بنك الأمان
AMEN BANK

AMEN BANK
Société anonyme au capital social de 132 405 000 Dinars divisé en 26 481 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Avenue Mohamed V – 1002 Tunis-
Identifiant Unique :0000221M
Tél : 71 148 000 ; **Fax** : 71 833 517

DOCUMENT DE REFERENCE « AMEN BANK 2023 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le 30 AOUT 2023 sous le № 23/005/ donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est accompagné par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique par l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'Information

Monsieur Néji GHANDRI
Président du Directoire
Tél. : 71 148 000
Fax : 71 833 517
E-mail : neji.ghandri@amenbank.com.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

MAC SA
Conseil & Services Financiers
Green Center- Bloc C 2ème étage,
Rue du Lac constance – Les Berges du Lac
Tél : 71 137 600 – Fax : 71 960 903
E-mail: macsa@macsa.com.tn
Site web: www.macsa.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA – Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Août 2023

هيئة السوق المالية
تونس
TUNIS
Conseil du Marché Financier

Sommaire

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE 7

CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES 8

1.1. Responsable du document de référence 8

1.2. Attestation du responsable du document de référence 8

1.3. Responsables du contrôle des comptes 8

1.4. Attestation des commissaires aux comptes 14

1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence 15

1.6. Responsable de l'information 16

CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL 17

2.1. Renseignements de caractère général concernant AMEN BANK 17

2.1.1. Dénomination et siège social 17

2.1.2. Forme juridique et législation particulière 17

2.1.3. Date de constitution et durée 17

2.1.4. Objet social (Article 2 des Statuts) 17

2.1.5. Clauses statutaires particulières 18

2.1.6. Identification unique 25

2.1.7. Exercice social 25

2.1.8. Nationalité 25

2.1.9. Régime fiscal 25

2.1.10. Matricule fiscal 25

2.1.11. Capital social 25

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque 25

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing 25

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque 26

2.3. Evolution du capital social 27

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2023 28

2.4.1. Structure du capital au 30/06/2023 28

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2023 28

2.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil de Surveillance au 30/06/2023 28

2.4.4. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Directoire au 30/06/2023 29

2.4.5. Nombre d'actionnaires au 30/06/2023 29

2.5. Description sommaire du Groupe AMEN au 31 décembre 2022 29

2.6. Description du groupe AMEN BANK au 31/12/2022 38

2.6.1. Présentation des sociétés du groupe « Amen Bank » 38

2.6.2. Schéma financier du groupe AMEN BANK au 31/12/2022 39

2.6.3. Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe Amen Bank au 31/12/2022 40

2.6.4. Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe Amen Bank entre le 31/12/2022 et la date d'élaboration du Document de référence 41

2.6.5. Chiffres clés des sociétés du groupe Amen BANK au 31/12/2022 41
2.6.6. Les engagements financiers du groupe AMEN BANK au 31 décembre 2022 42
2.6.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe 43
2.7. Relations d'AMEN BANK avec les sociétés du Groupe AMEN BANK au 31/12/2022 44
2.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe 44
2.7.2. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe 46
2.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe 47
2.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Amen Bank en 2022 et distribués par les sociétés du groupe au titre de l'exercice 2021 47
2.7.5. Les dividendes et autres rémunérations distribués par Amen Bank en 2022 aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2021 48
2.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe 48
2.8. Relations commerciales entre AMEN BANK et les autres sociétés du Groupe durant l'exercice 2022 48
2.8.1. Le chiffre d'affaires réalisé par Amen Bank avec les autres sociétés du groupe 48
2.8.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les sociétés du groupe 50
2.8.3. Les prestations de services reçues ou données 51
2.8.4. Les contrats de gestion 53
2.8.5. Les contrats de location 54
2.8.6. Les fonds gérés 56
2.9. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2022 57
2.9.1. Informations sur les engagements 57
2.9.2. Transfert de ressources 57
2.9.3. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées 57
2.9.4. Les dividendes et autres rémunérations distribués par Amen Bank et encaissés par les autres parties liées 58
2.9.5. Relations commerciales 58
2.9.5.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2022 58
2.9.5.2. Cession et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées 58
2.9.5.3. Prestations de services reçues ou données 58
2.9.5.4. Contrats de location 59
2.10. Dividendes 59
2.11. Marché des titres 60
CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE 61
3.1. Présentation sommaire de la Banque 61
3.2. Organisation de la Banque 61
3.2.1. Restructuration et réorganisation de la banque 61
3.2.2. Gouvernance et contrôle interne 65
3.2.3. Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme 75
3.2.4. Système d'information 76
3.2.5. Politique sociale de la banque 77
3.2.6. Effectif et réseau 79
3.3. Activité et performance de la banque au 31 décembre 2022 79
3.3.1. Ressources 79

3.3.1.1. Capitaux propres 79
3.3.1.2. Dépôts et avoirs de la clientèle 80
3.3.1.3. Emprunts obligataires et ressources spéciales 81
3.3.2. Emplois 81
3.3.2.1. Créances sur la clientèle 82
3.3.2.2. Portefeuille titres 84
3.3.2.3. Immobilisations nettes 85
3.3.3. Les résultats d'exploitation 86
3.3.3.1. Le Produit Net Bancaire 86
3.3.3.2. La Marge en intérêts 86
3.3.3.3. Les commissions nettes 86
3.3.3.4. Les autres revenus 87
3.3.3.5. Les frais généraux (charges opératoires) 87
3.3.3.6. Dotation aux provisions sur créances et passifs 88
3.3.3.7. Résultat net de l'exercice 88
3.4. Les indicateurs d'activité trimestriels au 30/06/2023 89
3.5. Analyse SWOT 90
3.6. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la banque 91
3.7. Dépendance de l'émetteur 95
3.8. Litiges et arbitrages 96
3.9. Politique d'investissement de la banque 96
CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS 97
4.1. Patrimoine de la banque au 31/12/2022 97
4.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2022 97
4.1.2. Situation du portefeuille titres au 31/12/2022 105
4.1.2.1. Portefeuille titres de placement 105
4.1.2.2. Portefeuille titres d'investissement 105
4.1.2.2.1. Titres de participation 105
4.1.2.2.2. Parts dans les entreprises associées 105
4.1.2.2.3. Parts dans les entreprises liées 105
4.1.2.2.4. Titres avec convention de rétrocession 105
4.2. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2022 105
4.3. Renseignements sur les états financiers individuels au 31/12/2022 106
4.3.1. États financiers individuels au 31/12/2022 107
4.3.1.1. Bilans individuels comparés au 31 décembre (en milliers de dinars) 107
4.3.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre (en milliers de dinars) 108
4.3.1.3. Etats de résultats individuels comparés au 31 décembre (en milliers de dinars) 109
4.3.1.4. Etats de flux de trésorerie individuels comparés au 31 décembre (en milliers de dinars) 110
4.3.2. Notes aux états financiers individuels au 31 décembre 2022 111
4.3.3. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022 156
4.3.4. Notes explicatives relatives aux rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes 173
4.3.5. Notes complémentaires et explicatives aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022 173

4.3.6. Notes rectificatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 179
4.3.7. Tableau de mouvement des capitaux propres 183
4.3.8. Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices 184
4.3.9. Evolution des dividendes 184
4.3.10. Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation 184
4.3.11. Evolution du résultat net 185
4.3.12. Evolution de la marge brute d'autofinancement 185
4.3.13. Emprunts obligataires garantis par AMEN BANK 185
4.3.14. Emprunts obligataires émis par Amen Bank 186
4.3.15. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « Amen Bank Subordonné 2023-1 » 187
4.3.16. Principaux indicateurs et ratios 188
4.4. Renseignements financiers sur les états financiers consolidés au 31/12/2022 189
4.4.1. États financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 190
4.4.1.1. Bilans consolidés comparés au 31 décembre (en milliers de dinars) 190
4.4.1.2. Etat des engagements hors bilan consolidé comparé au 31 décembre (en milliers de dinars) 191
4.4.1.3. Etat de résultat consolidé comparé au 31 décembre (en milliers de dinars) 192
4.4.1.4. Etat de flux de trésorerie consolidé comparé au 31 décembre (en milliers de dinars) 193
4.4.2. Notes aux états financiers consolidés annuels arrêtés au 31/12/2022 194
1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 194
4.4.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022 218
4.4.4. Notes complémentaires et explicatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 226
4.4.5. Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 230
4.5. Indicateurs boursiers de la valeur AMEN BANK 231
CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES 232
5.1. Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire 232
5.1.1. Membres du Conseil de Surveillance 232
5.1.2. Membres du Directoire 232
5.1.3. Fonction des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire dans la banque 233
5.1.4. Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire 233
5.1.5. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés 234
5.1.6. Fonction des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance dans la société qu'ils représentent 234
5.2. Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2022 235
5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2022 235
5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31-12-2022 236
5.3. Contrôle 237
5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil de surveillance ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital 237
CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR 238
6.1. Evolution récente et orientations stratégiques 238

6.1.1. Evolution récente 238

6.1.2. Stratégie de développement et orientations stratégiques 238

6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2023-2027 par rapport aux informations prévisionnelles 2020-2024 240

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2022 par rapport aux prévisions du BP figurant dans le document de référence « AMEN BANK 2020 » 240

6.2.2. Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2023 – 2027 par rapport aux informations prévisionnelles 2020 – 2024 publiées au niveau du document de référence « AMEN BANK 2020 » 241

6.3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2023 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2023 243

6.4. Perspectives d'avenir 244

6.4.1. Les hypothèses de prévision retenues 244

6.4.2. Les emplois de la banque 249

6.4.2.1. Les créances nettes sur la clientèle 249

6.4.2.2. Le portefeuille titres 249

6.4.2.3. Les immobilisations 250

6.4.3. Les ressources de la banque 250

6.4.3.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle 250

6.4.3.2. Les emprunts et ressources spéciales 251

6.4.3.3. Les capitaux propres 251

6.4.4. Les résultats d'exploitation 252

6.4.4.1. Le Produit Net Bancaire « PNB » 252

6.4.4.2. Les frais généraux 253

6.4.4.3. Le Résultat Brut d'Exploitation 253

6.4.4.4. La dotation aux provisions 253

6.4.4.5. Résultat net de l'exercice 254

6.4.4.6. Risque et couverture 254

6.5. Les états financiers prévisionnels 2023 – 2027 255

6.5.1. Bilans prévisionnels 255

6.5.2. Etat de résultats prévisionnels 256

6.5.3. Etat des flux prévisionnels 257

6.6. Indicateurs de gestion et principaux ratios prévisionnels 258

6.6.1. Indicateurs de gestion 258

6.6.2. Principaux ratios 258

6.7. Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles 259

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE

Parmi les seize banques universelles tunisiennes, **AMEN BANK** se distingue par sa longue histoire qui remonte à plus d'un siècle. En effet, c'est au XIXème siècle et plus précisément en 1880, qu'a eu la création de la Société Centrale de Banque, un établissement français qui s'est installé en Tunisie sous la dénomination de "Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie" (CFAT). Le siège du CFAT était à Alger et l'implantation d'une succursale à Tunis entrait dans le cadre d'un vaste mouvement d'installation d'établissements de crédit métropolitains.

L'année 1967 allait témoigner de la transformation de la dite succursale en une véritable banque par la naissance du "Crédit Foncier et Commercial de Tunisie" (le CFCT). L'année 1971 marque, pour sa part, un tournant décisif dans l'histoire de la banque. En effet, une jeune institution financière, la Banque Générale d'Investissement "BGI SA" créée par MM. Brahim, Béchir et Rachid Ben Yedder devenue ultérieurement la "PGI holding", prend le contrôle du CFCT. Un nouveau Conseil d'Administration est élu. Il nomme le Président de la PGI, Monsieur Rachid Ben Yedder, Président Directeur Général du CFCT.

Au cours de l'année 1994, l'action CFCT est introduite en bourse. En janvier 1995, le CFCT change de dénomination et devient AMEN BANK.

AMEN BANK fait partie du groupe AMEN constitué, actuellement par plus de 50 sociétés opérant dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne (banque, assurance, leasing, gestion de titres, santé, tourisme…). A la tête de ce groupe se trouve la société holding PGI (société de Participation de Gestion et d'Investissement) dont les principaux actionnaires sont les membres de la famille BEN YEDDER.

AMEN BANK est elle-même à la tête d'un groupe constitué de 25 sociétés du groupe AMEN opérant essentiellement dans le domaine des finances et ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 978.3 MDT en 2022.

Les chiffres clés de l'AMEN BANK relatifs aux trois derniers exercices sont résumés comme suit :

En KDT	2022	2021	2020	Variation 2022/2021
Encours des dépôts	6 990 819	6 343 825	5 861 002	10,20%
Encours des crédits	6 889 784	6 245 664	6 003 059	10,31%
Produits d'exploitation bancaire	984 804	873 739	856 478	12,71%
Charges d'exploitation bancaire	489 944	419 510	456 011	16,79%
Produit net bancaire	494 860	454 229	400 467	8,95%
Résultat Net	154 879	129 655	99 659	19,45%

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit :

Ratios	2022	2021	2020
Ratio de solvabilité	16,29%	16,61%	16,39%
Ratio Tier I	11,96%	11,99%	11,65%
Ratio de liquidité	131,25%	132,20%	138,35%
Ratio Crédits / Dépôts	105,37%	100,09%	104,10%
Taux de couverture des créances douteuses	73,65%	71,20%	67,07%
Taux des créances classées	11,92%	13,48%	14,69%

CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

Le Président du Directoire d'AMEN BANK

Monsieur Néji Ghandri

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Président du Directoire d'AMEN BANK
Monsieur Néji Ghandri

1.3. Responsables du contrôle des comptes

- **Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2020 et 2021**
  - Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI,
    Adresse : 6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG, Les berges du Lac –1053- Tunis.
  - B.D.O TUNISIE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Adnène ZGHIDI.
    Adresse : Ennour Building 3ème étage –Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis.
- **Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2022**
  - La Générale d'Audit et Conseil, membre de MGI Worldwide, représentée par Monsieur Chiheb GHANMI
    Adresse : 9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville – 1002 Tunis.
  - B.D.O TUNISIE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Adnène ZGHIDI.
    Adresse : Ennour Building 3ème étage –Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis.
- **Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021**
  - Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI,
    Adresse : 6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG, Les berges du Lac –1053- Tunis.
  - B.D.O TUNISIE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Adnène ZGHIDI.
    Adresse : Ennour Building 3ème étage –Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis.

- **Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022**
  - La Générale d'Audit et Conseil, membre de MGI Worldwide, représentée par Monsieur Chiheb GHANMI
    Adresse : 9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville – 1002 Tunis.
  - B.D.O TUNISIE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Adnène ZGHIDI.
    Adresse : Ennour Building 3ème étage –Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis.

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet B.D.O Tunisie représenté par Mr Adnène ZGHIDI et le Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE représenté par Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.
Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

I-Opinion :

« A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

II- Paragraphe d'observation

1. Nous attirons votre attention sur la note 7.3 « Passifs éventuels ». En effet, la banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.
   Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en décembre 2020, faisant ressortir un redressement de 15 092 KDT (dont 4 651 KDT de pénalités) et un crédit d'impôt et taxe dégagé par les contrôleurs et qui ne figure pas au niveau de l'actif de la banque de 3 717 KDT soit un redressement net de 11 375 KDT.
   Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification. L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.
   La banque a constitué une provision forfaitaire de 5 500 KDT dont 1 000 KDT en couverture des exercices 2019 et 2020.
   Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.
2. Nous attirons votre attention sur la note 7.4.2« Mesures relatives au déblocage et comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle », qui décrit le traitement comptable adopté par la banque des reports des échéances décidés au niveau des dispositions des circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.
   Amen Bank a procédé dans une première étape à la suspension des échéances en principal et en intérêts pour les crédits aux particuliers et aux entreprises puis à la mise en place de nouveaux échéanciers.
   Les intérêts décomptés durant la période de report ont été capitalisés et sont constatés en résultat du fait que leur encaissement effectif est raisonnablement assuré.
   Toutefois, les intérêts capitalisés au titre des crédits de la clientèle qui sont classés au 31/12/2020 ont été constatés en agios réservés.
   Conformément aux circulaires BCT N°2020-07 et 2020-08, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.
   Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

III- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur
Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur ».

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet B.D.O Tunisie représenté par Mr Adnène ZGHIDI et le Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE représenté par Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.
Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :
I-Opinion :

« A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet B.D.O Tunisie représenté par Mr Adnène ZGHIDI et la Générale d'Audit et Conseil représentée par Monsieur Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

I-Opinion :

« A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet B.D.O Tunisie représenté par Mr Adnène ZGHIDI et le Cabinet F.M.B.Z KPMG TUNISIE représenté par Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

I-Opinion :

« A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Paragraphe d'observation

Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

III- Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus. »

Extrait de l'opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet B.D.O Tunisie représenté par Mr Adnène ZGHIDI et la Générale d'Audit et Conseil représentée par Monsieur Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

I-Opinion :

« A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Paragraphe d'observation

Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

III- Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus. »

1.4. Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil G.A.C.

Monsieur Chiheb GHANMI

B.D.O Tunisie

Monsieur Adnène ZGHIDI

1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

MAC SA

Directeur Général

Monsieur Mourad BEN CHAABANE

MAC S.A
Imm. Green Center
Bloc C - 2ème Etage
Rue Lac de Constance
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél. : 71.137.500
Fax : 71.960.903
Intermédiaire en Bourse

هيئة السوق المالية
تونس
TUNIS
Conseil du Marché Financier

1.6. Responsable de l'information

Monsieur Néji Ghandri
Président du Directoire

Tél. : 71 148 000
Fax : 71 833 517
E-mail : neji.ghandri@amenbank.com.tn

Conseil du Marché Financier
L'Enregistrement de ce document de référence ne remplace en aucun cas le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque opération

Conseil du Marché Financier
Enregistrement n° 23/005 du 30 AOUT 2023
Délivré au vu de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'APE
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Salah ESSAYEL

هيئة السوق المالية
تونس
TUNIS
Conseil du Marché Financier

CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant AMEN BANK

2.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale :	AMEN BANK.
Siège social :	Avenue Mohamed V-1002 Tunis
Téléphone :	71 148 000
Fax :	71 833 517
Site Web :	https://www.amenbank.com.tn
Email :	amenbank@amenbank.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière

AMEN BANK est une société anonyme de droit tunisien régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution :	18/07/1967.
Durée :	99 ans.

2.1.4. Objet social (Article 2 des Statuts)

La Société a pour objet de faire, en tous pays et dans les conditions autorisées par la législation en vigueur, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations bancaires, notamment :

- Les opérations de réception de dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- Les opérations d'octroi de crédits sous toutes leurs formes,
- Les opérations de leasing,
- Les opérations portant sur le service de gestion des crédits « factoring »,
- Les opérations bancaires islamiques,
- La mise à la disposition de la clientèle de moyens de paiement et la prestation de services de paiement.

Sans préjudice de la législation en vigueur et dans la limite des exceptions prévues par la loi, il peut être procédé, à l'exercice des opérations ci-après, liées aux opérations bancaires :

- Le conseil, l'assistance en matière de gestion financière et l'ingénierie financière,
- Les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises,
- La gestion de patrimoine et des actifs.

Et généralement, faire sans exception toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier.

2.1.5. Clauses statutaires particulières

Article 18 : Actions de garantie

Les membres du Conseil de Surveillance doivent être propriétaires chacun de dix actions pendant toute la durée de leurs fonctions.

Ces actions sont affectées en totalité à la garantie des actes d'assouplissement de leurs fonctions, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des membres. Elles sont nominatives, inaliénables, mention en est faite sur le compte ouvert au nom de l'actionnaire tel que prévu à l'article 12 ci-dessus.

Si au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois à partir de la date de sa nomination.

Article 44 : Affectation de résultat

Les produits nets de la banque, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tout amortissement de l'actif et de toutes provisions pour risques, constituent les bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés, et ce, après déclaration de ce qui suit :

- Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :
- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre des réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Les réserves statutaires.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Directoire, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.

Le solde appartient aux actionnaires.

Article 45 : Modalités de distribution des dividendes

L'époque, le mode et le lieu de paiement des dividendes sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire, à défaut, par le Directoire, qui ne peut pas dans tous les cas dépasser le délai de trois (03) mois à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires peuvent en décider autrement à l'unanimité.

Passé ce délai, les dividendes non distribués produisent un intérêt commercial.

Les dividendes de toute action sont valablement payés à l'actionnaire ou à toute personne dûment mandatée. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur éligibilité sont prescrits.

La banque s'engage à conformer l'article 45 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

<u>Assemblées Générales :</u>

Article 31 : Assemblées Générales

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou à caractère constitutif. Les Assemblées Générales sont qualifiées :

- D'Assemblées Extraordinaires lorsqu'elles sont appelées à décider ou à autoriser toute augmentation de capital ou à délibérer sur toutes les modifications statutaires, y compris celles touchant à la forme ou à l'objet de la société ;
- D'Assemblées constitutives lorsqu'elle est appelée à vérifier la souscription intégrale du capital social et la libération du montant exigible des actions, à approuver les statuts, à nommer les premiers membres du Conseil et les premiers commissaires aux comptes et à statuer sur l'évaluation des apports en nature.
- Et d'Assemblées Ordinaires dans tous les autres cas.

1 – L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie chaque année, dans **les délais réglementaires** suivant la clôture de l'exercice social, sur la convocation du Directoire, et en cas de nécessité, elle sera convoquée par les personnes agissant conformément aux dispositions légales en vigueur.

2 – L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par le Directoire lorsqu'il en reconnaît l'utilité.

3 – L'Assemblée à caractère constitutif **est réunie lors de la constitution de la Société.**

Article 32 : Règlement des Assemblées Générales

1 – Les Assemblées Générales réunies sur première convocation ne peuvent, quelle que soit leur nature, se tenir avant le vingt-et-unième jour suivant celui de la publication de l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur deuxième convocation ne peuvent être tenues que dès le seizième jour suivant la date prévue pour la tenue de la première Assemblée Générale Ordinaire.

Les convocations sont faites par un avis inséré dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et dans le Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises.

Les actionnaires qui en ont fait la demande, sont d'autre part convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée.

2 – Les avis de convocation mentionnent l'ordre du jour de l'Assemblée et les jour, heure et lieu de la réunion. Si l'Assemblée est tenue sur deuxième convocation, l'avis reproduit l'ordre du jour et le résultat de l'Assemblée précédente.

3 – Les Assemblées sont réunies soit au siège social, ou en tout autre endroit désigné par le Directoire.

4 – L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation, en l'occurrence le Directoire, sinon par le ou les commissaires aux comptes ou par d'autres personnes prévues par la réglementation en vigueur, si la convocation est faite par l'un d'eux.

Il ne peut être mis en délibération que les propositions figurant à l'ordre du jour.

Article 33 : Droit d'assister à l'AGE

Sous réserve des dispositions du premier alinéa de l'article 38 ci-après, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et aient été immatriculées à son nom cinq jours au moins avant la réunion.

1 – Le Directoire peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

2 – Les actionnaires peuvent se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les pouvoirs, dont la forme est déterminée par le Directoire, doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion et pendant le délai fixé par le Directoire.

3 – Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux Assemblées.

L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire.

4 – Le Directoire a la faculté, par voie de mesure générale, d'abréger les délais ci-dessus fixés.

Article 35 : Droit de vote

1 – Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

2 – Les votes sont exprimés, soit à main levée, soit par appel nominal.

Article 38 : Droit de siéger et quorum de l'AGO

1 – L'Assemblée Générale Ordinaire (annuelle ou convoquée extraordinairement) se compose des propriétaires de dix actions ou plus libérées des versements exigibles.

Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions doivent afin de pouvoir user de ce droit de réunion, déposer leurs pouvoirs au siège social cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

2 – Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, ou Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement doit être composée d'actionnaires ou de représentants d'actionnaires possédant ou représentant le 1/3 au moins des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau, dans les formes et délais indiqués sous l'article 32 ci-dessus, et les délibérations sont valablement prises quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions figurant à l'ordre du jour de la première réunion.

3 – Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Article 39 : Pouvoirs de l'AGO

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle entend le rapport du Directoire sur le marché de la société, les observations du Conseil de Surveillance relatives à ce rapport et aux états financiers et les rapports des commissaires aux comptes. L'Assemblée Générale Ordinaire discute, approuve ou redresse les comptes et statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou désapprouve les conventions insérées sous l'article 27 ci-dessus.

Elle nomme, ou révoque les membres du Conseil de Surveillance et les Commissaires aux Comptes et leur donne tous quitus. Elle approuve ou rejette les nominations provisoires des membres du Conseil de Surveillance autorisées par l'article 20 ci-dessus.

Elle révoque sur proposition du Conseil de Surveillance les membres du Directoire. Elle fixe le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance, ainsi que la rémunération des Commissaires aux Comptes.

Elle confère au Directoire les autorisations nécessaires pour tout acte excédant les pouvoirs attribués au dit Directoire ; notamment elle autorise tous emprunts par voie d'émission d'obligations.

Enfin, elle délibère sur toute proposition portée à son ordre du jour et qui n'est pas de la compétence de toute autre Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 40 : Quorum de l'AGE

1 – Les Assemblées Générales autres que les Assemblées Ordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Et, si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social.

A défaut, il peut être procédé à une troisième convocation et ce dans un délai ne dépassant pas les deux mois à partir de la date de la convocation :

L'Assemblée délibère valablement à la majorité des 2/3 des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

Dans toutes ces Assemblées, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires et notamment lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractère constitutif des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipule les avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

2 – Dans toutes les Assemblées Générales, autres que les Assemblées Ordinaires, qu'elles soient réunies sur première convocation ou sur une convocation subséquente, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Article 41 : Pouvoir de l'AGE

1 – L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Directoire, apporter aux présents statuts toutes les modifications dont elle reconnaîtra l'utilité.

2 – Elle peut, notamment, décider, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- Le changement de la nationalité de la société dans les conditions légales et réglementaires ;
- La transformation de la société en toute autre forme ;
- La modification directe ou indirecte de l'objet social ;
- La modification de la durée de la société, sa réduction, son extension ou la dissolution anticipée ;
- La modification de la dénomination sociale ;
- Le transfert du siège social ;
- L'augmentation ou la réduction du capital social ;
- La modification du mode d'administration ;
- La fusion de la société avec toutes sociétés constituées ou à constituer ;
- La modification de la forme ou du taux des actions, ainsi que les conditions de leur transmission ;
- La modification du nombre des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que du nombre des actions de garantie ;
- La modification du mode et des délais de convocation des Assemblées Générales, ainsi que la modification de la composition de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- La limitation du nombre des voix des actionnaires dans les Assemblées Générales ;
- Toutes modifications à l'affectation et à la répartition des bénéfices ;
- Et toutes modifications dans les conditions de la liquidation tant qu'elle n'est pas en contradiction avec les dispositions légales en vigueur notamment la loi relative aux établissements de crédits et les textes subséquents portant modification de cette loi.

<u>Actions :</u>

Article 13 : Cession des actions

La cession des actions s'opère librement conformément aux prescriptions légales en vigueur.

Article 14 : Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société, par un seul d'entre eux considéré par elle comme seul propriétaire.

Article 16 : Droit des actionnaires

Sauf les droits qui pourraient être conférés aux actionnaires de priorité, au cas où il en serait créé, chaque action, donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans les bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les droits et obligations attachés à l'actions suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux résolutions prises par l'Assemblée Générale. Les documents et registres de valeurs mobilières prévus aux articles 11 et 11 bis du Code des Sociétés Commerciales à mettre à la disposition des actionnaires, doivent être disponibles au siège de la Banque sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Les représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer, en aucune manière, dans les actes de son administration ; ils ne peuvent non plus demander le partage ou la limitation des biens sociaux ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Administration de la société :

Article 17 : Mode d'administration

La société est dirigée par un Directoire qui assume la responsabilité de sa direction et exerce ses fonctions sous le contrôle permanent du Conseil de Surveillance.

Article 17 bis : Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les personnes physiques ou morales actionnaires et nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance, seront tenues de désigner un représentant permanent qui sera soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Le Conseil de Surveillance doit comporter au moins deux membres indépendants des actionnaires et un membre représentant les petits actionnaires au sens de la législation et de la réglementation relatives au marché financier.

Article 18 : Actions de garantie

Les membres du Conseil de Surveillance doivent être propriétaires chacun de dix actions pendant toute la durée de leurs fonctions.

Ces actions sont affectées en totalité à la garantie des actes d'accomplissement de leurs fonctions, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des membres. Elles sont nominatives, inaliénables, mention en est faite sur le compte ouvert au nom de l'actionnaire tel que prévu à l'article 12 ci-dessus.

Si au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois à partir de la date de sa nomination.

Article 19 : Mandat des membres du Conseil de Surveillance

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de trois années.

Tout membre sortant est rééligible.

Cependant, le mandat des membres indépendants et des membres représentant les petits actionnaires ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cependant, l'Assemblée Générale Ordinaire ne peut révoquer les membres indépendants que pour violation des exigences légales ou des statuts, ou pour fautes de gestion ou pour la perte de leur indépendance.

Article 21 : Nomination du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président et un Vice-Président qui doivent être des personnes physiques et actionnaires, et qui exercent leurs fonctions pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le Président, ou le Vice-Président, a pour mission de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Article 21 bis : Nomination du Directoire

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire, qui sont au maximum au nombre de cinq, fixe la durée de leurs fonctions et confère à l'un d'eux la qualité de Président du Directoire. Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le mandat des membres du Directoire, qui ne peut excéder trois ans, est renouvelable.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

La nomination des membres du Directoire prend effet à partir de l'acceptation par l'intéressé de ses fonctions, et le cas échéant, à partir de la date de présence aux premières réunions du Directoire.

Le Directoire assure la Direction de la Banque sous le contrôle permanent du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, ils portent alors le titre de Directeurs Généraux.

Article 24 : Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance définit la stratégie de la société et assure le suivi de son exécution.

Il veille au suivi de tous les changements importants affectant l'activité de la Société, de manière permettant de préserver les intérêts des déposants, des actionnaires, de toutes les parties prenantes et de façon générale, les intérêts à long terme de la Société.

Le Conseil de Surveillance se charge notamment de :

- Contrôler le degré d'engagement du Directoire dans la mise en place du dispositif de gouvernance et évaluer ce dispositif d'une façon périodique quant à son adaptation aux changements importants intervenus à la banque notamment, en termes de taille de l'activité, de complexité des opérations, d'évoluer des marchés et des exigences organisationnelles ;
- Mettre en place, en concertation avec le Directoire, une stratégie d'appétence aux risques qui tient compte de l'environnement concurrentiel et réglementaire ainsi que de la capacité de la banque ou l'établissement financier à maîtriser les risques ;
- Nommer les membres du Directoire, désigner le Président du Directoire et les Directeurs Généraux ;
- Décide éventuellement de la limitation des pouvoirs du Directoire ;

- Approuver la clôture des états financiers et le rapport annuel de la Société ;
- Mettre en place des modèles de mesure de l'adéquation des fonds propres par rapport au volume et à la nature des risques, aux politiques de gestion de la liquidité, aux exigences de conformité aux lois et aux textes organisant l'activité et au dispositif de contrôle interne et assurer leur mise en œuvre ;
- Nommer le responsable de la structure d'audit interne, sur proposition du Directoire.

Le Conseil de Surveillance est seul habilité à décider du transfert du siège social, sous réserve toutefois de la ratification de cette décision par l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit.

Article 24 bis : Pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements ou administrations publics ou privés et de tous Etats.

Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts.

Le Directoire a notamment les pouvoirs suivants :

- Il délibère sur toutes les affaires et fait tous les règlements du service intérieur de la banque ;
- Il représente la banque vis-à-vis des tiers et de toutes administrations ;
- Il reçoit et paye toute somme en capital, intérêts et accessoires ; il effectue le retrait de tous titres, pièces ou sommes déposées dans toutes caisses publiques ou particulières ;
- Il détermine le taux et les conditions des escomptes, des avances, des dépôts et des comptes courants ;
- Il autorise toutes les opérations de la banque et en détermine les conditions ;
- Il fixe l'emploi des réserves, il fait choix des effets et engagements qui peuvent être admis à l'escompte, sans avoir besoin de motiver ses refus ;
- Il autorise tous traits, transactions, emplois de fonds, transferts de rentes sur l'Etat et autres valeurs, achats de créances et autres droits incorporels, cession de mêmes droits avec ou sans garantie, désistements d'hypothèques ou privilèges, abandons de droits personnels ou réels, mainlevées d'inscriptions, de saisie et d'oppositions, le tout avec ou sans paiement ; il exerce toutes les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant et participe à tous concordats amiables et judiciaires ;
- Il consent et accepte tous baux avec ou sans promesse de vente ; il achète, vend et échange tous biens et droits mobiliers et tous immeubles et droits immobiliers ;
- Il se fait ouvrir tous comptes courants et autres, notamment à tout Institut d'Emission ainsi que tous comptes chèques postaux ;
- Il cautionne et avalise ;
- Il retire de toutes administrations et de tous services publics ou privés, tous colis, lettres chargées ou non, télégrammes et mandats à l'adresse de la Société ;
- Il consent toutes subventions ou allocations quelconques ;
- Il contracte et résilie toutes polices ou contrats d'assurances concernant les risques de toute nature ;
- Il demande et accepte toutes concessions, fait toutes soumissions, prend part à toutes adjudications, fournit tous cautionnements ;
- Il loue tous coffres-forts et désigne les personnes habilitées à user de ces coffres ;
- Il contracte tous emprunts sous quelque forme que ce soit suivant autorisation du Conseil de Surveillance ; en outre les émissions d'obligations doivent être également approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Il peut hypothéquer les immeubles de la Société, donner tous gages, nantissements et autres garanties ;
- Il renouvelle et encaisse toutes les créances, effets de commerce et valeurs de toute nature appartenant à la Société ;
- Il remplit toutes formalités nécessaires pour soumettre la Société aux lois, arrêtés et règlements de tous pays où elle pourrait faire les opérations sociales ;

- Il veille à ce que la Banque ne fasse d'autres opérations que celles qui sont déterminées par ses statuts et dans les formes prescrites par les règlements intérieurs de la banque ;
- Il convoque les Assemblées Générales, arrête leur ordre du jour et détermine les questions qui seront mises en délibération ;
- Il fixe l'organisation des bureaux ; il nomme et révoque tous les membres du personnel ; il détermine leurs pouvoirs et fixe leurs traitements, salaires et gratifications ainsi que les conditions de leur admission et de leur retraite ; il fixe les dépenses générales d'administration.

Etant ici expressément convenu que les pouvoirs qui viennent d'être indiqués sont purement énonciatifs et non limitatifs et n'apportent aucune restriction au principe qui confère tous pouvoirs au Directoire. Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers, il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs et attributions avec faculté de subdélégation.

Article 29 ter : Modification du mode d'administration

Conformément aux dispositions légales, la société pourra au cours de son existence choisir de modifier le mode d'administration et opter soit pour le modèle de Directoire et Conseil de Surveillance soit pour celui de Conseil d'Administration. Cette décision sera prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2.1.6. Identification unique

0000221M.

2.1.7. Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.8. Nationalité

Tunisienne.

2.1.9. Régime fiscal

Droit commun.

2.1.10. Matricule fiscal

000 M P 00221-M.

2.1.11. Capital social

Le capital social est fixé à 132 405 000 dinars, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune entièrement libérées.

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque

Siège social de AMEN BANK : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis.

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Monsieur Néji Ghandri

Président du Directoire

Tél. : 71 148 000
Fax : 71 833 517
E-mail : neji.ghandri@amenbank.com.tn

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque

Capital social :	132 405 000 dinars
Nombre d'actions :	26 481 000 actions
Nominal :	5 dinars
Forme des actions :	Nominative
Catégorie :	Ordinaire
Libération :	Intégrale
Jouissance :	1er janvier 2023

2.3. Evolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui l'a décidée	Nature de l'opération	Évolution du capital		Capital en circulation		Nominal en DT
		Montant (en DT)	Nombre de Titres	Montant (en DT)	Nombre de Titres	
A.G.C du 18-07-1967	Capital initial	325 000	32 500	325 000	32 500	10
A.G.E du 28-11-1973	Aug.par émission en numéraire	375 000	37 500	700 000	70 000	10
A.G.E du 21-03-1975	Aug.par émission en numéraire	300 000	30 000	1 000 000	100 000	10
A.G.E du 19-08-1975	Aug.par émission en numéraire	400 000	40 000	1 400 000	140 000	10
A.G.E du 05-03-1976	Aug.par incorporation de réserves	350 000	35 000	1 750 000	175 000	10
	Aug.par émission en numéraire	400 000	40 000	2 150 000	215 000	10
A.G.E du 09-07-1979	Aug.par incorporation de réserves	1 075 000	107 500	3 225 000	322 500	10
	Aug.par émission en numéraire	1 000 000	100 000	4 225 000	422 500	10
A.G.E du 11-02-1981	Aug.par incorporation de réserves	845 000	84 500	5 070 000	507 000	10
A.G.E du 26-07-1984	Aug.par émission en numéraire	3 930 000	393 000	9 000 000	900 000	10
A.G.E du 02-12-1985	Aug.par émission en numéraire	1 000 000	100 000	10 000 000	1 000 000	10
A.G.E du 22-06-1989	Aug.par incorporation de réserves	2 000 000	200 000	12 000 000	1 200 000	10
	Aug.par émission en numéraire	5 000 000	500 000	17 000 000	1 700 000	10
	Aug.par incorporation des réserves*	3 000 000	300 000	20 000 000	2 000 000	10
A.G.E du 23-09-1993	Aug.par incorporation de réserves	2 500 000	250 000	22 500 000	2 250 000	10
	Aug.par émission en numéraire	7 500 000	750 000	30 000 000	3 000 000	10
A.G.E du 27-07-1995	Aug.par émission en numéraire	7 000 000	700 000	37 000 000	3 700 000	10
	Aug.par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	40 000 000	4 000 000	10
A.G.E du 19-09-1997	Aug.par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	43 000 000	4 300 000	10
C.A du 23-10-1997**	Aug.par émission en numéraire	10 000 000	1 000 000	53 000 000	5 300 000	10
C.A du 28-10-1999**	Aug.par émission en numéraire	6 000 000	600 000	59 000 000	5 900 000	10
	Aug.par incorporation de réserves	2 000 000	200 000	61 000 000	6 100 000	10
C.A du 15-02-2001**	Aug.par émission en numéraire	6 500 000	650 000	67 500 000	6 750 000	10
	Aug.par incorporation de réserves	2 500 000	250 000	70 000 000	7 000 000	10
A.G.E du 19-06-2007	Aug.par incorporation de réserves	5 000 000	500 000	75 000 000	7 500 000	10
	Aug.par émission en numéraire	5 000 000	500 000	80 000 000	8 000 000	10
	Aug.par Offre Publique de Souscription (OPS)	5 000 000	500 000	85 000 000	8 500 000	10
A.G.E du 11-06-2009	Aug. par émission en numéraire	7 500 000	750 000	92 500 000	9 250 000	10
	Aug. par incorporation de réserves	7 500 000	750 000	100 000 000	10 000 000	10
AGE du 31-05-2012	Réduction de la valeur nominale de 10DT à 5DT	-	-	100 000 000	20 000 000	5
AGE du 05-03-2013***	Aug.par incorporation de réserves	10 000 000	2 000 000	110 000 000	22 000 000	5
	Aug.par émission en numéraire	12 220 000	2 444 000	122 220 000	24 444 000	5
AGE du 16-06-2016****	Aug.par incorporation de réserves	5 092 500	1 018 500	127 312 500	25 462 500	5
	Aug.par incorporation de réserves	5 092 500	1 018 500	132 405 000	26 481 000	5

*Opération réalisée en 1992

** En vertu des pouvoirs accordés par l'AGE du 19-09-1997 pour augmenter le capital de la banque de 40 à 70 MD.

*** Modalités de réalisation de l'opération d'augmentation du capital : -Incorporation des réserves d'un montant de 10 MDT et l'émission de 2.000.000 actions nouvelles gratuites attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20.000.000 actions composant le capital avant l'augmentation par incorporation des réserves. -Augmentation de capital d'un montant de 12,220 MDT par l'émission de 2 444 000 actions nouvelles totalement souscrites en numéraire par la Société Financière Internationale -SFI- (IFC) et libérées intégralement à la souscription. Le prix d'émission par action nouvelle souscrite est de 30,830 dinars, soit 5 dinars de valeur nominale et 25,830 dinars de prime d'émission par action.

**** L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16-06-2016 décide de porter le capital social d'Amen Bank de 122.220.000 à 132.405.000 dinars.

Cette augmentation de 10.185.000 Dinars a été opérée en deux phases comme suit :

-Première phase : A hauteur de 5.092.500 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 1.018.500 actions nouvelles. Ces actions ont été attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à concurrence de 1 action nouvelle gratuite pour 24 anciennes. Cette première phase a eu lieu durant l'exercice 2016 avec une date de jouissance commençant à partir de 01/01/2016.

-Deuxième phase : A hauteur de 5.092.500 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 1.018.500 actions nouvelles. Ces actions ont été attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à concurrence de 1 action nouvelle gratuite pour 25 anciennes. Cette deuxième phase a eu lieu durant l'exercice 2017 avec une date de jouissance commençant à partir de 01/01/2017.

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2023

2.4.1. Structure du capital au 30/06/2023

ACTIONNAIRES	Nombre d'actionnaires	Total Actions	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
1/ Participations Privées tunisiennes	**982**	**26 380 551**	**131 902 755**	**99,62%**
Personnes Morales	**51**	**22 298 077**	**111 490 385**	**84,20%**
Ayant 3 % et plus	6	19 662 510	98 312 550	74,25%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	5	2 159 255	10 796 275	8,15%
Public ayant au maximum 0,5 %	40	476 312	2 381 560	1,80%
Personnes Physiques	**931**	**4 082 474**	**20 412 370**	**15,42%**
Ayant 3 % et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	9	1 867 072	9 335 360	7,05%
Public ayant au maximum 0,5 %	922	2 215 402	11 077 010	8,37%
2/ Participations Étrangères	**16**	**100 449**	**502 245**	**0,38%**
Personnes Morales	**6**	**98 901**	**494 505**	**0,37%**
Ayant 3 % et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5 %	6	98 901	494 505	0,37%
Personnes Physiques	**10**	**1 548**	**7 740**	**0,01%**
Ayant 3 % et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5 %	10	1 548	7 740	0,01%
TOTAL GENERAL	**998**	**26 481 000**	**132 405 000**	**100,000%**

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2023

Actionnaires	Nationalité	Total Actions	Montant en DT	EN %
STE ASSURANCE COMAR	Tunisienne	8 157 238	40 786 190	30,80%
STE P.G.I HOLDING	Tunisienne	5 521 408	27 607 040	20,85%
STE ENNAKL AUTOMOBILES	Tunisienne	2 101 111	10 505 555	7,93%
STE HORCHANI FINANCE	Tunisienne	1 324 051	6 620 255	5,00%
STE EKUITY CAPITAL (EX CTKD)	Tunisienne	1 324 070	6 620 350	5,00%
STE PARENIN	Tunisienne	1 234 632	6 173 160	4,66%
TOTAL		**19 662 510**	**98 312 550**	**74,25%**

2.4.3. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil de Surveillance au 30/06/2023

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
COMAR	8 157 238	40 786 190	30,80%
P.G.I HOLDING	5 521 408	27 607 040	20,85%
PARENIN	1 234 632	6 173 160	4,66%
STE EKUITY CAPITAL	1 324 070	6 620 350	5,00%
Rached Fourati	10	50	0,00%
Nébil BEN YEDDER	100 886	504 430	0,38%
Abdelkader BOUDRIGA	0	0	0,00%
Rachid TMAR	10	50	0,00%
Ahmed BOUZGUENDA	200	1 000	0,00%
Slaheddine LADJIMI	0	0	0,00%
Sté LE PNEU	137 630	688 150	0,52%
TOTAL	**16 476 084**	**82 380 420**	**62,22%**

2.4.4. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Directoire au 30/06/2023

Nom ou raison sociale	Nationalité	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
Néji Ghandri (Président du Directoire)	Tunisienne	1 465	7 325	0,01%
Karim Ben Yedder (Membre du Directoire)	Tunisienne	210 000	1 050 000	0,79%
Mehrez Riahi (Membre du Directoire)	Tunisienne	2 416	12 080	0,01%
TOTAL		**213 881**	**1 069 405**	**0,81%**

2.4.5. Nombre d'actionnaires au 30/06/2023

Le capital de Amen Bank est réparti entre 998 actionnaires :

- 57 personnes morales ;
- 941 personnes physiques.

2.5. Description sommaire du Groupe AMEN au 31 décembre 2022

Le groupe AMEN est constitué actuellement de 59 sociétés intervenant dans plusieurs secteurs répartis comme suit :

- Secteur financier : 30 sociétés (dont 3 OPCVM) ;
- Secteur agricole : 2 sociétés ;
- Secteur immobilier : 4 sociétés ;
- Secteur touristique : 2 sociétés ;
- Secteur de santé : 9 sociétés ;
- Secteur équipements mécaniques : 8 sociétés ;
- Secteur agroalimentaire : 3 sociétés ;
- Secteur informatique : 1 sociétés ;

A la tête de ce groupe se trouve la société mère « PGI Holding » dont le capital de 25 MDT est détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

Il est à signaler que PGI Holding établit des états financiers consolidés en tant que société mère du groupe Amen.

Ci-après une description sommaire des principales sociétés du groupe AMEN par secteur d'activité :

SECTEUR FINANCIER

- **P.G.I Holding**

La société de participation, de gestion et d'investissement, PGI initialement dénommée la Banque Générale d'Investissement, a été créée en juin 1971.

Elle a pour objet la création d'entreprises, la participation au capital d'entreprises existantes ainsi que la participation directe ou indirecte à toutes opérations commerciales ou industrielles. La PGI est une société holding à la tête du groupe AMEN.

Son capital social actuel est de 25 MDT détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

La société a réalisé en 2022 des produits d'exploitation de 1 792 MDT et un résultat net consolidé de 122 MDT.

- **AMEN BANK**

Créée en 1967, AMEN BANK est une société anonyme au capital social de 132,4 MDT, détenu à hauteur de 65,0%[1] au 30/04/2023 par le groupe AMEN. L'objet social de la société est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de AMEN BANK en Bourse a eu lieu en 1994.

En 2022, son chiffre d'affaires a été de 984,8 MDT dégageant un bénéfice net de 154,9 MDT.

- **AMEN INVEST**

En tant qu'intermédiaire agréé, Amen Invest est spécialisée dans les métiers des titres. Au niveau de la gestion de l'épargne, Amen Invest offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle. Au niveau des services aux entreprises émettrices, Amen Invest propose une solution globale qui va de l'étude du montage financier au placement des titres nouvellement émis et d'introduction en Bourse. Elle a obtenu l'agréement pour l'exercice de l'activité en janvier 1994, son capital est de 2 MDT.

En 2022, Amen Invest a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 MDT pour un total bilan de 6,8 MDT et un résultat de -103,4 KDT.

- **AMEN PREMIERE SICAV**

AMEN PREMIÈRE SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Créée en 1993, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire AMEN BANK.

Son actif net s'est élevé, à fin 2022, à 46,2 MDT. Le rendement réalisé durant l'année 2022, compte tenu de la variation de sa valeur liquidative, s'élève à 4,68% net d'impôts.

- **COMAR**

La société COMAR est une société d'assurance et réassurance toutes branches, créée en 1969, son capital social s'élève à 75 MDT à fin 2022.

Si la COMAR s'est positionnée comme premier assureur privé en Tunisie, c'est notamment grâce à la qualité de son réseau de distribution et à sa rigueur dans la gestion technique et financière. La Compagnie a réussi à se doter des meilleurs indicateurs de solidité et de solvabilité avec un taux de couverture de ses engagements envers sa clientèle dépassant largement les 100% et un taux de couverture de la marge de solvabilité minimale dépassant les 500%.

Les performances de l'exercice 2022 de la COMAR font ressortir un chiffre d'affaires de 243,4 MDT pour la branche non-vie et de 6,4 MDT pour la branche vie ainsi qu'un résultat net de 30,5 MDT.

- **COMAR INVEST**

La COMAR INVEST est une société d'investissement à capital fixe créée en 1995.

Son capital social actuel est de 150 mDT détenu par la société COMAR à hauteur de 81,8% et PARENIN à hauteur de 11,7%.

En 2022, son chiffre d'affaires s'est élevé à 52 185 mDT et elle a dégagé un résultat de 35,4 mDT.

[1] Il s'agit de la somme des participations de COMAR, PGI HOLDING, ENNAKL, SICOF, PNEU et PARENIN.

- **COMAR COTE D'IVOIRE**

La société Assurances COMAR Côte d'Ivoire est une société d'Assurance non-vie créée en 2016.

Son capital actuel s'élève à l'équivalent de 35,6* MDT, détenu par AMEN BANK à hauteur de 30%.

En 2022, les primes émises nettes se sont élevées à l'équivalent de 32,4* MDT et elle a dégagé un résultat de l'équivalent de 2,0* MDT.

- **HAYETT**

Créée par la COMAR et AMEN BANK en 1987, Assurances HAYETT est une société spécialisée en assurance vie, capitalisation et retraite. Son capital s'élève à 15 MDT.

Hayett a pu consolider sa position sur le marché de l'assurance vie en Tunisie, en suivant des méthodes de gestion rigoureuses et innovatrices. Pour répondre aux besoins évolutifs de sa clientèle, elle a toujours misé sur la création et l'enrichissement des produits ainsi que sur la formation continue de ses réseaux de distribution.

En 2022, le chiffre d'affaires de Hayett s'est élevé à 82,0 MDT, en évolution de 3,21% par rapport à 2021. Son bénéfice net a atteint 6,4 MDT.

- **TUNISIE LEASING ET FACTORING**

Créée en 1984, Tunisie Leasing est la première société de Leasing en Tunisie. Elle est à la tête d'un groupe de sociétés œuvrant dans les métiers du leasing, du factoring et de la location longue durée en Tunisie, en Algérie et en Afrique Sub-Saharienne. Tunisie Leasing et Factoring est leader de son marché en Tunisie, avec 18,0% de parts de marché en 2022. Le groupe est également implanté depuis 2006 en Algérie à travers une filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). En 2015, TUNISIE LEASING en association avec son actionnaire de référence Amen Bank et ses partenaires PROPARCO et RESPONSABILITY a finalisé la transaction portant sur l'acquisition majoritaire de la société ALIOS FINANCE S.A. holding détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de leasing opérant dans 9 pays d'Afrique Subsaharienne. L'activité de factoring a démarré en 1996. Enfin, Tunisie Leasing et Factoring a été également la première à lancer la location longue durée par le biais de sa filiale captive Tunisie LLD.

Par ailleurs, Tunisie Leasing et Factoring a développé les activités d'intermédiation en bourse (Tunisie Valeurs) et de capital investissement (Tuninvest Sicar, Tunisie Sicar, Tuninvest International Sicar, Tuninvest Innovations Sicar et FCPR Croissance).

Tunisie Leasing et Factoring est cotée à la bourse de Tunis, depuis 1992. En 2022, ses fonds propres s'élèvent à 188,7 MDT et son résultat net s'établit à 16,6 MDT.

- **MAGHREB LEASING ALGERIE**

La Société Maghreb Leasing Algérie est un établissement financier de leasing créé le 15 janvier 2006 sous forme d'une société par action de droit algérien. Son capital actuel s'élève à l'équivalent de 117,6 MDT tunisiens, il est détenu à hauteur de 72,6% par le groupe AMEN, dont 54,09% par Amen Bank et 21,02% par Tunisie Leasing. Le reliquat est détenu par des institutions financières internationales (SFI, PROPARCO, FMO…).

Au 31/12/2022, le Produit Net de Leasing se situe à près de 1 904,3 MDZD et le résultat net a atteint 447,2 MDZD.

* Le cours de conversion est de 0,005047. Il s'agit du cours de clôture au 31 décembre 2022.

- **AMEN PROJECT**

AMEN PROJECT avait la forme d'une société d'investissement à capital fixe, créée en 1993. En 2018, elle a été transformée en société anonyme, ayant pour objet la gestion des participations. La société est dotée d'un capital de 200.000 dinars et compte à son actif 32 participations. A fin 2022, les immobilisations financières ont totalisé un montant de 84,6 KDT et le bénéfice net a atteint 24,8 KDT.

- **TUNINVEST INTERNATIONAL**

Tuninvest International est une société d'investissement à capital risque créée en 1998 régie par la loi 95-87 et les textes subséquents. Tuninvest International intervient exclusivement au moyen de son capital dans les sociétés tunisiennes non cotées en Bourse en fonds propres ou quasi-fonds propres par acquisition d'actions, de titres participatifs et d'obligations convertibles en actions. Tuninvest International est aujourd'hui en phase de désinvestissement. Elle a ramené son capital de 10 MDT à 5 000 dinars suite à plusieurs restitutions aux actionnaires qui au total ont récupéré entre dividendes et remboursement du capital 196,8% des montants investis.

A fin 2022, son total bilan s'établit à 867,4 KDT et son état de résultat fait ressortir un résultat de 805 dinars.

- **TUNINVEST INNOVATIONS SICAR**

Tuninvest Innovations SICAR est une société d'investissement à capital risque créée en janvier 2002 et régie par la loi 95-87 et les textes subséquents.

Tuninvest Innovations SICAR investit en fonds propres dans les secteurs innovants ou liés à la technologie de l'information et des communications notamment l'infrastructure télécoms, équipements informatiques, le développement et la distribution de software, l'intégration et le conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de la vie. Tuninvest Innovations SICAR est rentrée en phase de désinvestissement. Son capital social a été ramené de 5,5 à 0,5 MDT.

En 2022, son total bilan s'élève à 1,2 MDT et son résultat net s'établit à 22 194 dinars.

- **SICAR AMEN**

La Société SICAR AMEN est une société d'investissement à capital risque créée en 1996, son capital social actuel est de 2,5 MDT. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment celles promues par les nouveaux promoteurs, les entreprises implantées dans les zones de développement régional, les entreprises qui réalisent des investissements dans le domaine du développement agricole, ainsi que les sociétés totalement exportatrices.

Au 31 décembre 2022, son total bilan s'est élevé à 750,3 MDT avec un résultat net de 3,2 MDT.

- **SICAV AMEN**

SICAV AMEN est une société d'investissement à capital variable de type mixte. Créée en juillet 1992, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a comme gestionnaire AMEN INVEST et comme dépositaire AMEN BANK.

Son actif net s'est élevé à 21,2 MDT à fin 2022. Il est composé à raison de 56,02%, en obligations d'Etat, 18,54% en obligations de sociétés et 20,66% en actions et parts d'OPCVM. Les 4,78% restants, sont placés en produits monétaires. Le rendement réalisé en 2022 s'élève à 4,84% net d'impôts.

- **AMEN ALLIANCE SICAV**

AMEN ALLIANCE SICAV est un nouveau produit qui s'inscrit dans la panoplie de produits d'épargne et de placement, offerts par AMEN BANK et qui s'adresse à des épargnants désireux d'opter pour ce type de placement mixte et acceptant un risque faible à modéré.

Son actif est en permanence composé d'actions dans la limite de 30% et d'une part prépondérante en Bons du Trésor Assimilables et Emprunts Obligataires. Elle vise en priorité à assurer dans la mesure du possible, à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité.

Etant une SICAV de type capitalisation, les sommes distribuables de « AMEN ALLIANCE SICAV » ne seront pas distribuées, mais intégralement capitalisées chaque année. Elle a été ouverte au public le 17/02/2020. Au 31/12/2022, son actif net s'élève à 68,5 MDT.

- **AMEN FINANCE COMPANY « AFC »**

AMEN FINANCE COMPANY est une société anonyme créée en 2012 avec un capital social de 87,5 MDT.

Elle a pour objet la participation au capital d'entreprises existantes ou à créer qu'elles soient ou non cotées en Bourse, le rachat total ou partiel d'entreprises, ainsi que la détention et la gestion de participations en valeurs mobilières.

Elle détient actuellement 26,81% du capital de la société ENNAKL, concessionnaire des marques Volkswagen, Volkswagen utilitaires, Audi, Porsche, Seat et Skoda.

Ses revenus se sont élevés à 5,2 MDT, à fin 2022 avec un résultat net de 4,9 MDT.

- **SOCIETE LE RECOUVREMENT**

Constituée en avril 2001 avec un capital de 300 mDT, la Société Le Recouvrement a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers et ce, en application de la loi 98-04 du 2/2/1998. En 2022, elle a réalisé un bénéfice net de 2,3 MDT.

- **SOGEREC**

La SOGEREC, « Société La Générale de Recouvrement et de Réalisation de Créances », a été créée en 2009 avec un capital de 6,6 MDT pour épauler l'effort d'AMEN BANK en matière de recouvrement des créances et assister les entreprises de la place pour le recouvrement de leurs créances.

A fin 2022, son chiffre d'affaires s'est établi à 1,1 MDT avec un résultat net de 16,7 KDT.

- **AMEN CAPITAL**

AMEN CAPITAL est une société de gestion de fonds créée en 2010, régie par la loi 2008-78 et dotée d'un capital de 588 230 dinars. Son capital social est détenu par AMEN BANK à hauteur de 51% et par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) à hauteur de 15%. L'objet social d'AMEN CAPITAL est la gestion des fonds communs de placement à risque, des fonds d'amorçage ainsi que la gestion sous mandat de sociétés d'investissements du type SICAR et SICAF.

AMEN Capital poursuit deux métiers. Le capital investissement en apportant un appui en fonds propres des sociétés en création ou en croissance au travers de ses fonds sous gestion et le conseil financier au travers de sa filiale AMEN CORPORATE FINANCE créée fin 2013.

A fin 2022, les immobilisations financières nettes de provisions de Amen Capital s'élevaient à 1,0 MDT et son résultat net a atteint 225,6 KDT.

- **AMEN CORPORATE FINANCE (A-C-F SARL)**

La société Amen Corporate Finance est une société qui assure la gestion et le conseil financier détenu à hauteur de 99,9% par AMEN CAPITAL filiale d'AMEN BANK.

A fin 2022, son chiffre d'affaires a été de 248,8 KDT dégageant un résultat de 16,7 KDT.

- **TLG FINANCE**

TLG Finance SAS – France, est une holding de participation de droit français constituée en octobre 2014, son capital actuel s'élève à 21,9 millions d'euros détenu par Tunisie Leasing (33,90%), Amen Bank (23,63%) et Proparco (22,84%). Elle a été créée dans le but d'acquérir 59,34% du capital de la société ALIOS Finance SA, qui est une holding française détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de financement spécialisé, principalement dans le leasing, le crédit à la consommation, le crédit d'équipement et la location longue durée. Ces sociétés opèrent dans 9 pays de l'Afrique subsaharienne, à savoir la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, le Gabon, le Cameroun, la Zambie, le Kenya et la Tanzanie.

Au 31 décembre 2022, le total des capitaux propres avant résultat de l'exercice se sont élevés à 3 629 181[1] Euros et un résultat global consolidé de 66 158[1] Euros.

- **SMART RECOVERY**

La « SMART RECOVERY » est une société anonyme au capital de 300 000 dinars détenue à hauteur de 70% par AMEN BANK. Elle a pour activité l'achat des créances pour son propre compte et le recouvrement des créances pour le compte de tiers. Au 31/12/2022, son chiffre d'affaires s'élève à 684,1 KDT et son résultat net est de 165 dinars.

SECTEUR AGRICOLE

- **KAWARIS**

La société KAWARIS est une société de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA) créée en 1993. Son capital est de 3,3 MDT, dont 20% détenus par AMEN BANK. Elle exploite en concession auprès de l'Etat sur 25 ans, des domaines agricoles de 120 Ha à Beni Khaled destinés à la production d'agrumes. La superficie plantée a évolué dans le temps et ce, suite aux travaux de reconversion de citronniers et d'arbres fruitiers pour atteindre actuellement 117,90 Ha.

Elle a réalisé au 31/12/2022 un chiffre d'affaires de 3,2 MDT. Elle a dégagé ainsi un résultat net de 350,1 KDT.

- **SUNAGRI**

Il s'agit d'une société du groupe AMEN créée en 2013 avec un capital de 800 KDT. Elle est spécialisée dans le conditionnement de fruits et de légumes, ainsi que leur entreposage frigorifique. Cette société est en liquidation.

Au 31/12/2022, son chiffre d'affaires est nul mais son bénéfice net est de 30,2 KDT grâce aux produits de placements de 32,2 KDT.

SECTEUR IMMOBILIER

- **GEST-IMMO AMEN**

La société GEST-IMMO AMEN est une société anonyme au capital de 300 KDT. Elle est détenue à hauteur de 99,8% par AMEN BANK. Au 31/12/2022, son chiffre d'affaires a atteint 1,2 MDT et son résultat net est de 333,9 KDT.

[1] Chiffres non audités.

- **EL IMRANE**

Fondée en 1984, la société EL IMRANE est une SA au capital actuel de 7 MDT. Elle compte son actif plusieurs projets immobiliers situés dans des emplacements de choix notamment à La Soukra, à El Menzah 1 et aux Berges du Lac. Au 31/12/2022, son chiffre d'affaires a atteint 3,8 MDT et son résultat net est de -1,5 MDT.

- **SICOF**

La société Immobilière, Commerciale et Financière (SICOF) a été créée en 1948 et a pour objet essentiellement l'achat, la location, la mise en valeur et l'exploitation de toutes propriétés agricoles ou urbaines, ainsi que la participation directe ou indirecte à toutes opérations commerciales ou industrielles.

Son capital social actuel est de 8,5 MDT et est détenu à hauteur de 90,91% par la PGI Holding. Le reste du capital est détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

En 2022 son chiffre d'affaires a été de 12,1[1] MDT et son résultat a été de 13,5[1] MDT.

SECTEUR TOURISTIQUE

- **DAR ZARROUK**

La société DAR ZARROUK, gère un restaurant niché sur la colline de SIDI BOU SAID. Son capital social actuel est de 1,250 MDT détenu à hauteur de 75% par la société MAJESTIC HÔTEL.

En 2022, son chiffre d'affaires a été de 3,5 MDT et le résultat de 425 KDT.

- **MAJESTIC HOTEL**

La société MAJESTIC HOTEL, gère l'hôtel MAJESTIC situé en plein centre-ville de Tunis ainsi que l'hôtel de charme "DAR SAID" situé à SIDI BOU SAID. Son capital est détenu par la PGI à hauteur de 32,52%, SICOF à hauteur de 30,59% et COMAR à hauteur de 21,21%.

L'hôtel MAJESTIC a été construit en 1910 et a été acquis par le groupe Amen en 1972. Il est classé en catégorie 3 étoiles et dispose de 100 chambres de dimension variable.

L'hôtel DAR SAID dispose de 24 chambres toutes différentes et typiquement décorées.

En 2022 son chiffre d'affaires a été de 8,9 MDT et son résultat a été de 756 KDT.

SECTEUR DE SANTE

- **CLINIQUE EL AMEN NABEUL**

Il s'agit d'une clinique pluridisciplinaire sise à Nabeul comporte 57 chambres d'hospitalisation soit l'équivalent de 104 lits. Elle est entrée en exploitation en septembre 2017.

- **CLINIQUE EL AMEN BIZERTE**

Il s'agit d'une clinique pluridisciplinaire sise à Bizerte dotée d'une capacité de 102 lits. Elle est entrée en exploitation en septembre 2017.

- **HOPITAL PRIVE EL AMEN**

La société HOPITAL PRIVE EL AMEN a été créée en 2010 et n'est pas encore entrée en exploitation. Son capital social actuel est de 8,4 MDT détenu par AMEN SANTE à hauteur de 99,98%.

[1] Chiffres non audités.

- **AMEN SANTE**

Amen Santé a été créée en 2009, son capital actuel s'élève à 85,340 MDT. Sa mission est d'assurer la gestion des cliniques du groupe Amen, leur mise en conformité aux standards internationaux. Elle veille à assurer une haute qualité de soins et à une maîtrise des coûts. La Société Financière Internationale (S.F.I.) une filiale de la Banque Mondiale est actionnaire d'Amen Santé à concurrence de 9%.

A noter que le pôle Santé du groupe Amen compte 6 cliniques en activité situées à Mutuelle ville, La Marsa, Gafsa, Béja, Bizerte et Nabeul.

A fin 2022, le chiffre d'affaires de la société AMEN SANTE s'est élevé à 2,3 MDT et son résultat net est de -10,6 MDT.

- **POLYCLINIQUE EL AMEN LA MARSA**

Cette société a été créée en 1993 et a rejoint le groupe Amen en 2005. Elle gère une polyclinique Medico Chirurgicale. Son capital social actuel est de 4,1 MDT dinars détenu par AMEN SANTE à hauteur de 41,75% et COMAR à hauteur de 34,90%. Son chiffre d'affaires en 2022 a été de 8,6 MDT pour un résultat de 715 KDT.

EQUIPEMENTS MECANIQUES

- **PARENIN**

Créée en 1902, la société commercialise des engins industriels et agricoles de chantiers et de travaux publics. Son capital est détenu par la famille Ben Yedder à hauteur de 73,76% et par SICOF à hauteur de 18,81%.

Elle représente des marques de grande renommée, leaders mondiaux dans leurs secteurs dont CATERPILLAR dans le créneau « engins de travaux publics ». Son capital social est de 14 MDT.

Son chiffre d'affaires pour 2022 a été 133,7mD et son résultat de 6,7 MDT.

- **MEDITRAC INTERNATIONAL**

Cette société a été créée en 1995 par une Joint-Venture entre CATERPILLAR et PARENIN. Elle est spécialisée dans la commercialisation des engins industriels et agricoles de chantiers et de travaux publics.

Son capital social actuel est de 20 MDT et elle a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 32,3 MDT et un résultat de 2,7 MDT.

- **ENNAKL**

Elle a été créée le 06/02/1965 et rachetée par les groupes Ben Yedder et Poulina en 2012. Son capital actuel s'élève à 30 MDT, son objet porte sur le commerce de matériel de transport sous diverses marques notamment, VOLKSWAGEN, SKODA, SEAT, AUDI… Sa part de marché sur le secteur automobile s'élève au 31/12/2022 à 10,1 %.

Elle a réalisé au 31/12/2022 un chiffre d'affaires de 497,4 MDT et un résultat net de 31,3 MDT.

- **Tunisie LLD**

La société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD) est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social actuel s'élève à 3 MDT, détenu à hauteur de 99,44% par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Son chiffre d'affaires au titre de 2022 est de 15,9 MDT et son résultat a été de 3,3 MDT.

INFORMATIQUE

- **TUNISYS**

Elle est une société anonyme créée en 1989 et spécialisée dans l'intégration de solutions informatiques, monétiques et de télécommunication forte valeur ajoutée. Sa situation financière au 31/12/2022 s'est soldée par un résultat de 728,0 KDT.

Le Chiffre d'Affaires réalisé a atteint 10,1 MDT au 31/12/2022.

Secteurs agroalimentaires

- **Société Nouvelle de Boissons**

La société « SNB » est une société anonyme ayant un capital de 13,02 MDT.

La société a pour objet la fabrication, l'achat, la vente, la négociation, l'importation, l'exportation et la distribution de tous produits alimentaires boissons ou autres.

Au 31/12/2022, son chiffre d'Affaires a été de 23,0 MDT contre un résultat net de 404,9 KDT.

2.6. Description du groupe AMEN BANK au 31/12/2022

2.6.1. Présentation des sociétés du groupe « Amen Bank »

Au 31 décembre 2022, Amen Bank est à la tête d'un groupe exerçant principalement dans le secteur financier et constitué des 26 sociétés suivantes :

Sociétés	Capital au 31/12/22 (KDT)	Nombre d'actions ou de parts sociales	Part. Directe en Nombre d'actions et de parts sociales	% de Participation Directe
AMEN BANK	132 405	26 481 000	-	-
LE RECOUVREMENT	300	30 000	29 965	99,88%
SICAR AMEN	2 500	25 000	22 051	88,20%
SOGEREC	6 600	660 000	659 811	99,97%
AMEN CAPITAL	588	58 823	30 000	51,00%
AMEN PROJECT	200	200 000	106 011	53,01%
AMEN CORPORATE FINANCE[1]	1	1 000	0	0%
AMEN INVEST	2 000	20 000	12 660	63,30%
GEST IMMO	300	3 000	2 993	99,77%
MAGHREB LEASING ALGERIE (KDZD)[2]	6 500	5 000 000	2 686 424	54,09%
TUNISIE LEASING & FACTORING	54 000	10 800 000	3 886 817	35,99%
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	5	500	149	29,80%
EL IMRANE	7 000	70 000	14 000	20,00%
TUNISYS	1 500	150 000	30 000	20,00%
EL KAWARIS[3]	3 300	33 000	6 600	20,00%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	500	50 000	13 360	27,27%
HAYETT	15 000	150 000	37 500	25,00%
AMEN SANTE	85 340	9 482 175	1 801 531	19,00%
TLG FINANCE[4]	21 877 000[5]	2 187 700	516 850	23,63%
SICAV AMEN	20 248	1 008 341	1 460	0,35%
SUNAGRI	800	80 000	21 600	27,00%
AMEN PREMIERE SICAV	43 714	453 310	10 607	0,16%
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE (K F.CFA)[6]	7 058 830	500 000	150 000	30,00%
AMEN ALLIANCE SICAV	64 738[7]	582 767	65 678	1,71%
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	13 020	130 200	26 040	20%
SMART RECOVERY	300	30 000	20 999	70%

[1] La société Amen Corporate Finance détenue à hauteur de 99,9% par AMEN CAPITAL (filiale d'AMEN BANK).

[2] Le capital de MLA est présenté en KDZ.

[3] KAWARISS est une société agricole qui arrête ses états financiers au 31/08.

[4] Le capital de TLG FINANCE est présenté en Euros.

[5] Etats financiers non audités.

[6] Le capital de la société ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE est présenté en F.CFA.

[7] Actif net.

2.6.2. Schéma financier du groupe AMEN BANK au 31/12/2022

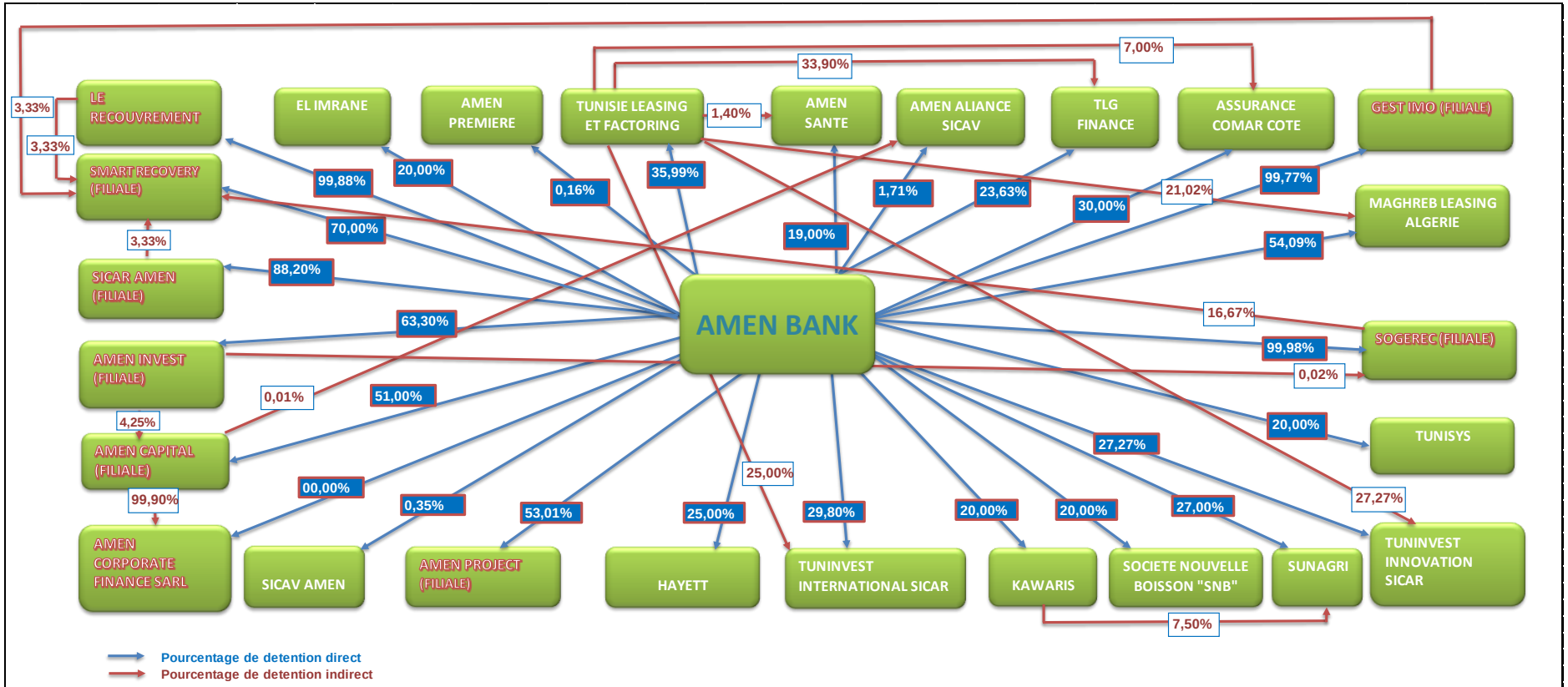

Particpation entre les sociétés du groupe

2.6.3. Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe Amen Bank au 31/12/2022

SOCIETES	AMEN BANK	AMEN INVEST	SOGEREC	AMEN PREMIERE	AMEN PROJECT	AMEN CORPORATE FINANCE	EL IMRANE	EL KAWARIS	TLG FINANCE	HAYETT	LE RECOUVREMENT	SICAV AMEN	TUNINVEST INNOVATION SICAR	SICAR AMEN	TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	TUNISIE LEASING	TUNISYS	AMEN SANTE	MAGHREB LEASING ALGERIE	GEST IMMO	AMEN CAPITAL	SUNAGRI	SMART RECOVERY	COMARI	AMEN ALLIANCE SICAV	SNB
AMEN BANK	-	63,30%	99,98%	0,16%	53,01%	-	20,00%	20,00%	23,63%	25,00%	99,88%	0,35%	27,27%	88,20%	29,80%	35,99%	20,00%	19,00%	54,09%	99,77%	51,00%	27,00%	70,00%	30,00%	1,71%	20,00%
AMEN INVEST	-	-	0,02%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,25%	-	-	-	-	-
SOGEREC (F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,67%	-	-	-
AMEN PREMIERE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMEN PROJECT (F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMEN CORPORATE FINANCE (F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EL IMRANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EL KAWARIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,50%	-	-	-	-
TLG FINANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HAYETT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LE RECOUVREMENT (F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,33%	-	-	-
SICAV AMEN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TUNINVEST INNOVATION SICAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAR AMEN (F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,33%	-	-	-
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TUNISIE LEASING	-	-	-	-	-	-	-	-	33,90%	-	-	-	25,00%	-	25,00%	-	-	1,40%	21,02%	-	-	-	-	7,00%	-	-
TUNISYS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMEN SANTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAGHREB LEASING ALGERIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GEST IMMO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,33%	-	-	-
AMEN CAPITAL (F)	-	-	-	-	-	99,90%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,01%	-
SUNGARI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SMART RECOVERY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMARI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMEN ALLIANCE SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,01%	-	-	-	-	-
SNB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
% DE CONTROLE	0,00%	63,30%	100,00%	0,16%	53,01%	99,90%	20,00%	20,00%	57,53%	25,00%	99,88%	0,35%	52,27%	88,20%	54,80%	35,99%	20,00%	20,40%	75,11%	99,77%	55,26%	34,50%	96,66%	37,00%	1,72%	20,00%

2.6.4. Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe Amen Bank entre le 31/12/2022 et la date d'élaboration du Document de référence

Néant.

2.6.5. Chiffres clés des sociétés du groupe Amen BANK au 31/12/2022

En KDT

Sociétés	Capitaux propres avant affectation	Produits d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total des passifs	Charges financières
AMEN BANK	1 302	985	179	155	9 105	474
LE RECOUVREMENT	5 756	3 086	2 979	2 293	700	9
SICAR AMEN	18 093	3 850	3 187	3 222	732 213	182
SOGEREC	5 630	1 071	-61	17	473	2
AMEN CAPITAL	1 982	1 074	261	226	1 059	12
AMEN PROJECT	245	34	26	25	136	0
AMEN CORPORATE FINANCE	27	249	17	17	209	0
AMEN INVEST	3 638	1 742	-140	-103	3 138	-
GEST IMMO	841	1 187	334	334	592	-
MAGHREB LEASING ALGERIE (KDZD)(1)	7 347	1 904	678	447	15 080	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	188 689	67 652	24 533	16 590	805 613	58 888
TUNINVEST INTERNATIONAL	37	7	2	1	830	-
EL IMRANE	9 221	3 764	-323	-1 500	16 626	1 325
TUNISYS	4 493	10 671	810	728	7 557	94
EL KAWARIS(2)	4 199	3 246	240	350	318	1
TUNINVEST INNOVATION SICAR	717	41	23	22	529	0
HAYETT	45 418	110 961	7 834	6 435	364 520	-
AMEN SANTE	69 244	2 310	-10 675	-10 615	2 958	13
TLG FINANCE(3)	3 563 023	0	-13 246	-66 158	45 435	0
SICAV AMEN	21 214(4)	1 289	1 043	1 056	117	193
SUNAGRI(2)	492	0	-2	30	0	0
AMEN PREMIERE SICAV	46 189(4)	3 477	2 917	2 583	156	471
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE (KCFA) (6)	2 311 087	7 030 891	277 737	402 445	14 664 735	108 904
AMEN ALLIANCE SICAV	68 514(4)	5 865(5)	4 814	4 674	172	918
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	15 108	22 964	711	405	24 899	259
SMART RECOVERY	300	684	-3	0	268	1

(1) : Les chiffres de MLA sont présentés en KDZ.

(2) : Les états financiers sont arrêtés au 31/08/2022.

(3) : Les chiffres de TLG FINANCE sont présentés en Euros. Ils sont non audités.

(4) : Actif net.

(5) : Total revenus des placements.

(6) : Le capital de la société ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE est présenté en F.CFA.

2.6.6. Les engagements financiers du groupe AMEN BANK au 31 décembre 2022

En KDT

Sociétés	Crédits bancaires	Ressources extérieures*	Emprunts obligataires*	Ressources budgétaires*	Découverts	Certificats de dépôt	Leasing	Total
AMEN BANK	227 311	424 461	282 577	81 291	815 324	390 469	15 059	**1 458 390**
LE RECOUVREMENT	-	-	-	-	-	-	-	**-**
SICAR AMEN	-	-	-	-	-	-	-	**-**
SOGEREC	-	-	-	-	1	-	-	**1**
AMEN CAPITAL	-	-	-	-	-	-	-	**-**
AMEN PROJECT	-	-	-	-	-	-	-	**-**
AMEN CORPORATE FINANCE	-	-	-	-	-	-	-	**-**
AMEN INVEST	-	-	-	-	-	-	-	**-**
GEST IMMO	-	-	-	-	0,14	-	-	**0,14**
MAGHREB LEASING ALGERIE (KDZD)**	12 000 928 787	-	-	-	-	-	-	**12 000 928 787**
TUNISIE LEASING & FACTORING	156 799	166 173	234 749	39 200	621	1 000		**598 542**
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	-	-	-	-	-	-	-	**-**
EL IMRANE	6 100	-	-	-	6 380	-	-	**12 480**
TUNISYS	-	-	-	-	-	-	-	
EL KAWARIS	-	-	-	-	-	-	-	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	-	-	-	-	-	-	-	
HAYETT	-	-	-	-	-	-	-	**-**
AMEN SANTE	-	-	-	-	-	-	-	
TLG FINANCE	-	-	-	-	-	-	-	
SICAV AMEN	-	-	-	-	-	-	-	
SUNAGRI	-	-	-	-	-	-	-	
AMEN PREMIERE	-	-	-	-	-	-	-	
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	-	-	-	-	-	-	-	
AMEN ALLIANCE SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	4 607	-	-	-	1 247	-	-	**5 854**
SMART RECOVERY	-	-	-	-	-	-	-	-

* Hors dettes rattachées.

** Les chiffres de la société Maghreb Leasing Algérie sont exprimés en KDZD.

2.6.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de satisfaire leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie avalisés par Amen Bank et souscrits par les sociétés du groupe.
Au 31/12/2022, les concours bancaires de Amen Bank aux sociétés du groupe sont respectivement de :

En KDT

NOM OU RAISON SOCIALE	C.T.	M.L.T.	EPS	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DONNE
Groupe AMEN BANK				
GEST IMMO	0	0	0	0
SMART RECOVERY	0	0	0	0
TUNISIE LEASING ET FACTORING	10	24 333	43 630	67 973
EL IMRANE	6 380	6 100	2 949	15 429
MAGHREB LEASING D'ALGERIE	0	0	0	0
AMEN FINANCE COMPANY	0	0	0	0
TUNISYS	0	0	7 438	7 438
EL KHIR	0	0	0	0
SOGEREC	0	0	0	0
STE SUNAGRI	0	0	3	3
KAWARES	0	0	0	0
SICAV AMEN	0	0	0	0
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	0	0	0	0
TUNINVEST INNOVATION SICAR	0	0	0	0
AMEN INVEST	0	0	420	420
SICAR AMEN	0	0	0	0
AMEN PROJECT	0	0	0	0
AMEN PREMIERE SICAV	0	0	0	0
LE RECOUVREMENT	0	0	0	0
AMEN CAPITAL	0	0	0	0
STE AMEN ALLIANCE SICAV	0	0	0	0
TOTAL	**6 390**	**30 433**	**54 440**	**91 263**

Source : Amen Bank

Les soldes des comptes courants créditeurs ouverts par les filiales et entreprises associées chez Amen Bank se détaillent au 31/12/2022 comme suit :

En DT

Date journée	Raison sociale	Groupe	Solde créditeurs
31-DéC. -2022	LE RECOUVREMENT	ENTREPRISE FILIALE	2 809 008,23
31-DéC. -2022	SICAR AMEN	ENTREPRISE FILIALE	15 850 706,81
31-DéC. -2022	SOGEREC	ENTREPRISE FILIALE	46 623,54
31-DéC. -2022	AMEN CAPITAL	ENTREPRISE FILIALE	14 949,97
31-DéC. -2022	AMEN PROJECT	ENTREPRISE FILIALE	4 400,63
31-DéC. -2022	AMEN CORPORATE FINANCE	ENTREPRISE FILIALE	107 292,47
31-DéC. -2022	AMEN INVEST	ENTREPRISE FILIALE	1 295 921,18
31-DéC. -2022	AMEN IMMOBILIERE	ENTREPRISE FILIALE	107 525,59
31-DéC. -2022	TUNISIE LEASING & FACTORING	ENTREPRISE ASSOCIEE	6 155 817,36
31-DéC. -2022	TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	ENTREPRISE ASSOCIEE	46,97
31-DéC. -2022	EL IMRANE	ENTREPRISE ASSOCIEE	4 184 491,55
31-DéC. -2022	TUNISYS	ENTREPRISE ASSOCIEE	686 722,07
31-DéC. -2022	EL KAWARIS	ENTREPRISE ASSOCIEE	359 454,69
31-DéC. -2022	TUNINVEST INNOVATION SICAR	ENTREPRISE ASSOCIEE	3 396,79
31-DéC. -2022	HAYETT	ENTREPRISE ASSOCIEE	1 273 273,12
31-DéC. -2022	AMEN SANTE	ENTREPRISE ASSOCIEE	252 448,19
31-DéC. -2022	SICAV AMEN	ENTREPRISE ASSOCIEE	4 559 639,57
31-DéC. -2022	SUNAGRI	ENTREPRISE ASSOCIEE	2 038,79
31-DéC. -2022	AMEN PREMIERE	ENTREPRISE ASSOCIEE	8 582 759,68
31-DéC. -2022	AMEN ALLIANCE SICAV	ENTREPRISE ASSOCIEE	13 649 217,56
31-DéC. -2022	SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	ENTREPRISE ASSOCIEE	520,40

Source : Amen Bank

2.7. Relations d'AMEN BANK avec les sociétés du Groupe AMEN BANK au 31/12/2022

2.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus

Néant.

Prêts octroyés

- Renouvellement de Amen Invest du crédit à court terme, contracté en décembre 2019 avec Amen Bank, sous forme d'une cote de découvert en compte pour une valeur de 420.000 dinars, au taux annuel TMM+2. En garantie de ce crédit, Amen Invest a affecté à titre de gage et nantissement au profit d'Amen Bank des titres en sa possession consistant en 42.000 actions Ennakl Automobiles.

- En 2021, l'Amen Bank a consenti à la société de promotion immobilière Elimrane un crédit bancaire aux modalités suivantes :

  - Montant du prêt : 9 000 000 Dinars ;
  - Durée : 4 ans (avec une grâce de 30 mois pour le remboursement du principal) ;
  - Taux d'intérêt : TMM + 2 % l'an.

  En 2021, une première tranche de 1 100 000 DT a été débloquée sur ce crédit. En 2022, quatre autres tranches de montants s'élevant respectivement à 1 000 000 DT, 1 000 000 DT, 1 100 000 DT et 1 900 000 DT ont été débloquées. L'encours relatif à ce crédit s'élève à 6 100 000 DT au 31/12/2022. Les charges d'intérêts supportées sur ce crédit en 2022 ont totalisé 249 330 DT dont 23 656 DT courus et non échus inscrits parmi les charges à payer au 31/12/2022.

- En 2017, l'Amen Bank a consenti à la société de promotion immobilière Elimrane un crédit bancaire aux modalités suivantes :

  - Montant du prêt : 6 500 000 Dinars ;
  - Durée : 4 ans (avec une grâce de 30 mois pour le remboursement du principal) ;
  - Taux d'intérêt : TMM + 2,5 % l'an.

  L'encours relatif à ce crédit s'élevant à 6 500 000 au 31/12/2019 a été remboursé en totalité par anticipation en 2020. Ce crédit à fait l'objet d'un rééchelonnement et d'un nouvel échéancier en 2020 aux modalités suivantes :

  - Montant du prêt : 6 800 000 Dinars ;
  - Durée : 21 Mois ;
  - Taux d'intérêt : TMM + 2,5 % l'an.

  L'encours restant en principal sur ce crédit s'élevant à 1 200 000 DT en mars 2022 a été remboursé en totalité par anticipation et a fait l'objet d'un rééchelonnement et d'un nouvel échéancier en 2022 aux modalités suivantes :

  - Montant du prêt : 1 200 000 Dinars ;
  - Durée : 6 Mois ;
  - Taux d'intérêt : TMM + 2,5 % l'an.

  Ce crédit a été remboursé en totalité en 2022. Les charges d'intérêts supportées sur ce crédit en 2022 ont totalisé 130 326 Dinars.

- En 2018, l'Amen Bank a consenti à la société de promotion immobilière Elimrane un crédit bancaire aux modalités suivantes :

  - Montant du prêt : 6 000 000 Dinars ;
  - Durée : 4 ans (avec une grâce de 30 mois pour le remboursement du principal) ;
  - Taux d'intérêt : TMM + 2,5 % l'an.

  L'encours relatif à ce crédit s'élevant à 5 100 000 au 31/12/2019 a été remboursé en totalité par anticipation en 2020. Ce crédit à fait l'objet d'un rééchelonnement et d'un nouvel échéancier en 2020 aux modalités suivantes :

  - Montant du prêt : 6 000 000 Dinars ;
  - Durée : 18 Mois (avec une grâce de 9 mois pour le remboursement du principal) ;
  - Taux d'intérêt : TMM + 2,5 % l'an.

  L'encours restant en principal sur ce crédit s'élevant à 2 100 000 DT en mars 2022 a été remboursé en totalité par anticipation et a fait l'objet d'un rééchelonnement et d'un nouvel échéancier en 2022 aux modalités suivantes :

  - Montant du prêt : 2 100 000 Dinars ;
  - Durée : 6 Mois ;
  - Taux d'intérêt : TMM + 2,5 % l'an.

L'encours restant en principal sur ce crédit s'élevant à 2 050 000 DT en octobre 2022 a été remboursé en totalité par anticipation et a fait l'objet d'un rééchelonnement et d'un nouvel échéancier une deuxième fois en 2022 aux modalités suivantes :

- Montant du prêt : 2 050 000 Dinars ;
- Durée : 11 Mois (avec 3 mois de grâce pour le remboursement du principal) ;
- Taux d'intérêt : TMM + 2,75 % l'an.

L'encours relatif à ce crédit s'élève à 2 050 000 DT au 31/12/2022. Les charges d'intérêts supportées sur ce crédit en 2022 ont totalisé 234 411 DT.

- En 2018, l'Amen Bank a consenti à la société de promotion immobilière Elimrane un crédit bancaire aux modalités suivantes :

  - Montant du prêt : 5 000 000 Dinars ;
  - Durée : 2 ans (avec une grâce de 12 mois pour le remboursement du principal) ;
  - Taux d'intérêt : TMM + 2,5 % l'an.

  L'encours relatif à ce crédit s'élevant à 5 000 000 au 31/12/2019 a été remboursé en totalité en 2020. Ce crédit à fait l'objet d'un rééchelonnement et d'un nouvel échéancier en 2020 aux modalités suivantes :

  - Montant du prêt : 5 140 000 Dinars ;
  - Durée : 36 Mois (avec une grâce de 9 mois pour le remboursement du principal) ;
  - Taux d'intérêt : TMM + 2,75 % l'an.

  L'encours restant en principal sur ce crédit s'élevant à 4 330 000 DT en mars 2022 a été remboursé en totalité par anticipation et a fait l'objet d'un rééchelonnement et d'un nouvel échéancier en 2022 aux modalités suivantes :

  - Montant du prêt : 4 330 000 Dinars ;
  - Durée : 12 Mois (avec une grâce de 12 mois pour le remboursement du principal) ;
  - Taux d'intérêt : TMM + 2,5 % l'an.

  L'encours relatif à ce crédit s'élève à 4 330 000 DT au 31/12/2022. Les charges d'intérêts supportées sur ce crédit en 2022 ont totalisé 467 291 DT dont 372 844 DT courus et non échus inscrits parmi les charges à payer au 31/12/2022.

2.7.2. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Créances sur les sociétés du groupe

Néant.

Dettes envers les sociétés du groupe

Néant.

2.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Reçus

Néant.

Donnés

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2022 se sont élevés à 798 KDT.

2.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Amen Bank en 2022 et distribués par les sociétés du groupe au titre de l'exercice 2021

NOM OU RAISON SOCIALE	Dividendes encaissés en 2022 au titre de 2021 en DT
HAYETT	1 000 000
TUNISIE LEASING ET FACTORING	1 943 409
MAGHREB LEASING D'ALGERIE (DZD)	4 334 666
TUNISYS	18 000
SNB	90 200
KAWARES	132 000
SICAR AMEN	1 843 547
LE RECOUVREMENT	1 188 612
AMEN PREMIERE	47 685
Total	**10 598 118**

2.7.5. Les dividendes et autres rémunérations distribués par Amen Bank en 2022 aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2021

Néant.

2.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

Les garanties et sûretés réelles

Reçues

Néant.

Données

Néant.

Les cautions

Reçues

Néant.

Données

NOM OU RAISON SOCIALE	Engagement Par Signature
Groupe AMEN BANK	
TUNISIE LEASING	43 630
EL IMRANE	2 949
TUNISYS	7 438
STE SUNAGRI	3
AMEN INVEST	420
TOTAL	**54 440**

2.8. Relations commerciales entre AMEN BANK et les autres sociétés du Groupe durant l'exercice 2022

2.8.1. Le chiffre d'affaires réalisé par Amen Bank avec les autres sociétés du groupe

Encaissé

- Amen Bank perçoit des produits au titre de la souscription de la société Tunisys à 4 placements au cours de l'exercice 2022, dont le détail est le suivant :

En KDT

Montant	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Produits nets rattachés à l'exercice 2022
1 000 000	30/09/2022	20/10/2022	TMM + 1%	3 553
500 000	20/10/2022	09/11/2022	TMM + 1%	1 777
500 000	21/12/2022	31/12/2022	TMM + 1%	917
300 000	09/11/2022	07/02/2023	TMM + 1%	3 517
Total				**9 764**

– Les produits et commissions perçus par Amen Bank et versés par les autres sociétés du groupe au titre de l'exercice 2022 sont les suivants :

En DT

	Commissions perçues	Intérêts perçus sur comptes courants	Intérêts perçus sur financement	Total
LE RECOUVREMENT	1 500			**1 500**
SICAR AMEN	182 000	53 167		**235 167**
AMEN PROJECT		6 270		**6 270**
TUNISIE LEASING & FACTORING		1 315 800		**1 315 800**
HAYETT	4 636 000			**4 636 000**
SICAV AMEN	125 542			**125 542**
AMEN PREMIERE	299 927			**299 927**
AMEN ALLIANCE SICAV	593 487			**593 487**
Total	**5 838 456**	**1 375 237**	**-**	**7 213 693**

Décaissé

Les produits et commissions versés par Amen Bank au profit des autres sociétés du groupe au titre de l'exercice 2022 sont les suivants :

En DT

	Intérêts payés sur comptes courants	Intérêts payés sur placements	Commissions payées	Total
SICAR AMEN	170 179	400 406	2 852 000	3 422 585
SOGEREC		93 344	1 083 000	1 176 344
AMEN PROJECT		7 946		7 946
AMEN INVEST		4 872		4 872
AMEN IMMOBILIERE			254 000	254 000
TUNISIE LEASING & FACTORING		1 128 711		1 128 711
TUNISYS		11 143		11 143
EL KAWARIS		95 669		95 669
HAYETT		4 921 000		4 921 000
AMEN SANTE		24 409		24 409
SUNAGRI		31 495		31 495
AMEN PREMIERE		404 367		404 367
AMEN ALLIANCE SICAV		1 218 415		1 218 415
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS		20 737		20 737
SMART RECOVERY			684 000	684 000
Total	**170 179**	**8 362 510**	**4 873 000**	**13 405 689**

2.8.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les sociétés du groupe

Achats

- Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2022 pour un montant total de 1 609 KDT (HT).

- Amen Bank et la société « Le Recouvrement » ont conclu des conventions de cession des créances dont les détails sont les suivants :

  - Convention en date du 30 décembre 2019 au terme de laquelle la société Le Recouvrement a acheté auprès de Amen Bank 1 897 créances d'une valeur nominale globale de 102 969 164 DT pour un prix d'achat de 1 897 DT (soit un dinar par créance).

  - Convention en date du 30 décembre 2018 au terme de laquelle la société Le Recouvrement a acheté auprès de Amen Bank 807 créances d'une valeur nominale globale de 54 923 442 DT pour un prix d'achat de 807 DT (soit un dinar par créance).

  - Convention en date du 29 mars 2018 au terme de laquelle la société Le Recouvrement a acheté auprès de Amen Bank 1 276 créances d'une valeur nominale globale de 172 446 356 DT pour un prix d'achat de 1 276 DT (soit un dinar par créance).

  - Convention en date du 02 février 2017 au terme de laquelle la société Le Recouvrement a acheté auprès de Amen Bank 5 créances d'une valeur nominale globale de 5 835 451 DT pour un prix d'achat de 5 DT (soit un dinar par créance).

  - Convention en date du 30 décembre 2016 au terme de laquelle la société Le Recouvrement a acheté auprès de Amen Bank 127 créances d'une valeur nominale globale de 50 377 234 DT pour un prix d'achat de 127 DT (soit un dinar par créance).

  - Convention en date du 25 décembre 2015 au terme de laquelle la société Le Recouvrement a acheté auprès de Amen Bank 183 créances d'une valeur nominale globale de 67 698 198 DT pour un prix d'achat de 183 DT (soit un dinar par créance).

  - Convention en date du 26 juillet 2007 au terme de laquelle la société Le Recouvrement a acheté auprès de Amen Bank 62 créances d'une valeur nominale globale de 24 839 DT pour un prix d'achat de 62 DT (soit un dinar par créance).

  - Convention en date du 13 juin 2006 au terme de laquelle la société Le Recouvrement a acheté auprès de Amen Bank 157 créances d'une valeur nominale globale de 88 353 672 DT pour un prix d'achat de 157 DT (soit un dinar par créance).

  - Convention en date du 31 décembre 2004 au terme de laquelle la société Le Recouvrement a acheté auprès de Amen Bank 55 créances d'une valeur nominale globale de 14 101 743 DT pour un prix d'achat de 55 DT (soit un dinar par créance).

  - Convention en date du 31 décembre 2003 au terme de laquelle la société Le Recouvrement a acheté auprès de Amen Bank 27 créances d'une valeur nominale globale de 19 858 671 DT pour un prix d'achat de 27 DT (soit un dinar par créance).

  - Convention en date du 31 décembre 2002 au terme de laquelle la société Le Recouvrement a acheté auprès de Amen Bank 11 créances d'une valeur nominale globale de 13 303 646 DT pour un prix d'achat de 11 DT (soit un dinar par créance).

Ventes

Néant.

2.8.3. Les prestations de services reçues ou données

Reçues

- Onze (11) nouvelles conventions de gestion de fonds avec SICAR Amen conclues le 22 mars 2022 portant sur un montant total de 107,2 MDT. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux de 0,5% sur les montants gérés, s''élève à 414 KDT (HT).

- Une (1) nouvelle convention de gestion de fonds avec SICAR Amen conclues le 29 novembre 2022 portant sur un montant total de 1,7 MDT. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux de 0,5% sur les montants gérés, s''élève à 569 DT (HT).

- Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart Recovery » pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement en contentieux.

  A cet effet, AMEN BANK :

  - Investit la société « Smart Recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
  - Constitue la société « Smart Recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart Recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.
  - Met à la disposition de la société « Smart Recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

  La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée. Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à 684 KDT H.T.

- Amen Bank a conclu une convention le 17 août 2022 avec ses filiales Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance pour le développement de l'activité d'étude et du conseil en gestion de fonds dans laquelle :

  - Les conventions pour les missions « Etude et Conseil » sont signées entre le client demandeur du service et Amen Corporate Finance « le gestionnaire », qui assure la gestion administrative et comptable des dossiers.
  - La facturation des honoraires des missions d'Etude et conseil est définie sur la base de la convention établie entre Amen Corporate Finance et le client demandeur de service.
  - Les honoraires au titre de « l'Etude Préliminaire » sont de 12% du montant facturé.
  - Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaire sont déterminés comme suit :
    - Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
    - Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
    - Les honoraires au titre de « l'Accompagnement et conseil » sont de 30% ;

  Amen Corporate Finance s'engage à régler les entités intervenantes, à titre d'avance ou à titre définitif, selon les règles ci-dessus définies, et à hauteur de sa trésorerie disponible.

  Aucun produit n'a été comptabilisé par la banque au titre de 2022.

- La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient 88,20% du capital, vingt-sept (27) conventions de gestion de fonds (dont deux fonds ont été échues au cours de l'exercice 2022) portant sur un encours confié de 580 893 KDT.

  La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 2 852 KDT (HT).

- Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 921 KDT.

- Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

  - Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
  - Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tout bien et en concluant tout accord ;
  - Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis.

  En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes les créances recouvrées et ce à partir du 1er janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à **1 083 KDT.**

Données

- En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à Amen Bank au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	**Base de rémunération**	**Commission 2022 (Hors TVA)**
SICAV Amen première	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	25 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	275 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	13 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	112 KDT
Amen Alliance Sicav	Dépositaire	0,02% HT DE L'ACTIF NET	170 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	424 KDT

- La SOGEREC a conclu une convention d'avance en compte courant rémunérée au taux de 8% l'an en vertu de laquelle elle a effectué, pour le compte d'Amen Bank des paiements à la société Amen Lease qui était en liquidation. Les avances et les intérêts ainsi inscrits au compte courant d'Amen Bank se sont élevés au 31 décembre 2010 respectivement à 3 236 DT et 20 432 DT en HT. Courant l'exercice 2022, aucun mouvement n'a été enregistré.

- Une convention a été conclue entre la société LE RECOUVREMENT et la société AMEN BANK pour la tenue des comptes, la préparation des états financiers et l'établissement de la liasse de consolidation pour 1 500 DT.

- Courant 2022, Amen Corporate Finance ACF – SARL a signé une convention avec Amen Capital et Amen Bank pour le développement de l'activité d'étude et de conseil. Cette convention a pour objet de définir les termes de collaboration et les honoraires attribués aux parties intervenantes, chacune selon sa contribution dans les missions d'Etude et de Conseil.

La convention prévoit :

a) Les honoraires au titre de « l'Etude Préliminaire » sont de 12% du montant facturé ;

b) Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaires sont déterminés comme suit :

- Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
- Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
- Les honoraires au titre de « l'Accompagnement et Conseil » sont de 30% ;

Les commissions revenant à Amen Bank comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 199 278 HT TND.
Au 31 décembre 2022, le solde du compte Amen Bank est créditeur de 153 752 TND.

- Au cours de l'année 2022, la société « SUNAGRI S.A. » a conclu une convention de pension livrée avec Amen Bank. Les différentes transactions relatives à cette convention se présentent comme suit :

Type d'opération	Montant	Titre	Date départ	Date de retour	Taux d'intérêts	Produits 2022
Pension livrée	430 000	BTA 7,2% 02-2017	14/04/2022	12/10/2022	7,26%	15 609
	445 000	BTA 7,2% 02-2017	13/10/2022	11/01/2022	8,03%	7 755

- La société « SUNAGRI S.A. » a placé (compte à terme) en octobre 2021 un montant de 410 000 DT à Amen Bank avec un taux d'intérêt annuel de 7,25% pour une période de 6 mois. Le produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'année 2022 s'élève à 8 385 DT.

- Des rétrocessions de commissions ont été opérées courant l'exercice 2022 par AMEN BANK en faveur d'AMEN Invest dans le cadre de syndicats de placement ayant participé à diverses tranches de l'emprunt national, soit des commissions totales perçues par AMEN Invest de 303.800 Dinars en HT, détaillées comme suit :

Tranche de l'emprunt	Taux de la commission rétrocédée	Commission perçue par Amen Invest
1ère	0,8% du montant placé	97 000
2ème	0,8% du montant placé	76 800
3ème	0,8% du montant placé	20 000
4ème	1% du montant placé	110 000
	Total	**303 800**

2.8.4. Les contrats de gestion

- La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo Amen" dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "Gest Immo Amen" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

- 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranche égales à la première semaine de chaque trimestre.

- Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours a partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2022 est de 254 KDT (HT). Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2022 s'élève à 324 KDT (HT).

Pour permettre le démarrage de l'activité et uniquement pour le premier exercice, le mandant avancera la somme de 400 KDT, cette somme sera déduite du montant des honoraires et commissions revenant au mandataire au titre des premiers exercices.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 août 2021.

- En vertu d'une convention de gestion du 18 Juin 1999 telle que modifiée par l'avenant du 1er janvier 2020, Amen Bank est chargée de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds qu'elle lui confie, ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers de financement pour prise de participation. Le gestionnaire « Amen Bank » percevra, à cet effet :

  - Une somme forfaitaire de 100 KDT par an.
  - 6 KDT brut par an au titre de la mission RCCI
  - 6 KDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA
  - Une commission de 500 DT sur chaque dossier présenté au conseil d'administration de la SICAR AMEN. Cette commission est portée à 4 000 DT au cas où le dossier fait l'objet d'un déblocage effectif.
  - Une commission de 7% sur chaque plus-value dégagée.

  La rémunération au titre de l'exercice 2022, s'élève à 182 KDT (HT).

- La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1.500 dinars (HT).

2.8.5. Les contrats de location

- Amen Bank a conclu avec la société SOGEREC une convention de location des locaux à usage de bureaux (A1.1, A1.4, A1.6 et A1.9), se trouvant au 1er étage de l'immeuble CARTAGENE OFFICES sis à la rue Mohamed Badra Montplaisir-Tunis dont la superficie totale est de 316.77m^2 selon les conditions suivantes :

  - Loyer 180 DT HT/ m2/ avec majoration du loyer : 5% à partir de la 2éme année avec date d'effet au 1er septembre 2022 ;
  - Frais de Syndic à la charge du locataire.

  Le loyer à appliquer est de 57 018,6 DT HT/AN soit un loyer mensuel de 4 751,5 DT HT.

Au titre de l'exercice 2022, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 14 KDT.

- Le conseil de Surveillance du 26 Aout 2021 a autorisé la mise à la disposition de la société Tunisys un local d'une superficie de 88 m^2, situé au rez-de-chaussée l'immeuble de l'Amen Bank sis à Charguia, moyennant un loyer de 800 TND HT/mois avec une majoration de 5%. Cette convention n'a pas produit d'effet en 2022.

- En date du 1er février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5ème étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK. Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 65 KDT H.T et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 14 KDT.

- En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

  - Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m^2,
  - Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m^2,
  - 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

  Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 129 KDT.

- La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

  - Au 1er janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à 12 KDT (HT) par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

    Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 49 KDT et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 11 KDT HT.

  - Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnihla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT (HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 KDT.

- Amen Bank a mis à la disposition de la société "Gest Immo Amen" un local au 2ème étage sis à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2éme année avec date effet le 02/01/2021. Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 21 KDT (HT). Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 août 2021.

- Le conseil de Surveillance du 26 Août 2021 a autorisé la mise à disposition à la société SMART RECOVERY, un appartement A5.1 sis au 5ème étage de l'immeuble Carthagène offices, moyennant un loyer 5KDT TND HT/mois avec majoration de 5% à partir de la 2éme année. Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 55 KDT (HT).

2.8.6. Les fonds gérés

La gestion des fonds de Amen Bank est effectuée par SICAR Amen en vertu de conventions établies pour chaque fond géré. Au 31 décembre 2022, la liste des fonds gérés est la suivante :

Fonds	Commissions en 2022
Fonds AMEN BANK 2009-1	2 843
Fonds AMEN BANK 2009-2	8 053
Fonds AMEN BANK 2010	745
Fonds AMEN BANK 2011-2	2 517
Fonds AMEN BANK 2011-3	9 381
Fonds AMEN BANK 2011-4	2 615
Fonds AMEN BANK 2012-1	29 925
Fonds AMEN BANK 2012-2	50 148
Fonds AMEN BANK 2013-1	34 483
Fonds AMEN BANK 2013-2	6 409
Fonds AMEN BANK 2014-1	198 244
Fonds AMEN BANK 2014-3	16 250
Fonds AMEN BANK 2014-4	221 862
Fonds AMEN BANK 2016-1	161 202
Fonds AMEN BANK 2016-2	10 630
Fonds AMEN BANK 2016-3	28 736
Fonds AMEN BANK 2017-1	18 291
Fonds AMEN BANK 2017-2	320 000
Fonds AMEN BANK 2018-1	100 000
Fonds AMEN BANK 2018-2	304 256
Fonds AMEN BANK 2019-1	114 250
Fonds AMEN BANK 2019-2	197 250
Fonds AMEN BANK 2020-1	151 000
Fonds AMEN BANK 2020-2	366 500
Fonds AMEN BANK 2021-1	170 355
Fonds AMEN BANK 2021-2	326 500
Fonds LE RECOUVREMENT 2009	1 100
Fonds LE RECOUVREMENT 2013	5 000
Fonds LE RECOUVREMENT 2015	1 000
Fonds LE RECOUVREMENT 2016	5 900
Fonds LE RECOUVREMENT 2017	1 250
Fonds LE RECOUVREMENT 2018	2 050
Fonds AMEN CAPITAL 2018	2 500
Fonds AMEN CAPITAL 2019	5 000
Total	**2 876 245**

2.9. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2022

2.9.1. Informations sur les engagements

NOM OU RAISON SOCIALE	C.T.	M.L.T.	EPS
1- Actionnaires détenant directement 5 % du capital de la banque.	**40 023**	**21 035**	**35 004**
COMAR SA	28	0	856
PGI.SA	0	0	20
PARENIN	38 512	19 599	34 059
EKUITY CAPITAL (présenté également parmi les engagements du groupe Ekuity Capital)	0	0	0
HORCHANI FINANCE	2	0	0
Famille BEN YEDDER	1 480	1 436	68
3- Président du Directoire M.Néji Ghandri	0	246	17
4- Président du conseil de surveillance M. Rached FOURATI	0	0	0
5- Les membres du Directoire	**1**	**2 421**	**50**
M. Karim BEN YEDDER	0	1 800	18
M.Néji Ghandri	0	246	17
M.Mehrez Riahi	1	375	15
6- Les membres du conseil de surveillance	**38 540**	**19 599**	**35 001**
M. Rached FOURATI	0	0	0
Mme Selma Babbou	0	0	10
M.Nébil BEN YEDDER	0	0	14
M TMAR RACHID	0	0	7
PGI.SA	0	0	20
COMAR SA	28	0	856
PARENIN	38 512	19 599	34 059
Société le PNEU (Groupe Béchir TAMARZISTE)	0	0	34
EKUITY CAPITAL (présenté également parmi les engagements du groupe Ekuity Capital)	0	0	0
M.Slaheddine Laajimi	0	0	0
M.Abdelkader Boudrigua	0	0	0
M. Ahmed Bouzguenda	0	0	0

2.9.2. Transfert de ressources

Néant.

2.9.3. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées

Reçues

Néant.

Données

Néant.

2.9.4. Les dividendes et autres rémunérations distribués par Amen Bank et encaissés par les autres parties liées

NOM OU RAISON SOCIALE	Nombre d'actions	Dividendes
COMAR SA	8 156 636	11 827 122
PGI.SA	5 520 973	8 005 411
PARENIN	1 234 632	1 790 216
EKUITY CAPITAL	1 324 070	1 919 902
HORCHANI FINANCE	1 324 051	1 919 874
Famille BEN YEDDER	1 737 510	2 519 390
M. Karim BEN YEDDER	210 000	304 500
M.Néji Ghandri	1 465	2 124
M.Mehrez Riahi	2 433	3 528
M. Rached FOURATI	10	15
Mme Selma Babbou	3 524	5 110
M.Nébil BEN YEDDER		146 285
M TMAR RACHID	10	15
Société le PNEU (Groupe Béchir TAMARZISTE)	137 630	199 564
M.Slaheddine Laajimi	0	0
M.Abdelkader Boudrigua	0	0
M. Ahmed Bouzguenda	200	290

2.9.5. Relations commerciales

2.9.5.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2022

Encaissé

Néant.

Décaissé

Néant.

2.9.5.2. Cession et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées

Achats

Néant.

Ventes

La banque a cédé au groupe HORCHANI sa participation dans la société Taysir Microfinance à un prix de 270 dinars/action. Le montant global de la cession de 6.609 actions s'élève à 1.784 KDT.

2.9.5.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues

- "Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient 20.85% du capital de la banque, la convention suivante :

  - "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 160 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2022, s'élève à 160 KDT (HT).

- "Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 30,80% du capital de la banque, la convention suivante :

  Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

  - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2022 s'élève à 925 KDT ;
  - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2022, s'élève à 3 783 KDT (HT).

Données

Néant.

2.9.5.4. Contrats de location

- "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2022 s'élève à 173 KDT (HT).
- "Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 30,80% du capital de la banque, la convention suivante :
  - Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 17 KDT (HT).

2.10. Dividendes

	2022	2021	2020
Capital (en dinars)	132 405 000	132 405 000	132 405 000
Dividendes (en dinars)	54 206 607	38 397 450	56 934 150
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	26 481 000
Dividendes par action (en dinars)	2,047	1,45	2,15
Taux de dividendes en % du nominal	41%	29%	43%
Date de détachement	**18/05/2023**	**16/05/2022**	**06/05/2021**

2.11. Marché des titres

Les actions de l'Amen Bank sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis.

Il existe plusieurs emprunts obligataires émis par l'Amen BANK et cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse. Il s'agit de :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2021	Remboursements / Émissions	Encours au 31/12/2022
Emprunts subordonnés	**670 700**				**291 703**	**(9 126)**	**282 577**
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	6,50%	01/05/2008	21/05/2023	2 665	(1 333)	1 332
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008	21/05/2028	7 000	(1 000)	6 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009	30/09/2024	5 988	(2 001)	3 987
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009	30/09/2024	5 988	(2 001)	3 987
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010	31/08/2025	21 304	(5 336)	15 968
Amen Bank 2011 catégorie A	40 500	6,10%	26/09/2011	25/09/2021	-	-	-
Amen Bank 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011	25/09/2021	-	-	-
Amen Bank 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012	17/09/2022	1 000	(1 000)	-
Amen Bank 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012	17/09/2022	4 000	(4 000)	-
Amen Bank 2014 catégorie B (taux fixe)	20 700	7,45%	28/02/2015	27/02/2022	4 140	(4 140)	-
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,40%	27/09/2016	21/11/2021	-	-	-
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016	21/11/2023	9 338	(4 669)	4 669
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,40%	22/03/2017	30/04/2022	4 780	(4 780)	-
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017	30/04/2024	1 800	(600)	1 200
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017	30/04/2024	13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au	25/12/2022	150	(150)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au	25/12/2022	1 400	(1 400)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au	25/12/2024	750	(250)	500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au	25/12/2024	14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au	25/12/2024	16 500	-	16 500
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au	23/09/2025	10 800	(2 700)	8 100
AMEN BANK 2020-2 catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au	23/09/2025	26 500	-	26 500
AMEN BANK 2020-3 catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au	12/02/2026	11 100	(2 220)	8 880
AMEN BANK 2020-3 catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au	12/02/2026	52 730	(10 546)	42 184
AMEN BANK 2020-3 catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au	12/02/2028	36 170	-	36 170
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE A	30 000	TMM+2,70%	30/04/2021 au	30/04/2028	30 000	-	30 000
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE B	10 000	TMM+2,80%	30/04/2021 au	30/04/2031	10 000	(1 000)	9 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX FIXE	2 850	9,60%	30/09/2022 au	30/09/2027	-	2 850	2 850
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX VARIABLE	1 970	TMM+2,55%	30/09/2022 au	30/09/2027	-	1 970	1 970
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX VARIABLE	12 000	TMM+3,00%	30/09/2022 au	30/09/2029	-	12 000	12 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX FIXE	23 180	10,10%	30/09/2022 au	30/09/2029	-	23 180	23 180
Emprunts sous seing privé	**5 000**				**500**	**(500)**	**-**
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			500	(500)	-
Total	**675 700**				**292 203**	**(9 626)**	**282 577**

Par ailleurs, la banque a émis, le 20 avril 2023, un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne « Amen Bank Subordonné 2023-1 » d'un montant de 40 millions de dinars, ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,00% et/ou TMM + 1,80%	Constant par $\frac{1}{5}$ à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	10,40% et/ou TMM + 2,00%	Constant par $\frac{1}{5}$ à partir de la 3ème année

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1. Présentation sommaire de la Banque

AMEN BANK fait partie du groupe AMEN constitué, actuellement, de plus de 50 sociétés opérant dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne (banque, assurance, leasing, SICAR, gestion de titres, santé, tourisme…). A la tête de ce groupe se trouve la société holding PGI (société de Participation de Gestion et d'Investissement) dont les principaux actionnaires sont les membres de la famille BEN YEDDER.

AMEN BANK est elle-même à la tête d'un groupe constitué de 25 sociétés du groupe AMEN opérant essentiellement dans le domaine des finances et ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 978,3 MDT en 2022.

Le capital de AMEN BANK est de 132,4 MDT. Les fonds propres après affectation du résultat de la banque sont passés de 1 114,0 MDT en 2020 à 1 302,2 MDT en 2022 soit un taux de croissance annuel moyen de 8,12%.

Fort de son engagement dans la digitalisation et conformément à sa nouvelle stratégie de spécialisation des agences et d'optimisations des processus, AMEN BANK a redéployé 4 agences portant ainsi le nombre de ses agences à 151.

AMEN BANK a opté, après approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012, pour un mode de gouvernance dualiste, basé sur un Conseil de Surveillance et un Directoire. Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire.

Le Directoire est investi des pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société.

De plus, AMEN BANK a mis en place toutes les actions nécessaires pour consolider les piliers de la bonne gouvernance, en se basant sur les dispositions règlementaires et sur les meilleures pratiques internationales.

3.2. Organisation de la Banque

3.2.1. Restructuration et réorganisation de la banque

Etat d'avancement du programme de transformation NEXT

Le programme de transformation NEXT a pour objectif de renforcer la satisfaction de la clientèle, d'améliorer la rentabilité, de garantir la conformité réglementaire et de séparer les trois lignes de défense. Il vise également la spécialisation de réseau, la maitrise des coûts de risque et de ressources et l'industrialisation des processus back office.

En 2022, NEXT a vu l'atterrissage et l'opérationnalisation de plusieurs chantiers majeurs.

Segmentation niveau I

L'une des premières réalisations importantes de l'année 2022 a été l'implémentation de la nouvelle version de la segmentation niveau I (séparation entre clientèle Retail et Clientèle Corporate). Cette actualisation a été faite grâce à la mise à jour des critères de segmentation et à la fiabilisation des données. La segmentation permet de mieux cibler les clients, d'adapter les offres et de personnaliser les services.

Catégorisation des agences Retail

Suite au déploiement de tout réseau et la spécialisation des agences, une nouvelle catégorisation conforme à la stratégie de la Banque a été finalisée.

La nouvelle catégorisation des agences Retail a été mise en place pour mieux répondre aux besoins des clients. Les agences ont été classées en quatre catégories en fonction de leur taille, basée sur l'encours en termes de ressources et d'emploi et de leur portefeuille client. Cette catégorisation permet de mieux répartir les ressources, d'adapter les offres et de personnaliser les services.

La catégorisation des agences est utilisée également comme levier dans la gestion des carrières et dans la politique d'incentives.

La catégorisation sera revue annuellement, afin d'incarner la nouvelle stratégie de la Banque, basée sur l'élargissement de la base clientèle et sur l'augmentation de l'encours des ressources et des emplois.

Coaching et stabilisation du Centre d'Affaire Corporate - CAF Les berges du Lac

En 2022, le CAF Les berges du lac a été stabilisé conformément au metamodèle, grâce à un coaching efficace. Le CAF a été renforcé par la mise en place d'une équipe spécialisée, répartie entre chargés d'affaires, experts métiers et experts transactionnels. Cette équipe a été formée pour mieux répondre aux attentes des clients, pour résoudre les problèmes rapidement et pour garantir la satisfaction de la clientèle.

Nouvelle Méthodologie d'incentives pour les points de vente Retail et les Centres d'Affaires Corporate

En 2022, une nouvelle méthodologie d'incentive a été mise en place pour les points de vente Retail et les centres d'affaires Corporate. Cette méthode permet de mieux récompenser les collaborateurs en fonction de leurs performances, de leur qualité de service et de leur engagement envers la Banque. Elle permet également de mieux motiver les collaborateurs pour atteindre les objectifs de la Banque.

L'intéressement est basé principalement sur le taux de réalisation d'objectifs répartis en 4 rubriques :

- Le taux de satisfaction de la clientèle,
- L'élargissement de la base clientèle,
- L'augmentation des encours,
- La gestion du risque.

Renforcement du pilotage de toutes les structures de la Banque

Le renforcement du pilotage de toutes les structures de la Banque a été réalisé grâce à l'implémentation de management par les KPIs à tous les niveaux. Cette méthode permet de mieux suivre les performances de chaque collaborateur, de chaque service et de chaque agence. Elle permet également de mieux piloter la Banque et d'adapter les stratégies en fonction des résultats.

Les différents tableaux de bord des structures sont progressivement mis en place sur le serveur Power BI. Les tableaux de bord de pilotage stratégique ont ainsi été mis en place sur le serveur Power avec des KPI pour le suivi de l'évolution des emplois, de ressources, de mouvements, de l'élargissement de la clientèle et de l'équipement des clients ainsi que le suivi des risques de crédit avec une comparaison aux objectifs de la Banque ainsi que l'évolution par rapport à la même période de l'année précédente.

Pour le pilotage des activités du Pôle Retail, une deuxième version du tableau de bord a été mise en place. Ainsi, chaque chargé de clientèle, chaque PVT, chaque zone ainsi que la direction centrale de distribution et le département d'animation commerciale, disposent d'un tableau de bord sur le serveur Power BI regroupant les différents KPI qui sont mis à jour quotidiennement avec une comparaison par rapport à l'objectif annuel.

De même pour les centres d'affaires et l'animation commerciale du Pôle Corporate, où des différents blocs de suivi de la performance sur le Power BI, sont à la disposition des chargés d'affaires et de l'équipe d'animation.

A la fin de la journée, les KPI de production, de l'EER (entrées en relation), de l'évolution des ressources, des emplois, de la variation des flux par client et par groupe et de l'impayé commercial, sont mis à jour. Les taux de réalisation des différents objectifs sont également affichés.

Formations certifiantes de collaborateurs des points de vente Retail

La finalisation des formations certifiantes des collaborateurs des points de vente Retail a été une autre réalisation importante de 2022. Cette formation basée sur l'amélioration de soft skills et de la maitrise de la connaissance métier, a été mise en place pour mieux incarner le changement et l'adoption de nouveaux rôles. Elle permettra également de mieux adapter les compétences des collaborateurs aux besoins de la Banque et d'offrir à nos clients un service de qualité supérieure, en ligne avec les dernières tendances du marché.

Optimisation des processus

Dans le cadre de projet d'allègement des tâches des zones, 15 pistes d'optimisation ont été identifiées, dont 13 ont déjà été mises en production ; les deux améliorations suivantes sont en cours d'opérationnalisation et seront mises en œuvre au cours de l'année 2023 :

- La mise à jour de limites Autra Zone pour les virements émis et les opérations de retrait en espèces.
- L'automatisation des règlements BAO par la mise en place d'une autorisation de découvert dynamique allouée en fonction des revenus des clients salariés.

Par ailleurs, la centralisation de la gestion des incidents de paiement dans le centre de services partagés est un chantier qui sera exécuté au cours de l'année 2023. Ce transfert concerne toute tâche en liaison avec le cycle de vie du chèque dont le traitement ne nécessite pas la présence du client. D'autres projets sont aussi prévus durant l'année 2023 à savoir :

- Optimisation de la gestion des encaisses

Il s'agit de mettre en place un dispositif et de processus efficaces de gestion des fonds, à travers le déploiement de caisses régionales ou l'externalisation de l'activité. Toute tâche entrant dans le cadre de la gestion des fonds est à optimiser :

- L'envoi et la collecte des fonds auprès des CAF/PVT ;
- Le cash collecte auprès de la clientèle ;
- Le comptage, le triage et la conservation physique des fonds ;
- Le dépôt et le retrait auprès des comptoirs BCT ;
- Les moyens de contrôle, de suivi et de sécurisation des fonds.

- Optimisation et révision des habilitations (FRONT)

Il s'agit de réviser les habilitations attribuées à chaque profil du CAF et PVT en conformité avec le modèle fixé dans le programme NEXT. Une liste des habilitations a été arrêtée pour les centres d'affaires et les points de vente de façon à :

- Se conformer aux fiches de postes des CAF et des PVT ;
- Eviter le cumul des tâches incompatibles et les risques opérationnels inhérents ;
- Assurer la fluidité et la continuité du travail.

Politique de gouvernance des données

Dans le cadre du programme de Transformation NEXT, AMEN BANK a instauré sa politique de gouvernance des données qui définit l'organisation et le cadre général pour la collecte, la création, l'utilisation, le traitement et la gestion des données tout au long de leur cycle de vie, dans le respect de la réglementation en vigueur tout en s'inspirant des normes internationales de bonne gouvernance et de sécurité.

L'objectif de la politique de gouvernance des données est de développer une culture orientée Data, à tous les niveaux de la Banque. Elle est basée sur le partage des données et le travail collaboratif, en particulier une sensibilisation à la qualité, la fiabilité et la sécurité des données.

Afin d'assurer l'optimisation de l'expérience client dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, un projet d'envergure a été lancé par la priorisation de quatre parcours clients Retail et Corporate comme suit :

- Entrée en relation Retail ;
- Octroi des crédits à la consommation ;
- Octroi des crédits habitat ;
- Renouvellement des crédits de gestion.

Durant « la phase Maitriser » de chaque macro-processus, plus que 40 entretiens avec les différents responsables de processus ont été réalisés afin de disséquer et décortiquer le mode opératoire adopté en termes de tâches, de contrôles et de reporting ainsi que d'identifier tous les moyens, outils et méthodologies à leur disposition pour réaliser leurs tâches.

Un livrable de « la phase Agir » du parcours EER a été finalisé pour résoudre les différentes défaillances identifiées lors de « la phase Maitriser ». A cet effet, 10 projets, avec des volets et composantes organisationnels, opérationnels et technologiques, afin d'assurer le maximum d'impact, sont en cours de validation.

Parmi les 10 projets AGIR EER, 3 sont transverses et applicables à d'autres processus et parcours clients à savoir :

1- La Robotisation de processus via la technologie RPA ;

2- La Formalisation de processus ;

3- La Mise en place d'un agent virtuel interne.

Par ailleurs, 7 autres projets spécifiques au parcours EER sont lancés afin d'améliorer l'expérience client et d'atteindre l'excellence opérationnelle. Leur mise en œuvre est prévue pour 2023.

L'équipe de transformation est également en train d'identifier et de valider les projets d'optimisation et de digitalisation des trois autres parcours, à savoir l'octroi de crédits à la consommation, des crédits Habitat et de renouvellement des crédits de gestion pour les clients Corporate avec une maitrise et un renforcement de gestion des risques opérationnels et de crédit tout en améliorant l'efficacité opérationnelle de la Banque.

Durant 2023, Le programme de transformation sera renforcé par le lancement du CAF Ben Arous, par l'aménagement de 40 points de ventes Retail, permettant l'implémentation du métamodèle et du parcours physique des clients. Également, le projet d'optimisation de l'expérience client dans le cadre des améliorations d'opérations et la digitalisation du reste de parcours clients sera opérationnel au cours de la même année.

3.2.2. Gouvernance et contrôle interne

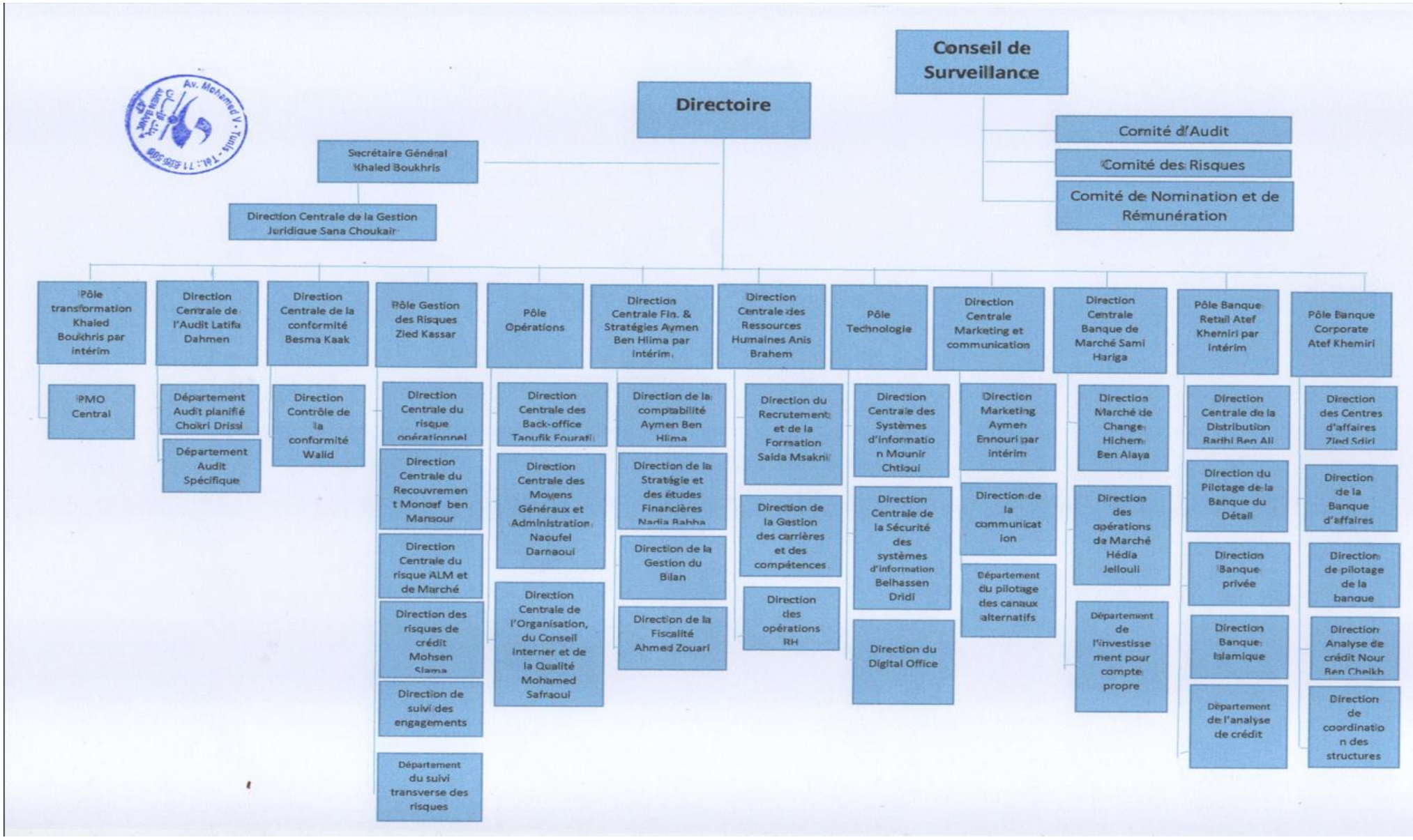

Amen Bank a opté, après approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012, pour un mode de gouvernance dualiste basé sur un Conseil de Surveillance et un Directoire.

Par ailleurs, Amen Bank a mis en place toutes les actions nécessaires pour consolider les piliers de la bonne gouvernance en se basant sur les dispositions de la Banque Centrale de Tunisie en la matière.

Le Conseil de Surveillance d'Amen Bank comporte deux membres indépendants et un membre représentant les petits porteurs. Les deux membres indépendants assurent la présidence du Comité des Risques et du Comité Permanent d'Audit.

De même, Amen Bank a adopté un code de gouvernance. Ce code traite principalement des questions afférentes à la mission et aux prérogatives du Conseil de Surveillance, aux différents comités émanant du Conseil, aux procédures d'évaluation régulières du Conseil et des comités, à la politique de gestion des conflits d'intérêts, à la politique de lutte contre les délits d'initiés, à la politique du contrôle interne, aux règles régissant le contrôle de la conformité et à la politique de communication et d'information. Sont également annexés à ce code une charte du membre du Conseil de Surveillance et un code de déontologie de l'exercice de l'activité bancaire.

1 – Conseil de Surveillance

Mission et composition

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de dix actions de la Banque conformément à l'article 18 des statuts.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire.

Le Conseil nomme les membres du Directoire. Il désigne le Président du Directoire ou les directeurs généraux.

Le Conseil peut décider la limitation des pouvoirs du Directoire.

Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les états financiers de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance est seul habilité à décider du transfert du siège social, sous réserve toutefois de la ratification de cette décision par l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit.

Enfin, aucun membre du Conseil de Surveillance de la Banque ne peut en même temps faire partie de son Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour un mandat de trois années renouvelables.

Comités émanant du Conseil de Surveillance

COMITÉ D'AUDIT

Composition

Ce Comité est constitué de 3 membres du Conseil de Surveillance, désignés pour une durée de 3 an renouvelable.

Le Comité est composé des membres suivants :

- Mr. Rachid TMAR* : Président du Comité d'Audit ;
- Mme Selma BABBOU* : Membre, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
- Mr. Monem NAIFER : Membre représentant la société Le Pneu

* Mandat renouvelé par le Conseil de Surveillance du 27 avril 2021.

- M. Lotfi BEN HADJ KACEM* : Conseiller.

Attributions

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne. Le Comité d'Audit est appelé notamment à :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Définir les politiques d'audit et d'information financière ;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de la Banque ;
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de la Banque, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle ;
- Contrôler les activités de la direction centrale de l'audit, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de la Banque chargées des missions de contrôle ;
- Proposer au Conseil de Surveillance la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes par l'assemblée générale des actionnaires et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à la Banque ;
- Veiller à ce que la Direction Centrale de l'Audit soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

COMITÉ DES RISQUES

Composition

Le comité des risques est présidé par Monsieur Abdelkader Boudriga, membre indépendant du Conseil de Surveillance. Il est composé des membres du Conseil de Surveillance suivants :

- M. Hakim Ben Yedder*, membre permanent, représentant de la COMAR
- M. Mohamed Anouar Ben Ammar* membre permanent, représentant de PARENIN
- M. Ahmed El Karm**, membre permanent, représentant de la PGI
- M. Aziz Hadj Romdhane*, conseiller.

* Mandat renouvelé par le Conseil de Surveillance du 27 avril 2021.

** Nommé par le Conseil de Surveillance du 11 mai 2021.

Mission

Il a pour mission d'aider le Conseil de Surveillance à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la règlementation et des politiques arrêtées en la matière.

Il est chargé d'assister le Conseil de Surveillance notamment dans :

- L'analyse en profondeur des questions spécifiques et techniques qui relèvent du domaine de gestion des risques en vue d'éclairer les décisions du Conseil de surveillance ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- L'analyse et suivi de l'exposition de l'établissement aux principaux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque opérationnel et les risques LAB/FT ;
- L'adoption des actions correctrices pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques ;
- L'examen de scénarios de stress-testing et analyse de leurs résultats ;
- La définition d'une politique d'appétence pour le risque qui détermine :
    - le niveau global et individuel par type de risque que l'établissement est prêt à assumer pour réaliser son plan d'activité ;
    - les limites d'exposition et plafonds opérationnels par type de risque ;
    - la politique des fonds propres et de liquidité en adéquation avec le volume et la nature du risque et en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur ;
- L'examen et validation des politiques de gestion des risques ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité.

Coordination entre le Comité d'Audit et le Comité des Risques

L'article 37 de la circulaire BCT 2021-05 « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers » dispose que « le Comité d'Audit et le Comité des Risques doivent instaurer un cadre de coordination et de collaboration afin de faciliter la prise de décision au niveau de l'organe d'administration ».

Dans ce cadre, au cours de l'exercice 2022, les deux Comités ont veillé à assurer un cadre d'échange, de coordination et de collaboration pour les sujets jugés transverses ou nécessitant une interaction entre les deux Comités pour faciliter le travail du Conseil et ce à travers la tenue des réunions de coordination et les échanges ayant porté sur :

- Les procès-verbaux des Comités
- Les rapports d'audit sur les processus de gestion de risque
- Le plan d'audit annuel qui est basé sur la cartographie des risques.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Composition

Le Comité est composé des membres suivants :

- M. Rached Fourati*, Président du Conseil de Surveillance.
- Mme Selma Babbou*, Vice-présidente du Conseil de Surveillance.
- M. Nébil Ben Yedder*, Membre du Conseil de Surveillance.

Mission

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil de Surveillance notamment dans la conception et le suivi des politiques :

- de nomination et de rémunération des membres du Conseil, du Directoire et des responsables des fonctions clés.
- de successions des membres du Conseil, du Directoire et des responsables des fonctions clés.
- et de gestion des situations de conflits d'intérêts.

2 – Directoire

Mission et composition

Le Directoire est investi des pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements et administrations publics ou privés et de tous Etats. Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance par la loi ou par les Statuts d'Amen Bank. Il se compose de trois membres :

- Mr Néji Ghandri*, Président du Directoire ;
- Mr Karim Ben Yedder*, Directeur Général, Membre du Directoire ;
- Mr Mehrez Riahi*, Membre du Directoire.

Fonctionnement

Le Directoire est assisté par un secrétariat général en la personne de Mr Khaled Boukhris et par les comités suivants :

- Comité du Directoire
- Comité de Direction
- Comité Exécutif De Crédit
- Comité Supérieur des Risques
- Comité de Recouvrement
- Comité Organisation, Normes, Méthodes et Nouveaux Produits
- Comité ALCO.

* Mandat renouvelé par le Conseil de Surveillance du 27 avril 2021.

Comités émanant du Directoire

COMITÉ DU DIRECTOIRE

Composition

- Le président du Directoire et les membres du Directoire ;
- Secrétariat assuré par le Secrétaire Général.

Attributions

Le Comité Exécutif a pour mission d'examiner les réalisations de la banque selon une fréquence bimensuelle, d'assurer le suivi de la stratégie de la banque et des réalisations par rapport aux prévisions du BP et, notamment :

- De suivre l'évolution d'Amen Bank à travers l'examen régulier des indicateurs d'activité dont notamment : l'évolution des engagements, des impayés et comptes gelés, l'évolution des ressources, de la trésorerie et de la liquidité, des résultats de la salle des marchés, l'évolution de la vente des produits, etc.
- De suggérer des actions, des mesures et des produits de nature à améliorer l'efficacité des interventions d'Amen Bank et à perfectionner la qualité des services offerts à la clientèle.
- D'examiner, préalablement à leur présentation, les questions inscrites à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration, du Comité Permanent d'Audit et du Comité Exécutif de financement.
- D'adapter la stratégie d'Amen Bank à l'évolution des risques et des opportunités, à la concurrence et à la conjoncture.
- D'examiner toute question d'intérêt général proposée par un de ses membres.

COMITÉ DE DIRECTION

Se réunit une fois par mois.

Composition

Il est composé des responsables désignés suivants : Le Directeur Chef du Pôle, le Directeur du marché de Capitaux d'Amen Bank, le directeur des Accords de Financement d'Amen Bank, le Directeur Général d'Amen Invest et le Directeur Général d'Amen Corporate Finance.

Attributions

Le comité de direction a pour mission de :

- Examiner les réalisations de chaque structure conformément aux tableaux de bord métiers et des PV des différents comités opérationnels du Pôle,
- Evaluer les performances et les actions commerciales des différentes structures du Pôle,
- Apprécier les écarts entre les réalisations et les budgets concernant le total actifs des SICAV, le nombre de clients, les rendements cibles en tenant compte des conditions du marché,
- Analyser les risques globaux et décider des orientations et des investissements à réaliser,
- Suivre l'état d'avancement des projets de restructuration financière en cours et des nouveaux dossiers à l'étude,
- Approuver la désignation du chef de chaque projet de restructuration ou d'ingénierie financière et fixer les objectifs et le planning par projet,
- Evaluer les propositions fonctionnelles et les offres de collaboration avec les structures externes dans le cadre des opérations de montage financier.

COMITÉ EXECUTIF DE CREDIT

Composition

Il est composé des membres permanents suivants :

- Les Membres du Directoire ;
- Le Directeur du Pôle Gestion des Risques ;
- Le Directeur du Pôle Banque Corporate ;
- Le Directeur du Pôle Banque Retail ;
- Le Directeur du Pôle Opérations ;
- Le Directeur Central du Contrôle de la Conformité ;
- Le Directeur des Risques de Crédits ;
- Le Directeur de l'Analyse de Crédits ;
- Le Directeur des Opérations Corporate.

Le Comité Exécutif se réunit une fois par semaine.

Attributions

Les décisions de financement sont prises dans le cadre des limites et conditions fixées par le Conseil de Surveillance et en concertation entre les lignes de métier front et le Pôle Gestion des Risques ; ce qui permet d'établir un équilibre entre la réalisation des objectifs commerciaux et la maîtrise des risques, tout en assurant la cohérence avec la stratégie arrêtée par la banque.

Le schéma délégataire général défini les attributions des différentes structures intervenant dans le processus d'octroi de crédit.

Toutefois, dans un souci d'efficacité et de qualité de service, certaines décisions qui n'entrent pas dans les limites du schéma délégataire, sont prises par le comité exécutif de crédit.

COMITÉ SUPÉRIEUR DES RISQUES

Le Comité Supérieur des Risques (CSR) se situe au niveau exécutif. Il est appuyé par trois sous-comités : comité ALCO, de capital et des risques opérationnels.

Composition

Le CSR est présidé par le président du Directoire et est composé des membres du Directoire, du Directeur des Risques et tout autre membre listé dans la composition des sous-comités (Directeur central du financement, Directeur central marché des capitaux, Directeur du contrôle, Directeur financier). Tout autre directeur ou responsable concerné par les risques abordés peut y être invité.

Mission

La mission du CSR est l'appui de la Direction des Risques dans ses missions d'identification et mesure des risques, de suivi et encadrement des risques, de Reporting des risques et veille réglementaire, de mise en place des normes et méthodes Risques, ainsi que la coordination des différentes missions des sous-comités Risques.

COMITÉ DE RECOUVREMENT

Composition

Le Comité de Recouvrement a la même composition que le Comité Supérieur de Crédit avec des participations des divers recouvreurs en fonction des dossiers à présenter.

Attributions

Le comité est chargé d'approuver les arrangements proposés.

Le comité de recouvrement assurera le suivi des réalisations des différentes structures de recouvrement.

COMITÉ ORGANISATION, NORMES, METHODES ET NOUVEAUX PRODUITS

Composition

Ce comité est composé du président et des membres du Directoire. Les responsables concernés sont invités selon l'objet de la réunion. Il s'agit d'un comité ad hoc. Le secrétariat est assuré par le DCOSIQ (Direction Centrale de l'Organisation, du Conseil Interne et de la Qualité).

Attributions

Le comité Organisation, Normes, Méthodes, et Nouveaux Produits valide les nouvelles procédures, nouvelles normes (communications, règles internes) liées aux risques relatifs aux volets de l'organisation, de la gestion des risques, du suivi, de la maîtrise des risques et du reporting.

Ce comité valide aussi les nouvelles méthodes, entre autres quantitatives qui concernent les outils de valorisation des produits dérivés liés à l'activité de marché, les modèles de notation et, de façon générale, toutes les méthodes à forte composante quantitative.

COMITÉ ALCO

Le comité ALCO appuie le Directoire dans sa mission de mise en œuvre de la stratégie de la banque et constitue un cadre de coordination entre l'ensemble de ses métiers en vue d'atteindre les objectifs de croissance et de rentabilité tout en respectant l'appétence aux risques bilanciels, de liquidité, de taux et de change.

Composition

Le Comité est présidé par le Président du Directoire et se compose des membres suivants :

- Le Directoire
- Le Directeur du Pôle Gestion des Risques
- Le Directeur du Pôle Corporate
- Le Directeur du Pôle Retail
- Le Directeur du Pôle Opérations
- Le Directeur Central Banque de Marché
- Le Directeur Central Finances et Stratégie
- Le Directeur du Risque ALM et de Marché
- Le Directeur des Opérations de Marché
- Le Directeur de la Stratégie et Etudes Financières
- Et toute autre personne sollicitée, compte tenu des points de l'ordre du jour.

Le secrétariat : Le secrétariat est assuré par le directeur du Risque ALM et de Marché.

Mission

Les missions du Comité ALCO sont notamment :

En termes d'examen et de validation des politiques, des méthodologies et des simulations de crise :

- L'examen, la validation et la revue régulière de la politique de gestion des risques ALM élaborée par le Pôle gestion des risques à soumettre au Comité des risques et au Conseil de Surveillance.
- L'examen et la validation des documents comportant la méthodologie des stress test, le Plan de Financement d'Urgence (PFU), les indicateurs de pilotage, les seuils, les limites et les paramètres de stress test avec compte rendu au Comité des risques.
- La revue et la validation des modèles et hypothèses utilisés dans la mesure des indicateurs de pilotage dont les conventions d'écoulement.
- L'examen des hypothèses et des résultats des exercices de stress test ainsi que la proposition d'actions correctrices y compris le plan d'action en cas de déclenchement du PFU.

En termes de pilotage des risques, d'adéquation avec la stratégie de la banque et de suivi transverse :

- Le contrôle du respect des limites (réglementaires, internes et conventionnelles) des risques ALM.
- La surveillance des seuils des limites de risque de liquidité, par niveau d'alerte, prévus dans le Plan de Financement d'Urgence et l'approbation du déclenchement du PFU.
- L'examen de la structure du bilan et le suivi des risques structurels de la banque.
- Le suivi et l'analyse des évolutions et des projections des emplois et des ressources en adéquation avec les objectifs de croissance et l'appétence aux risques ALM et les recommandations.
- La définition de la politique et des sources de financement (refinancement BCT, collecte de dépôts, ressources spéciales, EO émis, etc.).
- L'examen de l'évolution du coût des ressources de la banque.
- L'examen de l'adéquation de la tarification des emplois compte tenu du coût et de la structure des ressources.
- La projection des fonds propres nets et le suivi de l'évolution des risques encourus ;
- Le suivi de la mise en œuvre effective des décisions prises en comité ALCO.

3 – Les fonctions indépendantes et obligatoires au sein de la banque

DIRECTION CENTRALE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE

Mission

La mission de l'organe de contrôle de la conformité consiste essentiellement à identifier les risques de non-conformité que présentent tous les métiers de la Banque. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- Assurer une mission de veille réglementaire ;
- Etablir une cartographie des risques de non-conformité ;
- Veiller à ce que la Banque dispose de procédures formalisées et de règles de contrôle interne pour les domaines relevant directement de la fonction de contrôle de la conformité ;
- Donner un avis écrit sur les nouveaux produits à commercialiser et sur les procédures de contrôle interne y afférents ;
- Dispenser régulièrement des formations à l'ensemble du personnel sur les procédures de contrôle de la conformité relatives aux opérations qu'il effectue et veiller à la diffusion de la culture de la conformité ;
- Veiller au respect du code de déontologie ainsi que des normes professionnelles ;
- Remonter au conseil de surveillance des rapports sur les problèmes et les dysfonctionnements constatés au niveau des procédures ainsi que les mesures à prendre pour pallier ces insuffisances.

DIRECTION CENTRALE DE L'AUDIT

Les modalités d'intervention de la Direction Centrale de l'Audit sont régies par une charte d'audit, un code de déontologie et une politique d'audit interne.

Mission

En adoptant une approche par les risques, la Direction Centrale de l'Audit vise l'atteinte des objectifs suivants :

- La vérification de l'existence et de la pertinence des dispositions réglementaires et des procédures internes ;
- Le suivi et le respect des dispositions et procédures ;
- L'évaluation de l'efficacité et l'adéquation du système de contrôle interne ;
- La vérification des mesures de protection des actifs et du patrimoine, contre toute perte éventuelle ;
- Le contrôle du processus d'analyse des risques mis en œuvre ;
- L'appréciation de l'efficience des processus audités et la détection des éventuels dysfonctionnements ;
- La formulation des préconisations nécessaires à garantir les meilleures pratiques et à proposer des améliorations et des actions correctives ;
- Le suivi rigoureux et systématique des recommandations pour assurer le respect des délais prévus de mise en œuvre suite à la priorisation des actions correctives.

Champs d'intervention et réalisation

Le champ d'intervention de l'audit interne, s'étend aux services centraux, au réseau des agences ainsi qu'aux filiales de la Banque et prestataires de services.

La Direction Centrale de l'Audit d'AMEN BANK a poursuivi sa démarche de respect des normes nationales et des bonnes pratiques internationales.

Les missions d'audit planifié émanent d'un plan d'audit élaboré suivant une approche basée sur les risques précédés par l'établissement de la cartographie des risques de la Banque.

Par ailleurs, la Direction Centrale de l'Audit a assuré des travaux de suivi des constats relevés au cours des missions d'audit antérieures.

S'agissant de l'audit du réseau, la démarche de progression et d'amélioration n'a pas cessé d'évoluer. En effet, un suivi efficace et rigoureux est effectué d'une manière régulière et se base sur une coordination entre les agences et les services centraux pour la régularisation complète et définitive des différents constats relevés au niveau des agences. Des reportings périodiques sont produits à cet effet.

POLE GESTION DES RISQUES

Amen Bank s'appuie sur une organisation solide et efficace en matière de gestion des risques, dans tous les métiers et marchés là où elle opère, et sur une culture forte et partagée par tous. Cette organisation repose sur un ensemble de rôles et responsabilités.

En premier lieu, le Pôle de gestion des risques mesure et veille à la surveillance des risques, tout en fixant et assurant le suivi de limites opérationnelles. Tous ces éléments sont formalisés dans la politique générale et les politiques spécifiques relatives.

En second lieu, le Pôle assure une appréhension de ces risques via une vision transversale et une approche globale de l'évaluation et du suivi des risques afin de vérifier qu'ils sont conformes aux politiques spécifiques de risque, à l'appétence au risque et aux limites.

En dernier lieu, le Pôle élabore les reportings adéquats au Directoire et au Conseil de Surveillance via le Comité des Risques afin de leur donner une vision synthétique, fiable et cohérente des risques permettant de décider des actions à mettre en œuvre.

Il veille également à la préparation et la validation d'un certain nombre de rapports et reporting réguliers règlementaires liés au risque.

3.2.3. Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

AMEN BANK a poursuivi le développement de sa stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LCB/FT), en renforçant les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle et des opérations.

Au cours de l'année 2022, AMEN BANK a notamment déployé les actions suivantes :

- Revue et actualisation des procédures LCB/FT conformément aux nouveautés de la réglementation ;
- Inscription du personnel du réseau à la formation à distance dispensée par l'Académie des Banques et Finances ;
- Amélioration de la fréquence du balayage de la base clients par rapport aux listes de sanctions (fréquence quotidienne) ;
- Mise en place d'un comité interne pour statuer sur les opérations présentant un risque élevé ;
- Conduite de l'action de mise à jour des fiches Know Your Customer (KYC).

A l'issue de chaque trimestre, un tableau de bord est remis au Conseil de Surveillance portant sur les indicateurs de l'activité LCB/FT ainsi que les actions réalisées.

Toutefois, la stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement de terrorisme ainsi que la procédure d'analyse des alertes présentent des insuffisances relevées par les commissaires aux comptes au niveau de leur rapport destiné à la BCT et relatif à l'exercice 2022. On cite notamment :

- **L'absence de la fiche KYC pour les dossiers d'ouverture du compte ayant lieu avant 19 mars 2014. Toutefois, il y a lieu de signaler que la banque a lancé, au 30 octobre 2015, une action ayant pour objet la mise à jour des données de la clientèle à travers l'établissement des fiches KYC pour les comptes ouverts entre le 1er janvier 2014 et le 19 mars 2014. Une application de suivi des taux de mise à jour des fiches a été mise en place.**
- **La Division de la Lutte Anti-Blanchiment préconise le recrutement d'un nouvel analyste vu le nombre important d'alertes à traiter quotidiennement (aux alentours de 120 alertes par jour).**
- **Le nombre moyen d'alertes détecté par SIRON AML est supérieur à la capacité de traitement de personnel dédié à ces tâches.**
- **Les alertes remontées ne sont pas analysées et traitées directement par SIRON AML.**
- **La procédure d'attribution du SCORING pour chaque scénario mis en place n'est pas formalisé et se fait sur la base des critères subjectifs.**
- **Pour certaines associations, jugées à risque élevé, l'existence de versements espèces supérieurs à 500DT …**

3.2.4. Système d'information

Durant l'année 2022, AMEN BANK a poursuivi la réalisation de ses projets inscrits dans le cadre de son plan stratégique 2021-2026, orienté notamment vers la maîtrise des risques et le renforcement de la sécurité de son système d'information ainsi que la digitalisation des services, ce qui lui permet de consolider son image de banque à la pointe des technologies.

Cette année a été aussi marquée par la poursuite du projet de la transformation de la Banque ainsi que par l'évolution fonctionnelle et la sécurisation de son système d'information. Sur la même démarche, AMEN BANK a procédé au maillage réseau, à la restructuration des zones et à la poursuite du programme d'optimisation des agences.

Le système de gestion des agences Emeraude a connu de multiples améliorations au niveau des opérations de moyens de payement et la mise en place de la loi régissant l'amnistie des chèques et l'amnistie fiscale.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de nos prestations à la clientèle, opérant à l'international, des modifications ont été apportées aux différents applicatifs en plus du déploiement du nouveau module remise documentaire import et du module financement en devise court terme. De même, les nouvelles spécifications pour la gestion des Swift/Virements internationaux ont été déployées.

Dans le domaine de la monétique, AMEN BANK a procédé à la mise en place de la nouvelle interface BIC ISO 8583 ainsi qu'à la compensation des transactions sur les cartes internationales. De même, AMEN BANK a procédé à la mise en place des nouvelles spécifications pour la gestion des « TPE en devise ».

Soucieuse de mieux servir sa clientèle, une nouvelle application de gestion des successions a été déployée. Cette application permet de fluidifier le traitement de ces dossiers et de réduire les délais de leurs traitements.

AMEN BANK a poursuivi le développement de son module « Business Intelligence » par la mise en place de deux nouvelles versions des « Dashboards retail » et « Corporate » pour le suivi des performances. De même, un nouveau « Dashboard de pilotage » pour le « Top Management » a été mis en production.

Dans le domaine de gestion du risque, AMEN BANK a procédé à la mise à jour de la procédure « notation interne », au « backtesting » et l'établissement de la « note 2021 ». En plus, une nouvelle version de « scoring des crédits aux particuliers » a été déployée.

Dans le cadre de l'amélioration et de la sécurisation du référentiel client, plusieurs modifications ont été apportées notamment l'optimisation du processus d'ouverture des comptes épargnes et la mise à jour de la « segmentation client ».

En matière de financement, cette année a été marquée par la mise en place d'un nouveau module pour la gestion des « autorisations de débit d'office », le « routage automatique des décisions » et la mise en place des nouveaux « schémas délégataires de crédit ».

AMEN BANK a poursuivi l'automatisation de ses process par la mise place du module « Gestion d'Archive » et le module « gestion des lettres chèques ». De même, et afin d'assurer la meilleure prestation de service des points de vente, un nouveau module de « Suivi des Equipements » et de « l'Etat des Agences » a été déployé.

Au niveau de la Banque Digitale, AMEN BANK a opéré diverses modifications à sa solution « Amen PAY » pour intégrer le Switch communautaire de payement mobile jouant ainsi un rôle important dans le lancement du nouveau moyen de paiement dans un environnement d'interopérabilité totale. De même, AMEN BANK a procédé aux développements nécessaires sur « Amen PAY » et « @mennet » pour intégrer la plateforme de payement des grands facturiers. Cette plateforme permettra, d'une part, aux prestataires de service de pouvoir s'interfacer facilement via Tunisie Monétique avec les grands facturiers et, d'autre part, aux utilisateurs de régler leurs factures à distance. De même, plusieurs modifications ont été apportées à « @mennet » permettant d'améliorer l'expérience client et de diversifier les services offerts.

Dans le but de répondre aux attentes de ses clients et faire face aux risques de « cyber sécurité » qui pèsent sur les services bancaires numériques, AMEN BANK a assuré le maintien de la certification internationale ISO/IEC 27001 sur l'ensemble de ses plateformes de banque digitale.

Au niveau système, AMEN BANK a procédé à la sécurisation des environnements fronteaux par la mise en place d'une plateforme de virtualisation pour la zone démilitarisée. De même, une nouvelle solution de monitoring et d'observabilité a été mise en place permettant la supervision et le reporting des différents équipements. Enfin, AMEN BANK s'est inscrit dans une démarche de vigilance et de protection contre ces menaces cybernétiques par la poursuite de ses efforts afin de renforcer son dispositif de sécurité, de contrôle et d'améliorer sa protection moyennant la migration des firewall EDGE, l'achèvement du projet de sécurisation des équipements de la Banque Digitale & Partenaires et la mise en place du premier lot du projet refonte réseau local.

Sur le plan qualité, AMEN BANK a continué à assurer la qualification technique et fonctionnelle des mises à jour et du déploiement des nouveaux produits du système d'information. Également, grâce aux améliorations fonctionnelles et à l'optimisation des différents parcours client, AMEN BANK a obtenu pour la seconde année consécutive le trophée « Elu Service client de l'Année » pour la Banque conventionnelle et la banque digitale.

3.2.5. Politique sociale de la banque

	2020	**2021**	**2022**	**30/06/2023**
Cadres supérieurs (CDI & CDD)	523	544	569	595
Personnel cadres (CDI & CDD)	418	400	362	334
Personnel d'encadrement (CDI & CDD)	107	91	82	86
Personnel d'exécution (CDI & CDD)	98	86	69	59
Huissiers et Agents de Service (CDI & CDD)	13	4	4	2
Effectif en insertion professionnelle (SIVP, Dignité …)	3	20	62	72
Effectif en contrat Flexibilité	38	52	1	1
TOTAL GENERAL EFFECTIF EN ACTIVITE	**1200**	**1197**	**1149**	**1149**
TOTAL DE L'EFFECTIF NON ACTIF DANS LA BANQUE	8	5	7	3
EFFECTIF GLOBAL DE LA BANQUE	**1208**	**1202**	**1156**	**1152**
Taux d'encadrement par rapport à l'effectif statutaire (CDD/CDI)	*81,2%*	*83,9%*	*85,7%*	*86,33%*
Taux d'encadrement par rapport à l'effectif Global	***77,9%***	***78,53%***	***80,53%***	***80,64%***

L'évolution de l'effectif

L'effectif global d'AMEN BANK, comprenant les collaborateurs en activité et ceux en détachement, en position de mise en disponibilité et en congé sans solde, s'est établi à 1156 employés à fin 2022 contre 1202 en 2021, enregistrant une baisse de 3,8% par rapport à 2021.

L'effectif en activité comprenant les employés titulaires et ceux en CDD et ceux en contrat d'initiation à la vie professionnelle ou en contrat d'apprentissage, s'est, quant à lui, établi à 1149 personnes, contre 1197 en 2021, soit une baisse de 4%.

En matière d'embauches, la Banque a embauché courant 2022 quelque 27 nouveaux collaborateurs, dont 11 nouvelles recrues par un CDI et CDD et 16 jeunes diplômés par un contrat d'initiation à la vie professionnelle (CIVP), contre 37 en 2021. En revanche les départs ont enregistré une augmentation de 14% en s'établissant à 73 personnes, dont 54 à la retraite, parmi lesquels 17 en retraite anticipée, contre 64 salariés en 2021, parmi lesquels 28 départs à la retraite à 60 ans et 8 départs en retraite anticipée.

La structure de l'effectif

A fin 2022, AMEN BANK a compté 931 salariés appartenant à la catégorie des cadres et des cadres supérieurs, contre 944 personnes en 2021, enregistrant une baisse de 1,38% par rapport à 2021.

Aussi le taux d'encadrement s'est-il établi à 85,7% de l'effectif des employés statutaires en activité en 2022, contre 83,9% en 2021. La population des diplômés de l'enseignement supérieur en activité (Licence, Maîtrise, Mastère, Diplôme d'ingénieur, Doctorat…) est passée de 705 employés ou 58,9% de l'effectif en activité en 2021 à 707 employés ou 61,5% en 2022.

La répartition de l'effectif du personnel en activité (tous statuts confondus) entre le siège et le réseau s'est légèrement modifiée par rapport à 2021. Ainsi, l'effectif du personnel en activité affecté au réseau est passé de 725 personnes ou 60,5% de l'effectif total en 2021 à 688 personnes ou 59,9% de l'effectif total en 2022. Alors que l'effectif affecté au siège s'est établi à 461 personnes ou 40,1% de l'effectif total en 2022 contre 472 personnes ou 39,5% de l'effectif total en 2021.

Enfin, la répartition par genre de l'effectif du personnel en activité (tous statuts confondus), a légèrement changé, passant à 63,9% pour les hommes et 36,1% pour les femmes au regard de l'effectif en activité en 2022, contre respectivement 65% pour les hommes et 35% pour les femmes en 2021.

Les frais du personnel

Les charges du personnel ont augmenté de 7,72% par rapport à 2021, contre une évolution 12,64% entre 2020 et 2021. Quant à la masse salariale non chargée, comprenant les rémunérations fixes et variables servies, n'a progressé que de 7,8% par rapport à 2021 contre 8,22% entre 2020 et 2021.

Les prêts et les œuvres sociales au personnel

Les prêts octroyés au personnel sur le fonds social et sur les ressources ordinaires de la banque ont atteint une enveloppe globale de 37,6 millions de dinars contre 26,7 millions de dinars en 2021, soit une augmentation de 41%. Cette augmentation s'explique par la baisse relative des demandes de crédit enregistrée en 2021 en raison de la pandémie de Covid-19.

Les prêts accordés aux employés sur le fonds social de la Banque ont, de leur côté, enregistré une augmentation de 9,17% par rapport à 2021, en atteignant une enveloppe globale de 11,9 millions de dinars en 2022, contre 10,9 millions de dinars en 2021.

Courant 2022, la Banque a fait bénéficier son personnel actif et à la retraite d'une panoplie d'œuvres sociales (dons à l'occasion des fêtes religieuses, jardins d'enfants, primes de scolarité, vêtement de travail, tickets restaurants, …) pour un montant global de 3,55 millions de dinars, contre 3,24 millions de dinars en 2021, soit une augmentation de 9,6%.

3.2.6. Effectif et réseau

	2022	2021	2020
Effectif de la banque	1 156	1 202	1 208
Nombre d'agences	151	157	158
Nombre de centres d'affaires	4	4	1
Nombre de DAB	205	201	197
Dont hors site	32	26	23

3.3. Activité et performance de la banque au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de Amen Bank s'est établi à 10 406,7 MDT contre 9 543,4 MDT au 31 décembre 2021, soit une croissance de 9,05%.

3.3.1. Ressources

L'encours des ressources mobilisées par Amen Bank a atteint 9 118,5 MDT, soit une amélioration de 7,83% par rapport à 2021. Le détail de cette croissance se présente comme suit :

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Dépôts et avoirs de la clientèle	6 990 819	6 343 825	5 861 002	646 994	10,20%
Emprunts et ressources spéciales	825 551	926 283	968 332	- 100 732	-10,87%
Total Ressources Bilan	**7 816 370**	**7 270 108**	**6 829 334**	**546 262**	**7,51%**
Capitaux propres	1 302 173	1 186 243	1 113 951	115 930	9,77%
Total	**9 118 543**	**8 456 351**	**7 943 285**	**662 192**	**7,83%**

3.3.1.1. Capitaux propres

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Capital social	132 405	132 405	132 405	0	0,00%
Réserves	1 014 465	923 755	844 373	90 710	9,82%
Autres capitaux propres	424	428	37 514	-4	-0,93%
Résultat	154 879	129 655	99 659	25 224	19,45%
Total	**1 302 173**	**1 186 243**	**1 113 951**	**115 930**	**9,77%**

Les capitaux propres de la banque ont atteint 1 302,2 MDT en 2022, enregistrant une amélioration de 9,77% par rapport à 2021. Cette croissance est essentiellement due au résultat de l'exercice de 154,9 MDT, compensé partiellement par l'affectation du résultat de 2021 à la distribution de dividendes d'une valeur de 38,4 MDT.

3.3.1.2. Dépôts et avoirs de la clientèle

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Dépôts à vue	1 910 262	1 834 198	1 821 946	76 064	4,15%
Epargne	2 245 407	2 049 851	1 879 072	195 556	9,54%
Dépôts à terme en dinars	2 477 928	2 157 670	1 889 927	320 258	14,84%
Dépôts à terme en devises	218 193	151 337	166 722	66 856	44,18%
Autres sommes dues à la clientèle	139 030	150 769	103 335	-11 739	-7,79%
Total	**6 990 819**	**6 343 825**	**5 861 002**	**646 994**	**10,20%**

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 10,20% entre 2021 et 2022, atteignant 6 990,8 MDT. Cette croissance provient essentiellement de :

- La hausse importante de 320,3 MDT des dépôts à terme en dinars, répartie entre hausse de 324,5 MDT des placements en compte à terme, de 3,3 MDT des certificats de dépôts, de 1,3 MDT de placement optimaux et de 7,1 MDT de pension livrée, compensées par la baisse de 16,0 MDT des bons de caisse ;
- La hausse de 195,6 MDT des dépôts d'épargne, émanant de la hausse de l'encours des comptes d'épargne en dinars ;
- La hausse des dépôts à vue de 76,1 MDT, due à des augmentations des dépôts à vue en dinars, des dépôts à vue en dinar convertible, des dépôts à vue en devise convertible et des autres comptes réglementés, respectivement de 82,5 MDT, 4,6 MDT, 4,4 MDT et 1,8 MDT, atténuées par la baisse des dépôts à vue en devise de 17,3 MDT ;
- La hausse des placements à terme en devise de 66,9 MDT ;
- La compensation par la baisse des autres dépôts des clientèles de 11,7 MDT, répartie entre les autres dépôts en dinar pour 10,7 MDT et en devise pour 1,1 MDT.

3.3.1.3. Emprunts obligataires et ressources spéciales

Les emprunts obligataires et ressources spéciales sont passés de 926,3 MDT en 2021 à 825,6 MDT en 2022, soit une diminution de 10,87%, dont le détail s'établit comme suit :

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Ressources spéciales	**516 631**	**611 605**	**656 768**	**-94 974**	**-15,53%**
Ressources budgétaires	82 716	82 578	51 433	138	0,17%
Ressources extérieures	433 915	529 027	605 335	-95 112	-17,98%
Emprunts obligataires	**308 920**	**314 678**	**311 564**	**-5 758**	**-1.83%**
Emprunts	282 577	292 203	302 395	-9 626	-3,29%
Dettes rattachées	26 343	22 475	9 169	3 868	17,21%
Total	**825 551**	**926 283**	**968 332**	**-100 732**	**-10,87%**

La baisse des emprunts matérialisés et ressources spéciales s'explique principalement par :

- La diminution des emprunts de 9,6 MDT, due d'un côté à l'émission d'un emprunt obligataire de 40 MDT, et de l'autre côté à l'amortissement des emprunts matérialisés pour 49,6 MDT ;
- La diminution des ressources spéciales de 95,1 MDT, due aux remboursements des annuités venant à échéance des ressources extérieures et budgétaires d'une valeur totale de 116,7 MDT, aux nouveaux tirages sur les lignes extérieure et spéciale pour un montant total de 22,3 MDT, et d'une augmentation des dettes rattachés de 0,8 MDT.

3.3.2. Emplois

A fin décembre 2022, l'encours global des emplois nets de provisions, d'agios réservés et d'amortissements a connu une croissance de 9,89%, passant de 8 786,3 MDT à 9 655,6 MDT. Cette évolution s'explique par des augmentations des crédits à la clientèle, du portefeuille titres et des valeurs immobilisées, de 644,1 MDT, 97,9 MDT et 127,2 MDT respectivement.

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Créances sur la clientèle	6 889 784	6 245 664	6 003 059	644 120	10,31%
Portefeuille titres	2 368 299	2 270 398	2 114 255	97 901	4,31%
Valeurs immobilisées	397 473	270 250	208 163	127 223	47,08%
Total	**9 655 556**	**8 786 312**	**8 325 477**	**869 244**	**9,89%**

3.3.2.1. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle ont enregistré une croissance de 10,31% en passant de 6 245,7 MDT en 2021 à 6 889,8 MDT en 2022. Les détails de cette évolution se présentent comme suit :

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 195 538	1 148 724	1 070 700	46 814	4,08%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	5 240 839	4 546 118	4 362 612	694 721	15,28%
Crédits sur ressources spéciales	453 407	550 822	569 747	-97 415	-17,69%
Total	**6 889 784**	**6 245 664**	**6 003 059**	**644 120**	**10,31%**

Classification des créances

Les engagements d'Amen Bank, tels que déclarés à la centrale des risques, répartis par classe se présentent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	**10 579 510**	**9 598 801**	**9 029 544**
Créances clientèles (classes 0 et 1)	**9 318 332**	**8 305 359**	**7 703 319**
Classe 0	8 270 836	7 129 003	6 516 395
Classe 1	1 047 496	1 176 356	1 186 924
Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) (b)	**1 261 178**	**1 293 442**	**1 326 225**
Classe 2	23 208	20 296	32 259
Classe 3	25 576	66 887	50 467
Classe 4	1 207 019	1 197 634	1 232 415
Classe 5	5 375	8 625	11 084
Autres Créances clientèles (classes 0 et 1) **(c)**			
Autres Créances douteuses et litigieuses (classes 2, 3, 4 et 5) (d)			
Total Créances brutes bilan et hors bilan (e) [= (a)+(c)+(d)]	**10 579 510**	**9 598 801**	**9 029 544**
Total Créances douteuses et litigieuses (classes 2,3,4 et 5) **(f)** [= (b) + (d)]	1 261 178	1 293 442	1 326 225
Provisions (individuelles + additionnelles)	604 525	626 828	626 377
Provisions collectives	147 562	131 753	116 705
Agios réservés	**335 165**	**319 878**	**287 798**
Agios réservés affectés aux engagements classés	324 391	294 093	263 141
Agios réservés affectés aux engagements non classés	10 774	25 785	24 657
Provisions et agios réservés hors provisions collectives (g)	**939 690**	**946 706**	**914 175**
Provisions et agios réservés y compris provisions collectives (g')	**1 087 252**	**1 078 459**	**1 030 880**
Taux de couverture de l'ensemble des créances (g') / (e)	10,28%	11,24%	11,42%
Taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (g) / (f)	74,51%	73,19%	68,93%
Taux des créances classées (f) / (e)	11,92%	13,48%	14,69%

Le taux des créances classées s'est établi à 10,28% en 2022 contre 11,24% en 2021.

Le taux de couverture des créances classées est passé de 71,20% à 73,65%.

Le taux de couverture des créances classées hors agios réservés s'est élevé à 64,53% à fin décembre 2022 contre 62,72% pendant la même période de l'année précédente.

Ce taux est calculé en suivant la formule :

$$\frac{Provisions\ (individuelles + additionnelles)}{Engagements\ classés - agios\ réservés\ affectés\ aux\ engagements\ classés}$$

La répartition d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature par secteur d'activité se détaille comme suit :

Secteur d'activité	2022		2021		2020	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I - Agriculture	**115 979**	**1,10%**	**121 358**	**1,26%**	**119 763**	**1,33%**
II - Industrie	**3 098 288**	**29,29%**	**2 339 846**	**24,38%**	**2 075 214**	**22,98%**
Mine	14 255	0,13%	18 790	0,20%	24 755	0,27%
Énergie	89 250	0,84%	68 060	0,71%	79 237	0,88%
Industrie agroalimentaire	992 461	9,38%	525 087	5,47%	400 439	4,43%
Matériaux de construction	351 632	3,32%	389 756	4,06%	372 684	4,13%
Industrie mécanique et électronique	433 059	4,09%	382 273	3,98%	305 979	3,39%
Chimie et caoutchouc	306 352	2,90%	231 589	2,41%	411 337	4,56%
Industrie Pharmaceutiques	256 879	2,43%	194 700	2,03%	-	-
Textile	19 288	0,18%	20 092	0,21%	20 534	0,23%
Habillement et cuir	52 698	0,50%	47 932	0,50%	58 879	0,65%
Bois, liège et ameublement	34 932	0,33%	35 928	0,37%	35 803	0,40%
Papier, imprimerie et industries diverses	267 254	2,53%	265 353	2,76%	219 352	2,43%
Bâtiment et travaux publics	280 229	2,65%	160 286	1,67%	146 215	1,62%
III – Services	**7 365 242**	**69,62%**	**7 137 597**	**74,36%**	**6 834 567**	**75,69%**
Transport	210 402	1,99%	216 411	2,25%	343 479	3,80%
Télécommunications	83 512	0,79%	99 704	1,04%		
Tourisme	585 129	5,53%	675 124	7,03%	674 002	7,46%
Commerce agroalimentaire	279 318	2,64%	224 978	2,34%	148 975	1,65%
Commerce matériaux de construction	123 108	1,16%	126 849	1,32%	135 100	1,50%
Commerce quincaillerie et assimilés	82 860	0,78%	65 289	0,68%	395 498	4,38%
Commerce textile et cuir	93 533	0,88%	91 598	0,95%	108 694	1,20%
Commerce divers	446 494	4,22%	446 731	4,65%	532 334	5,90%
Commerce Automobiles & Véhicules	442 352	4,18%	383 375	3,99%	-	-
Grande distribution	78 045	0,74%	59 326	0,62%	-	-
Santé	214 746	2,03%	246 178	2,56%	268 767	2,98%
Finance	681 895	6,45%	591 518	6,16%		
Leasing et factoring	307 842	2,91%	298 541	3,11%	887 351	9,83%
Institution de microfinances	102 713	0,97%	118 587	1,24%		
Loisirs et cultures	110 388	1,04%	103 763	1,08%	97 593	1,08%
Particuliers	2 330 901	22,03%	2 139 381	22,29%	1 996 497	22,11%
Promotion immobilière	779 564	7,37%	801 832	8,35%	859 734	9,52%
Divers	412 437	3,90%	448 412	4,67%	386 543	4,28%
Total	**10 579 510**	**100%**	**9 598 801**	**100%**	**9 029 544**	**100%**

3.3.2.2. Portefeuille titres

a. Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial de Amen Bank a enregistré une dépréciation de 23,35%, passant de 94,3 MDT en 2021 à 72,3 MDT en 2022, comme le montre le tableau suivant :

En KDT	31/12/2022	31/12/2021*	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
					Montant	%
Titres de transaction	**-**	**76 083**	**76 083**	**-**	**-76 083**	**-100,00%**
Bons de trésor	-	76 600	76 600	-	-76 600	-100,00%
Créances rattachées / Bons de trésor	-	(517)	(517)	-	517	-100,00%
Titres de placement	**72 286**	**18 225**	**136 132**	**135 191**	**54 061**	**296,63%**
Titres à revenu fixe	**50 563**	**-**	**117 907**	**122 439**	**50 563**	**-**
Emprunts Obligataires	50 000	-	111 244	118 523	50 000	-
Créances rattachées / Emprunts obligataires	563	-	6 663	3 916	563	-
Titres à revenu variable	**21 723**	**18 225**	**18 225**	**12 752**	**3 498**	**19,19%**
Actions cotées	24 798	20 962	20 962	16 355	3 836	18,30%
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 075)	(2 737)	(2 737)	(3 603)	-338	12,35%
Total	**72 286**	**94 308**	**212 215**	**135 191**	**-22 022**	**-23,35%**

* Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111,2 MDT en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le Business Model.

Les chiffres affichés par rapport à l'année 2021 sont, donc, retraités à des fins de comparabilité.

Ce reclassement, en plus de la souscription à l'emprunt national 2022-04 pour 50 MDT, est derrière la baisse de l'activité obligataire en 2022.

Le portefeuille titres de transaction a connu une baisse causée par le remboursement, pour 76,6 MDT, de l'encours des BTC.

Les titres de placement à revenu variable ont, quant à eux, enregistré une hausse de 19,19%, atteignant 21,7 MDT en 2022.

b. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement a enregistré une augmentation de 5,51% entre 2021 et 2022, passant de 2 176,1 MDT à 2 296,0 MDT respectivement.

En KDT	31/12/2022	31/12/2021*	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
					Montant	%
Titres d'investissement	2 036 758	1 914 558	1 796 651	1 717 062	122 200	6,38%
BTA	*1 124 015*	*1 180 357*	*1 180 357*	*1 158 857*	*-56 342*	*-4,77%*
Obligations	*211 596*	*119 885*	*1 978*	*-*	*91 711*	*76,50%*
Fonds gérés	*697 371*	*607 691*	*607 691*	*551 695*	*89 680*	*14,76%*
Titres participatifs	*3 776*	*6 625*	*6 625*	*6 510*	*-2 849*	*-43,00%*
Titres de participation	79 418	70 189	70 189	71 075	9 229	13,15%
Parts dans les entreprises associées	150 852	151 777	151 777	151 725	-925	-0,61%
Parts dans les entreprises liées	9 221	10 034	10 034	9 020	-813	-8,10%
Participation avec convention en rétrocession	19 764	29 532	29 532	30 182	-9 768	-33,08%
Total	**2 296 013**	**2 176 090**	**2 058 183**	**1 979 064**	**119 923**	**5,51%**

En dépit du reclassement qui a augmenté la valeur comparative du portefeuille titres d'investissement en 2021, l'année 2022 a connu une croissance, résultant principalement de :

- L'augmentation des fonds gérés de 89,7 MDT due au lancement de douze nouveaux fonds gérés par Amen Bank, du remboursement en principal, de l'augmentation des créances rattachées aux fonds gérés et d'une reprise d'une provision et ce, respectivement de 108,9 MDT, 26,7 MDT, 7,3 MDT et 0,2 MDT ;

- L'accroissement de l'activité obligataire avec, d'un côté, le reclassement des emprunts obligataires de placement, et de l'autre, la souscription à l'emprunt national 2022 et à d'autres emprunts privés, des remboursements, et l'augmentation de créances rattachés, pour 97,3 MDT, 9,0 MDT, 14,3 MDT et 12,9 MDT respectivement ;

- Les baisses de l'encours des BTA pour 56,3 MDT, de l'encours des titres participatifs de 2,8 MDT, et de l'encours des participations en rétrocession de 9,8 MDT suite au remboursement des sociétés CHAHIA, CLC et AIN FAOUARA.

3.3.2.3. Immobilisations nettes

Les immobilisations nettes d'amortissement ont connu une croissance de 47,08%, passant de 270,3 MDT en 2021 à 397,5 MDT en 2022. La variation de 127,2 MDT provient principalement de nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles.

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Immobilisations nettes	**397 473**	**270 250**	**208 163**	127 223	47,08%

3.3.3. Les résultats d'exploitation

3.3.3.1. Le Produit Net Bancaire

A fin décembre 2022, Amen Bank a enregistré une valeur de Produit Net Bancaire de 494,9 MDT contre 454,2 MDT en 2021, soit une augmentation de 8,95%.

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Marge sur intérêts	178 442	163 634	155 424	14 808	9,05%
Marge sur commissions	120 397	116 225	103 516	4 172	3,59%
Revenus sur portefeuille titres	196 021	174 370	141 527	21 651	12,42%
P.N.B.	**494 860**	**454 229**	**400 467**	**40 631**	**8.95%**
Chiffre d'affaires	**984 804**	**873 739**	**856 478**	**111 065**	**12,71%**
P.N.B. / Chiffre d'affaires	**50,25%**	**51,99%**	**46,76%**	**-1,74%**	**-3,35%**

3.3.3.2. La Marge en intérêts

La marge en intérêts a connu une croissance de 9,05% en 2022 atteignant 178,4 MDT suite à la hausse de 14,15% des intérêts et revenus assimilés.

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Intérêts et revenus assimilés	652 221	571 351	601 140	80 870	14,15%
Total intérêts encourus et charges assimilées	473 779	407 717	445 716	66 062	16,20%
Marge sur intérêts	**178 442**	**163 634**	**155 424**	**14 808**	**9,05%**

3.3.3.3. Les commissions nettes

Les commissions nettes sont passées de 116,2 MDT en 2021 à 120,4 MDT en 2022, enregistrant une augmentation de 3,59%.

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Commissions reçues	136 562	128 018	113 811	8 544	6,67%
Commissions encourues	16 165	11 793	10 295	4 372	37,07%
Marge sur commissions	**120 397**	**116 225**	**103 516**	**4 172**	**3,59%**

3.3.3.4. Les autres revenus

Les revenus des portefeuilles titres, commercial et d'investissement, ont enregistré une croissance de 12,42%, passant de 174,4 MDT en 2021 à 196.0 MDT en 2022.

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	48 024	37 351	39 444	10 673	28,57%
Revenus du portefeuille titre d'investissement	147 997	137 019	102 083	10 978	8,01%
Total revenus des portefeuilles titres et opérations financières	**196 021**	**174 370**	**141 527**	**21 651**	**12,42%**

3.3.3.5. Les frais généraux (charges opératoires)

Les charges opératoires ont totalisé 197,6 MDT au 31 décembre 2022 contre 184,8 MDT en 2021, enregistrant une augmentation de 6,93% dont le détail s'établit comme suit :

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Frais de personnel	140 456	130 396	115 765	10 060	7,71%
Charges générales d'exploitation	47 686	44 846	41 289	2 840	6,33%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	9 459	9 552	9 055	-93	-0,97%
Total charges opératoires	**197 601**	**184 794**	**166 109**	**12 807**	**6,93%**
PNB	**494 860**	**454 229**	**400 467**	**40 631**	**8,95%**
Coefficient d'exploitation	39,93%	40,68%	41,48%	-0,75%	-1,85%
Coefficient d'exploitation hors amortissement	38,02%	38,58%	39,22%	-0,56%	-1,45%

Les frais de personnel ont enregistré une évolution de 7,71% par rapport à l'exercice 2021, croissance impactée notablement par l'augmentation sectorielle de 2022 ainsi que la révision à la hausse de la prime « IDR Indemnité de départ à la retraite » y afférente.

Le coefficient d'exploitation a atteint 39,93% au cours de l'exercice 2022 contre 40,68% pour la même période de 2021, soit une amélioration de 75 points de base.

3.3.3.6. Dotation aux provisions sur créances et passifs

Le coût de risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a enregistré une croissance de 13,81% par rapport à l'année 2021, atteignant une valeur de 118,575 MDT en 2022.

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Dotations aux provisions / créances et passifs	126 348	148 607	135 280	(22 259)	-14,98%
Pertes sur créances	157 854	111 317	3 905	46 537	41,81%
Reprises de provisions	(162 259)	(155 305)	(39 064)	(6 954)	4,48%
Recouvrement des créances radiées	(3 368)	(430)	(375)	(2 938)	683,26%
Soldes	**118 575**	**104 189**	**99 746**	**14 386**	**13,81%**

3.3.3.7. Résultat net de l'exercice

Le résultat net réalisé par la banque a atteint la valeur de 154,8 MDT en 2022, dépassant celle de 2021 de 19,45%.

En KDT	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Variation 22-21	
				Montant	%
Résultat d'exploitation	179 456	153 851	132 533	25 605	16,64%
Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	(1 099)	20	(2 789)	-1 119	-5595,00%
Impôt sur les bénéfices	(21 624)	(11 721)	(18 228)	-9 903	84,49%
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	(1 854)	(12 495)	(11 857)	10 641	-85,16%
Résultat net	**154 879**	**129 655**	**99 659**	25 224	19,45%
Rendement moyen des fonds propres avant résultat	**13,50%**	**12,27%**	**9,83%**	**0,96%**	**8,82%**
Rendement moyen des actifs	**1,49%**	**1,36%**	**1,09%**	**0,13%**	**9,54%**

3.4. Les indicateurs d'activité trimestriels au 30/06/2023

En kDT

Période	2ème trimestre 2023	2ème trimestre 2022	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2022 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	**294 376**	**244 918**	**567 228**	**473 493**	**984 804**
- Intérêts et revenus assimilés	188 853	148 281	366 397	300 610	652 221
- Commissions en produits	37 234	33 852	71 165	66 435	136 562
- Revenus du portefeuille	68 289	62 785	129 666	106 448	196 021
2- Charges d'exploitation bancaires	**149 056**	**117 240**	**288 555**	**226 455**	**489 944**
- Intérêts encourus et charges assimilées	144 914	113 673	280 946	219 767	473 779
- Commissions encourues	4 142	3 567	7 609	6 688	16 165
3- Produit net bancaire	**145 320**	**127 678**	**278 673**	**247 038**	**494 860**
4- Autres produits d'exploitation	**164**	**182**	**326**	**353**	**681**
5- Charges opératoires :	**53 874**	**49 498**	**103 046**	**95 123**	**197 601**
Dont ;					
- Frais de personnel	39 172	35 569	74 524	68 137	140 456
- Charges générales d'exploitation	12 547	11 548	24 186	22 230	47 686
6- Structure du Portefeuille	-	-	**2 444 240**	**2 243 374**	**2 368 299**
- Portefeuille- titres commercial	-	-	26 776	164 938	72 286
- Portefeuille d'investissement	-	-	2 417 464	2 078 436	2 296 013
7- Encours des créances à la clientèle	-	-	**6 991 939**	**6 541 211**	**6 889 784**
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	-	-	**7 505 478**	**6 619 725**	**6 990 819**
Dont ;					
- Dépôt à vue	-	-	2 190 234	1 877 751	1 910 262
- Epargne	-	-	2 302 612	2 111 775	2 245 407
9- Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	**766 842**	**840 359**	**825 551**
10- Capitaux propres (**)	-	-	**1 247 688**	**1 147 621**	**1 302 173**

* Chiffres certifiés.

** Les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 30/06/2023 et 30/06/2022 et après affectation du résultat au 31/12/2022.

3.5. Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
• Actionnariat stable. • Appartenance à un groupe fortement présent dans les services financiers en Tunisie. • Banque universelle disposant d'une offre de services riches ciblant l'ensemble des métiers de la banque et tous les segments de clients. • Capacité à maîtriser les charges.	• Marché caractérisé par un fort niveau d'impayé. • Coût du risque élevé. • Faible taille relativement aux investissements technologiques nécessaires. • Coût des ressources supérieur à la moyenne du secteur, quoi qu'en baisse.
Opportunités	**Menaces**
• Capacité à croître sur le marché des particuliers. • Libéralisation des marchés des capitaux et consolidation de la position de la banque sur ce segment. • Synergies avec les entreprises financières du groupe. • Expansion sur le Maghreb et internationalisation de la banque.	• Persistance des incertitudes sur le plan macroéconomique et politique. • Dégradation de la situation financière des entreprises Tunisiennes par suite de la récession en Europe et recrudescence des impayés et du coût du risque. • Forte concurrence, qui sera encore plus exacerbée suite à la libéralisation externe. • Importante hausse des charges nécessaires à la croissance et aux technologies à acquérir. • Baisse des marges par suite d'une exacerbation de la concurrence et de la baisse des taux. • Augmentation des besoins en fonds propres suite à une forte croissance et/ou de plus fortes exigences réglementaires. • Renforcement de l'arsenal réglementaire par la BCT et la mise en application de nouvelle exigences réglementaires (risque opérationnel, risque marché, IFRS, ...)

3.6. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la banque

La gestion du risque est une partie intégrante de la culture d'AMEN BANK. Elle est basée sur des politiques efficaces déclinées en des limites et des objectifs en termes d'appétences suivis par les différentes instances de contrôle de la Banque.

Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques d'AMEN BANK est assurée à travers le Conseil de Surveillance, le Comité des Risques, le Directoire, le Pôle Gestion des Risques et les comités qui appuient le Directoire.

Afin d'assurer sa mission, le pôle de Gestion des Risques regroupe les directions suivantes :

1. Direction du Risque de crédit qui assure :

   - La réalisation de la veille permanente en matière des risques de crédits, notamment en vue d'identifier les secteurs et les clients à risque ;
   - La réalisation des repotings internes et externes liés aux risques de crédit.

2. Direction de suivi des engagements qui assure notamment le suivi quotidien des dépassements des autorisations permanentes ;

3. Direction Centrale du recouvrement qui veille au recouvrement dynamique et judiciaire des créances en impayés ;

4. Direction ALM et Risque de marché, qui assure la mise en œuvre de la politique et du dispositif de gestion des risques ALM et de marché ;

5. Direction Centrale des Risques opérationnels qui assure la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des différents risques opérationnels et du Plan de Continuité de l'activité ;

6. Département du suivi transverse des risques qui élabore les outils et méthodes nécessaires au pilotage des risques.

A travers ces différentes directions, le Pôle Gestion des Risques veille à instaurer un processus continu d'amélioration qui commence par l'identification du risque et se poursuit par son suivi et son traitement méthodique. Il constitue un « Business Partner » des différentes directions Front permettant d'atteindre des objectifs de production et de rentabilité conformes à l'appétence au risque de la Banque.

L'année 2022 a été marquée notamment par la mise en place et le renforcement du cadre de gouvernance tel que stipulé par la circulaire BCT 2021-05. Le Conseil de surveillance a ainsi validé les documents relatifs à la mise en conformité de la dite circulaire et ce pour le volet de gestion des risques.

Risque de solvabilité

En application des dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'abrogé et remplacé par la circulaire aux Banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 22 juillet 2016, les Banques et les établissements financiers doivent respecter en permanence un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10%, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les risques encourus.

Le montant total des risques encourus pondérés de la Banque s'élève, au 31 décembre 2022, à 9521 467 mDT, et les fonds propres nets sont de 1 551 057 mDT. Ainsi, le ratio de solvabilité de la Banque est, au 31 décembre 2022, de 16,29%, comme le démontre le tableau suivant :

Rubrique	Montant en kDT
Fonds propres nets	1 551 057
Risques encourus	9 521 467
Ratio de solvabilité (en %)	16,29

Risque de crédit

Dans l'optique de consolider la culture de gestion des risques, AMEN BANK a accordé une importance majeure à la gouvernance du dispositif de gestion des risques de crédit et ce, à travers notamment le contrôle permanent des engagements, l'identification des segments de la clientèle et/ou les secteurs d'activité à haut risque, la création du comité mensuel de revue de la qualité du portefeuille, le suivi des clients en « Watch-list » et le pilotage du recouvrement commercial.

Dans le cadre du renforcement du dispositif de gestion du risque de crédit d'AMEN BANK, une nouvelle limite globale par contrepartie et/ou groupe a été mise en place en 2022, outre les limites opérationnelles d'endettement. L'objectif de cette limite est de déterminer le niveau du risque maximal qu'AMEN BANK accepte de prendre pour chaque contrepartie dans le cadre de son appétence au risque.

Durant 2022, le Pôle gestion des risques a porté une attention particulière à la réduction du niveau des créances classées. En effet, le suivi rapproché de la clientèle et notamment les secteurs à risque a permis de :

- Réduire l'exposition sur le secteur de la promotion immobilière au niveau de 7,37% en 2022 contre 8,35% à fin 2021 ;

- Réduire l'encours global de report des échéances à 182MDT à fin 2022. L'encours des crédits de soutien aux entreprises a constaté une baisse pour s'établir à 331MDT à fin 2022.

Durant l'année 2022, AMEN BANK a mis en place une stratégie ayant pour objectif de réduire ses NPLs selon des modalités réalistes en termes de calendrier. Cette stratégie a défini d'une manière claire les principales actions de résolution des NPLs pour chaque portefeuille et/ou secteur afin de formaliser un cadre qui respecte les objectifs stratégiques recherchés par la Banque.

Les efforts déployés par la Banque ont ainsi permis l'amélioration du taux des créances classées pour se situer à un niveau de 11,92% à fin décembre 2022 contre 13,48% à fin décembre 2021. Le taux de couverture des créances classées s'est amélioré en passant de 71,20% à fin 2021 à 73,65% à fin 2022.

Durant l'année 2022, la Banque a continué le renforcement de son Système de Notation Interne à travers l'avancement sur les différents chantiers prévus par la feuille de route et touchant les volets de la modélisation, l'exploitation et la gouvernance. Les différents délais et objectifs ont été revus en prenant en compte la convergence avec la feuille de route du projet IFRS présentée à la BCT. D'autre part, une mission de validation indépendante des modèles Corporate et PME a été menée par un cabinet de conseil en quantitative risk management. Cette mission a permis d'évaluer le pouvoir prédictif, discriminant et la stabilité des modèles conformément aux bonnes pratiques internationales.

Risque de Marché & ALM

La Direction ALM et Risque de Marché relève du Pôle Gestion des Risques et a pour mission notamment d'assister le Directoire pour la gestion et la maîtrise des risques ALM et de marché dans le but d'optimiser le profil rentabilité-risque de la Banque conformément aux orientations stratégiques et à l'appétence aux risques établis par le Conseil de Surveillance et en respect des exigences règlementaires et conventionnelles.

La Banque dispose d'une politique de gestion des risques ALM qui a été structurée en quatre documents : les principes généraux, la méthodologie des stress tests, les procédures du Plan de Financement d'Urgence, et les seuils et limites des indicateurs traduisant l'appétence au risque de liquidité et au risque global de taux d'intérêt.

La Banque dispose d'une politique de négociation qui encadre l'activité de trading par distinction du portefeuille bancaire et a diffusé une circulaire interne sur les limites retenues et la procédure de suivi des activités bourse, titres souverains et obligataires.

Durant l'année 2022, le Comité ALCO a permis plus d'échange entre les différentes structures représentées (Front, Marché, Risque, Finance, Opération) sur les différents points en rapport notamment avec le suivi des risques structurels, la projection des emplois et ressources, l'analyse du coût des ressources et la stratégie d'investissement.

La Banque a assuré, durant l'année 2022, un suivi rigoureux de l'exposition sur le risque souverain avec la mise en place, la projection et le suivi de limites internes détaillées pour mieux surveiller les différents risques. A fin 2022, toutes les limites internes ont été respectées.

Risque de liquidité

La Banque accorde une attention particulière au pilotage dynamique, à la surveillance et à l'atténuation du risque de liquidité à travers les projections, les simulations et les exercices de stress test pour anticiper les évolutions des indicateurs de risque.

En 2022, les indicateurs de risque de liquidité de la Banque confirment un profil de risque qui demeure stable compte tenu des efforts consentis pour assurer une adéquation entre la croissance des crédits et des dépôts de la clientèle avec une quasi-stabilisation du portefeuille titres d'Etat. Tous les indicateurs de risque affichent des niveaux en ligne avec l'appétence de la Banque avec un LCR de 131,3%, un LTD de 105,4% et un niveau du refinancement net qui demeure largement couvert par la capacité de refinancement estimée à 2,2 fois du besoin à fin 2022.

Risque global de taux d'intérêt

S'agissant du risque global de taux d'intérêt, la cartographie des emplois et des ressources, par maturité et par type de taux, confirment l'excédent des ressources à taux fixe sur les emplois à taux fixe ce qui profiterait à la Banque dans un contexte de hausse de taux. En plus des indicateurs de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt (MNI) et la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) utilisés par la Banque, et qui confirment un niveau d'exposition acceptable, des simulations de projection de la Marge Nette d'Intérêt (MNI) sont réalisées compte tenu des décisions de hausse du taux directeur par la BCT.

Risque de marché

Concernant le risque de marché, AMEN BANK présente un profil de risque maitrisé avec des expositions faibles (risque encouru ne dépassant pas 1,5% par rapport au risque encouru global). Le suivi des indicateurs de risque de marché et notamment la VaR quotidienne et intra-Day de change et la VaR du portefeuille action, montre des limites internes respectées.

Risque Opérationnel

AMEN BANK dispose d'une politique spécifique de gestion des risques opérationnels conformément aux textes législatifs et réglementaires de la Banque Centrale de Tunisie. Cette politique s'inspire également des normes internationales de bonne gestion en matière de gestion des risques opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels d'AMEN BANK a pour vocation de couvrir l'ensemble des métiers et des processus de la Banque d'une manière générale et transversale. Ce dispositif est articulé autour :

- d'une organisation risque opérationnel stratégique et transverse avec la participation active des directions métiers et du réseau ;
- d'une fonction dédiée et de correspondants risques opérationnels, déployés au sein de toutes les activités et les différentes agences ;
- d'un contrôle permanent et un contrôle périodique qui veillent à assurer une gestion intégrée des risques et une synergie entre les principales structures des 3 lignes de défenses.
- d'une méthodologie reposant sur des référentiels risques et activités, d'un outil de collecte des incidents, d'une cartographie des risques opérationnels et des indicateurs prédictifs de risques.

En 2022, la Banque a poursuivi les travaux de la revue de sa cartographie des Risques Opérationnels afin de faire une réévaluation de son exposition face à ces risques. Par ailleurs, elle s'est focalisée sur la validation et la mise en œuvre des actions préventives et correctrices visant à remédier aux insuffisances relevées et renforcer le dispositif de contrôle interne pour les différents processus métiers. Ces mesures et actions sont suivies par le comité en charge des risques opérationnels et le comité Risque.

Toutefois, l'environnement socio-économique national et international fait apparaitre d'autre risques émergeants notamment les risques cyber attaques et les risques d'holdup et terrorisme. Par principe de précaution, la Banque veille au suivi de ces risques et à la mise en place des actions préventives.

En termes d'exigence en fonds propres, AMEN BANK applique la méthode instituée par la circulaire BCT n° 2016-03, soit l'approche « Indicateur de base », qui prévoit une exigence de fonds propres de 15% de la moyenne du Produit Net Bancaire sur les trois derniers exercices. En 2022, le risque opérationnel a représenté moins de 10% du total des risques encourus de la Banque, soit 843,5 MDT.

Risques juridiques

- « AMEN BANK » détient des participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital d'une société qui n'exerce pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

- Le conseil de surveillance d' « AMEN BANK» a autorisé à posteriori une convention soumise à son autorisation préalable et ce, contrairement aux dispositions de l'article 62 de la loi 2016-48.

- Les états financiers consolidés du groupe « AMEN BANK » ont été établis sur la base d'états financiers de certaines filiales non audités et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.

- La rémunération du président du Conseil de Surveillance et celles des membres du Directoire ont été fixées par le comité de rémunération d' « AMEN BANK » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 51 de la loi 2016-48.

Risque lié au système d'information

Le système d'information de la banque ne permet pas de générer certaines notes exigées par les normes comptables en vigueur.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme LAB/FT ne cesse de prendre de l'ampleur et constitue désormais un enjeu capital pour les institutions financières dans le monde. Consciente des risques qui en découlent, AMEN BANK continue à œuvrer pour mettre à niveau son dispositif LAB/FT afin de préserver son image et de donner de l'assurance à ses partenaires locaux et étrangers.

Outre les contrôles quotidiens des transactions et les investigations menées pour détecter les opérations suspectes, l'année 2022 a été marquée principalement par les actions suivantes :

- Mise à jour et actualisation du manuel de procédures LAB/FT ;

- Formation au profit des premiers responsables de la Banque ;

- Lancement d'une mission d'assistance et d'accompagnement LAB/FT ;

- Mise en place d'indicateurs clé de performance dans le cadre du programme NEXT ;

- Elaboration d'une mission d'audit interne du dispositif LAB/FT ;

- Sélection d'une jeune entreprise innovante pour l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans la détection des opérations suspectes. Un tableau de bord trimestriel est remis au Conseil de Surveillance portant sur les indicateurs d'activité LAB/FT ainsi que les actions réalisées.

3.7. Dépendance de l'émetteur

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°2018-06 du 5 juin 2018.

Application de l'article 9

En application des dispositions de l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, les établissements assujettis doivent respecter en permanence :

- Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques ;
- Un ratio Tier I qui ne peut pas être inférieur à 7 %, calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base et les actifs pondérés par les risques.

Le ratio de solvabilité s'est établi à 16,29% à fin décembre 2022 contre un ratio règlementaire de 10%.

Au titre de l'année 2022 et conformément aux exigences de la circulaire 2018-06, relative aux normes d'adéquation des fonds propres, les risques encourus au titre du crédit et de contrepartie sur les instruments dérivés s'élèvent à 8 608,2 MDT, le risque opérationnel s'élève à 843,5 MDT, et le risque du marché s'élève à 69,8 MDT.

En tenant compte uniquement des fonds propres nets de base (hors les fonds propres complémentaires), le ratio TIER I arrêté à fin décembre 2022, s'est établi à 11,96% contre un taux réglementaire minimum de 7%.

Application de l'article 50

Conformément à l'article 50 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus doit être inférieur à :

- 3 fois les fonds propres nets de la banque, soit 4 653,2 MDT, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ; et
- 1,5 fois les fonds propres nets de la banque, soit 2 326,6 MDT, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% des ou plus desdits fonds propres nets.

Au 31/12/2022, ce ratio est respecté par la banque. En effet, les relations dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'eux à 5% des FPN de la banque s'élèvent à 77,5 MDT, soit inférieur à 3 fois les FPN.

Aussi, au 31/12/2022, aucune relation dont le risque encouru dépasse 15% des FPN n'a été identifiée.

Application de l'article 51

Conformément à l'article 51 de ladite circulaire, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de la Banque, soit 387,8 MDT.

Au 31/12/2022, aucune relation dont le risque encouru dépasse 25% des FPN n'a été identifiée.

Au 31/12/2022, ce ratio est respecté par la banque.

Application de l'article 52

L'Article 52 de ladite circulaire stipule que les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti, soit 387,8 MDT.

Au 31/12/2022, ce ratio est respecté par la banque.

En effet, le total des risques encourus sur la population susvisée est de l'ordre de 329,8 MDT, soit 21 ,26% des FPN de la banque.

3.8. Litiges et arbitrages

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par la banque en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la banque.

3.9. Politique d'investissement de la banque

Les investissements sur la période 2022 – 2027 se présentent comme suit :

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Immobilisations incorporelles	282	366	386	20 406	20 450	20 496	135,7%
Immobilisations corporelles	148 193	41 537	41 881	37 235	38 033	38 856	-23,5%
Total investissements	**148 475**	**41 904**	**42 267**	**57 641**	**58 484**	**59 352**	**-16,8%**

R : réalisé

P : Prévisionnel

Chapitre 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

4.1. Patrimoine de la banque au 31/12/2022

4.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles de la banque au 31/12/2022

Voir la note aux états financiers relative à l'exercice 2022 : Note 1-6- Valeurs immobilisées figurant au niveau de la page 122 du présent Document De Référence.

Les Immeubles d'Exploitation

En DT

RUBRIQUES	VALEUR D'ACQUISITION	TOTAL AMORTISSEMENT	VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2022
IMMEUBLE 13 AV DE France	**631 635,968**	**171 620,555**	**460 015,413**
Contruction	627 391,812	171 620,555	455 771,257
TERRAINS	4 244,156	-	4 244,156
IMMEUBLE PLACE PASTEUR	**317 247,717**	**292 530,725**	**24 716,992**
IMMEUBLE PLACE BARCELONE	**481 574,745**	**448 395,018**	**33 179,727**
Contruction	471 574,745	448 395,018	23 179,727
TERRAINS	10 000,000	-	10 000,000
IMMEUBLE SFAX CHAKER	**847 050,754**	**212 088,561**	**634 962,193**
Contruction	831 827,637	212 088,561	619 739,076
TERRAINS	15 223,117	-	15 223,117
IMMEUBLE SOUSSE PORT	**626 287,085**	**265 074,174**	**361 212,911**
Contruction	626 287,085	265 074,174	361 212,911
IMMEUBLE JERBA H.SOUK	**295 021,523**	**136 768,356**	**158 253,167**
Contruction	295 021,523	136 768,356	158 253,167
NABEUL	**419 718,312**	**190 012,319**	**229 705,993**
Contruction	312 946,409	190 012,319	122 934,090
TERRAINS	106 771,903	-	106 771,903
IMMEUBLE GABES JARA	**213 589,151**	**107 246,809**	**106 342,342**
Contruction	213 589,151	107 246,809	106 342,342
IMMEUBLE MARETH	**173 069,867**	**71 061,356**	**102 008,511**
Contruction	158 069,867	71 061,356	87 008,511
TERRAINS	15 000,000	-	15 000,000
IMMEUBLE PLACE 14 JANVIER	**223 147,593**	**138 062,587**	**85 085,006**
IMMEUBLE LES JARDINS DE LA SOUKRA	**813 796,824**	**282 730,654**	**531 066,170**
Contruction	813 796,824	282 730,654	531 066,170
IMMEUBLE KELIBIA	**377 882,264**	**165 098,576**	**212 783,688**
Contruction	355 282,264	165 098,576	190 183,688
TERRAINS	22 600,000	-	22 600,000
IMMEUBLES EL MENZEH VI	**350 677,882**	**308 082,900**	**42 594,982**
Contruction	350 677,882	308 082,900	42 594,982
IMMEUBLE AG. BIZERTE	**159 238,192**	**136 996,952**	**22 241,240**
Contruction	159 238,192	136 996,952	22 241,240
IMMEUBLE AG. BAB EL ALOUJ	**500 622,806**	**474 662,399**	**25 960,407**
Contruction	500 622,806	474 662,399	25 960,407
LOCAL AG. ARIANA	**374 311,078**	**360 322,657**	**13 988,421**
Contruction	374 311,078	360 322,657	13 988,421
IMMEUBLE AG. BEN AROUS	**360 022,900**	**244 265,132**	**115 757,768**

Contruction	341 422,900	244 265,132	97 157,768
TERRAINS	18 600,000	-	18 600,000
IMMEUBLE AG. SFAX MEDINA	**671 084,235**	**275 683,455**	**395 400,780**
Contruction	571 539,335	275 683,455	295 855,880
TERRAINS	99 544,900	-	99 544,900
IMMEUBLE AG. BENI KHIAR	**193 918,540**	**114 941,752**	**78 976,788**
Contruction	191 088,786	114 941,752	76 147,034
TERRAINS	2 829,754	-	2 829,754
IMMEUBLE LA MARSA	**373 622,397**	**203 449,501**	**170 172,896**
Contruction	373 622,397	203 449,501	170 172,896
IMMEUBLE RAOUED	**342 216,163**	**118 767,875**	**223 448,288**
Contruction	342 216,163	118 767,875	223 448,288
IMMEUBLE HAMMAM LIF	**304 053,467**	**219 981,147**	**84 072,320**
Contruction	288 978,467	219 981,147	68 997,320
TERRAINS	15 075,000	-	15 075,000
IMMEUBLE AG. EL MENZAH I	**634 750,171**	**149 519,191**	**485 230,980**
Contruction	264 785,006	149 519,191	115 265,815
TERRAINS	369 965,165	-	369 965,165
IMMEUBLE EL OMRANE	**438 300,410**	**224 324,904**	**213 975,506**
Contruction	438 300,410	224 324,904	213 975,506
IMMEUBLE JERBA MIDOUN	**251 475,389**	**240 612,946**	**10 862,443**
Contruction	247 369,272	240 612,946	6 756,326
TERRAINS	4 106,117	-	4 106,117
IMMEUBLE AG. LE PASSGE	**195 816,120**	**71 230,557**	**124 585,563**
IMMEUBLE LA FAYETTE	**314 453,295**	**143 951,240**	**170 502,055**
Contruction	314 453,295	143 951,240	170 502,055
IMMEUBLE AG BEJA	**64 780,328**	**27 608,942**	**37 171,386**
IMMEUBLE EL MANAR	**655 436,666**	**220 820,374**	**434 616,292**
Contruction	655 436,666	220 820,374	434 616,292
IMMEUBLE LE KRAM	**470 765,779**	**329 662,027**	**141 103,752**
Contruction	450 045,779	329 662,027	120 383,752
TERRAINS	20 720,000	-	20 720,000
IMMEUBLE SIDI BOUZID	**383 562,053**	**137 760,470**	**245 801,583**
Contruction	383 562,053	137 760,470	245 801,583
IMMEUBLE SIDI THABET	**233 108,748**	**102 228,788**	**130 879,960**
Contruction	200 608,748	102 228,788	98 379,960
TERRAINS	32 500,000	-	32 500,000
IMMEUBLE BAB EL KHADHRA	**374 374,161**	**319 664,680**	**54 709,481**
Contruction	347 374,161	319 664,680	27 709,481
TERRAINS	27 000,000	-	27 000,000
IMMEUBLE LES OLYMPIADES	**306 012,867**	**190 203,191**	**115 809,676**
Contruction	301 556,367	190 203,191	111 353,176
TERRAINS	4 456,500	-	4 456,500
IMMEUBLE HAMMAMET	**421 098,665**	**336 510,726**	**84 587,939**
Contruction	372 678,665	336 510,726	36 167,939
TERRAINS	48 420,000	-	48 420,000
IMMEUBLE MONTFLEURY	**341 690,817**	**179 262,754**	**162 428,063**
Contruction	276 690,817	179 262,754	97 428,063
TERRAINS	65 000,000	-	65 000,000
IMMEUBLE JEDAIDA	**261 184,862**	**121 003,862**	**140 181,000**
Contruction	261 184,862	121 003,862	140 181,000
IMMEUBLE SOUK ETTROUK	**362 394,326**	**245 347,806**	**117 046,520**

Contruction	350 794,326	245 347,806	105 446,520
TERRAINS	11 600,000	-	11 600,000
IMMEUBLE TAIEB M'HIRI	**951 314,424**	**356 288,217**	**595 026,207**
Contruction	951 314,424	356 288,217	595 026,207
IMMEUBLE KAIROUANE	**322 960,668**	**116 272,404**	**206 688,264**
Contruction	322 960,668	116 272,404	206 688,264
IMMEUBLE BOUMHAL	**478 251,079**	**153 707,198**	**324 543,881**
Contruction	478 251,079	153 707,198	324 543,881
IMMEUBLE BARDO	**850 093,931**	**283 316,314**	**566 777,617**
Contruction	850 093,931	283 316,314	566 777,617
IMMEUBLE MEDENINE	**204 351,317**	**124 361,826**	**79 989,491**
Contruction	193 751,317	124 361,826	69 389,491
TERRAINS	10 600,000	-	10 600,000
IMMEUBLE DR-BURNET	**751 432,445**	**262 556,959**	**488 875,486**
Contruction	751 432,445	262 556,959	488 875,486
IMMEUBLE SFAX GREMDA	**508 116,018**	**157 789,546**	**350 326,472**
Contruction	508 116,018	157 789,546	350 326,472
IMMEUBLE HAMMAM SOUSSE	**706 368,213**	**372 059,997**	**334 308,216**
Contruction	684 368,213	372 059,997	312 308,216
TERRAINS	22 000,000	-	22 000,000
IMMEUBLE SFAX JEDIDA	**187 728,261**	**101 902,898**	**85 825,363**
Contruction	170 128,261	101 902,898	68 225,363
TERRAINS	17 600,000	-	17 600,000
IMMEUBLE SOUSSE SENGHOR	**427 677,706**	**149 522,301**	**278 155,405**
Contruction	427 677,706	149 522,301	278 155,405
IMMEUBLE AG GROMBALIA	**74 375,387**	**70 884,897**	**3 490,490**
KHERREDINE PACHA	**481 197,748**	**218 637,252**	**262 560,496**
Contruction	435 697,748	218 637,252	217 060,496
TERRAINS	45 500,000	-	45 500,000
IMMEUBLE BERGERS DU LAC II	**453 284,784**	**164 115,353**	**289 169,431**
Contruction	453 284,784	164 115,353	289 169,431
IMMEUBLE ZARZIS	**433 858,012**	**177 068,870**	**256 789,142**
Contruction	433 858,012	177 068,870	256 789,142
IMMEUBLE SFAX ARIANA	**639 924,223**	**297 029,614**	**342 894,609**
Contruction	639 924,223	297 029,614	342 894,609
IMMEUBLE M'SAKEN	**451 587,139**	**171 280,388**	**280 306,751**
Contruction	451 587,139	171 280,388	280 306,751
IMMEUBLE JERBA AJIM	**354 388,789**	**121 571,587**	**232 817,202**
Contruction	354 388,789	121 571,587	232 817,202
IMMEUBLE RADES	**267 205,074**	**111 811,473**	**155 393,601**
Contruction	267 205,074	111 811,473	155 393,601
IMMEUBLE KORBA	**513 716,750**	**302 957,225**	**210 759,525**
Contruction	463 716,750	302 957,225	160 759,525
TERRAINS	50 000,000	-	50 000,000
IMMEUBLE AG. JERBA EL MAY	**223 584,827**	**223 325,615**	**259,212**
IMMEUBLE AG. CHARGUIA II	**207 465,245**	**207 465,245**	**-**
IMMEUBLE KSAR HELAL	**432 398,258**	**145 666,827**	**286 731,431**
Contruction	432 398,258	145 666,827	286 731,431
IMMEUBLE SIDI BOU SAID	**737 541,861**	**222 960,458**	**514 581,403**
Contruction	737 541,861	222 960,458	514 581,403
IMMEUBLE TATAOUINE	**230 937,151**	**123 633,902**	**107 303,249**
Contruction	221 487,151	123 633,902	97 853,249

TERRAINS	9 450,000	-	9 450,000
IMMEUBLE AG. MONASTIR	**148 843,378**	**148 843,378**	**-**
IMMEUBLE MEGRINE	**506 608,349**	**175 236,968**	**331 371,381**
Contruction	506 608,349	175 236,968	331 371,381
IMMEUBLE BAB SOUIKA	**634 289,111**	**75 156,649**	**559 132,462**
Contruction	634 289,111	75 156,649	559 132,462
IMMEUBLE AG. GHANNOUCH	**111 552,077**	**110 517,975**	**1 034,102**
IMMEUBLE Kallat Andalous	**465 139,156**	**258 057,089**	**207 082,067**
Contruction	465 139,156	258 057,089	207 082,067
IMMEUBLE AG. BAB JEDID	**142 653,488**	**137 622,221**	**5 031,267**
IMMEUBLE DAR CHAABENE	**306 824,485**	**112 969,986**	**193 854,499**
Contruction	306 824,485	112 969,986	193 854,499
LES BERGES DU LAC	**510 822,911**	**369 874,144**	**140 948,767**
Contruction	482 382,911	369 874,144	112 508,767
TERRAINS	28 440,000	-	28 440,000
IMMEUBLE MENZEL TEMIME	**228 360,123**	**86 716,667**	**141 643,456**
Contruction	228 360,123	86 716,667	141 643,456
IMMEUBLE AG. SFAX POUDRIERE	**118 406,423**	**118 406,423**	**-**
SFAX MENZEL CHAKER	**186 373,832**	**124 057,609**	**62 316,223**
Contruction	167 469,332	124 057,609	43 411,723
TERRAINS	18 904,500	-	18 904,500
CHARGUIA	**726 247,595**	**319 785,594**	**406 462,001**
Contruction	469 410,695	319 785,594	149 625,101
TERRAINS	256 836,900	-	256 836,900
IMMEUBLE TOUZEUR	**224 707,504**	**98 090,393**	**126 617,111**
Contruction	224 707,504	98 090,393	126 617,111
IMMEUBLE ALAIN SAVARY	**681 997,040**	**330 470,652**	**351 526,388**
Contruction	640 572,040	330 470,652	310 101,388
TERRAINS	41 425,000	-	41 425,000
IMMEUBLE ARIANA CENTRE	**908 665,234**	**341 864,189**	**566 801,045**
Contruction	908 665,234	341 864,189	566 801,045
IMMEUBLE MAHDIA	**429 474,683**	**158 646,478**	**270 828,205**
Contruction	429 474,683	158 646,478	270 828,205
IMMEUBLE EL MGHIRA	**414 971,223**	**159 805,949**	**255 165,274**
Contruction	383 128,075	159 805,949	223 322,126
TERRAINS	31 843,148	-	31 843,148
IMMEUBLE HAMMAMET MARINA	**667 563,798**	**245 933,680**	**421 630,118**
Contruction	667 563,798	245 933,680	421 630,118
IMMEUBLE ENFIDHA	**415 952,218**	**170 709,660**	**245 242,558**
Contruction	415 952,218	170 709,660	245 242,558
IMMEUBLE AG. MOHAMED V	**627 516,341**	**189 953,554**	**437 562,787**
IMMEUBLE AG. EL MANAR CAMPUS	**74 683,134**	**70 876,306**	**3 806,828**
IMMEUBLE SOUSSE KHEZAMA	**488 611,222**	**199 935,073**	**288 676,149**
Contruction	413 110,925	199 935,073	213 175,852
TERRAINS	75 500,297	-	75 500,297
IMMEUBLE LES JARDINS D'EL MENZAH	**532 380,166**	**197 199,287**	**335 180,879**
Contruction	484 780,166	197 199,287	287 580,879
TERRAINS	47 600,000	-	47 600,000
IMMEUBLE SOUSSE ERRIADH	**350 031,850**	**184 615,071**	**165 416,779**
Contruction	331 031,850	184 615,071	146 416,779
TERRAINS	19 000,000	-	19 000,000
IMMEUBLE EL MOUROUJ	**438 329,819**	**179 673,518**	**258 656,301**

Contruction	404 129,819	179 673,518	224 456,301
TERRAINS	34 200,000	-	34 200,000
IMMEUBLE ETTAHRIR	**356 583,206**	**184 937,333**	**171 645,873**
Contruction	338 583,206	184 937,333	153 645,873
TERRAINS	18 000,000	-	18 000,000
IMMEUBLE SOLIMAN	**388 503,227**	**190 941,574**	**197 561,653**
Contruction	364 503,227	190 941,574	173 561,653
TERRAINS	24 000,000	-	24 000,000
IMMEUBLE SOUKRA	**421 119,347**	**213 068,216**	**208 051,131**
Contruction	401 319,347	213 068,216	188 251,131
TERRAINS	19 800,000	-	19 800,000
IMMEUBLE MOKNINE	**336 148,387**	**114 676,086**	**221 472,301**
Contruction	336 148,387	114 676,086	221 472,301
IMMEUBLE AG. RADES PORT	**294 978,359**	**199 854,430**	**95 123,929**
IMMEUBLE ENNASR II	**831 773,953**	**332 690,821**	**499 083,132**
Contruction	767 114,953	332 690,821	434 424,132
TERRAINS	64 659,000	-	64 659,000
IMMEUBLE AG. MANOUBA	**170 032,965**	**165 229,160**	**4 803,805**
IMMEUBLE AG. HAMMAMET MEDINA	**905 141,443**	**561 987,938**	**343 153,505**
Contruction	905 141,443	561 987,938	343 153,505
IMMEUBLE AG. SOUSSE MEDINA	**1 044 985,994**	**379 878,909**	**665 107,085**
Contruction	1 044 985,994	379 878,909	665 107,085
IMMEUBLE AG. SFAX THYNA	**493 857,857**	**166 025,088**	**327 832,769**
Contruction	346 107,857	166 025,088	180 082,769
TERRAINS	147 750,000	-	147 750,000
IMMEUBLE MARSA CORNNICHE	**699 175,901**	**247 822,559**	**451 353,342**
Contruction	699 175,901	247 822,559	451 353,342
IMMEUBLE CENTRE URBAIN NORD	**638 274,328**	**275 493,547**	**362 780,781**
Contruction	638 274,328	275 493,547	362 780,781
IMMEUBLE MANDELA	**390 190,703**	**113 183,390**	**277 007,313**
Contruction	390 190,703	113 183,390	277 007,313
IMMEUBLE SIDI HSINE SIJOUMI	**280 178,794**	**112 572,456**	**167 606,338**
Contruction	280 178,794	112 572,456	167 606,338
IMMEUBLE AG. CARTHAGE	**282 851,420**	**196 765,090**	**86 086,330**
IMMEUBLE EL AOUINA	**526 459,271**	**174 256,062**	**352 203,209**
Contruction	526 459,271	174 256,062	352 203,209
IMMEUBLE ZAGHOUAN	**269 364,884**	**93 990,871**	**175 374,013**
Contruction	269 364,884	93 990,871	175 374,013
IMMEUBLE JAMMEL	**462 129,921**	**142 210,667**	**319 919,254**
Contruction	462 129,921	142 210,667	319 919,254
IMMEUBLE SIDI ABDELHAMID	**396 228,539**	**166 568,298**	**229 660,241**
Contruction	396 228,539	166 568,298	229 660,241
IMMEUBLE KEBILI	**338 787,629**	**121 813,660**	**216 973,969**
Contruction	338 787,629	121 813,660	216 973,969
IMMEUBLE RIADH EL ANDALOUS	**498 265,886**	**180 846,007**	**317 419,879**
Contruction	498 265,886	180 846,007	317 419,879
IMMEUBLE MONTPLAISIR	**795 575,141**	**262 519,987**	**533 055,154**
Contruction	795 575,141	262 519,987	533 055,154
IMMEUBLE GAMMARTH	**392 696,666**	**154 235,707**	**238 460,959**
Contruction	392 696,666	154 235,707	238 460,959
IMMEUBLE LES JARDINS DU LAC	**579 554,901**	**199 241,384**	**380 313,517**
Contruction	579 554,901	199 241,384	380 313,517

IMMEUBLE SFAX CEINTURE	**475 749,691**	**165 813,175**	**309 936,516**
Contruction	475 749,691	165 813,175	309 936,516
IMMEUBLE EL JEM	**514 907,273**	**185 368,897**	**329 538,376**
Contruction	514 907,273	185 368,897	329 538,376
IMMEUBLE MENZEL BOURGUIBA	**461 872,486**	**185 915,596**	**275 956,890**
Contruction	461 872,486	185 915,596	275 956,890
IMMEUBLE EZZAHRA	**479 929,417**	**156 277,534**	**323 651,883**
Contruction	479 929,417	156 277,534	323 651,883
IMMEUBLE ENNASR	**539 193,788**	**210 157,237**	**329 036,551**
Contruction	539 193,788	210 157,237	329 036,551
IMMEUBLE BORJ CEDRIA	**287 590,021**	**144 902,926**	**142 687,095**
Contruction	287 590,021	144 902,926	142 687,095
IMMEUBLE KASSERINE	**426 679,639**	**170 155,573**	**256 524,066**
Contruction	426 679,639	170 155,573	256 524,066
IMMEUBLE GAFSA	**333 800,162**	**141 910,241**	**191 889,921**
Contruction	333 800,162	141 910,241	191 889,921
IMMEUBLE JENDOUBA	**435 835,673**	**188 265,659**	**247 570,014**
Contruction	435 835,673	188 265,659	247 570,014
IMMEUBLE LA GOULETTE	**537 218,493**	**209 239,827**	**327 978,666**
Contruction	537 218,493	209 239,827	327 978,666
IMMEUBLE SFAX AEROPORT	**550 370,114**	**210 200,872**	**340 169,242**
Contruction	550 370,114	210 200,872	340 169,242
IMMEUBLE DEN DEN	**673 302,033**	**231 988,042**	**441 313,991**
Contruction	673 302,033	231 988,042	441 313,991
IMMEUBLE CARNOY	**698 122,430**	**230 205,791**	**467 916,639**
Contruction	698 122,430	230 205,791	467 916,639
IMMEUBLE M'REZGA	**380 405,641**	**161 764,596**	**218 641,045**
Contruction	380 405,641	161 764,596	218 641,045
IMMEUBLE SFAX CHIHIA	**351 171,442**	**153 757,616**	**197 413,826**
Contruction	351 171,442	153 757,616	197 413,826
IMMEUBLE AG. AIN ZAGHOUAN	**409 913,220**	**164 997,730**	**244 915,490**
Contruction	409 913,220	164 997,730	244 915,490
IMMEUBLE DAR FADHAL	**487 772,884**	**163 325,629**	**324 447,255**
Contruction	487 772,884	163 325,629	324 447,255
IMMEUBLE LES JARDINS D'EL MENZEH II	**708 203,472**	**241 819,775**	**466 383,697**
Contruction	708 203,472	241 819,775	466 383,697
IMMEUBLE SFAX NASRIA	**567 446,976**	**193 388,584**	**374 058,392**
Contruction	567 446,976	193 388,584	374 058,392
IMMEUBLE MENZEL BOUZELFA	**285 079,107**	**115 572,071**	**169 507,036**
Contruction	285 079,107	115 572,071	169 507,036
IMMEUBLE SAKIET EDDAIER	**531 015,232**	**176 067,883**	**354 947,349**
Contruction	531 015,232	176 067,883	354 947,349
IMMEUBLE AGENCE SOUKRA II	**504 063,162**	**154 192,009**	**349 871,153**
Contruction	504 063,162	154 192,009	349 871,153
IMMEUBLE AGENCE ETTADHAMEN	**386 798,909**	**143 414,234**	**243 384,675**
Contruction	386 798,909	143 414,234	243 384,675
IMMEUBLE AGENCE EL MOUROUJ IV	**443 512,848**	**179 248,389**	**264 264,459**
Contruction	443 512,848	179 248,389	264 264,459
IMMEUBLE AGENCE LES PINS-BERGES DU LAC II	**800 138,021**	**262 371,675**	**537 766,346**
Contruction	800 138,021	262 371,675	537 766,346
IMMEUBLE AGENCE LES JARDINS DE CARTHAGE	**670 498,581**	**200 021,288**	**470 477,293**

Contruction	670 498,581	200 021,288	470 477,293
IMMEUBLE AGENCE EL AGBA	**523 264,142**	**187 340,101**	**335 924,041**
Contruction	523 264,142	187 340,101	335 924,041
IMMEUBLE AGENCE MORNAG	**338 462,783**	**141 293,004**	**197 169,779**
Contruction	338 462,783	141 293,004	197 169,779
IMMEUBLE AGENCE BOUCHOUCHA	**367 857,804**	**138 034,668**	**229 823,136**
Contruction	367 857,804	138 034,668	229 823,136
IMMEUBLE AGENCE SAHLINE	**369 302,358**	**157 440,066**	**211 862,292**
Contruction	369 302,358	157 440,066	211 862,292
IMMEUBLE AGENCE BORG LOUZIR	**638 967,148**	**206 026,015**	**432 941,133**
Contruction	638 967,148	206 026,015	432 941,133
IMMEUBLE AGENCE KRAM OUEST	**652 892,893**	**214 980,282**	**437 912,611**
Contruction	652 892,893	214 980,282	437 912,611
IMMEUBLE AGENCE KSOUR ESSAF	**394 162,922**	**148 930,924**	**245 231,998**
Contruction	394 162,922	148 930,924	245 231,998
IMMEUBLE AGENCE MAHDIA DIAR EL BHAR	**519 288,793**	**168 054,147**	**351 234,646**
Contruction	519 288,793	168 054,147	351 234,646
IMMEUBLE AGENCE MARSA SAADA	**1 046 878,619**	**267 640,166**	**779 238,453**
Contruction	1 046 878,619	267 640,166	779 238,453
IMMEUBLE AGENCE SAHLOUL	**1 219 833,613**	**297 016,396**	**922 817,217**
Contruction	1 219 833,613	297 016,396	922 817,217
IMMEUBLE AGENCE KALAA KEBIRA	**266 506,893**	**104 171,978**	**162 334,915**
Contruction	266 506,893	104 171,978	162 334,915
IMMEUBLE AGENCE MORNAGUIA	**602 469,707**	**192 343,201**	**410 126,506**
Contruction	556 869,707	192 343,201	364 526,506
TERRAINS	45 600,000	-	45 600,000
IMMEUBLE AGENCE KEF	**373 866,608**	**141 992,851**	**231 873,757**
Contruction	373 866,608	141 992,851	231 873,757
IMMEUBLE AGENCE SILIANA	**610 216,630**	**188 154,267**	**422 062,363**
Contruction	610 216,630	188 154,267	422 062,363
IMMEUBLE AGENCE AVENUE DES ETATS UNIS	**1 040 203,597**	**255 342,555**	**784 861,042**
Contruction	1 040 203,597	255 342,555	784 861,042
IMMEUBLE AGENCE SFAX LAFRANE	**1 055 584,768**	**244 626,754**	**810 958,014**
Contruction	1 055 584,768	244 626,754	810 958,014
IMMEUBLE AGENCE SAKIET EZZIT	**765 363,180**	**202 027,888**	**563 335,292**
Contruction	765 363,180	202 027,888	563 335,292
IMMEUBLE AGENCE DOUAR HICHER	**537 630,575**	**172 295,110**	**365 335,465**
Contruction	537 630,575	172 295,110	365 335,465
IMMEUBLE AGENCE SBEITLA	**531 906,231**	**151 377,028**	**380 529,203**
Contruction	531 906,231	151 377,028	380 529,203
IMMEUBLE AGENCE NOUVELLE MEDINA	**752 785,177**	**197 044,645**	**555 740,532**
Contruction	752 785,177	197 044,645	555 740,532
IMMEUBLE LAC MALL	**115 589,707**	**85 609,129**	**29 980,578**
GABES II	**163 651,625**	**119 455,960**	**44 195,665**
IMMEUBLE MENZAH VII	**1 217 901,066**	**105 959,425**	**1 111 941,641**
Contruction	322 501,066	105 959,425	216 541,641
TERRAINS	895 400,000	-	895 400,000
IMMEUBLE CITE JARDIN	**607 205,530**	**151 727,966**	**455 477,564**
Contruction	607 205,530	151 727,966	455 477,564
IMMEUBLE AGENCE SOUSSE BOUHSINA	**801 807,814**	**178 987,574**	**622 820,240**
Contruction	801 807,814	178 987,574	622 820,240
IMMEUBLE AGENCE MNIHLA	**481 405,763**	**116 317,512**	**365 088,251**

Contruction	481 405,763	116 317,512	365 088,251
IMMEUBLE AGENCE AIN ZAGHOUAN	**1 288 220,337**	**208 995,692**	**1 079 224,645**
Contruction	1 288 220,337	208 995,692	1 079 224,645
IMMEUBLE AGENCE MALL OF SOUSSE	**431 514,325**	**121 935,894**	**309 578,431**
CENTRE D'AFFAIRES LAC	**7 885 682,406**	**189 799,840**	**7 695 882,566**
Contruction	8 206 682,406	189 799,840	8 016 882,566
CENTRE D'AFFAIRES SOUSSE	**4 356 443,715**	**171 855,247**	**4 184 588,468**
Contruction	4 356 443,715	171 855,247	4 184 588,468
CENTRE D'AFFAIRE SFAX	**1 002 114,014**	**133 706,718**	**868 407,296**
ZONE CAP BON	**256 917,368**	**173 586,725**	**83 330,643**
Contruction	256 917,368	173 586,725	83 330,643
ZONE DE SAHEL	**445 492,301**	**213 525,385**	**231 966,916**
Contruction	369 992,004	213 525,385	156 466,619
TERRAINS	75 500,297		75 500,297
ZONE SFAX	**142 397,533**	**51 901,286**	**90 496,247**
Contruction	142 397,533	51 901,286	90 496,247
ZONE SUD	**207 975,476**	**105 847,134**	**102 128,342**
Contruction	207 975,476	105 847,134	102 128,342
UNITE COMMUNE	**66 762 384,014**	**15 815 938,353**	**50 946 445,661**
Contruction	27 380 128,001	15 815 938,353	11 564 189,648
TERRAINS	39 382 256,013		39 382 256,013
Total général	**159 497 355,462**	**48 591 194,772**	**110 906 160,690**

Les Immeubles Hors Exploitation

En DT

PROPRIETE HORS EXPLOITATION	Coût acquisition	Total amortissement	V.C.N 31/12/2022
HOTEL Avenue de France	8 254 601	2 197 143	6 057 458
Terrain Appartement Houmet Souk	37 899	9 181	28 717
Appartement Gabes Jara	44 439	-	44 439
Appartement Mareth	38 091	16 760	21 331
1er Etage Ben Arous	74 100	65 769	8 331
Boutique - Restaurant Lafayette	207 627	68 661	138 966
Appartements Hammamet	113 821	77 610	36 211
1er Etage Kairouan	142 691	-	142 691
Etages Medenine	96 469	61 920	34 549
AGENCE LA CHARGUIA	475 231	165 695	309 536
Terrain Mghira	583 089	8 918	574 170
Appartement Sousse Khezama	70 000	29 231	40 769
Appartement HABIB THAMEUR	65 280	34 067	31 213
MNIHLA	293 746	35 315	258 431
VALEUR TOUR C	7 341 613	2 957 934	4 383 679
CENTRE D'APPEL	290 000	114 326	175 674
ZONE SFAX	109 554	21 028	88 525
Immeubles détenus en vue de vente	257 515 206	-	257 515 206
Total général	**275 753 456**	**6 060 560**	**269 692 896**

4.1.2. Situation du portefeuille titres au 31/12/2022

4.1.2.1. Portefeuille titres de placement

Voir la note aux états financiers relative à l'exercice 2022, Note 1 – 4 « Portefeuille titres Commercial » figurant au niveau de la page 126 du présent Document De Référence.

4.1.2.2. Portefeuille titres d'investissement

Voir la note aux états financiers relative à l'exercice 2022, Note 1 – 5 « Portefeuille titres d'investissement » figurant au niveau de la page 126 du présent Document De Référence.

4.1.2.2.1. Titres de participation

Voir la note aux états financiers relative à l'exercice 2022, Note 1 – 5 « Portefeuille titres d'investissement » figurant au niveau de la page 128 et suivants du présent Document De Référence.

4.1.2.2.2. Parts dans les entreprises associées

Voir la note aux états financiers relative à l'exercice 2022, Note 1 – 5 « Portefeuille titres d'investissement » figurant au niveau de la page 129 et suivants du présent Document De Référence.

4.1.2.2.3. Parts dans les entreprises liées

Voir la note aux états financiers relative à l'exercice 2022, Note 1 – 5 « Portefeuille titres d'investissement » figurant au niveau de la page 129 et suivants du présent Document De Référence.

4.1.2.2.4. Titres avec convention de rétrocession

Voir la note aux états financiers relative à l'exercice 2022, Note 1 – 5 « Portefeuille titres d'investissement » figurant au niveau de la page 130 et suivants du présent Document De Référence.

4.2. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2022

Rubriques en KDT	Acquisition	Cession / sortie
Titres de placement à revenus variable	8 346	4 510
Fonds gérés	108 905	26 739
BTA titres de d'INV	7 522	56 380
Titres de participation	321	998
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises libérés	1 058	2 100
Part dans les entreprises liées	-	-

4.3. Renseignements sur les états financiers individuels au 31/12/2022

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- La détention par « AMEN BANK » de participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital d'une société qui n'exerce pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les moyens de couverture contre les risques de change conformément aux dispositions de la NC 01 norme générale.
- Une note sur le portefeuille titres commercial conformément aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires
- Une note portant sur les méthodes d'évaluation et de comptabilisation qui ont servi à la détermination des immobilisations incorporelles en cours conformément aux dispositions de la NC 06 relative aux immobilisations incorporelles
- Une note sur les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers conformément aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires
- Une note sur les cautions, avals et autres garanties données conformément aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur l'état des engagements hors bilan conformément aux dispositions de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées, et ce, conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La banque s'engage pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023 et suivants.

4.3.1. États financiers individuels au 31/12/2022

4.3.1.1. Bilans individuels comparés au 31 décembre (en milliers de dinars)

	Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021 présenté	31/12/2021 (*)	31/12/2020 présenté	31/12/2020 (*)
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	445 813	169 241	169 241	425 311	425 311
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	142 141	360 094	360 094	232 659	232 659
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	6 889 784	6 245 664	6 245 664	6 003 059	6 003 059
AC4	Portefeuille-titres commercial (*)	(1-4)	72 286	212 215	94 308	135 191	12 752
AC5	Portefeuille d'investissement (*)	(1-5)	2 296 013	2 058 183	2 176 090	1 979 064	2 101 503
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	397 473	270 250	270 250	208 163	208 163
AC7	Autres actifs	(1-7)	163 260	227 763	227 763	194 124	194 124
	Total actifs		**10 406 770**	**9 543 410**	**9 543 410**	**9 177 571**	**9 177 571**
PA1	Banque Centrale, CCP	(2-1)	815 324	595 871	595 871	764 816	764 816
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	242 370	258 589	258 589	259 044	259 044
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	6 990 819	6 343 825	6 343 825	5 861 002	5 861 002
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	825 551	926 283	926 283	968 332	968 332
PA5	Autres passifs	(2-5)	230 533	232 599	232 599	210 426	210 426
	Total passifs		**9 104 597**	**8 357 167**	**8 357 167**	**8 063 620**	**8 063 620**
CP1	Capital		132 405	132 405	132 405	132 405	132 405
CP2	Réserves		1 014 465	923 755	923 755	844 373	844 373
CP4	Autres capitaux propres		423	423	423	423	423
CP5	Résultats reportés		1	5	5	37 091	37 091
CP6	Résultat de l'exercice		154 879	129 655	129 655	99 659	99 659
	Total capitaux propres	**(3)**	**1 302 173**	**1 186 243**	**1 186 243**	**1 113 951**	**1 113 951**
	Total capitaux propres et passifs		**10 406 770**	**9 543 410**	**9 543 410**	**9 177 571**	**9 177 571**

(*) Les chiffres de 2021 et 2020 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Cf. Note AC-4/5)

4.3.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre (en milliers de dinars)

	Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Passifs éventuels					
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	905 816	811 015	767 961
HB02	Crédits documentaires	(4-2)	558 808	421 145	191 607
HB03	Actifs donnés en garantie	(4-3)	814 822	598 466	731 327
	Total passifs éventuels		**2 279 446**	**1 830 626**	**1 690 895**
Engagements donnés		(4-4)			
HB04	Engagements de financement donnés		1 032 320	968 188	942 135
HB05	Engagements sur titres		21 508	30 889	7 708
	Total engagements donnés		**1 053 828**	**999 077**	**949 843**
Engagements reçus					
HB06	Engagements de financement reçus		-	-	-
HB07	Garanties reçues	(4-5)	3 888 902	3 690 448	3 870 844

4.3.1.3. Etats de résultats individuels comparés au 31 décembre (en milliers de dinars)

	Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021 présenté	31/12/2021 (*)	31/12/2020 présenté	31/12/2020 (*)
	Produits d'exploitation bancaire						
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	652 221	571 351	571 351	601 140	601 140
PR2	Commissions (en produits)	(5-2)	136 562	128 018	128 018	113 811	113 811
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	(5-3)	48 024	46 738	37 351	39 444	30 839
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement (*)	(5-4)	147 997	127 632	137 019	102 083	110 689
	Total Produits d'exploitation Bancaire		**984 804**	**873 739**	**873 739**	**856 478**	**856 479**
	Charges d'exploitation bancaire						
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(473 779)	(407 717)	(407 717)	(445 716)	(445 716)
CH2	Commissions encourues		(16 165)	(11 793)	(11 793)	(10 295)	(10 295)
	Total Charges d'exploitation Bancaire		**(489 944)**	**(419 510)**	**(419 510)**	**(456 011)**	**(456 011)**
	Produit net Bancaire		**494 860**	**454 229**	**454 229**	**400 467**	**400 468**
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6)	(118 575)	(104 189)	(104 189)	(99 746)	(99 746)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7)	91	(12 274)	(12 274)	(3 289)	(3 289)
PR7	Autres produits d'exploitation		681	879	879	1 209	1 209
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(140 456)	(130 396)	(130 396)	(115 765)	(115 765)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(47 686)	(44 846)	(44 846)	(41 289)	(41 289)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(9 459)	(9 552)	(9 552)	(9 055)	(9 055)
	Résultat d'exploitation		**179 456**	**153 851**	**153 851**	**132 532**	**132 533**
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	(1 099)	20	20	(2 789)	(2 789)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(21 624)	(11 721)	(11 721)	(18 228)	(18 228)
	Résultat sur les activités ordinaires		**156 733**	**142 150**	**142 150**	**111 515**	**111 516**
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10)	(1 854)	(12 495)	(12 495)	(11 857)	(11 857)
	Résultat de l'exercice		**154 879**	**129 655**	**129 655**	**99 658**	**99 659**
	Effets des modifications comptables		-	-	-	-	-
	Résultat Net des modifications comptables		**154 879**	**129 655**	**129 655**	**99 658**	**99 659**
	Résultat de base par action (en dinars)	**(5-11)**	**5,849**	**4,896**	**4,896**	**3,763**	**3,763**
	Résultat dilué par action (en dinars)		**5,849**	**4,896**	**4,896**	**3,763**	**3,763**

(*) Les chiffres de 2021 et 2020 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Cf. Note 5-3/4)

4.3.1.4. Etats de flux de trésorerie individuels comparés au 31 décembre (en milliers de dinars)

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Activités d'exploitation	**(6-1)**			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement		815 693	725 800	744 583
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(473 728)	(441 771)	(449 639)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		20 863	(13 123)	(93 893)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(762 063)	(369 999)	(422 236)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		631 072	501 006	299 773
Titres de placement		(51 421)	10 157	32 649
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(127 565)	(194 563)	(150 920)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		16 804	28 928	53 905
Impôts sur les bénéfices		(21 624)	(11 721)	(18 228)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		**48 031**	**234 714**	**(4 006)**
Activités d'investissement	**(6-2)**			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		142 479	131 031	82 432
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(114 316)	(94 791)	(426 704)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(136 773)	(70 538)	(29 040)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		**(108 610)**	**(34 298)**	**(373 313)**
Activités de financement	**(6-3)**			
Emission d'actions		-	-	-
Emission d'emprunts		40 000	40 000	140 000
Remboursement d'emprunts		(45 759)	(36 885)	(54 417)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(94 973)	(45 164)	7 073
Dividendes versés		(38 397)	(56 934)	-
Mouvements sur fond social et de retraite		(551)	(429)	(256)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		**(139 680)**	**(99 412)**	**92 400**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(200 259)	101 004	(283 919)
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		**(335 353)**	**(436 357)**	**(152 438)**
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	**(6-4)**	**(535 612)**	**(335 353)**	**(436 357)**

4.3.2. Notes aux états financiers individuels au 31 décembre 2022

I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.
Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,38% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	131 903	99,62%
Actionnaires Etrangers	502	0,38%
Total	**132 405**	**100%**

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2022 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitants un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.
Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par a circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne, …) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
    - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
    - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
    - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

* Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
* L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
* La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
* Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
* Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.
Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

<u>Provision collective</u>

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;

- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.
L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné à la constatation d'une dotation au titre de l'exercice 2022 pour 24 309 mDT. Ainsi et compte tenu d'une reprise de provision sur l'unité hôtelière SIPET, le stock de provision a passé de 131 753 mDT constituée en 2021 à 147 562 mDT à fin 2022.

1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

* 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
* 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
* 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 219 631 mDT.

1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2021 un montant de 24 125 mDT.

Au 31 décembre 2022, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 7 660 mDT.

2- Portefeuille titres :

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. La juste valeur est la valeur probable de négociation est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.
Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

* Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
* Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.
Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2022. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2022.

Rubrique Bilan	Actifs	Contre-valeur devises en mdT	Rubrique Bilan	Passifs	Contre-valeur devises en mdT
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	322 777	PA 01	Banque centrale, CCP	90
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	44 111	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	93 427
AC 03	Créances sur la clientèle	683 183	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	777 707
AC 07	Autres actifs	25 977	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	76 312
			128 512	Autres passifs	128 512
Total Actifs		**1 076 048**	**Total Passifs**		**1 076 048**

9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2022 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2022.

10-Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2022 un montant de 445 813 mDT contre 169 241 mDT au 31.12.2021 et se compose comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 113	48 517	6 596	14%
BCT, CCP & TGT	390 700	120 724	269 976	224%
Total	**445 813**	**169 241**	**276 572**	**163%**

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 114	48 522	6 592	14%
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(5)	4	(80%)
Sous Total (1)	**55 113**	**48 517**	**6 596**	**14%**
BCT	390 845	120 869	269 976	223%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	**390 660**	**120 684**	**269 976**	**224%**
CCP	43	43	-	0%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	0%
Sous Total (3)	**40**	**40**	**-**	**0%**
Total	**445 813**	**169 241**	**276 572**	**163%**

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 142 141 mDT contre 360 094 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	12 330	12 883	(553)	(4%)
Prêts aux établissements bancaires	31 784	259 013	(227 229)	(88%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	229	(232)	(101%)
Total créances sur établissements bancaires	**44 111**	**272 125**	**(228 014)**	**(84%)**
Avoirs en compte sur les établissements financiers	6	5	1	20%
Prêts aux établissements financiers	96 814	86 906	9 908	11%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 210	1 058	152	14%
Total créances sur établissements financiers	**98 030**	**87 969**	**10 061**	**11%**
Total	**142 141**	**360 094**	**(217 953)**	**(61%)**

Au 31.12.2022, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	**44 111**	**-**	**-**	**-**	**44 111**
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	12 330	-	-	-	12 330
Prêts aux établissements bancaires	31 784	-	-	-	31 784
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	-	-	-	(3)
Etablissements financiers	**9 604**	**25 155**	**63 271**	**-**	**98 030**
Avoirs en compte sur les établissements financiers	6	-	-	-	6
Prêts aux établissements financiers	8 388	25 155	63 271	-	96 814
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 210	-	-	-	1 210
Total	**53 715**	**25 155**	**63 271**	**-**	**142 141**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	**-**	**-**	**44 111**	**44 111**
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	12 330	12 330
Prêts aux établissements bancaires	-	-	31 784	31 784
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	(3)	(3)
Etablissements financiers	**-**	**24 343**	**73 687**	**98 030**
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	6	6
Prêts aux établissements financiers	-	24 343	72 471	96 814
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 210	1 210
Total	**-**	**24 343**	**117 798**	**142 141**

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur les établissements bancaires et financiers

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2022 et 2021 se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 195 538	1 148 724	46 814	4%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	5 240 839	4 546 118	694 721	15%
Crédits sur ressources spéciales (3)	453 407	550 822	(97 415)	(18%)
Total	**6 889 784**	**6 245 664**	**644 120**	**10%**

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle)	1 156 109	1 109 958	46 151	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	39 429	38 766	663	2%
Total	**1 195 538**	**1 148 724**	**46 814**	**4%**

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 568 752	3 904 593	664 159	17%
Autres concours à la clientèle en devises	672 087	641 525	30 562	5%
Total	**5 240 839**	**4 546 118**	**694 721**	**15%**

Au 31.12.2022, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 1 401 millions de dinars contre 1 293 millions de dinars au 31.12.2021.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	135 776	132 090	3 686	3%
Créances sur ressources extérieures	317 631	418 732	(101 101)	(24%)
Total	**453 407**	**550 822**	**(97 415)**	**(18%)**

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des créances classées	**1 261 178**	**1 293 442**	**(32 264)**	**(2%)**
Provisions au 31/12/N-1	**365 680**	**378 221**	**(12 541)**	**(3%)**
Dotation de l'exercice	58 319	61 035	(2 716)	(4%)
Reprise de l'exercice	(22 477)	(24 322)	1 845	(8%)
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(16 628)	(49 254)	32 626	(66%)
Provisions au 31/12/N	**384 894**	**365 680**	**19 214**	**5%**
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	**219 631**	**261 148**	**(41 518)**	**(16%)**
Total net des créances	**656 654**	**666 615**	**(9 961)**	**(1%)**

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des créances classées	**1 261 178**	**1 293 442**	**(32 264)**	**(2%)**
Montant brut des créances non classées	**60 977**	**34 966**	**26 011**	**74%**
Montant brut des créances touristiques non classées	**156 002**	**229 192**	**(73 190)**	**(32%)**
Agios réservés au 31/12/N-1	**319 878**	**287 798**	**32 080**	**11%**
Dotation aux agios réservés	89 591	85 653	3 938	5%
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(16 465)	(72)	(16 393)	22768 %
Reprise sur agios réservés sur créances	(26 893)	(32 563)	5 670	(17%)
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(30 946)	(20 938)	(10 008)	48%
Total des agios réservés au 31/12/N	**335 165**	**319 878**	**15 287**	**5%**

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	172 275	146 887	25 388	17%
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	143 978	156 074	(12 096)	(8%)
Agios sur Engagements par signature	1 142	-	1 142	100%
Agios sur ressources extérieures	17 770	16 917	853	5%
Total net des agios réservés	**335 165**	**319 878**	**15 287**	**5%**

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	9 318 332	8 305 359	1 012 973	12,2%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 261 178	1 293 442	(32 264)	(2,5%)
Total des engagements (b)	**10 579 510**	**9 598 801**	**980 709**	**10,2%**
Agios réservés affectés aux engagements classés	(324 391)	(294 093)	(30 298)	10,3%
Provisions affectées aux engagements par signature	(3 204)	(2 881)	(323)	11,2%
Provisions affectées aux engagements classés	(381 690)	(362 799)	(18 891)	5,2%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(219 631)	(261 148)	41 517	(15,9%)
Total provisions et agios réservés (C)	**(928 916)**	**(920 921)**	**(7 995)**	**0,9%**
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	73,65%	71,20%	2,5%	3,4%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	64,53%	62,72%	1,8%	2,9%
Taux des engagements classés (a/b)	11,92%	13,48%	(1,6%)	(11,5%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(3 114)	(1 660)	(1 454)	87,6%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(7 660)	(24 125)	16 465	(68,2%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(147 562)	(131 753)	(15 809)	12,0%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(158 336)	(157 538)	(798)	0,5%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(1 087 252)	(1 078 459)	(8 793)	0,8%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	**10,28%**	**11,24%**	**(1,0%)**	**(8,5%)**

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	**748 883**	**755 701**	**(6 818)**	**(1%)**
Provisions sur créances classées	381 690	362 799	18 891	5%
Provisions collectives	147 562	131 753	15 809	12%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	219 631	261 148	(41 517)	(16%)
Provisions sur engagements par signature	**3 204**	**2 881**	**323**	**11%**
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Total provisions sur créances	**752 087**	**758 582**	**(6 495)**	**(1%)**
Agios réservés affectés aux engagements classés	324 391	294 093	30 298	10%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	3 114	1 660	1 454	88%
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	7 660	24 125	(16 465)	(68%)
Total agios réservés	**335 165**	**319 878**	**15 287**	**5%**
Total général des provisions et agios réservés	**1 087 252**	**1 078 459**	**8 793**	**1%**

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2022 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	505 335	92 594	4 928	8 592	548 848	4 040	**1 164 337**
Escomptes	348 623	36 266	48	172	10 236	49	**395 394**
Crédit court terme	918 795	188 767	298	969	165 520	533	**1 274 882**
Crédit moyen et long terme	4 074 722	664 116	17 706	15 704	474 951	753	**5 247 952**
Engagements par signature	2 423 361	65 753	228	139	7 464	-	**2 496 945**
Total	**8 270 836**	**1 047 496**	**23 208**	**25 576**	**1 207 019**	**5 375**	**10 579 510**
Dont impayés	22 431	152 888	846	3 366	485 352	1 390	**666 273**

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

Secteur d'activité	2022	%	2021	%
I. Agriculture	**115 979**	**1,10%**	**121 358**	**1,26%**
II. Industrie	**3 098 288**	**29,29%**	**2 339 846**	**24,38%**
Mine	14 255	0,13%	18 790	0,20%
Energie	89 250	0,84%	68 060	0,71%
Industrie agroalimentaire	992 461	9,38%	525 087	5,47%
Matériaux de construction	351 632	3,32%	389 756	4,06%
Industrie mécanique et électronique	433 059	4,09%	382 273	3,98%
Chimie et caoutchouc	306 352	2,90%	231 589	2,41%
Industries Pharmaceutiques	256 879	2,43%	194 700	2,03%
Textile	19 288	0,18%	20 092	0,21%
Habillement et cuir	52 698	0,50%	47 932	0,50%
Bois, liège et ameublement	34 932	0,33%	35 928	0,37%
Papier, imprimerie et industries diverses	267 254	2,53%	265 353	2,76%
Bâtiment et travaux publics	280 229	2,65%	160 286	1,67%
III. Services	**7 365 242**	**69,62%**	**7 137 597**	**74,36%**
Transport	210 402	1,99%	216 411	2,25%
Télécommunications	83 512	0,79%	99 704	1,04%
Tourisme	585 129	5,53%	675 124	7,03%
Commerce agroalimentaire	279 318	2,64%	224 978	2,34%
Commerce matériaux de construction	123 108	1,16%	126 849	1,32%
Commerce quincaillerie et assimilés	82 860	0,78%	65 289	0,68%
Commerce textile et cuir	93 533	0,88%	91 598	0,95%
Commerce divers	446 494	4,22%	446 731	4,65%
Commerce Automobiles & Véhicules	442 352	4,18%	383 375	3,99%
Grande distribution	78 045	0,74%	59 326	0,62%
Santé	214 746	2,03%	246 178	2,56%

Secteur d'activité	2022	%	2021	%
Finance	681 895	6,45%	591 518	6,16%
Leasing & Factoring	307 842	2,91%	298 541	3,11%
Institution de microfinances	102 713	0,97%	118 587	1,24%
Loisirs et cultures	110 388	1,04%	103 763	1,08%
Particuliers	2 330 901	22,03%	2 139 381	22,29%
Promotion immobilière	779 564	7,37%	801 832	8,35%
Divers	412 437	3,90%	448 412	4,67%
Total	**10 579 510**	**100%**	**9 598 801**	**100%**

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 15,61% du total des engagements de la banque au 31.12.2022.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	**1 195 538**	**-**	**-**	**-**	**1 195 538**
Comptes débiteurs de la clientèle	1 156 109	-	-	-	1 156 109
Créances rattachées	39 429	-	-	-	39 429
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	**1 084 896**	**968 839**	**2 408 763**	**778 341**	**5 240 839**
Autres concours à la clientèle en dinars	733 548	879 671	2 218 333	737 200	4 568 752
Autres concours à la clientèle en devises	351 348	89 168	190 430	41 141	672 087
Crédits sur ressources spéciales	**84 519**	**119 651**	**145 176**	**104 061**	**453 407**
Créances sur ressources budgétaires	55 480	10 667	31 728	37 901	135 776
Créances sur ressources extérieures	29 039	108 984	113 448	66 160	317 631
Total	**2 364 953**	**1 088 490**	**2 553 939**	**882 402**	**6 889 784**

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	**-**	**1 865**	**1 193 673**	**1 195 538**
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	**-**	**22 350**	**5 218 489**	**5 240 839**
Autres concours à la clientèle en dinars	-	22 350	4 546 402	4 568 752
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	672 087	672 087
Crédits sur ressources spéciales	-	-	**453 407**	**453 407**
Créances sur ressources budgétaires	-	-	135 776	135 776
Créances sur ressources extérieures	-	-	317 631	317 631
Total	**-**	**24 215**	**6 865 569**	**6 889 784**

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2022 un solde de 72 286 mDT contre un solde de 94 308 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variation	%
Titres de transaction	**-**	**76 083**	**76 083**	**(76 083)**	**(100%)**
Bons de trésor	-	76 600	76 600	(76 600)	(100%)
Créances rattachées / Bons de trésor	-	(517)	(517)	517	(100%)
Titres de placement	**72 286**	**18 225**	**136 132**	**54 061**	**297%**
Titres à revenu fixe	**50 563**	**-**	**117 907**	**50 563**	**100%**
Emprunts Obligataires (*)	50 000	-	111 244	50 000	100%
Créances rattachées / Emprunts obligataires (*)	563	-	6 663	563	100%
Titres à revenu variable	**21 723**	**18 225**	**18 225**	**3 498**	**19%**
Actions cotées	24 798	20 962	20 962	3 836	18%
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 075)	(2 737)	(2 737)	(338)	12%
Total	**72 286**	**94 308**	**212 215**	**(22 022)**	**(23%)**

(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

Au 31.12.2022, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 119 mDT contre 121 mDT au 31.12.2021.

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2022 et comparativement à 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	**24 798**	**20 962**	**3 836**	**18%**
Provisions au 31/12/N-1	**(2 737)**	**(3 603)**	**866**	**(24%)**
Dotation de l'exercice	(1 764)	(317)	(1 447)	456%
Reprise de provisions	1 425	1 184	242	20%
Provisions au 31/12/N	**(3 075)**	**(2 737)**	**(339)**	**12%**
Total	**21 723**	**18 225**	**3 497**	**19%**

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2022 un solde de 2 296 013 mDT contre 2 176 090 mDT au 31.12.2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variation	%
Titres d'investissement (1) (*)	2 036 758	1 914 558	1 796 651	122 200	6%
Titres de participation (2)	79 418	70 189	70 189	9 229	13%
Parts dans les entreprises associées (3)	150 852	151 777	151 777	(925)	(1%)
Parts dans les entreprises liées (4)	9 221	10 034	10 034	(812)	(8%)
Participation avec convention en rétrocession (5)	19 764	29 532	29 532	(9 768)	(33%)
Total	**2 296 013**	**2 176 090**	**2 058 183**	**119 923**	**6%**

(*) les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

Au 31.12.2022, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 201 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d' investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2021	**1 143 112**	**607 632**	**6 510**	**113 914**	**164 361**	**9 230**	**40 558**	**2 085 317**
Montant restant à libérer	-	-	-	(30 889)	-	-	-	(30 889)
Créances rattachées	39 523	23 295	115	-	-	804	-	63 737
Provisions	(300)	(23 236)	-	(12 836)	(12 584)	-	(11 026)	(59 982)
Total net au 31/12/2021	**1 182 335**	**607 691**	**6 625**	**70 189**	**151 777**	**10 034**	**29 532**	**2 058 183**
Acquisitions/ Reclassements 2022	204 716	108 905	-	321	1 058	-	-	315 000
Cessions/ Réduction de capital 2022	(56 844)	(26 739)	(3 000)	(998)	(2 100)	-	(9 875)	(99 556)
Valeur brute au 31/12/2022	**1 290 984**	**689 798**	**3 510**	**113 237**	**163 319**	**9 230**	**30 683**	**2 300 761**
Montant restant à libérer	-	-	-	(20 820)	-	-	-	(20 820)
Créances rattachées	44 927	30 622	266	48	53	-	-	75 916
Dotation	-	(480)	-	(1 075)	-	(9)	(84)	(1 648)
Reprise	-	666	-	865	65	-	190	1 786
Provisions	(300)	(23 049)	-	(13 047)	(12 520)	(9)	(10 919)	(59 844)
Total net au 31/12/2022	**1 335 611**	**697 371**	**3 776**	**79 418**	**150 852**	**9 221**	**19 764**	**2 296 013**

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variation	%
Bons de trésor	**1 124 015**	**1 180 357**	**1 180 357**	**(56 342)**	**(5%)**
Bons de trésor	1 092 208	1 141 066	1 141 066	(48 858)	(4%)
Créances rattachées	31 807	39 291	39 291	(7 484)	(19%)
Obligations	**211 596**	**119 885**	**1 978**	**91 711**	**76%**
Obligations brutes (*)	198 776	113 290(*)	2 046	85 486	75%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	13 120	6 895	232	6 225	90%
Fonds gérés	**697 371**	**607 691**	**607 691**	**89 680**	**15%**
Encours brut des fonds gérés	689 798	607 632	607 632	82 166	14%
Provisions sur fonds gérés	(23 049)	(23 236)	(23 236)	187	(1%)
Créances rattachées	30 622	23 295	23 295	7 327	31%
Titres participatifs	**3 776**	**6 625**	**6 625**	**(2 849)**	**(43%)**
Montant brut des titres participatifs	3 510	6 510	6 510	(3 000)	(46%)
Créances rattachées / titres participatifs	266	115	115	151	131%
Total	**2 036 758**	**1 914 558**	**122 200**	**122 200**	**6%**

(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

La ventilation des titres d'investissements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Bons de trésor	-	-	-	1 124 015	1 124 015
Obligations	-	-	2 520	211 596	211 596
Fonds gérés	-	-	-	697 371	697 371
Titres participatifs	-	-	-	3 776	3 776
Total	**-**	**-**	**2 520**	**2 036 758**	**2 036 758**

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	Variation	%
Titres de participation	113 237	113 914	(677)	1%
Provisions sur titres de participation	(13 047)	(12 836)	(211)	2%
Créances rattachées sur titres de participation	48	-	48	100%
Montant restant à libérer sur titres de participation	(20 820)	(30 889)	10 069	33%
Total	**79 418**	**70 189**	**9 229**	**13%**

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022				31/12/2021			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		**13 505**	**-**	**13 505**	**(3 345)**	**13 371**	**-**	**13 371**	**(3 625)**
PGH	0,40%	9 115	-	9 115	-	9 115	-	9 115	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	2,11%	1 417	-	1 417	(397)	1 283	-	1 283	(693)
MIP	4,71%	973	-	973	(948)	973	-	973	(932)
Titres non cotés		**99 732**	**20 820**	**78 912**	**(9 702)**	**100 543**	**30 889**	**69 654**	**(9 211)**
FCPR INKHAD	56,00%	28 000	13 720	14 280	-	28 000	21 000	7 000	-
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 120	-	3 120	(481)	3 300	-	3 300	(367)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	3 131	-	3 131	(241)	3 268	-	3 268	(183)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	10,00%	5 000	-	5 000	(464)	5 000	-	5 000	(146)
FCPR AMEN CAPITAL 4	37,18%	5 000	1 267	3 733	-	5 000	4 056	944	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,54%	2 088	-	2 088	(175)	2 088	-	2 088	-
FCPR SWING	16,00%	2 000	-	2 000	-	2 000	-	2 000	-
FCPR MAXULA ESPOIR	9,36%	1 500	-	1 500	(344)	1 500	-	1 500	(212)
ALTERMED APEF	7,38%	1 346	-	1 346	(381)	1 346	-	1 346	(381)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	23,78%	1 239	-	1 239	-	1 239	-	1 239	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	10,54%	1 003	-	1 003	(130)	1 003	-	1 003	(225)
PHENICIA SEED FUND	10,06%	790	-	790	(485)	810	-	810	(469)
FINACORP OBLIGATION SICAV	24,11%	1 269	-	1 269	-	1 098	-	1 098	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(184)	700	-	700	(232)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	70,95%	1 904	-	1 904	(124)	1 904	-	1 904	(190)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	-	588	-	588	(156)
FCPR FONDS DE DEVEL REGIONAL 2	6,02%	1 000	-	1 000	-	1 000	-	1 000	-
TAYSIR MICRO FINANCE	0,00%	-	-	-	-	661	-	661	-
ADVANS TUNISIE	8,61%	1 980	-	1 980	-	1 980	-	1 980	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	-	400	(321)	400	-	400	(194)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	19,09%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,45%	347	-	347	-	331	-	331	-
FCP MAC EQUILIBRE	37,96%	914	-	914	(38)	914	-	914	(73)
S T H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(53)	100	-	100	(51)
SAGES	15,10%	76	-	76	-	76	-	76	(9)
FCP MAC Horizon 2022	11,53%	1 984	-	1 984	(205)	1 984	-	1 984	(205)
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	8,00%	2 344	-	2 344	(298)	2 344	-	2 344	(180)
FCP MAC EL HOUDA	14,15%	113	-	113	-	113	-	113	(5)
FCP AFRICAMEN	37,24%	9 583	5 833	3 750	-	9 583	5 833	3 750	-
FCP AMEN SELECTION	68,71%	1 001	-	1 001	(66)	1 001	-	1 001	(106)
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	(116)
AUTRES		49	-	49	(29)	49	-	49	(28)
Total		**113 237**	**20 820**	**92 417**	**(13 047)**	**113 914**	**30 889**	**83 025**	**(12 836)**

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part dans les entreprises associées	163 319	164 361	(1 042)	(1%)
Créances rattachées	53	-	53	100%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(12 520)	(12 584)	64	(1%)
Total	**150 852**	**151 777**	**(925)**	**(1%)**

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022	Provision 31/12/2022	31/12/2021	Provision 31/12/2021
Titres cotés		**43 503**	**-**	**43 503**	**-**
TUNISIE LEASING & FACTORING	35,99%	43 503	-	43 503	-
Titres non cotés		**119 816**	**(12 520)**	**120 858**	**(12 584)**
MAGHREB LEASING ALGERIE	54,09%	62 882	-	62 882	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(12 211)	12 211	(12 210)
AMEN SANTE	19,00%	16 213	(93)	18 313	(93)
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	1	-	1	-
SICAV AMEN	0,35%	2 146	-	2 146	(65)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,16%	1 074	-	1 074	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	8 518	-	7 938	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	3 331	-	3 331	-
AMEN ALLIANCE SICAV	1,70%	7 715	-	7 237	-
Total		**163 319**	**(12 520)**	**164 361**	**(12 584)**

Aucun transfert n'a eu lieu au cours de l'exercice 2022 entre les titres.

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31.12.202.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part dans les entreprises associées	9 230	9 230	-	(0%)
Créances rattachées	-	804	(804)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(9)	-	(9)	(100%)
Total	**9 221**	**10 034**	**(813)**	**(8%)**

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2022	Provision 31/12/2022	31/12/2021	Provision 31/12/2021
AMEN PROJECT	53,01%	125	(9)	125	-
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
STE GEST IMMOBILERE	99,77%	299	-	299	-
SMART RECOVERY	70,00%	210	-	210	-
Total		**9 230**	**(9)**	**9 230**	**-**

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2022.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	30 683	40 558	(9 875)	(24%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(10 919)	(11 026)	107	(1%)
Total	**19 764**	**29 532**	**(9 768)**	**(33%)**

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	% De contrôle	Capitaux propres 2022	Résultat net 2022
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	18 093	3 222
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	5 756	2 293
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	245	25
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	99,97%	5 630	17
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 982	226
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 683	(58)
GEST IMMO	Immeuble AMEN BANK Zone Industrielle Charguia 1	Promotion immobilière	99,77%	386	(121)
SMART RECOVERY	Immeuble Carthagène Offices Mont plaisir	Société de recouvrement de créances	70,00%	300	0
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00% (*)	33	23

(*) La banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporate Finance" à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2022 un solde de 397 473 mDT contre un solde de 270 250 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Immobilisations incorporelles	**1 432**	**1 790**	**(358)**	**(20%)**
Immobilisations incorporelles	12 026	11 744	282	2%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(10 410)	(9 770)	(641)	7%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	**392 149**	**260 452**	**131 697**	**51%**
Immobilisations corporelles	486 381	348 111	138 270	40%
Amortissement des immobilisations corporelles	(94 035)	(87 462)	(6 573)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	**3 892**	**8 008**	**(4 116)**	**(51%)**
Immobilisations encours	3 892	8 008	(4 116)	(51%)
Total	**397 473**	**270 250**	**127 223**	**47%**

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2022 un montant de 127 806 mDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

Description	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2022	Amort / Provision Cumul au 31/12/2021	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/ 2022	VCN au 31/12/2022
1) Immobilisation Incorporelles	**11 744**	**282**	**-**	**12 026**	**(9 953)**	**(641)**	**-**	**(10 594)**	**1 432**
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	10 595	282	-	10 877	(8 902)	(601)	-	(9 503)	1 374
Droit au bail	965	-	-	965	(867)	(40)	-	(907)	58
2) Immobilisations Corporelles	**348 111**	**146 154**	**(7 884)**	**486 381**	**(87 659)**	**(7 147)**	**574**	**(94 232)**	**392 149**
Immobilisation d'exploitation	151 088	8 409	-	159 497	(44 888)	(3 703)	-	(48 591)	110 906
Terrains d'exploitation	42 275	-	-	42 275		-			42 275
Bâtiments	73 142	7 366	-	80 508	(20 682)	(1 528)	-	(22 210)	58 298
Aménagements de bâtiments	35 671	1 043	-	36 714	(24 206)	(2 175)	-	(26 381)	10 333
Immobilisation hors exploitation	147 947	135 114	(7 308)	275 753	(5 683)	(377)	-	(6 060)	269 693
Bâtiments	147 947	135 114	(7 308)	275 753	(5 683)	(377)	-	(6 060)	269 693
Mobiliers de bureau	10 432	399	(118)	10 713	(7 047)	(858)	118	(7 787)	2 926
Matériels de transport	4 666	-	(428)	4 238	(3 457)	(429)	426	(3 460)	778
Matériels informatique	15 019	1 209	-	16 228	(11 496)	(978)	-	(12 474)	3 754
Machines DAB	8 794	604	-	9 398	(6 732)	(368)	-	(7 100)	2 298
Coffres forts	2 573	10	(30)	2 553	(1 952)	(73)	30	(1 995)	558
Autres immobilisations	7 592	409	-	8 001	(6 404)	(361)	-	(6 765)	1 236
3) Immobilisations encours	**8 008**	**2 039**	**(6 155)**	**3 892**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 892**
Immobilisations corporelles encours	7 751	1 807	(6 155)	3 403	-	-	-	-	3 403
Immobilisations incorporelles encours	257	232	-	489	-	-	-	-	489
Total	**367 863**	**148 475**	**(14 039)**	**502 299**	**(97 612)**	**(7 788)**	**574**	**(104 826)**	**397 473**

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2022 un montant de 163 260 mDT contre un montant de 227 763 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	**27 311**	**33 638**	**(6 327)**	**(19%)**
Comptes d'attente	21 916	24 291	(2 375)	(10%)
Comptes d'attente de la salle de marché	984	5 781	(4 797)	(83%)
Comptes d'attente de la compensation	11 627	9 909	1 718	17%
Autres comptes d'attente	9 305	8 601	704	8%
Comptes de régularisation	5 395	9 347	(3 952)	(42%)
Autres	**135 949**	**194 125**	**(58 176)**	**(30%)**
Stock en matières, fournitures et timbres	539	(181)	720	(397%)
Etat, impôts et taxes	13 408	16 185	(2 777)	(17%)
Allocations familiales	759	663	96	14%
Dépôts et cautionnements	102	102	-	0%
Opérations avec le personnel	102 418	91 406	11 012	12%
Débiteurs divers	15 468	77 933	(62 465)	(80%)
Créances sur l'Etat	519	519	-	(0%)
Autres	2 736	7 498	(4 762)	(64%)
Total	**163 260**	**227 763**	**(64 503)**	**(28%)**

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	**(14 960)**	**(15 510)**	**550**	**(4%)**
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(6 341)	(6 889)	548	(8%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 288)	(1 290)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	**(17 330)**	**(17 333)**	**3**	**(0%)**
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(1 295)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(15 343)	(15 346)	3	(0%)
Total	**(32 290)**	**(32 843)**	**553**	**(2%)**

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	**(15 510)**	**(12)**	**562**	**(14 960)**
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(6 889)	-	548	(6 341)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 290)	(12)	14	(1 288)
Provisions sur autres comptes	**(17 333)**	**-**	**3**	**(17 330)**
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	-	-	(692)
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	-	-	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(15 346)	-	3	(15 343)
Total	**(32 843)**	**(12)**	**565**	**(32 290)**

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 815 324 mDT enregistrant ainsi une hausse de 219 453 mDT par rapport au 31.12.2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28	90	321%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	814 000	595 000	219 000	37%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	1 206	843	363	43%
Total	**815 324**	**595 871**	**219 453**	**37%**

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 242 370 mDT contre un solde de 258 589 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	227 311	248 423	(21 112)	(8%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	15 059	10 166	4 893	48%
Total	**242 370**	**258 589**	**(16 219)**	**(6%)**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	139 802	81 269	58 533	72%
Emprunts auprès des établissements bancaires	87 509	167 154	(79 645)	(48%)
Total	**227 311**	**248 423**	**(21 112)**	**(8%)**

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2022 un solde de 6 990 819 mDT contre un solde de 6 343 825 mDT au 31.12.2021 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts à vue	**1 910 262**	**1 834 198**	**76 064**	**4%**
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	**5 080 557**	**4 509 627**	**570 930**	**13%**
Epargne	2 245 407	2 049 851	195 556	10%
Dépôts à terme	2 696 120	2 309 007	387 113	17%
Dépôts à terme en dinars	2 465 045	2 157 943	307 101	14%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	12 883	(273)	13 156	(4816 %)
Dépôts à terme en devises	216 814	150 656	66 157	44%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 379	681	699	103%
Autres sommes dues à la clientèle	139 030	150 769	(11 738)	(8%)
Total	**6 990 819**	**6 343 825**	**646 994**	**10%**

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 910 262	-	-	-	1 910 262
Epargne	2 245 407	-	-	-	2 245 407
Dépôts à terme en dinars	1 542 058	836 097	86 890	-	2 465 045
Dépôts à terme en devises	96 776	118 491	1 547	-	216 814
Dettes rattachées dépôts à terme	14 262	-	-	-	14 262
Autres sommes dues à la clientèle	139 030	-	-	-	139 030
Total	**5 947 795**	**954 588**	**88 437**	**-**	**6 990 819**

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	17 502	41 006	1 851 754	1 910 262
Epargne	-	-	2 245 407	2 245 407
Dépôts à terme	7 320	17 245	2 657 293	2 681 858
Dettes rattachées	-	3 048	11 214	14 262
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	139 030	139 030
Total	**24 822**	**61 299**	**6 904 698**	**6 990 819**

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 825 551 mDT contre 926 283 mDT au 31.12.2021 se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	308 920	314 678	(5 758)	(2%)
Ressources spéciales	516 631	611 605	(94 974)	(16%)
Total	**825 551**	**926 283**	**(100 732)**	**(11%)**

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	282 577	292 203	(9 626)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	26 343	22 475	3 868	17%
Total	**308 920**	**314 678**	**(5 758)**	**(2%)**

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2022 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2021	Remboursements / Emissions	Encours au 31/12/2022
Emprunts subordonnés	**670 700**				**291 703**	**(9 126)**	**282 577**
Amen Bank 2008 Catégorie A	20 000	6,50%	01/05/2008	21/05/2023	2 665	(1 333)	1 332
Amen Bank 2008 Catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008	21/05/2028	7 000	(1 000)	6 000
Amen Bank 2009 Catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009	30/09/2024	5 988	(2 001)	3 987
Amen Bank 2009 Catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009	30/09/2024	5 988	(2 001)	3 987
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010	31/08/2025	21 304	(5 336)	15 968
Amen Bank 2011 Catégorie A	40 500	6,10%	26/09/2011	25/09/2021	-	-	-
Amen Bank 2011 Catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011	25/09/2021	-	-	-
Amen Bank 2012 Catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012	17/09/2022	1 000	(1 000)	-
Amen Bank 2012 Catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012	17/09/2022	4 000	(4 000)	-
Amen Bank 2014 Catégorie B (taux fixe)	20 700	7,45%	28/02/2015	27/02/2022	4 140	(4 140)	-
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,40%	27/09/2016	21/11/2021	-	-	-
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016	21/11/2023	9 338	(4 669)	4 669
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,40%	22/03/2017	30/04/2022	4 780	(4 780)	-
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017	30/04/2024	1 800	(600)	1 200
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017	30/04/2024	13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au	25/12/2022	150	(150)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au	25/12/2022	1 400	(1 400)	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au	25/12/2024	750	(250)	500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au	25/12/2024	14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au	25/12/2024	16 500	-	16 500
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au	23/09/2025	10 800	(2 700)	8 100
AMEN BANK 2020-2 Catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au	23/09/2025	26 500	-	26 500
AMEN BANK 2020-3 Catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au	12/02/2026	11 100	(2 220)	8 880
AMEN BANK 2020-3 Catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au	12/02/2026	52 730	(10 546)	42 184
AMEN BANK 2020-3 Catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au	12/02/2028	36 170	-	36 170
AMEN BANK 2021-1 Catégorie A	30 000	TMM+2,70%	30/04/2021 au	30/04/2028	30 000	-	30 000
AMEN BANK 2021-1 Catégorie B	10 000	TMM+2,80%	30/04/2021 au	30/04/2031	10 000	(1 000)	9 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX FIXE	2 850	9,60%	30/09/2022 au	30/09/2027	-	2 850	2 850
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX VARIABLE	1 970	TMM+2,55%	30/09/2022 au	30/09/2027	-	1 970	1 970
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX VARIABLE	12 000	TMM+3,00%	30/09/2022 au	30/09/2029	-	12 000	12 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX FIXE	23 180	10,10%	30/09/2022 au	30/09/2029	-	23 180	23 180
Emprunts sous seing privé	**5 000**				**500**	**(500)**	**-**
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			500	(500)	-
Total	**675 700**				**292 203**	**(9 626)**	**282 577**

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Ressources budgétaires	82 716	82 578	138	0%
Ressources extérieures	433 915	529 027	(95 112)	(18%)
Total	**516 631**	**611 605**	**(94 974)**	**(16%)**

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	**348 149**	**455 991**	**(107 842)**	**(24%)**
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	4 968	5 750	(782)	(14%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	3 741	5 420	(1 679)	(31%)
Ligne CFD restructuration financière	75	515	(440)	(85%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	370	1 513	(1 143)	(76%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	8	319	(311)	(97%)
Ligne AFD HOTELLERIE	8 951	13 511	(4 560)	(34%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	47 871	121 902	(74 031)	(61%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	32 249	36 650	(4 401)	(12%)
Ligne BAD-MPME	714	1 429	(715)	(50%)
Ligne SANAD	45 361	48 252	(2 891)	(6%)
Ligne FADES	12 026	14 222	(2 196)	(15%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	3 889	4 444	(555)	(12%)
Ligne AFD-IMF	28 157	35 166	(7 009)	(20%)
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	23 760	30 889	(7 129)	(23%)
Ligne de crédit BAD LT FY2019	110 040	110 040	-	0%
Ligne de crédit KFW FY2020	25 174	25 174	-	0%
Lignes extérieures en devises	**76 312**	**63 730**	**12 582**	**20%**
Ligne en EURO	76 310	63 728	12 582	20%
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
Total	**424 461**	**519 721**	**(95 260)**	**(18%)**
Dettes rattachées	9 454	9 306	148	2%
Total	**433 915**	**529 027**	**(95 112)**	**(18%)**

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	**39 109**	**21 853**	**215 652**	**32 306**	**308 920**
Emprunts matérialisés	12 766	21 853	215 652	32 306	282 577
Dettes rattachées	26 343	-	-	-	26 343
Ressources extérieures	**22 151**	**115 872**	**229 732**	**66 160**	**433 915**
Ressources extérieures en dinars	12 688	41 372	227 929	66 160	348 149
Ressources extérieures en devises	9	74 500	1 803	-	76 312
Dettes rattachées	9 454	-	-	-	9 454
Ressources budgétaires	**2 419**	**10 667**	**31 728**	**37 902**	**82 716**
Ressources budgétaires	994	10 667	31 728	37 902	81 291
Dettes rattachées	1 425	-	-	-	1 425
Total	**63 679**	**148 392**	**477 112**	**136 368**	**825 551**

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	-	32 431	276 489	308 920
Ressources budgétaires	-	-	82 716	82 716
Ressources extérieures	-	-	433 915	433 915
Total	**-**	**32 431**	**793 120**	**825 551**

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Autres provisions pour passifs et charges	4 609	4 109	500	12%
Provisions pour passifs et charges	**7 813**	**6 990**	**823**	12%
Comptes d'attente et de régularisation	**222 720**	**225 608**	**(2 888)**	(1%)
Comptes d'attente	11 142	9 080	2 062	23%
Créditeurs divers	158 317	179 852	(21 535)	(12%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	54 707	84 742	(30 035)	(35%)
Dépôts du personnel	8 008	6 915	1 093	16%
Charges à payer	95 602	88 195	7 407	8%
Etat, impôts et taxes	48 109	32 473	15 636	48%
Autres	5 152	4 203	949	23%
Total autres passifs	**230 533**	**232 598**	**(2 065)**	**(1%)**

Le détail de la rubrique autres provisions pour passifs et charges se détail comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provision pour risques et charges	2 000	1 500	500	33%
Provision pour montants consignés	2 609	2 609	-	0%
Total	**4 609**	**4 109**	**500**	**12%**

3- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 1 302 173 mDT au 31.12.2022 enregistrant ainsi une augmentation de 115 930 mDT par rapport au 31.12.2021.

Cette augmentation provient de :

* L'affectation du résultat de 2021 avec des dividendes distribués pour 38 397 mDT;
* Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 551 mDT;
* Du résultat arrêté au 31.12.2022 pour 154 879 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves à Régime Spécial et réinvesti	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Ecart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2021	132 405	13 240	735 038	-	120 979	54 498	423	5	129 655	1 186 243
Affectation du résultat 2021	-	-	86 161	-	-	5 100	-	38 394	(129 655)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(38 397)	-	(38 397)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(551)	-	-	-	(551)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	154 879	154 879
Solde au 31/12/2022	**132 405**	**13 240**	**821 199**	**-**	**120 979**	**59 047**	**423**	**1**	**154 879**	**1 302 173**

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2022 :

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 57 105 mDT ;
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 1 942 mDT.

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 905 816 mDT contre 811 015 mDT au terme de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Cautions	834 979	769 694	65 285	8%
Avals	56 975	30 232	26 743	88%
Autres garanties données	13 862	11 089	2 773	25%
Total	**905 816**	**811 015**	**94 801**	**12%**

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Cautions en faveur des banques	529 045	543 231	(14 186)	(3%)
Cautions en faveur de la clientèle	305 934	226 463	79 471	35%
Total	**834 979**	**769 694**	**65 285**	**8%**

L'encours des avals se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avals en faveur de la clientèle	56 975	30 232	26 743	88%
Total	**56 975**	**30 232**	**26 743**	**88%**

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	529 045	529 045
Cautions en faveur de la clientèle	-	2 911	303 023	305 934
Total	**-**	**2 911**	**832 068**	**834 979**

Note 4-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 421 145 mDT au 31.12.2021 à 558 808 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Crédits documentaires Import	302 480	301 847	633	0%
Crédits documentaires Export	256 328	119 298	137 030	115%
Total	**558 808**	**421 145**	**137 663**	**33%**

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	20 255	282 225	302 480
Crédits documentaires Export	-	-	256 328	256 328
Total	**-**	**20 255**	**538 553**	**558 808**

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	506 911	404 733	102 178	25%
BTA données en garantie	244 339	187 733	56 606	30%
Emprunt national donné en garantie	63 572	6 000	57 572	960%
Total	**814 822**	**598 466**	**216 356**	**36%**

Note 4-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2022 à 1 053 828 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements de financement donnés	**1 032 320**	**968 188**	**64 133**	**7%**
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	**-**	**28 556**	**(28 556)**	**(100%)**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	**971 341**	**882 368**	**88 973**	**10%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	185 878	161 640	24 238	15%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	22 439	18 718	3 721	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	38 250	43 219	(4 969)	(11%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	724 774	658 791	65 983	10%
Autorisation des crédits par carte	**60 979**	**57 264**	**3 715**	**6%**
Engagements sur Titres	**21 508**	**30 889**	**(9 381)**	**(30%)**
Participations non libérées	20 820	30 889	(10 069)	(33%)
Titres à recevoir	618	-	618	100%
Titres à livrer	70	-	70	100%
Total	**1 053 828**	**999 077**	**54 751**	**5%**

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	**-**	**31 547**	**1 000 773**	**1 032 320**
Engagements de financement donnés	-	31 520	939 821	971 341
Autorisation de crédits par carte	-	27	60 952	60 979
Engagements sur titres	**-**	**-**	**21 508**	**21 508**
Participation non libérées	-	-	20 820	20 820
Titres à recevoir	-	-	618	618
Titres à livrer	-	-	70	70
Total	**-**	**31 547**	**1 022 282**	**1 053 828**

Note 4-5. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2022 à 3 888 902 mDT contre 3 690 448 mDT au terme de l'exercice 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	240 548	245 048	(4 500)	(2%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	157 955	203 594	(45 639)	(22%)
Garanties reçues de la clientèle	3 490 399	3 241 806	248 593	8%
Total	**3 888 902**	**3 690 448**	**198 454**	**5%**

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2022 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	2 023 906	109 743	143 594	268 260	1 240	13 265	**2 560 008**
Classe 1	617 210	102 119	13 000	1 105	121	450	**734 005**
Classe 2	18 498	-	-	-	-	-	**18 498**
Classe 3	13 356	156	-	38	-	-	**13 550**
Classe 4	529 221	28 530	-	3 215	-	566	**561 532**
Classe 5	1 278	-	-	31	-	-	**1 309**
Total	**3 203 469**	**240 548**	**156 594**	**272 649**	**1 361**	**14 281**	**3 888 902**

Note 4-6. Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2022 s'élèvent à 22 156 mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(43 571)	(53 642)	10 071	(19%)
Devises achetées au comptant à recevoir	21 415	41 598	(20 182)	(49%)
Total	**(22 156)**	**(12 045)**	**(10 112)**	**84%**

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2022 s'élèvent à 124 225 mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(209 771)	(319 910)	110 139	(34%)
Devises achetées à terme à recevoir	85 545	169 557	(84 012)	(50%)
Total	**(124 225)**	**(150 353)**	**26 127**	**(17%)**

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2022 un montant de 652 221 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	**16 682**	**13 743**	**2 939**	**21%**
Opérations avec la clientèle	**599 477**	**531 912**	**67 565**	**13%**
Autres intérêts et revenus assimilés	**36 062**	**25 696**	**10 366**	**40%**
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 094	19 144	8 950	47%
Commissions à caractère d'intérêt	7 968	6 552	1 416	22%
Total	**652 221**	**571 351**	**80 870**	**14%**

Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 128 018 mDT en 2021 à 136 562 mDT en 2022. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	80 839	78 736	2 103	3%
Opérations sur placement et titres	4 500	3 437	1 063	31%
Opérations de change	1 827	1 446	381	26%
Opérations de commerce extérieur	4 672	4 006	666	17%
Gestion, étude et engagement	9 206	9 427	(221)	(2%)
Opérations monétiques et de banque directe	28 698	24 216	4 482	19%
Bancassurance	4 637	4 241	396	9%
Banque d'affaires	231	612	(381)	(62%)
Autres commissions	1 952	1 897	55	3%
Total	**136 562**	**128 018**	**8 544**	**7%**

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	2 003	5 562	(3 559)	(64%)
Gains nets sur titres de placement	3 157	1 194 (*)	1 963	164%
Gains nets sur opérations de change	42 864	30 595	12 269	40%
Total	**48 024**	**37 351**	**10 673**	**29%**

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	2 003	5 562	(3 559)	(64%)
Moins-values de cession des titres de transaction	-	-	-	0%
Total	**2 003**	**5 562**	**(3 559)**	**(64%)**

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	**1 406**	**(737)**	**8 650**	**2 143**	**(291%)**
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	1 288	(737)	(737)	2 025	(275%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement (*)	118	-	9 387	118	100%
Titres de placement à revenu variable	**1 751**	**1 931**	**1 931**	**(180)**	**(9%)**
Dividendes sur les titres de placement	870	704	704	166	24%
Plus-values de cession	1 220	361	361	859	238%
Moins-values de cession des titres de placement	-	(1)	(1)	1	(100%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 764)	(317)	(317)	(1 447)	456%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 425	1 184	1 184	241	20%
Total	**3 157**	**1 194**	**10 581**	**1 963**	**164%**

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 873	1 213	1 660	137%
Gain net sur opérations de change en compte	39 588	29 119	10 469	36%
Autres résultats nets de change	403	263	140	53%
Total	**42 864**	**30 595**	**12 269**	**40%**

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2022 un montant de 147 997 mDT contre 137 019 mDT en 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021 (*)	31/12/2021	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	135 919	124 231	114 844	11 688	9%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 295	1 223	1 223	72	6%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	3 033	3 550	3 550	(517)	(15%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	7 566	7 389	7 389	177	2%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	184	626	626	(442)	(71%)
Total	**147 997**	**137 019**	**127 631**	**10 978**	**8%**

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassé aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021(*)	31/12/2021	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	90 658	89 351	89 351	1 307	1%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	31 970	24 759	24 759	7 211	29%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	12 999	9 495	108	3 504	37%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	292	626	626	(334)	(53%)
Total	**135 919**	**124 231**	**114 844**	**11 688**	**9%**

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassé au portefeuille des revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2022 un montant de 473 779 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	**(443 953)**	**(376 081)**	**(67 872)**	**18%**
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(101 086)	(86 053)	(15 033)	17%
Opérations avec la clientèle	(300 059)	(245 148)	(54 911)	22%
Emprunts et ressources spéciales	(42 808)	(44 880)	2 072	(5%)
Autres Intérêts et charges	**(29 826)**	**(31 636)**	**1 810**	**(6%)**
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(11 183)	(11 377)	194	(2%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 643)	(20 259)	1 616	(8%)
Total	**(473 779)**	**(407 717)**	**(66 062)**	**16%**

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassé au portefeuille des revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2022 un montant de 118 575 mDT, enregistrant une hausse de 14 386 mDT par rapport à l'exercice 2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(58 319)	(61 035)	2 716	(4%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(24 309)	(15 048)	(9 261)	62%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(41 622)	(68 903)	27 281	(40%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(12)	(20)	8	(40%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 586)	(3 101)	1 515	(49%)
Total dotations	**(126 348)**	**(148 607)**	**22 259**	**(15%)**
Pertes sur créances	(157 854)	(111 317)	(46 537)	42%
Total dotations et pertes sur créances	**(284 202)**	**(259 924)**	**(24 278)**	**9%**
Reprises de provisions sur créances douteuses	22 477	24 322	(1 845)	(8%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	8 500	-	8 500	100%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	19 251	15 116	4 135	27%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	63 888	40 794	23 094	57%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	16 628	49 254	(32 626)	(66%)
Reprises de provisions pour risques et charges	569	380	189	50%
Reprises de provisions sur congés payés	-	4 501	(4 501)	(100%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	30 946	20 938	10 008	48%
Total Reprises	**162 259**	**155 305**	**6 954**	**4%**
Recouvrement des créances radiées	3 368	430	2 938	683%
Total des reprises et des récupérations sur créances	**165 627**	**155 735**	**9 892**	**6%**
Total	**(118 575)**	**(104 189)**	**(14 386)**	**14%**

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2022 un montant de 91 mDT, enregistrant une variation de 12 365 mDT par rapport à l'exercice 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 648)	(13 869)	12 221	(88%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 786	802	984	123%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	2 718	793	1 925	243%
Pertes sur cession sur titres d'investissement	(2 765)	-	(2 765)	(100%)
Total	**91**	**(12 274)**	**12 365**	**(101%)**

Note 5-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2022 un montant de 197 601 mDT, en hausse de 12807 mDT par rapport à 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Frais du personnel	**(140 456)**	**(130 396)**	**(10 060)**	**8%**
Rémunération du personnel	(104 532)	(97 457)	(7 075)	7%
Charges sociales	(25 502)	(23 751)	(1 751)	7%
Impôts sur salaires	(2 418)	(2 137)	(281)	13%
Autres charges liées au personnel	(8 005)	(7 051)	(954)	14%
Charges générales d'exploitation	**(47 686)**	**(44 846)**	**(2 840)**	**6%**
Frais d'exploitation non bancaires	(13 317)	(11 604)	(1 713)	15%
Autres charges d'exploitation	(34 370)	(33 242)	(1 128)	3%
Dotations aux amortissements	**(9 459)**	**(9 552)**	**93**	**(1%)**
Total	**(197 601)**	**(184 794)**	**(12 807)**	**7%**

Note 5-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	172	1 103	(931)	(84%)
Moins-values sur cession des immobilisations	(264)	(1)	(263)	26300%
Impôt suite au contrôle fiscal	-	(5 076)	5 076	(100%)
Contribution sociale de solidarité	(618)	(250)	(368)	147%
Autres résultats exceptionnels	(389)	4 244	(4 633)	(109%)
Total	**(1 099)**	**20**	**(1 119)**	**(5595%)**

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 854)	(500)	(1 354)	271%
Pertes extraordinaires	-	(11 995)	11 995	(100%)
Total	**(1 854)**	**(12 495)**	**10 641**	**(85%)**

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 5,849 dinars contre 4,896 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat net en mDT	154 879	129 655	25 224
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	**5,849**	**4,896**	**0,953**
Résultat dilué par action (en DT)	**5,849**	**4,896**	**0,953**

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2022, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient à l'ouverture de la première période présentée.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (335 353) mDT à (535 612) mDT enregistrant une baisse de (200 259) mDT soit 59,72%. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 48 031 mDT, des flux de trésorerie d'investissement de (108 610) mDT et des flux de financement de (139 680) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à 48 031 mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 341 965 mDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 631 072 mDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 16 804 mDT ;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 20 863 mDT.

Flux nets négatifs :

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (762 063) mDT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour (127 565) mDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (21 624) mDT ;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour (51 421) mDT;

Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est établi à (108 610) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- La variation des intérêts et dividendes pour 142 479 mDT ;

Flux nets négatifs :

- Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (136 773) mDT ;
- Les flux nets sur portefeuille investissement (114 316) mDT;

Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (139 680) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

* Emission d'emprunt pour 40 000 mDT.
* Le remboursement des annuités venant à échéance pour 5 759 mDT.

Flux nets négatifs :

* La variation des ressources spéciales pour (94 973) mDT ;
* Le versement des dividendes pour (38 397) mDT.
* Le mouvement du fonds social de (551) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à (535 612) mDT contre (335 353) mDT au 31 décembre 2021.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2022 s'est établi comme suit :

Description	2 022	2 021
Actifs	**489 656**	**517 743**
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	**445 536**	**169 2452**
Caisse	55 113	48 517
Avoirs et prêts à la BCT	390 383	120 685
Comptes CCP	40	40
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	**44 120**	**271 901**
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	44 114	271 896
Avoirs en compte sur les Etablissements bancaires	12 330	12 883
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	31 784	259 013
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	6	5
Titres de transaction	**-**	**76 600**
Passifs	**(1 025 268)**	**(853 096)**
Banque centrale, CCP	**(814 118)**	**(595 028)**
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(118)	(28)
Emprunts auprès de la BCT	(814 000)	(595 000)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	**(211 150)**	**(258 068)**
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	(196 112)	(247 949)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	(139 802)	(81 269)
Emprunts interbancaires < 90 jours	(56 310)	(166 680)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	(15 038)	(10 119)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	**(535 612)**	**(335 353)**

7- Autres notes

7-1 Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,80% des droits de vote ;
- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,85% du capital de AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital de AMEN BANK;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de AMEN BANK;
- La société STE EKUITY CAPITAL du fait qu'elle détient 5,00% du capital de AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de Surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2022

Société « PGI Holding »

- Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 173 mDT (HT).
- Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2022 est de 160 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société PGI auprès d'Amen Bank s'élève à 16 000 mDT.

Société « COMAR »

Amen Bank a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 30,80% du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1- Le total engagement de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 28 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 856 mDT;
2- Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 17KDT (HT).
3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2021 s'élève à 925 KDT ;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3 783 KDT (HT).

L'encours des dépôts à terme de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2022 à 6 000 mDT alors que l'encours des dépôts à vue s'élève à 2453 KDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank au titre de l'exercice 2022, s'élève à 58 111 mDT y compris un engagement hors bilan de 34 059 mDT.

L'encours des dépôts à vue de la société "PARENIN" auprès d'Amen Bank au 31 décembre 2022 s'élève à 695 mDT.

Société « ENNAKL »

La société Ennakl qui détient 7,93% du capital d'Amen Bank détient un total engagement auprès d'Amen Bank s'élevant à 27 469 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 143 233 mDT.

Par ailleurs, L'encours des dépôts à vue auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2022 à 1 681 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le groupe HORCHANI FINANCE qui détient 5,45% du capital Amen BANK présente un total engagement de 2 mDT au cours de l'exercice 2022.

Société « SICAR Amen »

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Trente-neuf (39) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié à fin 2022 de 689 798 mDT. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 3 267 mDT (HT).
2. En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :
   - une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
   - une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission RCCI
   - une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
   - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
   - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.
   - La rémunération au titre de l'exercice 2022, s'élève à 182 mDT (HT).

L'encours des placements à terme de la société SICAR AMEN auprès d'Amen Bank s'élève à 1 500 mDT.

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société LE RECOUVREMENT auprès d'Amen Bank s'élève à 2 809 mDT.

Société « Amen Capital »

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2022, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 65 KDT (HT) dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 14 KDT.

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société AMEN CAPITAL auprès d'Amen Bank s'élève à 15 mDT.

Société « Amen Invest »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m^2,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m^2,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le montant du loyer s'élève à 129 KDT (HT) au titre de l'exercice 2022.

Au 31.12.2022; l'encours des dépôts à vue de la société AMEN INVEST auprès d'Amen Bank s'élève à 1 296 mDT.

Société « SOGEREC »

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient 99,97% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- L'AMEN BANK a signé un avenant de la convention de recouvrement conclue avec la SOGEREC. Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place d'AMEN BANK tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous biens et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis par L'auxiliaire au recouvrement.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la SOGEREC perçoit une commission hors taxes, égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées.

La date d'effet de cet avenant est le 1er janvier 2019.

Le montant total des recouvrements effectués par la SOGEREC au profit de I'AMEN BANK du 01/01/2022 au 31/12/2022 'élève à : 9 027 KDT HT.

Le montant total des commissions revenant à la SOGEREC en contre partie des montants recouvrés, s'élève. pour l'exercice 2022, à : 1 083 KDT en HT.

2- Au 1er Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à 12 KDT (HT) par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

   Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 49 KDT et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 11 KDT HT.

3- Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnihla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 KDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 KDT (HT).

4- Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu un contrat de location avec « La SOGEREC » en vertu duquel elle loue 4 appartements ainsi que 4 places de parking situés à l'immeuble Carthagène Office au 1er étage (appartements B1-1 B A1-6 B A 1-4 ET B A 1-9), rue Mohamed Barda Mont plaisir.

   En vertu de cette convention le loyer sera payé pour la période commençant le 01 octobre 2022 et pour une durée initiale d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf préavis 3 mois avant le terme du contrat.

   Une majoration annuelle de 5% sera appliquée et sera calculée sur la base du dernier loyer.

   La charge relative au loyer du local, supportée par la SOGEREC au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 KDT HT.

Au 31.12.2022, l'encours des placements de la société SOGEREC auprès d'Amen Bank s'élève à 1 200mDT.

Société « Amen Project »

Amen Bank détient directement 53,01% du capital de la société Amen Project au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève à 4 mDT et l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 120 mDT.

Société « STE GEST IMMO »

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "Gest Immo Amen" dans laquelle elle détient 99,77% du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "Gest Immo Amen" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranches égales à la première semaine de chaque trimestre.
b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.

Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours à partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2022 est de 254 KDT (HT). Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2022 s'élève à 324 KDT (HT).

Amen Bank a mis à la disposition de la société "Gest Immo Amen" un local au 2ème étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2éme année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 21 KDT (HT).
Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

Société « STE SMART RECOVERY »

Amen Bank détient 70% du capital de la société SMART RECOVERY.

1- Au cours de l'exercice 2022, l'AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, consiste principalement à gérer les dossiers de recouvrement amiable ainsi que les dossiers de recouvrement contentieux.

   - Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
   - Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.
   - Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée. Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à 684 KDT.

2- Un contrat de location en vertu duquel " SMART RECOVERY " occupe un local, propriétés de "Amen Bank". Le revenu de loyer de cet immeuble au titre de l'exercice 2022 s'élève à 55 KDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

Le total des engagements de la société « Tunisie Leasing & Factoring » auprès d'Amen Bank s'élève à 24 343 mDT. y compris un engagement hors bilan 43 630KDT (HT) au titre de l'exercice 2022.

L'encours des placements à terme de la société "Tunisie Leasing & Factoring" auprès d'Amen Bank s'élève à 15 000 mDT au 31 décembre 2022 et un encours des dépôts à vue pour 6 156 mDT.

Société «Tunisys»

Le total des engagements de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 7 438 mDT ainsi qu'un encours des placements à terme pour 800 mDT au 31 décembre 2022.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2022, pour un montant de 1 609 mDT.
Le conseil de Surveillance du 26 Aout 2021 a autorisé la mise à la disposition de la société Tunisys un local d'une superficie de 88 m^2, situé au rez-de-chaussée l'immeuble de l'Amen Bank sis à Charguia, moyennant un loyer de 800 TND HT/mois avec une majoration de 5%, cette convention n'a pas produit d'effet en 2022.
L'encours des dépôts à vue de la société TUNISYS auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2022 à 687 mDT.

Société « Hayett »

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 921 KDT.

L'encours des commissions des produits bancassurances payées à l'Amen Bank au 31.12.2022 s'élève à 4 636 KDT.

L'encours des engagements de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2022, à 3 KDT y compris un engagement hors bilan de 2 KDT.

L'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2022 à 1 273 mDT.

Société « EL IMRANE »

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 12 480 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 949 mDT.

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'Amen Bank s'élève à 4 184 mDT.

Société « EL KAWARIS »

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 359 mDT et l'encours des placements auprès d'amen Bank pour 1 000 mDT.

Société « SUNAGRI »

Le total des engagements Hors bilan de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 3 mDT.

Au 31.12.2022, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 445 mDT.

Société « Amen Santé »

Amen Bank détient 19,00% du capital de la société Amen Santé.

AMEN SANTE a procédé à la réduction de son capital de 94 822 KDT à 85 340 KDT soit une réduction de 9 482 KDT et ce par la diminution de la valeur nominal de l'action de dix (10) à neuf (9) dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber des pertes antérieures.

Société « COMARI »

Amen Bank détient 30,00% du capital de la société COMARI.

Au cours de 2022, la société COMARI a procédé à une première augmentation du capital de 392,150 MF CFA (597 828 euros) qui a porté le capital de 6 666 680 F CFA (10,16 M EURO) à 7 058 830 F CFA (10,761 M euro) et ce, par l'émission au pair de 39 215 actions numéraires d'une valeur nominal de 10 000 FCFA.

Société « TUNINVEST INNOVATION SICAR »

L'encours des dépôts à vue de la société TUNINVEST INNOVATION, détenue à hauteur de 27,27%, s'élève à 4 mDT.

Société Nouvelle de Boisson "SNB"

Le total des engagements de la société SNB auprès d'Amen Bank s'élève à 9 867 mDT, y compris un engagement hors bilan 256 mDT au titre de l'exercice 2022.

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

		Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2022 en mDT		**68 514**	**21 214**	**46 189**
Commission de dépositaire	Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	-	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	-	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	169 568 DT HT	13 263 DT HT	25 000 DT HT
Commission de distribution	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	423 919 DT HT	112 279 DT HT	247 927 DT HT

L'encours des dépôts à vue des SICAVs au 31.12.2022 se présente comme suit

(mDT)	Encours Dépôts à vue au 31/12/2022
SICAV AMEN	4 560
AMEN PREMIERE SICAV	8 583
STE AMEN ALLIANCE SICAV	13 649

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2022

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se présentent comme suit (en TND):

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	**350 000**	**-**	**437 500**	**-**

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	**1 102 678**	**252 756**	**868 043**	**1 664 147**	**380 795**	**1 118 139**

Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2022, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2023 s'est établit à 131,250% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

Note 7-3. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 30/03/2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

4.3.3. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
- 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn

A member of
mgiworldwide

AMEN BANK
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1 302 173 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **154 879 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**66%**) et qui totalise, au 31 décembre 2022, **6 889 784 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **58 213 KDT** en provisions individuelles et additionnelles et **15 809 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **720 420 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **30 622 KDT**), couverts par des provisions à concurrence de **23 049 KDT**, soit un montant net de **697 371 KDT**, représentant **6%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres ».

> En raison de l'importance des fonds gérés représentant **30%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2022, à **652 221 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (**66%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
- 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn
A member of
mgiworldwide

4. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
- 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn
A member of
mgiworldwide

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
Société Inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
- 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn
A member of
mgiworldwide

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 3 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE	**La Générale d'Audit et Conseil**
Adnène ZGHIDI	**Membre de MGI Worldwide**
	Chiheb GHANMI
	Associé

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
- 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn
A member of mgiworldwide

AMEN BANK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Votre Conseil de surveillance, nous a tenus informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 :

SICAR AMEN

- 11 nouvelles conventions de gestion de fonds sont conclues le 22 Mars 2022 avec la société "SICAR AMEN " dans laquelle Amen Bank détient 88,20% du capital. Ces conventions portent sur la gestion des fonds suivants :

  - AMEN BANK 2022/1 d'une valeur de 6 500 KDT.
  - AMEN BANK 2022/2 d'une valeur de 6 500 KDT.
  - AMEN BANK 2022/3 d'une valeur de 11 245 KDT.
  - AMEN BANK 2022/4 d'une valeur de 11 000 KDT.
  - AMEN BANK 2022/5 d'une valeur de 11 000 KDT.
  - AMEN BANK 2022/6 d'une valeur de 11 000 KDT.
  - AMEN BANK 2022/7 d'une valeur de 10 000 KDT.
  - AMEN BANK 2022/8 d'une valeur de 10 000 KDT.
  - AMEN BANK 2022/9 d'une valeur de 10 000 KDT.
  - AMEN BANK 2022/10 d'une valeur de 10 000 KDT.
  - AMEN BANK 2022/11 d'une valeur de 10 000 KDT.

Soit pour un montant total de 107 245 KDT.

En contrepartie, "SICAR AMEN " perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours des fonds gérés. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 414 KDT(HT). Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de surveillance réuni le 29 mars 2022.

- Une nouvelle convention de gestion de fonds est conclue le 29/11/2022 avec la société "SICAR AMEN " dans laquelle Amen Bank détient 88,20% du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2022/12 d'une valeur de 1 660 KDT. En contrepartie, "SICAR AMEN " perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0.5% sur l'encours du fonds géré. La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à 569 DT(HT). Cette convention a été autorisée par le Conseil de surveillance réuni le 22 février 2023.

SMART Recovery

Au cours de l'exercice 2022, AMEN BANK a conclu une convention avec « Smart recovery » pour le recouvrement des créances impayées, qui consiste principalement à gérer les dossiers du recouvrement amiable ainsi que les dossiers du recouvrement en contentieux.

A cet effet, AMEN BANK :

- Investit la société « Smart recovery » de tous les pouvoirs pour actionner en justice en qualité de demandeur ou défendeur sans avoir à révéler son mandat.
- Constitue la société « Smart recovery » dépositaire de tous les originaux des titres de créances et tous les documents dont elle dispose pour le recouvrement que la société « Smart recovery » s'engage à les garder, conserver et restituer à la banque à la fin de chaque mission.
- Met à la disposition de la société « Smart recovery » les documents et informations nécessaires pour traiter les dossiers dont elle a la charge.

La société « Smart Recovery » perçoit en contrepartie de ses prestations une commission de 12% HT du montant de toute créance recouvrée.

Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à 684 KDT H.T.

SOGEREC

Amen Bank a conclu avec la société SOGEREC une convention de location des locaux à usage de bureaux (A1.1, A1.4, A1.6 et A1.9), se trouvant au 1er étage de l'immeuble CARTAGENE OFFICES sis à la rue Mohamed Badra Monplaisir-Tunis dont la superficie totale est de 316.77m² selon les conditions suivantes :

- Loyer 180 DT HT/ m2/ avec majoration du loyer : 5% à partir de la 2éme année avec date d'effet au 1er Septembre 2022 ;
- Frais de Syndic à la charge du locataire.

Le loyer à appliquer est de 57 018,6 DT HT/AN soit un loyer mensuel de 4 751,5 DT HT.

Au titre de l'exercice 2022, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 14 KDT.

Groupe HORCHANI

La banque a cédé au groupe HORCHANI sa participation dans la société Taysir Microfinance à un prix de 270 dinars/action.

Le montant global de la cession de 6.609 actions s'élève à 1.784mD.

Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance

Amen Bank a conclu une convention le 17 août 2022 avec ses filiales Amen Capital, Amen Invest et Amen Corporate Finance pour le développement de l'activité d'étude et du conseil en gestion de fonds dans laquelle :

- Les conventions pour les missions « Etude et Conseil » sont signées entre le client demandeur du service et Amen Corporate Finance « le gestionnaire », qui assure la gestion administrative et comptable des dossiers.
- La facturation des honoraires des missions d'Etude et conseil est définie sur la base de la convention établie entre Amen Corporate Finance et le client demandeur de service.
- Les honoraires au titre de « l'Etude Préliminaire sont de 12% du montant facturé.
- Les honoraires des autres parties prenantes, après déduction des honoraires de l'Etude Préliminaire sont déterminés comme suit :
  - Les honoraires au titre du gestionnaire sont de 10% ;
  - Les honoraires au titre de l'Etude Approfondie sont de 60% ;
  - Les honoraires au titre de « l'Accompagnement et conseil » sont de 30% ;

  Amen Corporate Finance s'engage à régler les entités intervenantes, à titre d'avance ou à titre définitif, selon les règles ci-dessus définies, et à hauteur de sa trésorerie disponible.

Aucun produit n'a été comptabilisé par la banque au titre de 2022.

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
- 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn
A member of
mgiworldwide

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20.85%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **160 KDT** hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2022, s'élève à **160 KDT** (HT).

2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2022 s'élève à **173 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **30,80%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe deux locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à **17 KDT** (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2022 s'élève à **925 KDT** ;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2022, s'élève à **3 783 KDT** (HT).

Société «SICAR Amen»

1 La banque a réalisé avec la société "**SICAR Amen**" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital, vingt-sept (27) conventions de gestion de fonds (dont deux fonds ont été échues au cours de l'exercice 2022) portant sur un encours confié de **580 893 KDT**.

La commission de gestion au titre de 2022, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à **2 852 KDT** (HT).

2 En vertu d'une convention de gestion du 18 Juin 1999 telle que modifiée par l'avenant du 1er Janvier 2020, Amen Bank est chargée de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds qu'elle lui confie, ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers de financement pour prise de participation. Le gestionnaire « Amen Bank » percevra, à cet effet :

- Une somme forfaitaire de 100 KDT par an.
- 6 KDT brut par an au titre de la mission RCCI
- 6 KDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA
- Une commission de 500 DT sur chaque dossier présenté au conseil d'administration de la SICAR AMEN. Cette commission est portée à 4 000 DT au cas où le dossier fait l'objet d'un déblocage effectif.
- Une commission de 7% sur chaque plus-value dégagée.

La rémunération au titre de l'exercice 2022, s'élève à **182 KDT** (HT).

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

Assurance Hayet

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2022 s'élève à **4 921 KDT.**

Amen Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à **4 636 KDT** au titre de l'exercice 2022.

Société « Tunisys»

- Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient 20% du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2022 pour un montant total de **1 609 KDT (HT).**
- Le conseil de Surveillance du 26 Aout 2021 a autorisé la mise à la disposition de la société Tunisys un local d'une superficie de 88 m², situé au rez-de-chaussée l'immeuble de l'Amen Bank sis à Charguia, moyennant un loyer de 800 TND HT/mois avec une majoration de 5%. Cette convention n'a pas produit d'effet en 2022.

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
- 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn
A member of mgiworldwide

Sociétés « SICAVs»

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à Amen Bank au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2022 (Hors TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	25 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	275 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 29,5 KDT TTC	13 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	112 KDT
Amen Alliance Sicav	Dépositaire	0,02% HT DE L'ACTIF NET	170 KDT
	Distributeur	0,59% de l'actif net HT	424 KDT

Société « AMEN CAPITAL »

La banque a réalisé avec la société "Amen Capital" dans laquelle elle détient 51% du capital les conventions et opérations suivantes :

1 En date du 1er Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5ème étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 65 KDT H.T et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 14 KDT.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :
- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à **129 KDT**.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient **99,97%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Au 1er Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage

de la tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à **12 KDT** (HT) par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2022 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à **49 KDT** et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **11 KDT HT.**

2. Au cours de 2021, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnihla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à **1 KDT**(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à **14 KDT**.

3. Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

   - Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
   - Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tout bien et en concluant tout accord ;
   - Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis.

   En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes les créances recouvrées et ce à partir du 1er janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2022 s'élève à **1 083 KDT.**

GEST IMMO AMEN

La banque a conclu en date du février 2021 avec la société "**Gest Immo Amen**" dans laquelle elle détient **99,77%** du capital, une convention de mandat de gestion. En vertu de cette convention, "Amen Bank" donne pouvoir à la société Gest immo de gérer pour son propre compte les biens et droits immobiliers lui appartenant en vue de procéder à leur vente. En contrepartie de ses services, la société "**Gest Immo Amen**" perçoit une rémunération aux taux suivants :

Honoraire et frais de services

a) 1% de la valeur d'acquisition des biens confiés à la société "Gest Immo Amen". Cette Rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente. Elle est servie en quatre tranche égales à la première semaine de chaque trimestre.

b) Un mois de loyer Hors Taxes pour bien tout immobilier loué.
Cette rémunération est fixée au début de chaque année sur la base de la valeur totale des biens en gestion arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Commissions d'intermédiation :

Pour la vente des biens : 3% du prix de vente hors taxe.

Ces rémunérations seront versées par le mandant au plus tard 30 jours a partir de la réception de la facture d'honoraires précisant les montants à régler et après la conclusion de la transaction.

Le montant total des commissions d'intermédiation au titre de l'exercice 2022 est de **254 KDT** (HT). Les honoraires et frais de services au titre de l'exercice 2022 s'élève à **324 KDT** (HT).

Pour permettre le démarrage de l'activité et uniquement pour le premier exercice, le mandant avancera la somme de 400 KDT, cette somme sera déduite du montant des honoraires et commissions revenant au mandataire au titre des premiers exercices.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Aout 2021.

Amen Bank a mis à la disposition de la société "**Gest Immo Amen**" un local au 2ème étage sise à Charguia moyennant un loyer mensuel de 1 750 TND HT/mois avec une majoration de 5% à partir de la 2éme année avec date effet le 02/01/2021.

Les revenus des loyers au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 21 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 Août 2021.

SMART RECOVERY

Le conseil de Surveillance du 26 Août 2021 a autorisé la mise à disposition à la société SMART RECOVERY, un appartement A5.1 sis au 5ème étage de l'immeuble Carthagène offices, moyennant un loyer 5KDT TND HT/mois avec majoration de 5% à partir de la 2éme année.

Les revenus des loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 55 KDT (HT).

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
- 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn
A member of mgiworldwide

III Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. La rémunération des membres du Directoire est composée d'un salaire annuel et d'une enveloppe annuelle.
- Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.
- Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	Président du conseil de surveillance		**Membres du conseil de surveillance & des différents comités**	
	Charge 2022	**Passif au 31/12/2022**	**Charge 2022**	**Passif au 31/12/2022**
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	**350 000**	**-**	**437 500**	**-**

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
- 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn
A member of mgiworldwide

- Pour les membres du Directoire :

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022	Charge 2022	Charges sociales 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	**1 102 678**	**252 756**	**868 043**	**1 664 147**	**380 795**	**1 118 139**

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 3 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé

4.3.4. Notes explicatives relatives aux rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes

- **Note explicative sur l'examen du rapport général des commissaires aux comptes qui a révélé qu'il ne comporte pas une opinion sur l'adéquation des provisions collectives à la nature des risques latents liés aux engagements courant (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) contrairement aux dispositions de l'article premier de la circulaire BCT n° 2023-02 :**

La note sur l'adéquation des provisions collectives à la nature des risques latents liés aux engagements courant (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) est présentée au niveau du rapport destiné à la BCT.

- **Note explicative sur le rapport spécial des commissaires aux comptes qui mentionne qu'au niveau de la convention « Amen Capital », « Amen invest » et « Amen Corporate Finance » ce qui suit « aucun produit n'a été comptabilisé par la banque au titre de 2022 » :**

La convention a été conclue en date du 17 août 2022, aucune facturation n'a été effectuée depuis l'entrée en vigueur de cette convention.

- **Note explicative sur le rapport spécial des commissaires aux comptes qui mentionne que la convention conclue entre « Amen Bank » et la société « Tunisys » n'a pas produit d'effet en 2022 :**

La convention conclue entre amen Bank et Tunisys pour la location d'un local n'a pas été concrétisée.

Ce contrat est en cours de résiliation.

4.3.5. Notes complémentaires et explicatives aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022

- **Note complémentaire à la note 5-1 « immeuble d'exploitation » ladite note mentionne la rubrique « immeubles réévalués » il est demandé de préciser à quelle rubrique de la note 1-6 « valeurs immobilisés » se rattachent-ils :**

La rubrique a été ajoutée à titre indicatif, elle ne concerne aucune rubrique de la note 1-6 « valeurs immobilisées » au titre de l'exercice 2022.

- **Note complémentaire à la note 7 « règles de conversion des opérations en devises » portant sur les moyens de couverture contre les risques de change et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de NC01 norme générale :**

7-Régle de conversion des opérations en devises

Les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du dernier mois de l'arrêté.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme…).

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté de la période.

- **Note complémentaire à la note 1-1 « caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT » portant sur les raisons de constatation de provisions au niveau de la rubrique « « CCP » :**

Il s'agit d'un ancien suspens non identifié totalement provisionné.

- **Note complémentaire à la note 1.3 « créances sur la clientèle » portant sur les raisons qui font que le taux de couverture de l'ensemble des engagements a baissé en 2022 (10,28%) par rapport à 2021 (11,24%) :**

Le taux de couverture de l'ensemble des engagements a baissé en 2022 de 8,53% en passant de (11,24%) à (10,28%) en 2021. Cette baisse en lien avec les opérations de cession et radiation de créances classées et d'autre part à la baisse de l'encours des engagements classés de 2,49% et de l'augmentation du total engagement de la banque pour 10,22%.

Ci-dessous le détail avant et après radiation :

Nature	Formule	31/12/2022 aprés radiation	31/12/2022 avant radiation	31/12/2021	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	a	9 318 331	9 318 331	8 305 359	1 012 972	12,20
Engagements classés C2, C3, C4 et C5	b	1 261 178	1 372 640	1 293 442	(32 264)	(2,49)
Total des engagements	**c=a+b**	**10 579 509**	**10 690 971**	**9 598 801**	**980 708**	**10,22**
Agios réservés affectés aux engagements classés	x	324 391	355 337	294 093	30 298	10,30
Provisions affectées aux engagements	y	604 525	685 041	626 828	(22 303)	(3,56)
Total des provisions et agios réservés affectées aux engagements classés	**z=x+y**	**928 916**	**1 040 378**	**920 921**	**7 995**	**0,87**
Taux de couvertures des engagements classées	**z/b**	**73,65**	**75,79**	**71,20**	**2,46**	**3,45**
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 hors agios réservés	d=b-x	936 787	1 017 303	999 350	(62 563)	(6,26)
Total des provisions et agios réservés sur créances non classées	e	158 336	158 336	157 538	798	0,51
Total general des provisions et agios réservés	**w=e+z**	**1 087 252**	**1 198 714**	**1 078 459**	**8 793**	**0,82**
Taux de couverture des engagements hors agios réservés	**y/d**	**64,53**	**67,34**	**62,72**	**1,81**	**2,88**
Taux des engagements classés	**b/c**	**11,92**	**12,84**	**13,48**	**(1,55)**	**(11,53)**
Taux de couverture de l'ensemble des engagements	**w/c**	**10,28**	**11,21**	**11,24**	**(0,96)**	**(8,53)**

- **Note complémentaire à la note 1-4 « portefeuille titres commercial » conformément aux dispositions du dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant ventilation du portefeuille titres commercial entre titres émis par les entreprises liées, titres émis par les entreprises associées et co-entreprises et autres titres :**

La ventilation par nature de la relation du portefeuille titres commercial se détaille comme suit :

Description	Organismes Publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	**50 563**	**-**	**-**	**21 723**	**72 286**
Titres à revenu fixe	**50 563**	**-**	**-**	**-**	**50 563**
Emprunts Obligataires	50 563	-	-	-	50 563
Titres à revenu variable	**-**	**-**	**-**	**21 723**	**21 723**
Actions cotées	-	-	-	21 723	21 723
Total	**50 563**	**-**	**-**	**21 723**	**72 286**

- **Note complémentaire 1-5 « portefeuille titres d'investissement » le tableau détaillant les titres de participation mentionne au niveau des titres non cotés un nombre important FCPR, FCP ET SICAV dont « AMEN BANK » détient un pourcentage important :**

La banque n'exerce aucun contrôle direct ou indirect sur les FCP et les FCPR raison pour laquelle ils ne font pas partie du périmètre de consolidation au 31.12.2022.

La banque n'a pas une influence notable sur les FCP et les SICAV.

- **Note portant sur la méthode d'évaluation des fonds gérés à la date d'arrêté :**

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Pour les titres non cotés, la juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- **Note complémentaire à la note 1-6 « valeurs immobilisées » :**

  - ***Note complémentaire portant sur les immobilisations hors exploitation conformément aux dispositions de l'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » :***

Lors de la comptabilisation des biens acquis en vue de leur vente, la banque veille au respect des différentes dispositions normatives édictées par la norme IFRS 05.

Il est à préciser que :

- Tous les actifs détenus en vue de la vente par AMEN BANK font l'objet d'une évaluation par des experts professionnels pour déterminer leurs justes valeurs ;
- Fin 2020, une Société a été créée par AMEN BANK pour améliorer et accélérer le processus de cession de ces biens ;
- Un business plan pour les ventes est établi entre AMEN BANK et sa filiale qui fait l'objet de suivis permanent ;
- Courant 2021 la banque a réalisé des cessions de l'ordre de 3 MDT ;
- Courant 2022 la banque a réalisé des cessions de l'ordre de 7 MDT.

  - ***Note portant sur les méthodes de comptabilisation qui ont servi à la détermination des immobilisations incorporelles en cours conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la NC 06 relative immobilisations incorporelles***

Cette rubrique englobe les avances réglées dans le cadre des travaux de mise en place et d'installation des logiciels acquis par la banque. Le solde de ces opérations est transféré dans les comptes Immobilisations incorporelles appropriées et ce dès l'approbation de la mise en exploitation effective.

- **Note complémentaire à la note 2-2 « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires portant sur la ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon :**

  - **La durée résiduelle en distinguant les échéances**
  - **La nature de la relation.**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	**227 311**	**-**	**-**	**-**	**227 311**
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	139 802	-	-	-	139 802
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	20 000	-	-	-	20 000
Emprunts aux établissements bancaires en devises	67 079	-	-	-	67 079
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	430	-	-	-	430
Etablissements financiers	**15 059**	**-**	**-**	**-**	**15 059**
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	15 059	-	-	-	15 059
Total	**242 370**	**-**	**-**	**-**	**242 370**

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	227 311	227 311
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	15 059	15 059
Total	**-**	**-**	**242 370**	**242 370**

- **Note complémentaire à la note 4-1 « cautions, avals et autres garanties données » portant ventilation des rubriques avals et autres garanties données selon la nature de la relation conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires :**

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avals	-	-	56 975	56 975
Autres garanties données	-	-	13 863	13 863
Total	**-**	**-**	**70 838**	**70 838**

- **Note complémentaire à l'état des engagements hors bilan conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, relative à la valeur des opérations de change à terme :**

La banque n'a effectué aucune opération de change à terme contractée à des fins spéculatives et non dénouées à la clôture de l'exercice au 31.12.2022.

- **Note complémentaire à l'état de résultat expliquant les raisons de l'augmentation enregistrée au niveau de la rubrique « total produits d'exploitations bancaire » au 31.12.2022 de 12,71% :**

Au cours de l'année 2022, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 111 065 mille dinars ou 12,71% détaillée comme suit :

(En mDT)

NATURE	déc-22	déc.-21	Variation	%
Intérêts et Revenus Assimilés	652 221	571 351	80 870	14,15
Commissions Reçues	136 562	128 018	8 544	6,67
Revenus des Portefeuilles Titres et Opérations Financières	196 021	174 370	21 651	12,42
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**984 804**	**873 739**	**111 065**	**12,71**

Les intérêts et revenus assimilés perçus au cours de l'année 2022 ont atteint 652 221 mille dinars et ce, compte tenu d'une dotation nette d'agios réservés de 46 232 mille dinars contre 53 018 mille dinars une année auparavant.

Les intérêts et revenus assimilés, nets d'agios réservés, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Les revenus perçus sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers et sur la BCT ont enregistré hausse de 2 939 mille dinars découlant notamment de :

- La hausse des intérêts et revenus assimilés sur les établissements financiers de 2 319 mille dinars ;
- La hausse des intérêts perçus sur les opérations avec la BCT de 1 710 mille dinars ;
- Compensées par la baisse des intérêts et revenus assimilés sur les placements en dinars et en devises avec les établissements bancaires pour 1 090 mille dinars.

Les revenus sur les opérations avec la clientèle ont totalisé 599 477 mille dinars au cours de l'exercice 2022 contre 531 912 mille dinars pour la même période de 2021 soit une hausse de 67 565 mille dinars ou 12,70%. Cette hausse est expliquée principalement par les effets conjugués suivants :

- La hausse du TMM moyen de la période de 7,54% ou 47 points de base en passant de 6,23% à 6,70% ;
- La hausse du taux d'intérêt moyen de l'Euro de 170,00% et du taux d'intérêt moyen du Dollar de 1528,00%.
- La hausse des encours moyens des crédits de 8,4%.

La hausse des autres revenus et intérêts pour 40,34% provient de la hausse du différentiel d'intérêts sur les opérations de change à terme pour 8 950 mille dinars et des commissions à caractère d'intérêts pour 1 416 mille dinars.

Les commissions perçues ont atteint 136 562 mille dinars contre 128 018 mille dinars pour l'exercice 2021 enregistrant ainsi une hausse de 8 544 mille dinars ou 6,67%.

Hormis les commissions de gestion, d'étude et d'engagement, et les commissions sur banque d'affaires, toutes les autres rubriques ont enregistré une évolution positive au cours de l'exercice 2022.

Les revenus du portefeuille titre commercial et opérations financières ont atteint 48 024 mille dinars pour l'année 2022 contre 46 738 mille dinars pour la même période de 2021, soit une hausse de 1 286 mille dinars ou 2,75% expliquée par :

- La baisse des revenus des titres de transactions et de placement à revenus fixes pour 10 802 mille dinars provient essentiellement de l'effet de reclassement de l'encours des emprunts obligataires (privés et étatiques) du portefeuille titres commercial et des opérations financière au portefeuille titres d'investissement ;
- La baisse des revenus du portefeuille titres de placement à revenus variable pour 181 mille dinars ;
- La hausse des gains sur les opérations de change au comptant pour 10 468 mille dinars.

Les revenus du portefeuille titres d'investissement ont atteint 147 997 mille dinars au cours de l'année 2022 enregistrant un accroissement de 20 365 mille dinars par rapport à la même période de 2021.

La hausse des intérêts et revenus assimilés sur les titres d'investissement est expliquée principalement par les effets suivants :

- La hausse des revenus des Fonds Gérés qui comportent les plus-values, les dividendes encaissés et les intérêts courus sur les fonds placés en attente d'emploi de 7 211 mille dinars ;
- Les Emprunts Obligataires et les Titres Participatifs ont enregistré une hausse de 12 265 mille dinars provenant principalement de l'effet du reclassement de l'encours des emprunts obligataires (privés et étatiques) du portefeuille titres commercial et des opérations financière au portefeuille titres d'investissement effectué au cours de l'exercice 2022 ;
- Compensées par une baisse des dividendes et revenus assimilés sur titres d'investissement pour 711 mille dinars.

Les revenus des portefeuilles titres ont atteint 196 021 mille dinars au cours de l'année 2022 enregistrant une hausse de 12,42%.

(En mDT)

NATURE	déc-22	déc.-21	Variation	%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	48 024	46 738	1 286	2,75
Revenus du portefeuille titre d'investissement	147 997	127 632	20 365	15,96
Total revenus des portefeuilles titres et opérations financières	**196 021**	**174 370**	**21 651**	**12,42**

- **Note complémentaire à la note 7 « autres notes » portant sur les politiques de fixation des prix entre les parties liées conformément au paragraphe 22 de la NCT 39 relative aux informations sur les parties liées :**

Les opérations ordinaires entre la banque et les parties liées sont établies dans les conditions normales du marché.

Les transactions faisant objet de conventions spécifiques sont mentionnées dans le cadre du rapport spécial des commissaires aux comptes.

- **Note complémentaire portant sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers individuels, survenus entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.**

Aucun évènement postérieur à l'arrêté des états financiers individuels au 31.12.2022, n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

- **Note explicative de la note 6-4 « liquidités et équivalents de liquidité » portant sur les raisons qui font que la dite note fait figurer les « emprunts auprès d la BCT » parmi les équivalents de liquidités :**

Les emprunts contractés par la banque auprès de la BCT représentent des échéances inférieures à 90 jours, raison pour laquelle, ils sont assimilables à des équivalents de liquidités.

4.3.6. Notes rectificatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022

- **Note rectificative de la note 1-4. Portefeuille titres commercial :**

Cette rubrique accuse au 31.12.2022 un solde de 72 286 mDT contre un solde de 94 308 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021 Présenté	31/12/2021 (*)	31/12/2020 présenté	31/12/2020 (*)	Variation	%
Titres de transaction	**-**	**76 083**	**76 083**	-	-	**(76 083)**	**(100)**
Bons de trésor	-	76 600	76 600	-	-	(76 600)	(100,00)
Créances rattachées / Bons de trésor	-	(517)	(517)	-	-	517	(100,00)
Titres de placement	**72 286**	**136 132**	**18 225**	**135 191**	**12 752**	**54 061**	**297%**
Titres à revenu fixe	**50 563**	**117 907**	-	122 439	-	**50 563**	**100%**
Emprunts Obligataires (*)	50 000	111 244	-	118 523	-	50 000	100%
Créances rattachées / Emprunts obligataires (*)	563	6 663	-	3 916	-	563	100%
Titres à revenu variable	**21 723**	**18 225**	**18 225**	**12 752**	**12 752**	**3 498**	**19%**
Actions cotées	24 798	20 962	20 962	16 355	16 355	3 836	18%
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 075)	(2 737)	(2 737)	(3 603)	(3 603)	(338)	12%
Total	**72 286**	**212 215**	**94 308**	**135 191**	**12 752**	**(22 022)**	**(23)**

(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

- **Note rectificative de la note 1-5. Portefeuille titres d'investissement :**

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2022 un solde de 2 296 013 mDT contre 2 176 090 mDT au 31.12.2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021 Présenté	31/12/2021 (*)	31/12/2020 présenté	31/12/2020 (*)	Variation	%
Titres d'investissement (1) (*)	2 036 758	1 796 651	1 914 558	1 717 062	1 839 501	122 200	6%
Titres de participation (2)	79 418	70 189	70 189	71 075	71 075	9 229	13%
Parts dans les entreprises associées (3)	150 852	151 777	151 777	151 725	151 725	(925)	(1%)
Parts dans les entreprises liées (4)	9 221	10 034	10 034	9 020	9 020	(812)	(8%)
Participation avec convention en rétrocession (5)	19 764	29 532	29 532	30 182	30 182	(9 768)	(33%)
Total	**2 296 013**	**2 058 183**	**2 176 090**	**1 979 064**	**2 101 503**	**119 923**	**6%**

(*) les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.
(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021 (*)	31/12/2020 présenté	31/12/2020 (*)	Variation	%
Bons de trésor	**1 124 015**	**1 180 357**	**1 180 357**	**1 158 857**	**1 158 857**	**-56 342**	**-5%**
Bons de trésor	1 092 208	1 141 066	1 141 066	1 120 487	1 120 487	-48 858	-4%
Créances rattachées	31 807	39 291	39 291	38 370	38 370	-7 484	-19%
Obligations	**211 596**	**1 978**	**119 885**	**-**	**122 439**	**91 711**	**76%**
Obligations brutes (*)	198 776	2 046	113 290	270	118 793	85 486	75%
Provisions sur obligations	-300	-300	-300	-300	-300	-	0%
Créances rattachées	13 120	232	6 895	30	3 946	6 225	90%
Fonds gérés	**697 371**	**607 691**	**607 691**	**551 695**	**551 695**	**89 680**	**15%**
Encours brut des fonds gérés	689 798	607 632	607 632	543 589	543 589	82 166	14%
Provisions sur fonds gérés	-23 049	-23 236	-23 236	-17 131	-17 131	187	-1%
Créances rattachées	30 622	23 295	23 295	25 237	25 237	7 327	31%
Titres participatifs	**3 776**	**6 625**	**6 625**	**6 510**	**6 510**	**-2 849**	**-43%**
Montant brut des titres participatifs	3 510	6 510	6 510	6 510	6 510	-3 000	-46%
Créances rattachées / titres participatifs	266	115	115	-	-	151	131%
Total	**2 036 758**	**1 796 651**	**1 914 558**	**1 717 062**	**1 839 501**	**122 200**	**6%**

(*) Courant 2022, la banque a procédé au reclassement des emprunts obligataires de placement qui s'élèvent à 111 244 mille de dinars en titre d'investissement. Ces titres sont acquis pour détention jusqu'à échéance et ce reclassement est basé sur le business modèle.

- **Note rectificative de la note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières :**

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021 (*)	31/12/2020 présenté	31/12/2020 (*)	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	2 003	5 562	5 562	3 690	3 690	(3 559)	-64%
Gains nets sur titres de placement (*)	3 157	10 581	1 194	8 420	(185)	1 963	164%
Gains nets sur opérations de change	42 864	30 595	30 595	27 334	27 334	12 269	40%
Total	**48 024**	**46 738**	**37 351**	**39 444**	**30 839**	**10 673**	**29%**

(*) Les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassé aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021 (*)	31/12/2020 présenté	31/12/2020 (*)	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	**1 406**	**8 650**	**(737)**	**8 608**	**3**	**2 143**	**(291%)**
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	1 288	(737)	(737)	3	3	2 025	(275%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement (*)	118	9 387	-	8 605	-	118	100%
Titres de placement à revenu variable	**1 751**	**1 931**	**1 931**	**(188)**	**(188)**	**(180)**	**(9%)**
Dividendes sur les titres de placement	870	704	704	236	236	166	24%
Plus-values de cession	1 220	361	361	666	666	859	238%
Moins-values de cession des titres de placement	-	(1)	(1)	(709)	(709)	1	(100%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-1 764	(317)	(317)	(1 147)	(1 147)	(1 447)	456%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 425	1 184	1 184	766	766	241	20%
Total	**3 157**	**10 581**	**1 194**	**8 420**	**(185)**	**1 963**	**164%**

(*) les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassés aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

- **Note rectificative de la note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement :**

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2022 un montant de 147 997 mDT contre 137 019 mDT en 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021 (*)	31/12/2020 présenté	31/12/2020 (*)	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement (*)	135 919	114 844	124 231	85 016	93 622	11 688	9%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 295	1 223	1 223	1 526	1 526	72	6%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	3 033	3 550	3 550	3 799	3 799	(517)	(15%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	7 566	7 389	7 389	9 181	9 181	177	2%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	184	626	626	2561	2561	(442)	(71%)
Total	**147 997**	**127 632**	**137 019**	**102 083**	**110 689**	**10 978**	**8%**

(*) Les intérêts et les revenus assimilés sur les emprunts obligataires du portefeuille titre commercial ont été reclassé aux revenus sur portefeuille titre d'investissement.

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021 (*)	31/12/2020 présenté	31/12/2020 (*)	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	90 658	89 351	89 351	68 945	68 945	1 307	1%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	31 970	24 759	24 759	15 561	15 561	7 211	29%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires (*)	12 999	108	9 495	-	8 606	3 504	37%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	292	626	626	510	510	(334)	(53 %)
	135 919	**114 844**	**124 231**	**85 016**	**93 622**	**11 688**	**9%**

4.3.7. Tableau de mouvement des capitaux propres

Montants en mDT	Capital social	Réserves légales	Réserve à Régime Spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31 décembre 2020	**132 405**	**13 240**	**659 827**	**-**	**120 979**	**50 327**	**423**	**37 091**	**99 659**	**1113951**
Affectation du résultat 2020 (AGO du 27/04/2021)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**		**99 659**	**(99 659)**	-
Réserve à Régime Spécial et réinvestissement			(24 160)					24 160		-
			99 371					(99 371)		-
Distribution de dividende								(56 934)		**(56 934)**
Autres opérations sur fonds social						4600		(4 600)		-
						(429)				**(429)**
Résultat de l'exercice 2021									129 655	**129 655**
Solde au 31/12/2021	**132 405**	**13 240**	**735 038**	**-**	**120 979**	**54 498**	**423**	**5**	**129 655**	**1 186 243**
Affectation du résultat 2021 (AGO du 28/04/2022)								**129 655**	**(129 655)**	-
Réserve à Régime Spécial et réinvestissement			(26 825)					26 825		-
			112 986					(112 986)		-
Distribution de dividende								(38 397)		**(38 397)**
Autres opérations sur fonds social						(551)				**(551)**
						5 100		(5 100)		-
Résultat de l'exercice 2022									154 879	**154 879**
Solde au 31 Décembre 2022	**132 405**	**13 240**	**821 199**	**-**	**120 979**	**59 047**	**423**	**2**	**154 879**	**1 302 174**
Affectation du résultat 2022 (AGO du 27/04/2023)								154 879	(154 879)	-
Réserve à Régime Spécial et réinvestissement			(36 177)					36 177		-
			131 749					(131 749)		-
Distribution de dividende								(54 207)		**(54 207)**
Autres opérations sur fonds social						5 100		(5 100)		-
Solde au 31/12/2022 après affectation	**132 405**	**13 240**	**916 771**	**-**	**120 979**	**64 147**	**423**	**2**	**-**	**1 247 967**

4.3.8. Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

En mDT	2022	2021	2020
Bénéfice net de l'exercice	154 879	129 655	99 659
Résultats reportés	1	5	37 091
Total	**154 880**	**129 660**	**136 750**
Réserves légales	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	36 177	26 825	24 160
Bénéfice à répartir	**191 057**	**156 484**	**160 910**
Réserve spéciale de réinvestissement	(131 749)	(112 986)	(99 371)
Fonds social	(4 300)	(4 300)	(3 800)
Fonds de retraite	(800)	(800)	(800)
Dividendes	(54 207)	(38 397)	(56 934)
Report à nouveau	**1**	**1**	**5**

4.3.9. Evolution des dividendes

	2022	2021	2020
Capital (en dinars)	132 405 000	132 405 000	132 405 000
Dividendes (en dinars)	54 207 000	38 397 450	56 934 150
Nombre d'actions	26 481 607	26 481 450	26 481 150
Dividendes par action (en dinars)	2,047	1,45	2,15
Taux de dividendes en % du nominal	41%	29%	43%
Date de détachement	**18/05/2023**	**16/05/2022**	**06/05/2021**

4.3.10. Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

	2022	2021	2020
Total des produits d'exploitation bancaire (mDT)	984 804	873 739	856 478
Produit net bancaire (mDT)	494 860	454 229	400 467
Résultat d'exploitation (mDT)	179 456	153 851	132 533
Capital social (mDT)	132 405	132 405	132 405
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	26 481 000
Produit d'exploitation bancaire par action (en dinars)	37,189	32,995	32,343
Produit Net bancaire par action (en dinars)	18,687	17,153	15,123
Résultat d'exploitation par action (en dinars)	6,777	5,810	5,005

4.3.11. Evolution du résultat net

	2022	2021	2020
Capital social (en mDT)	132 405	132 405	132 405
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	26 481 000
Bénéfice avant impôt (en mDT)	176 503	141 376	117 887
Bénéfice net (en mDT)	154 879	129 655	99 659
Bénéfice consolidé avant impôt (en mDT)	183 470	149 615	122 814
Bénéfice net consolidé (en mDT)	153 066	136 695	99 129
Bénéfice avant impôt par action (DT)	6,665	5,339	4,452
Bénéfice net par action (DT)	5,849	4,896	3,763
Bénéfice consolidé avant impôt par action (DT)	6,928	5,650	4,638
Bénéfice net consolidé par action (DT)	5,780	5,162	3,743

4.3.12. Evolution de la marge brute d'autofinancement

En mDT

	2022	2021	2020
Bénéfice net	154 879	129 655	99 659
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	9 459	9 552	9 055
Dotation nette aux provisions sur portefeuille d'investissement	(91)	12 274	3 288
Dotation nette aux provisions sur créances	118 575	104 189	99 746
Marge Brute d'Autofinancement	**282 822**	**255 670**	**211 748**

4.3.13. Emprunts obligataires garantis par AMEN BANK

Néant.

4.3.14. Emprunts obligataires émis par Amen Bank

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2021	Remboursements / Émissions	Encours au 31/12/2022
Emprunts subordonnés	**670 700**				**291 703**	**-9 126**	**282 577**
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	6,50%	01/05/2008	21/05/2023	2 665	-1 333	1 332
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008	21/05/2028	7 000	-1 000	6 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009	30/09/2024	5 988	-2 001	3 987
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009	30/09/2024	5 988	-2 001	3 987
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010	31/08/2025	21 304	-5 336	15 968
Amen Bank 2011 catégorie A	40 500	6,10%	26/09/2011	25/09/2021	-	-	-
Amen Bank 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011	25/09/2021	-	-	-
Amen Bank 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012	17/09/2022	1 000	-1 000	-
Amen Bank 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012	17/09/2022	4 000	-4 000	-
Amen Bank 2014 catégorie B (taux fixe)	20 700	7,45%	28/02/2015	27/02/2022	4 140	-4 140	-
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,40%	27/09/2016	21/11/2021	-	-	-
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016	21/11/2023	9 338	-4 669	4 669
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,40%	22/03/2017	30/04/2022	4 780	-4 780	-
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017	30/04/2024	1 800	-600	1 200
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017	30/04/2024	13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au	25/12/2022	150	-150	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au	25/12/2022	1 400	-1 400	-
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au	25/12/2024	750	-250	500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au	25/12/2024	14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au	25/12/2024	16 500	-	16 500
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au	23/09/2025	10 800	-2 700	8 100
AMEN BANK 2020-2 catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au	23/09/2025	26 500	-	26 500
AMEN BANK 2020-3 catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au	12/02/2026	11 100	-2 220	8 880
AMEN BANK 2020-3 catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au	12/02/2026	52 730	-10 546	42 184
AMEN BANK 2020-3 catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au	12/02/2028	36 170	-	36 170
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE A	30 000	TMM+2,70%	30/04/2021 au	30/04/2028	30 000	-	30 000
AMEN BANK 2021-1 CATEGORIE B	10 000	TMM+2,80%	30/04/2021 au	30/04/2031	10 000	-1 000	9 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX FIXE	2 850	9,60%	30/09/2022 au	30/09/2027	-	2 850	2 850
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE A TAUX VARIABLE	1 970	TMM+2,55%	30/09/2022 au	30/09/2027	-	1 970	1 970
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX VARIABLE	12 000	TMM+3,00%	30/09/2022 au	30/09/2029	-	12 000	12 000
AMEN BANK 2022-1 CATEGORIE B TAUX FIXE	23 180	10,10%	30/09/2022 au	30/09/2029	-	23 180	23 180
Emprunts sous seing privé	**5 000**				**500**	**-500**	**-**
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			500	-500	-
Total	**675 700**				**292 203**	**-9 626**	**282 577**

Par ailleurs, la banque a émis, le 20 avril 2023, un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne « Amen Bank Subordonné 2023-1 » d'un montant de 40 millions de dinars, ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,00% et/ou TMM + 1,80%	Constant par $\frac{1}{5}$ à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	10,40% et/ou TMM + 2,00%	Constant par $\frac{1}{5}$ à partir de la 3ème année

4.3.15. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « Amen Bank Subordonné 2023-1 »

Catégorie souscripteur	Montant en mDT	En %
Assurance	19 300	48,25%
Société d'investissement	5 000	12,50%
Banque	10 000	25,00%
Autres institutions	5 700	14,25%
Total	**40 000**	**100%**

4.3.16. Principaux indicateurs et ratios

En DT

Indicateurs de Gestion	2022	2021	2020
Dépôts de clientèle	6 990 819	6 343 825	5 861 002
Créances sur la clientèle	6 889 784	6 245 664	6 003 059
Capitaux propres avant résultat	1 147 294	1 056 588	1 014 292
Capitaux propres après résultat	1 302 173	1 186 243	1 113 951
Capital social	132 405	132 405	132 405
Total bilan	10 406 770	9 543 410	9 177 571
PNB	494 860	454 229	400 467
Commissions nettes	120 397	116 225	103 516
Frais de personnel	140 456	130 396	115 765
Charges générales d'exploitation	47 686	44 846	41 289
Dotations aux amortissements	9 459	9 552	9 055
Frais généraux (Frais de personnel Charges d'exploitation +dotation aux amortissements)	197 601	184 794	166 109
Total engagements	10 579 510	9 598 801	9 029 544
Provisions affectées aux engagements par signature	3 204	2 881	2 151
Provisions affectées aux engagements classés	381 690	362 799	376 070
Provisions additionnelles (Cir 2013 – 21)	219 631	261 148	248 156
Agios réservés affectés aux engagements classés	324 391	294 093	263 141
Agios réservés affectés aux engagements non classés	10 774	25 785	24 657
Total agios réservés	335 165	319 878	287 798
Total provisions et agios réservés	928 916	920 921	889 518
Créances classées (2, 3 et 4)	1 261 178	1 293 442	1 326 225
Résultat d'exploitation	179 456	153 851	132 533
Résultat net	154 879	129 655	99 659
Dividende	54 207	38 397	56 934
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	26 481 000
Effectif	1 156	1 202	1 208
Ratios de structure			
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	12,51%	12,43%	12,14%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	66,20%	65,44%	65,41%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	67,18%	66,47%	63,86%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	101,47%	101,57%	97,63%
Ratios de productivité			
Frais généraux / PNB	39,93%	40,68%	41,48%
Commissions nettes / Frais de personnel	85,72%	89,13%	89,42%
Frais de personnel / PNB	28,38%	28,71%	28,91%
Dépôts de la clientèle / Effectif (en mDT)	6047	5278	4852
Frais généraux / Effectif (en mDT)	171	154	138
Frais de personnel / Effectif (en mDT)	122	108	96
PNB / Effectif (en mDT)	428	378	332
Ratios de rentabilité			
ROE : Bénéfice Net / Capitaux propres avant résultat	13,50%	12,27%	9,83%
ROA : Bénéfice Net / Total Actif	1,49%	1,36%	1,09%
Bénéfice net / PNB	31,30%	28,54%	24,89%
PNB / Total Bilan	4,76%	4,76%	4,36%
Dividendes / Capital social	40,94%	29,00%	43,00%
Commissions nettes / PNB	24,33%	25,59%	25,85%
Ratios Réglementaires			
Ratio de solvabilité	16,29	16,61	16,39
Ratio Tier I	11,96	11,99	11,66
Ratio de liquidité	131,25	132,20	138,35
Ratio Crédits / Dépôts	105,37	100,09	104,10
Taux de couverture des créances classées	73,65	71,20	67,07
Taux de créances classées	11,92	13,48	14,69

4.4. Renseignements financiers sur les états financiers consolidés au 31/12/2022

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions légales et règlementaires en la matière et du système comptable des entreprises en ce qui concerne :

- Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du groupe Amen Bank ne sont pas audités et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les raisons de la non-consolidation de certaines sociétés dont la banque détient plus de la moitié du capital et ce, conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note portant sur les raisons qui font que certaines sociétés ne sont pas considérées en tant qu'entreprises associées alors que la banque y détient plus de 20% du capital et ce, conformément aux dispositions de NC 36 relative aux participations dans les entreprises associées.
- Une note expliquant les raisons qui font que certaines sociétés sont considérées en tant qu'entreprises associées alors que la banque y détient moins de 20% des droits de vote et ce, conformément aux dispositions de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées.
- Une note portant sur les sociétés mises en équivalence conformément aux dispositions de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées.
- Une note portant sur les moyens de couverture contre les risques de change conformément aux dispositions de la NC 01 norme générale.
- Une note portant sur le portefeuille-titres commercial conformément aux dispositions de la NC 07 relative aux placements.
- Une note portant sur le portefeuille d'investissement conformément aux dispositions de la NC 07 relative aux placements
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La banque s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023 et suivants.

4.4.1. États financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022

4.4.1.1. Bilans consolidés comparés au 31 décembre (en milliers de dinars)

	Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	445 814	169 242
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	162 276	374 860
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	6 890 918	6 246 735
AC4	Portefeuille-titres commercial	(1-4)	101 127	226 253
AC5	Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 872 939	1 692 373
	Titres mis en équivalence	(1-5)	207 186	192 358
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	399 698	272 615
AC7	Autres actifs	(1-7)	163 101	235 368
	Total actifs		**10 243 059**	**9 409 804**
PA1	Banque Centrale et CCP	(2-1)	815 324	595 871
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	242 370	258 589
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	6 742 578	6 147 610
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	827 286	926 283
PA5	Autres passifs	(2-5)	244 299	235 265
	Total passifs		**8 871 857**	**8 163 618**
	Intérêts minoritaires	**(3)**	**4 543**	**4 322**
CP1	Capital		132 405	132 405
CP2	Réserves		1 081 251	972 884
CP4	Autres capitaux propres		423	423
CP5	Résultats reportés		1	5
CP6	Résultat de l'exercice		152 579	136 147
	Total capitaux propres	**(4)**	**1 366 659**	**1 241 864**
	Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		**10 243 059**	**9 409 804**

4.4.1.2. Etat des engagements hors bilan consolidé comparé au 31 décembre (en milliers de dinars)

	Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Passifs éventuels				
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	905 816	811 015
HB02	Crédits documentaires	(5-2)	558 808	421 145
HB03	Actifs donnés en garantie	(5-3)	814 822	598 466
	Total passifs éventuels		**2 279 446**	**1 830 626**
Engagements donnés		(5-4)		
HB04	Engagements de financement donnés		1 032 320	968 188
HB05	Engagements sur titres		21 508	30 888
	Total engagements donnés		**1 053 828**	**999 077**
Engagements reçus				
HB06	Engagements de financement reçus	(5-5)	-	-
HB07	Garanties reçues	(5-6)	3 888 902	3 690 448

4.4.1.3. Etat de résultat consolidé comparé au 31 décembre (en milliers de dinars)

	Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2022	Du 1er Janv au 31 dec 2021
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	652 227	571 372
PR2	Commissions (en produits)	(6-2)	140 382	132 230
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	48 140	46 891
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	137 553	116 698
	Total produits d'exploitation Bancaire		**978 302**	**867 191**
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	(473 781)	(406 949)
CH2	Commissions encourues		(16 125)	(7 084)
	Total charges d'exploitation Bancaire		**(489 906)**	**(414 033)**
	Produits nets Bancaires		**488 396**	**453 158**
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6)	(115 763)	(102 540)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7)	336	(6 539)
PR7	Autres produits d'exploitation		741	446
CH6	Frais de personnel	(6-8)	(143 932)	(133 086)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8)	(45 651)	(46 524)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8)	(9 863)	(9 947)
	Résultat d'exploitation		**174 264**	**154 968**
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		12 167	6 963
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(1 107)	179
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10)	(30 404)	(12 920)
	Résultat des activités ordinaires		**154 920**	**149 190**
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11)	(1 854)	(12 495)
	Résultat net consolidé		**153 066**	**136 695**
	Part du résultat revenant aux minoritaires		488	548
	Résultat net part du groupe		**152 578**	**136 147**
	Résultat de base par action (en dinars)	**(6-12)**	**5,762**	**5,141**
	Résultat dilué par action (en dinars)	**(6-12)**	**5,762**	**5,141**

4.4.1.4. Etat de flux de trésorerie consolidé comparé au 31 décembre (en milliers de dinars)

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Activités d'exploitation	**(7-1)**		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		819 651	730 132
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(475 344)	(436 325)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		20 863	(13 123)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(762 134)	(374 991)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		580 699	478 223
Titres de placement		(66 756)	9 952
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(124 980)	(195 959)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		18 730	28 237
Impôts sur les bénéfices		(21 894)	(12 097)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		**(11 165)**	**214 049**
Activités d'investissement	**(7-2)**		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		132 094	120 097
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(56 153)	(58 307)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(137 038)	(71 535)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		**(61 097)**	**(9 745)**
Activités de financement	**(7-3)**		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		40 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(44 018)	(34 626)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(94 973)	(45 164)
Dividendes versés		(23 085)	(50 483)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(551)	(429)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		**(122 627)**	**(90 702)**
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(394)	-
Incidence de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		**(195 283)**	**113 602**
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		**(320 589)**	**(434 191)**
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	**(7-4)**	**(515 478)**	**(320 589)**

4.4.2. Notes aux états financiers consolidés annuels arrêtés au 31/12/2022

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises ;
- La norme comptable générale N° 01 ;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives aux OPCVM ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2022.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
SMART RECOVERY	Filiale	IG	96,66%	96,26%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	54,09%	61,65%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	35,99%	35,99%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	38,80%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,09%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,50%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	35,83%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,35%	0,35%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,16%	0,16%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,52%	Cote d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	1,71%	1,70%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2022, le Groupe Amen Bank n'a enregistré aucune nouvelle entrée en périmètre.

5- Principes et méthodes comptables pertinentes appliqués

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne ...) ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

* Elle est inscrite sur le titre foncier ;
* Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
* Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

5.2.1- Provisions collectives

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1. Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT ;

- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné à la constatation d'une dotation au titre de l'exercice 2022 pour 24 309 mDT. Ainsi et compte tenu d'une reprise de provision sur l'unité hôtelière SIPET, le stock de provision a passé de 131 753 mDT constituée en 2021 à 147 562 mDT à fin 2022.

5.3- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 219 631 mDT.

5.4- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2021 un montant de 24 125 mDT.

Au 31 décembre 2022, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 7 660 mDT.

5.5- Portefeuille titres

5.5.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan ; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

<u>Portefeuille titres commercial</u>

- **Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- **Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissement**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- **Titres de participation**

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- **Participations avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- **Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- **Titres d'investissement**

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont déduits du résultat.

5.7- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont rajoutées en résultat.

5.8- Valeurs immobilisées

- **Immeubles d'exploitation**

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- **Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances**

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds.

5.10- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2022. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2022.

5.12- Charge d'impôt

En 2022, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- Méthodes spécifiques à la consolidation

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1- Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société « Sicar Amen » pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

IV-Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2022 un montant de 445 814 mDT contre 169 242 mDT au 31.12.2021 et se compose comme suit

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 114	48 517	6 597	14%
BCT, CCP & TGT	390 700	120 725	269 975	224%
Total	**445 814**	**169 242**	**276 572**	**163%**

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 115	48 522	6 593	14%
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(5)	4	(80%)
Sous Total (1)	**55 114**	**48 517**	**6 597**	**14%**
BCT	390 845	120 870	269 975	223%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	**390 660**	**120 685**	**269 975**	**224%**
CCP	43	43	-	0%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	-
Sous Total (3)	**40**	**40**	**-**	**0%**
Total	**445 814**	**169 242**	**276 572**	**163%**

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 162 276 mDT contre 374 860 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	31 135	27 509	3 626	13%
Prêts aux établissements bancaires	31 784	259 013	(227 229)	(88%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	229	(232)	(101%)
Total créances sur établissements bancaires	**62 916**	**286 751**	**(223 835)**	**(78%)**
Avoirs en compte sur les établissements financiers	1 334	144	1 190	826%
Prêts aux établissements financiers	96 814	86 906	9 908	11%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 212	1 059	153	14%
Total créances sur établissements financiers	**99 360**	**88 109**	**11 251**	**13%**
Total	**162 276**	**374 860**	**(212 584)**	**(57%)**

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2022 et 2021 se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	**1 195 537**	**1 148 724**	**46 813**	**4%**
Comptes débiteurs à la clientèle	1 156 108	1 109 958	46 150	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	39 429	38 766	663	2%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	**5 241 974**	**4 547 189**	**694 785**	**15%**
Autres concours à la clientèle en dinars	4 569 887	3 905 664	664 223	17%
Autres concours à la clientèle en devises	672 087	641 525	30 562	5%
Crédits sur ressources spéciales	**453 407**	**550 822**	**(97 415)**	**(18%)**
Créances sur ressources budgétaires	135 776	141 374	(5 598)	(4%)
Créances sur ressources extérieures	317 631	409 448	(91 817)	(22%)
Total	**6 890 918**	**6 246 735**	**644 183**	**10%**

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2022 un solde de 101 127 mDT contre un solde de 226 253 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres de transaction	**28 322**	**89 606**	**(61 284)**	**(68%)**
Bons de trésors	28 322	90 108	(61 786)	(69%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Transaction)	-	(515)	515	(100%)
Créances rattachées	-	13	(13)	(100%)
Titres de placement	**72 805**	**136 647**	**(63 842)**	**(47%)**
Titres à revenu fixe	**50 563**	**117 906**	**(67 343)**	**(57%)**
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	(2)	(2)	-	0%
Emprunts Obligataires	50 000	111 245	(61 245)	(55%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	565	6 663	(6 098)	(92%)
Titres à revenu variable	**22 242**	**18 741**	**3 501**	**19%**
Actions cotées	25 317	21 478	3 839	18%
Provision pour moins-value latente des actions	(3 075)	(2 737)	(338)	12%
Total	**101 127**	**226 253**	**(125 126)**	**(55%)**

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2022 un solde de 1 872 939 mDT contre 1 692 373 mDT au 31.12.2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres d'investissement	1 301 984	1 156 630	145 354	13%
Titres de participation	77 475	68 129	9 346	14%
Participations avec convention en rétrocession **(*)**	493 480	467 614	25 866	6%
Total	**1 872 939**	**1 692 373**	**180 566**	**11%**

(*) Les participations avec convention en rétrocession sont présentées après l'élimination de l'encours brut donné en gestion à la SICAR AMEN de 393 428 mDT.

Note 1-5. Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 207 186 mDT au 31.12.2022 contre un solde de 192 358 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
MLA	102 732	93 461
TUNISIE LEASING & FACTORING	56 417	52 059
AMEN SANTE	13 610	16 531
TLG Finance	4 226	2 869
HAYETT	10 746	10 746
EL IMRANE	1 844	2 144
TUNINVEST INNOVATION SICAR	268	258
EL KAWARIS	830	837
TUNISYS	899	771
AMEN ALLIANCE SICAV	1 169	1 107
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	14	14
SUNAGRI	126	126
AMEN PREMIERE	75	75
SICAV AMEN	74	71
COMAR COTE D'IVOIRE	11 147	8 271
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 009	3 018
Total	**207 186**	**192 358**

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2022 un solde de 399 698 mDT contre un solde de 272 615 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Immobilisations incorporelles	**2 297**	**2 885**	**(588)**	**(20%)**
Immobilisations incorporelles	13 732	9 185	4 547	50%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 251)	(6 116)	(5 135)	84%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	**393 321**	**261 655**	**131 666**	**50%**
Immobilisations corporelles	488 430	350 028	138 402	40%
Amortissement des immobilisations corporelles	(94 912)	(88 176)	(6 736)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	**4 080**	**8 075**	**(3 995)**	**(49%)**
Immobilisations encours	4 080	8 075	(3 995)	(49%)
Total	**399 698**	**272 615**	**127 083**	**47%**

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2022 accuse un solde net de 798 mDT contre 1 045 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2021	Intégration GW sur acquisition 2022	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2022	Amort cumul au 31/12/2021	Dotation au 31/12/2022	Amort cumul au 31/12/2022	VCN au 31/12/2021	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2022
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	4 232	-	-	4 232	(3 362)	(234)	(3 596)	870		636
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(81)	(13)	(94)	175		162
Goodwill AMEN SANTE	401	-	-	401	(401)	-	(401)	-		-
Goodwill MAGHREB LEASING ALGERIE	(3 669)	-	-	(3 669)	3 669	-	3 669	-		-
Total	**1 220**	**-**	**-**	**1 220**	**(175)**	**(247)**	**(422)**	**1 045**	**-**	**798**

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2022									
Description	Valeur Brute au 31/12/2021 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2022 consolidée	Amort / Provision Cumul au 31/12/2021 consolidée	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2022 consolidée	VCN au 31/12/2022 consolidée
1) Immobilisation Incorporelles	**9 185**	**4 549**	**(1)**	**13 733**	**(6 300)**	**(909)**	**(4 249)**	**(11 436)**	**2 297**
Goodwill	(3 029)	4 249	-	1 220	4 074	(247)	(4 249)	(422)	798
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	11 024	298	(1)	11 321	(9 304)	(617)	(1)	(9 922)	1 399
Droit au bail	965	-	-	965	(867)	(40)	(1)	(908)	57
Autres immobilisations incorporelles	41	2	-	43	(19)	(5)	2	-	43
2) Immobilisations Corporelles	**350 031**	**146 316**	**(7 917)**	**488 430**	**(88 376)**	**(6 741)**	**7**	**(95 109)**	**393 321**
Immobilisation d'exploitation	151 094	8 414	(4)	159 503	(44 888)	(3 704)	1	(48 591)	110 912
Terrains d'exploitation	42 276	-	-	42 276	-	-	-	-	42 276
Bâtiments	73 143	7 366	-	80 508	(20 683)	(1 528)	1	(22 210)	58 298
Aménagements de bâtiments-	35 675	1 048	(4)	36 719	(24 205)	(2 176)	-	(26 381)	10 338
Immobilisation hors exploitation	148 680	135 114	(7 308)	276 486	(5 690)	(413)	-	(6 103)	270 383
Bâtiments	148 680	135 114	(7 308)	276 486	(5 690)	(413)		(6 103)	270 383
Mobiliers de bureau	10 688	482	(142)	11 028	(7 278)	(758)	26	(8 010)	3 018
Matériels de transport	4 942	56	(428)	4 570	(3 604)	(68)	(20)	(3 692)	878
Matériels informatique	15 569	1 222	-	16 791	(11 824)	(1 025)	-	(12 849)	3 942
Machines DAB	8 793	603		9 397	(6 733)	(368)	-	(7 100)	2 297
Coffres forts	2 573	10	(30)	2 553	(1 951)	(44)	-	(1 995)	558
Autres immobilisations	7 692	415	(5)	8 102	(6 408)	(361)	-	(6 769)	1 333
3) Immobilisations encours	**8 075**	**2 158**	**(6 154)**	**4 080**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 080**
Immobilisations corporelles encours	7 751	1 813	(6 153)	3 411	-	-	-	-	3 411
Immobilisations incorporelles encours	324	345	(1)	669	-	-	-	-	669
Total	**367 291**	**153 023**	**(14 072)**	**506 243**	**(94 676)**	**(7 650)**	**(4 242)**	**(106 545)**	**399 698**

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2022 un montant de 163 101 mDT contre un montant de 235 368 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	**27 864**	**34 192**	**(6 328)**	**(19%)**
Comptes d'attente	21 954	24 329	(2 375)	(10%)
Comptes d'attente de la salle de marché	984	5 781	(4 797)	(83%)
Comptes d'attente de la compensation	11 627	9 909	1 718	17%
Autres comptes d'attente	9 343	8 639	704	8%
Comptes de régularisation	5 910	9 863	(3 953)	(40%)
Autres	**135 237**	**201 176**	**(65 939)**	**(33%)**
Stock en matières, fournitures et timbres	539	(181)	720	(398%)
Etat, impôts et taxes	19 279	21 303	(2 024)	(10%)
Allocation familiales	759	663	96	14%
Dépôts et cautionnements	304	304	-	0%
Opérations avec le personnel	102 442	91 431	11 011	12%
Débiteurs divers	17 249	78 530	(61 281)	(78%)
Créances sur l'Etat	519	519	-	0%
Autres	3 526	9 283	(5 757)	(62%)
Actif d'impôt différé	(9 380)	(676)	(8 704)	1288%
Total	**163 101**	**235 368**	**(72 267)**	**(31%)**

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	**(14 960)**	**(15 510)**	**550**	**(4%)**
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(6 341)	(6 889)	548	(8%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 288)	(1 290)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	**(18 836)**	**(18 854)**	**18**	**(0%)**
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 867)	(1 900)	33	(2%)
Provisions sur autres comptes	(16 277)	(16 262)	(15)	0%
Total	**(33 796)**	**(34 364)**	**568**	**(2%)**

2- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 815 324 mDT enregistrant ainsi une baisse de 219 453 mDT par rapport au 31.12.2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28	90	321%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	814 000	595 000	219 000	37%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	1 206	843	363	100%
Total	**815 324**	**595 871**	**219 453**	**37%**

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 242 370 mDT contre un solde de 258 589 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	**227 311**	**248 423**	**(21 112)**	**(8%)**
Avoirs sur établissements bancaires	139 802	81 269	58 533	72%
Emprunts auprès des établissements bancaires	87 509	167 154	(79 645)	(48%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	**15 059**	**10 166**	**4 893**	**48%**
Avoirs sur établissements financiers	15 038	10 120	4 918	49%
Emprunts auprès des établissements financiers	21	46	(25)	(54%)
Total	**242 370**	**258 589**	**(16 219)**	**(6%)**

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2022 un solde de 6 742 578 mDT contre un solde de 6 147 610 mDT au 31.12.2021 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts à vue	**1 956 374**	**1 888 497**	**67 877**	**4%**
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	**4 786 204**	**4 259 113**	**527 091**	**12%**
Epargne	2 245 407	2 049 852	195 555	10%
Dépôts à terme	2 401 767	2 058 492	343 275	17%
Dépôts à terme en dinars	2 172 450	1 913 997	258 453	14%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	11 124	(6 842)	17 966	(263%)
Dépôts à terme en devises	216 814	150 656	66 158	44%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 379	681	698	102%
Autres sommes dues à la clientèle	**139 030**	**150 769**	**(11 739)**	**(8%)**
Total	**6 742 578**	**6 147 610**	**594 968**	**10%**

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 827 286 mDT contre 926 283 mDT au 31/12/2021 se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	310 655	314 678	(4 023)	(1%)
Ressources spéciales	516 631	611 605	(94 974)	(16%)
Total	**827 286**	**926 283**	**(98 997)**	**(11%)**

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	284 317	292 203	(7 886)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	26 338	22 475	3 863	17%
Total	**310 655**	**314 678**	**(4 023)**	**(1%)**

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Ressources budgétaires	82 716	82 578	138	0%
Ressources extérieures	433 915	529 027	(95 112)	(18%)
Total	**516 631**	**611 605**	**(94 974)**	**(16%)**

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	**8 230**	**7 369**	**861**	**12%**
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Autres provisions pour passifs et charges	5 026	4 488	538	12%
Comptes d'attente et de régularisation	**236 069**	**227 896**	**8 173**	**4%**
Comptes d'attente	11 606	9 131	2 475	27%
Créditeurs divers	159 412	178 003	(18 591)	(10%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	54 707	84 742	(30 035)	(35%)
Dépôts du personnel	8 008	6 915	1 093	16%
Charges à payer	96 697	86 346	10 351	12%
Etat, impôts et taxes	48 413	33 046	15 367	47%
Autres	16 638	7 716	8 922	116%
Total	**244 299**	**235 265**	**9 034**	**4%**

3- Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Description	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	103	105
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	12	(2)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 754	1 590
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	380	411
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	805	799
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	104	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la société LE RECOUVREMENT	4	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la société LE RECOUVREMENT	3	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	4	(25)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	11	33
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 374	1 291
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	(21)	97
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	10	10
Total	**4 543**	**4 322**

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 132 405 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2022	CP au 31/12/2021	Observation
Amen Bank	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	1 032 658	937 469	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	1	5	
	Résultat	135 521	123 535	
	Total	**1 301 008**	**1 193 837**	
SICAR AMEN	Réserves	10 912	9 684	
	Résultat	2 842	3 072	
	Total	**13 754**	**12 756**	
LE RECOUVREMENT	Réserves	3 159	2 413	
	Résultat	2 291	1 934	
	Total	**5 449**	**4 347**	
AMEN PROJECT	Réserves	(9)	(7)	
	Résultat	13	(2)	
	Total	**4**	**(9)**	
SOGEREC	Réserves	1 314	916	
	Résultat	16	398	
	Total	**1 331**	**1 314**	
AMEN CAPITAL	Réserves	627	621	
	Résultat	121	7	
	Total	**749**	**628**	
GEST IMMO	Réserves	206	-	
	Résultat	(120)	281	
	Total	**86**	**281**	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	5	(28)	
	Résultat	12	38	
	Total	**17**	**10**	
AMEN INVEST	Réserves	874	732	
	Résultat	(37)	168	
	Total	**837**	**900**	
SMART RECOVERY	Réserves	-	-	
	Résultat	-	-	
	Total	**-**	**-**	
TUNISIE LEASING & FACTORING	Réserves	24 912	24 191	
	Résultat	5 730	2 309	
	Total	**30 642**	**26 500**	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	22 300	14 232	
	Résultat	6 667	5 464	
	Total	**28 967**	**19 696**	
EL IMRANE	Réserves	744	995	
	Résultat	(300	(251)	
	Total	**444**	**744**	
KAWARIS	Réserves	114	134	
	Résultat	72	60	
	Total	**182**	**194**	
TLG FINANCE	Réserves	(14 000)	(13 040)	
	Résultat	(92)	(2 396)	
	Total	**(14 092)**	**(15 436)**	
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	(6 615)	(6 192)	
	Résultat	64	57	
	Total	**(6 551)**	**(6 135)**	
HAYETT	Réserves	5 802	5 802	
	Résultat	1 931	1 931	
	Total	**7 733**	**7 733**	

TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	72	61
	Résultat	10	11
	Total	**82**	**72**
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	12	13
	Résultat	-	(1)
	Total	**12**	**12**
TUNISYS	Réserves	453	456
	Résultat	146	15
	Total	**598**	**471**
AMEN SANTE	Réserves	(1 053)	(2 160)
	Résultat	(1 965)	(100)
	Total	**(3 016)**	**(2 260)**
AMEN PREMIERE	Réserves	(1 003)	(1 002)
	Résultat	4	3
	Total	**(999)**	**(999)**
SICAV AMEN	Réserves	(2 075)	(2 078)
	Résultat	3	3
	Total	**(2 072)**	**(2 075)**
SUNAGRI	Réserves	(111)	(111)
	Résultat	9	9
	Total	**(102)**	**(102)**
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	2 356	134
	Résultat	(441)	(432)
	Total	**1 915**	**(298)**
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(403)	(346)
	Résultat	81	34
	Total	**(321)**	**(312)**

TOTAL	Capital	132 405	132 405
	Réserves	1 081 251	972 884
	Autres capitaux propres	423	423
	Résultats reportés	1	5
	Résultat	152 579	136 147
	Total	1 366 659	1 241 864

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31.12.2022 :

Description	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversion	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021.12	132 405	975 925	(2 618)	5	1 105 717	136 147	1 241 864
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	97 753	-	38 394	136 147	(136 147)	-
Dividendes versés	-	7 238	-	(38 397)	(31 159)	-	(31 159)
Augmentation / diminution du capital (apport en numéraire)	-	-	-	-	-	-	-
Changement du capital variable (SICAV)	-	331	-	-	331	-	331
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(551)	-	-	(551)	-	(551)
Variation de périmètre de consolidation	-	3 595	-	-	3 595	-	3 595
Variation des subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change (écart de conversion)	-		-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	152 579	152 579
Situation à la clôture de l'exercice 2022 .12	**132 405**	**1 084 292**	**(2 618)**	**1**	**1 214 080**	**152 579**	**1 366 659**

5- Notes explicatives sur le l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 905 816 mDT contre 811 015 mDT au terme de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Cautions	834 979	769 694	65 285	8%
Avals	56 975	30 232	26 743	88%
Autres garanties données	13 862	11 089	2 773	25%
Total	**905 816**	**811 015**	**94 801**	**12%**

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Cautions en faveur des banques	529 045	543 231	(14 186)	3%
Cautions en faveur de la clientèle	305 934	226 462	79 472	35%
Total	**834 979**	**769 693**	**65 286**	**8%**

L'encours des avals se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	56 975	30 232	26 743	88%
Total	**56 975**	**30 232**	**26 743**	**88%**

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 421 145 mDT au 31.12.2021 à 558 808 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
Crédits documentaires Import	302 480	301 847	633	0%
Crédits documentaires Export	256 328	119 298	137 030	115%
Total	**558 808**	**421 145**	**137 663**	**33%**

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	506 911	404 733	102 178	25%
BTA données en garantie	244 339	187 733	56 606	30%
Emprunt national donné en garantie	63 572	6 000	57 572	960%
Total	**814 822**	**598 466**	**216 356**	**36%**

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2022 à 1 053 828 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements de financement donnés	**1 032 320**	**968 188**	**64 132**	**7%**
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	**-**	**28 556**	**(28 556)**	**(100%)**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	**971 341**	**882 368**	**88 973**	**10%**
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	185 878	161 640	24 238	15%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	22 439	18 718	3 721	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	38 250	43 219	(4 969)	(11%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	724 774	658 791	65 983	10%
Autorisation des crédits par carte	**60 979**	**57 264**	**3 715**	**6%**
Engagements sur Titres	**21 508**	**30 889**	**(9 381)**	**(30%)**
Participations non libérées	**20 820**	**30 889**	**(10 069)**	**(33%)**
Titres à recevoir	**618**	**-**	**618**	**100%**
Titres à livrer	**70**	**-**	**70**	**100%**
Total	**1 053 828**	**999 077**	**54 751**	**5%**

Note 5-5. Garanties Reçues

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2022

Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2022 à 3 888 902 mDT contre 3 690 448 mDT au terme de l'exercice 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	240 548	245 048	(4 500)	2%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	157 955	203 594	(45 639)	22%
Garanties reçues de la clientèle	3 490 399	3 241 806	248 593	8%
Total	**3 888 902**	**3 690 448**	**198 454**	**(5%)**

6- Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2022 un montant de 652 227 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	**16 687**	**13 764**	**2 923**	**21%**
Opérations avec la clientèle	**599 479**	**531 912**	**67 567**	**13%**
Autres intérêts et revenus assimilés	**36 061**	**25 696**	**10 365**	**40%**
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 094	19 144	8 950	47%
Commissions à caractère d'intérêt	7 967	6 552	1 415	22%
Total	**652 227**	**571 372**	**80 855**	**14%**

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	80 839	80 450	389	0%
Opérations sur placement et titres	4 867	3 959	908	23%
Opérations de change	1 826	1 446	380	26%
Opérations de commerce extérieur	4 674	4 006	668	17%
Gestion, étude et engagement	11 975	13 118	(1 143)	(9%)
Opérations monétiques et de banque directe	28 698	24 216	4 482	19%
Bancassurance	4 636	4 241	395	9%
Banque d'affaire	231	612	(381)	(62%)
Autres commissions	2 636	182	2 454	1348%
Total	**140 382**	**132 230**	**8 152**	**6%**

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	2 136	5 660	(3 524)	(62%)
Gain net sur titres de placement	3 141	10 636	(7 495)	(70%)
Gain net sur opérations de change	42 863	30 595	12 268	40%
Tota	**48 140**	**46 891**	**1 249**	**3%**

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2022 un montant de 137 553 mDT contre 116 698 mDT en 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	135 941	114 844	21 097	18%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 428	1 228	200	16%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	184	626	(442)	(71%)
Total	**137 553**	**116 698**	**20 855**	**18%**

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2022 un montant de 473 781 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	**(443 955)**	**(375 313)**	**(68 642)**	18%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(101 088)	(85 921)	(15 167)	18%
Opérations avec la clientèle	(300 059)	(244 512)	(55 547)	23%
Emprunts et ressources spéciales	(42 808)	(44 880)	2 072	(5%)
Autres Intérêts et charges	**(29 826)**	**(31 636)**	**1 810**	(6%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(11 183)	(11 377)	194	(2%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 643)	(20 259)	1 616	(8%)
Total	**(473 781)**	**(406 949)**	**(66 832)**	**16%**

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2022 un montant de 115 763 mDT, enregistrant une baisse de 13 223 mDT par rapport à l'exercice 2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(58 320)	(61 285)	2 965	(5%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(15 809)	(15 048)	(761)	5%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(41 622)	(68 903)	27 281	(40%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(664)	(573)	(91)	16%
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 586)	(3 101)	1 515	(49%)
Total dotations	**(118 501)**	**(149 410)**	**30 909**	**(21%)**
Pertes sur créances	(157 854)	(111 317)	(46 537)	42%
Total dotations et pertes sur créances	**(276 355)**	**(260 727)**	**(15 628)**	**6%**
Reprises de provisions sur créances douteuses	22 477	24 322	(1 845)	(8%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	19 251	15 116	4 135	27%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	63 888	40 794	23 094	57%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	16 628	49 254	(32 626)	(66%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	948	744	204	27%
Reprise de provisions sur autres risques et charges	-	4 501	(4 501)	0%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	30 946	20 938	10 008	48%
Total Reprises	**154 138**	**155 669**	**(1 531)**	**(1%)**
Recouvrement des créances radiées	6 454	2 518	3 936	156%
Total des reprises et des récupérations sur créances	**160 592**	**158 187**	**2 405**	**2%**
Total	**(115 763)**	**(102 540)**	**(13 223)**	**13%**

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2022 un montant de 336 mDT, enregistrant une variation de 6 875 mDT par rapport à l'exercice 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 639)	(8 158)	6 519	(80%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 786	803	983	122%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	3 028	840	2 188	260%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(2 774)	(11)	(2 763)	25118 %
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(65)	(13)	(52)	400%
Total	**336**	**(6 539)**	**6 875**	**(105%)**

Note 6-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2022 un montant de 199 446 mDT, en hausse de 9 889 mDT par rapport à 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Frais du personnel	**(143 932)**	**(133 086)**	**(10 846)**	**8%**
Rémunération du personnel	(107 636)	(99 901)	(7 735)	8%
Charges sociales	(25 762)	(23 906)	(1 856)	8%
Impôts sur salaires	(2 418)	(2 137)	(281)	13%
Autres charges liées au personnel	(8 117)	(7 141)	(976)	14%
Charges générales d'exploitation	**(45 651)**	**(46 524)**	**873**	**(2%)**
Frais d'exploitation non bancaires	(13 317)	(11 616)	(1 701)	15%
Autres charges d'exploitation	(36 860)	(34 908)	(1 952)	6%
Dotations aux amortissements	**(9 863)**	**(9 947)**	**84**	**(1%)**
Total	**(199 446)**	**(189 557)**	**(9 889)**	**5%**

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	172	1 103	(931)	(84%)
Moins-values sur cession des immobilisations	(264)	(1)	(263)	26300%
Contribution sociale de solidarité CSS	(626)	(253)	(373)	147%
Autres résultats exceptionnels	(389)	(670)	281	(42%)
Total	**(1 107)**	**179**	**(1 286)**	**(718%)**

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2022 se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Impôts courants	(21 700)	(12 042)	(9 658)	80%
Impôts différés	(8 704)	(878)	(7 826)	891%
Total	**(30 404)**	**(12 920)**	**(17 484)**	**135%**

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 854)	(12 495)	10 641	(85%)
Total	**(1 854)**	**(12 495)**	**10 641**	**(85%)**

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 5,762 dinars contre 5,141 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat net en mDT	152 579	136 147	16 432
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	**5,762**	**5,141**	**0,621**
Résultat dilué par action (en DT)	**5,762**	**5,141**	**0,621**

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité du groupe AMEN BANK à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie du groupe qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (320 589) mDT à (515 478) mDT, enregistrant une hausse de (194 889) mDT ou 60,79%.

Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 11 165 mDT et des activités d'investissement pour 61 097 mDT et des activités de financement à hauteur de 122 627 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (11 165) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 344 307 mDT;
2. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 20 863 mDT.
3. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 580 699 mDT ;
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 18 730 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 762 134 mDT.
2. Les encaissements nets sur titres de placement pour 66 756 mDT;
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers pour 124 980 mDT ;
4. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 21 894 mDT ;

Note 7-2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à (61 097) mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Flux nets positifs :

1. La variation des intérêts et dividendes pour 132 094 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (56 153) mDT ;
2. Les flux nets sur portefeuille investissement (137 038) mDT;

Note 7-3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (122 627) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. L'émission d'emprunts pour 40 000 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les remboursements d'emprunts pour 44 018 mDT ;
2. La variation des ressources spéciales pour 94 973 mDT.
3. Le versement des dividendes pour 23 085 mDT ;
4. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 551 mDT ;

Note 7-4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à (515 478) mDT contre (320 589) mDT au 31 décembre 2021.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2022 s'est établi comme suit :

Description	2 022	2 021
Actifs	**509 789**	**532 508**
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	**445 536**	**169 243**
Caisse	55 114	48 518
Avoirs et prêts à la BCT	390 383	120 685
Comptes CCP	39	40
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	**64 253**	**286 664**
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	62 919	286 521
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	1 334	143
Titres de transaction	**-**	**76 600**
Passifs	**1 025 267**	**853 096**
Banque centrale, CCP	**814 118**	**595 028**
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28
Emprunts auprès de la BCT	814 000	595 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	**211 149**	**258 068**
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	196 111	247 948
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	139 802	81 269
Emprunts interbancaires < 90 jours	56 309	166 680
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	15 038	10 120
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	**(515 478)**	**(320 589)**

Note 8 - Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 30/03/2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

4.4.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022

BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
A member of mgiworldwide

Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs,
Mutuelle ville - 1002
Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail :
gac.audit@gnet.tn

AMEN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **1 366 659 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **152 579 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
A member of mgiworldwide
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs,
Mutuelle ville - 1002
Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail :
gac.audit@gnet.tn

3. Paragraphe d'observation

Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (**67%**) et qui totalise, au 31 décembre 2022, **6 890 918 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;

- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **420 932 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **22%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.

- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2022, à **652 227 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**67%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
A member of mgiworldwide
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs,
Mutuelle ville - 1002
Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail :
gac.audit@gnet.tn

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
A member of mgiworldwide

Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs,
Mutuelle ville - 1002
Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail :
gac.audit@gnet.tn

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

BDO

BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
A member of mgiworldwide

Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs,
Mutuelle ville - 1002
Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail :
gac.audit@gnet.tn

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs,
Mutuelle ville - 1002
Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail :
gac.audit@gnet.tn

II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et parles textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 3 avril 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé

BDO TUNISIE
Immeuble ENNOUR BUILDING
Tour D, 3ème étage, 1082 Tunis-Mahrajène
Tél. (216) 71 754 503 (Lignes Groupées)
Fax (216) 71 753 153

4.4.4. Notes complémentaires et explicatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022

- **Note complémentaire aux états financiers consolidés :**

La banque a préparé un plan d'action afin de sensibiliser les sociétés du groupe « Amen Bank » à certifier leurs états financiers pour l'arrêté 31/12/2023 conformément à l'article 471 du code des sociétés commerciales.

- **Note complémentaire au tableau synthétisant le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées :**

Les sociétés Amen Santé (19,00%) et SICAV Amen (0,35%) et Amen Première (0,16%) et Amen Alliance SICAV (1.71%) ont été considérés comme des participations sous influence notable bien que la participation de la banque direct et indirect soit inférieure au seuil de 20% des droits de vote pour et ce pour les raisons suivantes :

- Elles représentent un investissement stratégique pour la banque,
- La banque exerce une influence notable effective, Dans lesquelles le groupe AMEN BANK participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représentée dans les organes de direction,
- Transactions significatives entre les sociétés détenues et AMEN BANK.

La société Maghreb leasing Algérie est une filiale du groupe Tunisie Leasing et Factoring, qui dirige ses politiques financières et opérationnels en vertu d'un accord entre les investisseurs.

Sur décision du conseil d'administration de la société du 28/11/2014, il a été décidé d'arrêter progressivement l'activité de SUNAGRI. A cet effet et étant donné que la société est en veilleuse, il est difficile pour la banque de trouver un acquéreur pour tout ou une partie de sa participation, d'autant plus qu'elle a été déjà totalement provisionnée par la banque.

Le conseil d'administration a recommandé de faire une réflexion pour trouver d'autres créneaux d'activité pour la société SUNAGRI. Une fois le conseil statuera sur la continuité d'activité de la société, la banque veillera à trouver des solutions pour pouvoir céder la participation afin de se conformer aux exigences de l'article 75 la nouvelle loi bancaire 2016-48.

La société GEST IMMO est une société de gestion des actifs d'Amen Bank et la liquidation de ces immeubles. Amen Bank détient 99,77% dans le capital de la société GEST IMMO en vertu de l'article 4 de la loi n° 2016-48 prévoit des exceptions à la loi à savoir il peut être procédé à l'exercice de la gestion de patrimoine et des actifs.

Schéma simplifié du groupe Amen Bank :

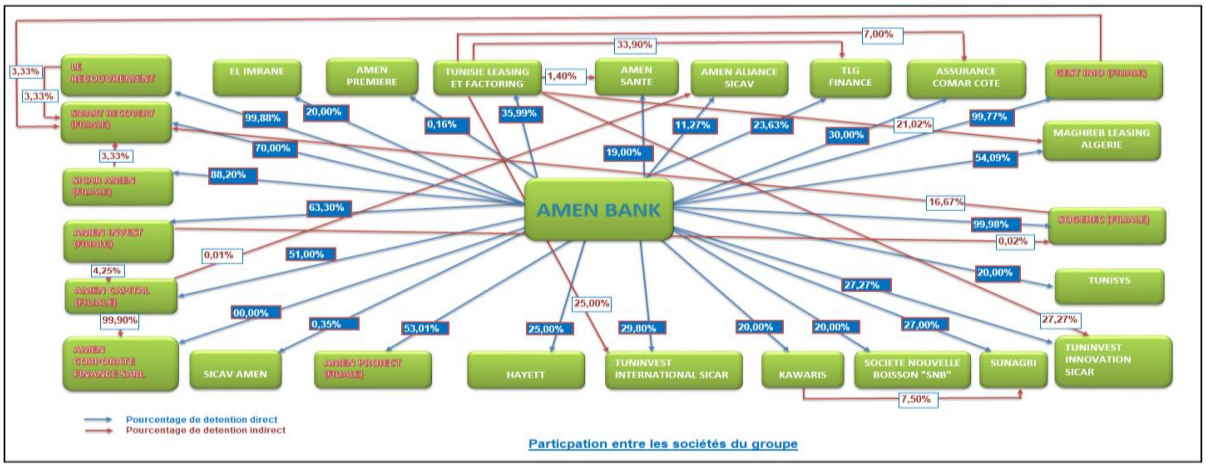

- **Note complémentaire à la note 5-5-2 « règles d'évaluation du portefeuille titres » portant sur les critères de détermination de la juste valeur pour les titres de placement et les titres d'investissement non cotés :**

Règles d'évaluation du portefeuille titres

« La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société. »

- **Note sur les parties liées conformément aux dispositions des paragraphes 22 et 24 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées :**

Les transactions avec les entreprises associées mise en équivalence :

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

Le total des engagements de la société « Tunisie Leasing & Factoring » auprès d'Amen Bank s'élève à 24 343 mDT. y compris un engagement hors bilan 43 630KDT (HT) au titre de l'exercice 2022.

L'encours des placements à terme de la société « Tunisie Leasing & Factoring » auprès d'Amen Bank s'élève à 15 000 mDT au 31 décembre 2022 et un encours des dépôts à vue pour 6 156 mDT.

Société «Tunisys»

Le total des engagements de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 7 438 mDT ainsi qu'un encours des placements à terme pour 800 mDT au 31 décembre 2022.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2022, pour un montant de 1 609 mDT.

Le conseil de Surveillance du 26 Aout 2021 a autorisé la mise à la disposition de la société Tunisys un local d'une superficie de 88 m^2, situé au rez-de-chaussée l'immeuble de l'Amen Bank sis à Charguia, moyennant un loyer de 800 TND HT/mois avec une majoration de 5%, cette convention n'a pas produit d'effet en 2022.

L'encours des dépôts à vue de la société TUNISYS auprès d'Amen Bank s'élève au 31 décembre 2022 à 687 mDT.

Société « Hayett »

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 921 KDT.

L'encours des commissions des produits bancassurances payées à l'Amen Bank au 31.12.2022 s'élève à 4 636 KDT.

L'encours des engagements de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2022, à 3 KDT y compris un engagement hors bilan de 2 KDT.

L'encours des dépôts à vue de la société auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2022 à 1 273 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 12 480 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 949 mDT.

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société EL IMRANE auprès d'Amen Bank s'élève à 4 184 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2022, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 359 mDT et l'encours des placements auprès d'amen Bank pour 1 000 mDT.

Société «SUNAGRI»

Le total des engagements Hors bilan de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 3 mDT.

Au 31.12.2022, l'encours des placements à terme de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 445 mDT.

Société « Amen Santé »

Amen Bank détient 19,00% du capital de la société Amen Santé.

AMEN SANTE a procédé à la réduction de son capital de 94 822 KDT à 85 340 KDT soit une réduction de 9 482 KDT et ce par la diminution de la valeur nominal de l'action de dix (10) à neuf (9) dinars chacune. L'objectif de cette réduction est d'absorber des pertes antérieures.

Société « COMARI »

Amen Bank détient 30,00% du capital de la société COMARI.

Au cours de 2022, la société COMARI a procédé à une première augmentation du capital de 392,150 MF CFA (597 828 euros) qui a porté le capital de 6 666 680 F CFA (10,16 M EURO) à 7 058 830 F CFA (10,761 M euro) et ce, par l'émission au pair de 39 215 actions numéraires d'une valeur nominal de 10 000 FCFA.

Société « TUNINVEST INNOVATION SICAR »

L'encours des dépôts à vue de la société TUNINVEST INNOVATION, détenue à hauteur de 27,27%, s'élève à 4 mDT.

Société Nouvelle de Boisson "SNB"

Le total des engagements de la société SNB auprès d'Amen Bank s'élève à 9 867 mDT, y compris un engagement hors bilan 256 mDT au titre de l'exercice 2022.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

		Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2022 en mDT		**68 514**	**21 214**	**46 189**
Commission de dépositaire	Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	-	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	-	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	169 568 DT HT	13 263 DT HT	25 000 DT HT
Commission de distribution	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	423 919 DT HT	112 279 DT HT	274 927 DT HT

L'encours des dépôts à vue des SICAV au 31.12.2022 se présente comme suit :

(mDT)	Encours Dépôts à vue au 31/12/2022
SICAV AMEN	4 560
AMEN PREMIERE SICAV	8 583
STE AMEN ALLIANCE SICAV	13 649

- **Note portant sur les politiques de fixation des prix par AMEN BANK**

Les opérations ordinaires entre la banque et les parties liées sont établies dans les conditions normales du marché.

Les transactions faisant objet de conventions spécifiques sont mentionnées dans le cadre du rapport spécial des commissaires aux comptes.

- **Note sur les évènements postérieurs à l'arrêt des états financiers consolidés, survenus entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui :**

Aucun évènement postérieur à l'arrêté des états financiers consolidés au 31.12.2022, n'est survenus entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

- **Note portant sur la démarche RSE de la banque (responsabilité sociétale) ainsi que les dotations allouées, le cas échéant, pour le financement des programmes RSE conformément aux dispositions de la loi 2018-35 relative à la responsabilité sociétale des entreprises :**

Amen Bank est engagée dans une démarche citoyenne et intègre le Développement Durable dans l'exercice de ses activités. Dans ce cadre Amen Bank a établi une politique RSE qui a été validée par le Conseil de surveillance du 28/03/2020 et publiée au niveau du site web de la banque. De même au cours de l'exercice 2023, AMEN BANK a publié son 2ème rapport RSE qui rend compte de ses actions et ses performances environnementales, sociales et sociétales. Ce rapport a été validé par le Conseil de Surveillance du 25 Mai 2023.

Ainsi, consciente des enjeux environnementaux notamment des risques climatiques et leurs impacts sur l'économie et la société. Amen Bank s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre la pollution. En effet Amen Bank a procédé depuis 2014 à l'intégration des risques E&S dans ses décisions d'investissement pour s'assurer de leurs conformités avec les normes et les bonnes pratiques internationales. Dans ce cadre la banque propose des solutions de financement dans les énergies renouvelables et les technologies respectueuses de l'environnement. Elle collabore aussi avec des organisations internationales pour améliorer en continue sa performance en matière de développement durable et appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Par ailleurs, Amen Bank a mis en place un programme interne visant à réduire sa consommation d'énergie, de papier et d'eau.

D'autre part, Amen Bank œuvre à renforcer sa stratégie de responsabilité sociétale par :

- L'appuie les institutions de microcrédit pour promouvoir l'inclusion financière et les accès aux crédits pour les personnes non bancarisées.
- La réalisation de plusieurs actions citoyennes à vocation humanitaire, sportive, scientifique, touristique, culturelle et environnementale.

Le budget qui a été alloué pour le financement des programmes RSE au titre de l'exercice 2022 s'élève à 200 mDT.

- **Note explicative sur la défalcation de l'état de résultat et des indicateurs d'activité consolidés :**

Le système d'information au 31.12.2022, ne permet pas de générer un état de résultat consolidé défalqué par pôle d'activité et des indicateurs d'activités consolidés.

La banque a entamé des travaux afin de pouvoir générer ces informations pour l'exercice consolidés 31.12.2023.

4.4.5. Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022

- **Note rectificative du paragraphe 4.2 « évaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession » du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés portant sur le montant brut des participations avec conventions de rétrocession :**

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2022 un solde de 1 872 939 mDT contre 1 692 373 mDT au 31.12.2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres d'investissement	1 301 984	1 156 630	145 354	13%
Titres de participation	77 475	68 129	9 346	14%
Participations avec convention en rétrocession (*)	493 480	467 614	25 866	6%
TOTAL	**1 872 939**	**1 692 373**	**180 566**	**11%**

(*) Les participations avec convention en rétrocession sont présentées après l'élimination de l'encours brut donné en gestion à la SICAR AMEN de 393 428 mDT.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant brut de 393 428 KDT et représentant 4% du total bilan consolidé et 21% du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

4.5. Indicateurs boursiers de la valeur AMEN BANK

	31/07/2023	2022	2021	2020
Bénéfice par action (en DT)	-	5,849	4,896	3,763
Dividende par action (en DT)	-	2,047	1,45	2,15
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	0,41	0,29	0,43
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	26 481 000	26 481 000
Cours le plus haut (en DT)	36,6	26,2	24,2	30,37
Cours le plus bas (en DT)	25	22,06	20,32	21,14
Cours de fin de période	33,4	26,2	24,2	21,7
Capitalisation fin de période (en mDT)	884 465,40	691 154,10	635 544,00	560 073,15
Dividende yield (Dividende / cours)	-	7,843	6,042	10,165
Payout (pourcentage du bénéfice distribué)	-	35%	30%	57%
PER (cours / bénéfice par action)	-	4,463	4,902	5,620
Price to Book Value (capitalisation boursière / capitaux propres)	-	0,53	0,54	0,50

Evolution du cours de l'action AMEN BANK durant les trois derniers exercices

Chapitre 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

5.1.1. Membres du Conseil de Surveillance

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Rached FOURATI	Lui-même	Président du Conseil de Surveillance	2021-2023*	Tunis
Salma BABBOU	Elle-même	Vice-présidente	2021-2023*	Tunis
Nébil BEN YEDDER	Lui-même	Membre	2021-2023*	Tunis
Slaheddine LADJIMI	Lui-même	Membre	2021-2023*	Tunis
Rachid TMAR	Lui-même	Membre indépendant	2021-2023**	Tunis
Abdelkader BOUDRIGUA	Lui-même	Membre indépendant	2021-2023*	Tunis
Ahmed BOUZGUENDA	Lui-même	Membre représentant les petits porteurs	2021-2023	Tunis
La société PGI Holding	M. Ahmed EL KARM	Membre	2021-2023*	Tunis
La COMAR	M. Hakim BEN YEDDER	Membre	2021-2023*	Tunis
La société PARENIN	M. Mohammed Anouar BEN AMMAR	Membre	2021-2023*	Tunis
La société Le PNEU	M. Monem NAIFER	Membre	2021-2023*	Tunis
La société EKUITY Capital	M. Mohammed AL NEHMA	Membre	2021-2023*	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 27 avril 2021.

** Mr Rachid TMAR en tant que membre indépendant du Conseil de Surveillance détient 10 actions dans le capital de la banque, ce qui est en contradiction avec les dispositions de l'article 239 bis du Code des Sociétés Commerciales tel qu'ajouté par la loi 2019/47 du 29/05/2019 qui stipule dans son alinéa 2 que « les deux membres indépendants ne peuvent être actionnaires dans la société ».

5.1.2. Membres du Directoire

Membre	Qualité	Mandat / Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Néji GHANDRI	Président du Directoire	2021-2023*	Tunis
M. Karim BEN YEDDER	Membre	2021-2023*	Tunis
M. Mehrez RIAHI	Membre	2021-2023*	Tunis

* Nomination par le Conseil de Surveillance du 27 avril 2021.

5.1.3. Fonction des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire dans la banque

Membre	Fonction au sein de la banque	Mandat / Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Rached FOURATI	Président du Conseil de Surveillance	2021-2023	Tunis
Mme Salma BABBOU	Vice-présidente du Conseil de Surveillance	2021-2023	Tunis
M. Néji GHANDRI	Président du Directoire	2021-2023	Tunis
M. Karim BEN YEDDER	Directeur Général, Membre du Directoire	2021-2023	Tunis
M. Mehrez RIAHI	Membre du Directoire	2021-2023	Tunis

Il est à signaler que :

- Monsieur Rachid TMAR (président), Madame Selma BABBOU et Monsieur Monem NAIFER sont membres du Comité Permanent d'Audit Interne.

- Monsieur Abdelkader BOUDRIGA (président), Monsieur Hakim BEN YEDDER et Monsieur Ahmed El Karm sont membres du Comité des risques.

- Monsieur Rached FOURATI (président), Madame Selma BABBOU et Monsieur Nébil BEN YEDDER sont membres du comité de rémunération.

Les autres membres du Conseil de Surveillance et du Directoire n'ont pas de fonction dans la Banque**.**

5.1.4. Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Membre	Mandat	Activités exercées en dehors de la banque
M. Rached FOURATI	2021-2023	Néant.
Mme Selma BABBOU	2021-2023	- DGA de la société PGI Holding. - PDG de la société HEAVY.
M. Nébil BEN YEDDER	2021-2023	-PDG de CAFES BONDIN et CAFES BEN YEDDER
M. Slaheddine LADJIMI	2021-2023	Néant.
M. Rachid TMAR	2021-2023	Néant.
M. Abdelkader BOUDRIGUA	2021-2023	-Professeur universitaire.
M. Ahmed BOUZGUENDA	2021-2023	- Gérant de la société TRIANON de promotion immobilière - Directeur Général Société La Paix - PDG de FCP
M. Hakim BEN YEDDER	2021-2023	-Directeur Général COMAR (jusqu'à 17 mai 2023)
M. Mohammed Anouar BEN AMMAR	2021-2023	- DGA de la société PARENIN - PDG au sein : PARETEC, SINEW
M. Monem NAIFER	2021-2023	Directeur Général EO DataCenter
M. Mohammed Al Nehma	2021-2023	- Directeur général de l'Equity Capital. - PDG de Montazah Tabarka et CTKD SICAR.
M. Ahmed EL KARM	2021-2023	Néant.
M. Néji GHANDRI	2021-2023	Néant.
M. Karim BEN YEDDER	2021-2023	DGA de la PGI
M. Mehrez RIAHI	2021-2023	Néant.

5.1.5. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandat d'administration dans d'autres sociétés
M. Rached FOURATI	Président du Conseil d'Administration de la société FIDAL TUNISIE.
Mme Selma BABBOU	- Administrateur AFC, AFC, COMAR et PARENIN - Membre représentant PGI holding et SICOF.
M. Nébil BEN YEDDER	- Président du conseil d'administration du CAFES BONDIN côte d'ivoire. - Président du Conseil d'Administration de la société PARENIN. - Administrateur au sein : COMAR, Dar Zarrouk, GFCO, KAWARIS, La GENERALE ALIMENTAIRE, PGI HOLDING.
M. Slaheddine LADJIMI	- Président du Conseil d'administration des sociétés ODDO TUNIISIE, Assurances COMAR, Assurances HAYETT, AMEN SANTE, ENDA TAMWEEL. - Administrateur auprès des sociétés DELICE DANONE & SMART
M. Hakim BEN YEDDER	- Vice-président du Conseil d'administration de la COMAR - Administrateur au sein des sociétés : La GENERALE ALIMENTAIRE, PGI HOLDING, SICOF, GFCO, PARENIN, CAFES BEN YEDDER.
M. Mohammed Al Nehma	- Président du conseil d'administration de la société SOGES et de la société STKE.
M. Mohammed Anouar BEN AMMAR	- Administrateur représentant de la société PARENIN dans les sociétés SICAR AMEN, ENNAKL, MTI, El Imrane.
M. Monem NAIFER	Administrateur Meninx Holding et ViaMobile
M. Abdelkader BOUDRIGA	Néant
M. Rachid TMAR	Administrateur Société Amena Takaful
M. Ahmed BOUZGANDA	- Administrateur au sein : PGH, PBTP, COTIM.
M. Ahmed EL KARM	- MLA (Président du Conseil de Surveillance) - TLF (Président du Conseil de Surveillance) - AMEN PROJECT (administrateur) - LE RECOUVREMENT (administrateur) - TLG Finance (Membre du Conseil d'Administration) - SICAR AMEN (Membre du Conseil d'Administration)
M. Néji GHANDRI	- SICAR AMEN (Président du Conseil d'Administration) - TUNISYS (Administrateur) - AMEN SYSTEME (Administrateur) - AMEN CAPITAL (Président du Conseil d'Administration)
M. Karim BEN YEDDER	- PGI (administrateur) - SICOF (administrateur) - COMAR (administrateur) - PARENIN (administrateur)
M. Mehrez RIAHI	- TUNISIE LEASING (administrateur) - SICAR AMEN (administrateur) 2021/2022 - AMEN CAPITAL (administrateur) 2021/2022 - AMEN INVEST (Président du Conseil d'Administration)

5.1.6. Fonction des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance dans la société qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
La société PGI Holding	Mme Salma BABBOU	DGA
La COMAR	M. Hakim BEN YEDDER	DG
La société PARENIN	M. Mohammed Anouar BEN AMMAR	DGA
La société Le PNEU	M. Monem NAIFER	Directeur des Investissements
La société EKUITY Capital	M. Mohammed AL NEHMA	Directeur général

5.2. Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2022

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2022

- Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

  - La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
  - Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
  - La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. La rémunération des membres du Directoire est composée d'un salaire annuel et d'une enveloppe annuelle.
  - Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.
  - Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

- Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en TND) :

  - <u>Pour les membres du Conseil de Surveillance :</u>

	Président du conseil de surveillance		**Membres du conseil de surveillance & des différents comités**	
	Charge 2022	**Passif au 31/12/2022**	**Charge 2022**	**Passif au 31/12/2022**
Avantages à court terme	350 000	-	437 500	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	**350 000**	**-**	**437 500**	**-**

- Pour les membres du Directoire :

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2022	**Charges sociales 2022**	**Passif au 31/12/2022**	**Charge 2022**	**Charges sociales 2022**	**Passif au 31/12/2022**
Avantages à court terme	1 102 678	252 756	868 043	1 664 147	380 795	1 118 139
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	**1 102 678**	**252 756**	**868 043**	**1 664 147**	**380 795**	**1 118 139**

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31-12-2022

NOM OU RAISON SOCIALE	C.T.	M.L.T.	EPS*
1- Actionnaires détenant directement 5 % du capital de la banque.	**40 023**	**21 035**	**35 004**
COMAR SA	28	0	856
PGI.SA	0	0	20
PARENIN	38 512	19 599	34 059
EKUITY CAPITAL (présenté également parmi les engagements du groupe Ekuity Capital)	0	0	0
HORCHANI FINANCE	2	0	0
Famille BEN YEDDER	1 480	1 436	68
3- Président du Directoire M.Néji Ghandri	0	246	17
4- Président du conseil de surveillance M. Rached FOURATI	0	0	0
5- Les membres du Directoire	**1**	**2 421**	**50**
M. Karim BEN YEDDER	0	1 800	18
M.Néji Ghandri	0	246	17
M.Mehrez Riahi	1	375	15
6- Les membres du conseil de surveillance	**38 540**	**19 599**	**35 001**
M. Rached FOURATI	0	0	0
Mme Selma Babbou	0	0	10
M.Nébil BEN YEDDER	0	0	14
M TMAR RACHID	0	0	7
PGI.SA	0	0	20
COMAR SA	28	0	856
PARENIN	38 512	19 599	34 059
Société le PNEU (Groupe Béchir TAMARZISTE)	0	0	34
EKUITY CAPITAL (présenté également parmi les engagements du groupe Ekuity Capital)	0	0	0
M.Slaheddine Laajimi	0	0	0
M.Abdelkader Boudrigua	0	0	0
M. Ahmed Bouzguenda	0	0	0

* : Engagement Par Signature.

5.3. Contrôle

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
B.D.O TUNISIE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par **Mr Adnène ZGHIDI.**	La Tour BDO, Bloc E - International City Center 3 Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Tél. : + 216 70 221 600 Fax : + 216 71 753 153	2021-2023*
GAC, GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par **Mr Chiheb Ghanmi.**	9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie Tél. : + 216 71 288 259 Fax : + 216 71 289 827	2022-2024**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 27 avril 2021

** Nommé par l'AGO du 28 avril 2022 en remplacement du cabinet KPMG

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil de surveillance ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

– "Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient 20.85% du capital de la banque, la convention suivante :

- "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 160 KDT hors taxes.

Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2022, s'élève à 160 KDT (HT).

– "Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 30,80% du capital de la banque, la convention suivante :

Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2022 s'élève à 925 KDT ;

- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2022, s'élève à 3 783 KDT (HT).

Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et orientations stratégiques

6.1.1. Evolution récente

Au 30 juin 2023, Amen Bank a réalisé un chiffre d'affaires de 567 MDT contre 473 MDT pendant la même période en 2022, soit une hausse de 19,80%. Les charges d'exploitation ont suivi la même tendance en enregistrant une croissance de 27,42% entre le 30 juin 2022 et 2023. Le PNB a ainsi connu une augmentation de 12,81%, passant de 247 MDT à 279 MDT sur ladite période.

Les principaux indicateurs d'activité d'Amen Bank relatifs au deuxième trimestre de 2023 se résument comme suit :

En kDT	Cumul à la fin du 2ème trimestre		31/12/2022 (*)	Variation 2 T 2023/2022
	2023	2022		
Produits d'exploitation bancaires	567 228	473 493	984 804	19,80%
Charges d'exploitation bancaires	288 555	226 455	489 944	27,42%
Produit net bancaire	278 673	247 038	494 860	12,81%
Encours des créances à la clientèle	6 991 939	6 541 211	6 889 784	6,89%
Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	7 505 478	6 619 725	6 990 819	13,38%
Emprunts et Ressources Spéciales	766 842	840 359	825 551	(8,75%)

(*) : Chiffres audités.

6.1.2. Stratégie de développement et orientations stratégiques

Amen Bank a instauré un plan de développement stratégique sur la base des conditions régnant sur un marché fortement impacté par la crise économique et sociale et la tendance inflationniste en Tunisie et à l'échelle mondiale, de l'historique des réalisations de la Banque, et des ambitions de développement en conformité avec sa stratégie de transformation, NEXT, initiée depuis trois années.

Ce plan repose sur les axes de la diversification des revenus, la digitalisation, l'élargissement de la base clientèle, le développement ciblé des crédits, l'amélioration de la qualité du portefeuille, la maîtrise des charges et le renforcement du recouvrement.

Amen Bank envisage la diversification de l'activité par l'entame de projets à des stades plus ou moins avancés dans les domaines de banque d'affaires, de finances islamiques, de Private Banking et de banque de détail, etc.

Le lancement de l'activité Finance Islamique est toujours prévu en attendant la diffusion des textes d'application.
AMEN BANK veille également à développer son activité de banque de détail en procédant à la segmentation de sa clientèle de particuliers, professions libérales, et TRE (Tunisiens Résidents à l'Etranger) et à la commercialisation de packs de produits adaptés.

Aussi, la Banque désire développer une branche de Private Banking dans le but de servir une clientèle haut de gamme en lui offrant des services personnalisés en capitalisant sur son portefeuille actuel des clients fortunés.

Une autre forme de diversification des revenus consiste en la création d'un établissement de paiement qui constitue un jalon clé dans le plan de développement stratégique de la Banque à travers la consolidation de la volonté stratégique de développement de la Banque des flux d'aujourd'hui tout en participant à la conception de la Banque de flux de demain.

Cette stratégie de raffermissement et d'expansion est faite de pair avec la stratégie de digitalisation déjà adoptée par AMEN BANK, 1ère Banque en ligne avec Amen First Bank (AFB) et la 1ère solution de Mobile Payment (AmenPay). La banque continue d'étendre ses chantiers liés à la digitalisation par des produits

basés sur le MarketPlace, la Blockchain, et l'IA (Intelligence Artificielle). Ainsi plusieurs solutions basées sur l'IA ont été lancées : ChatBot, Profiling LAB, etc.

Parmi les objectifs de Amen Bank figure l'élargissement de la base clientèle pour le segment Retail en axant sur le démarchage des professionnels, des TRE, et des jeunes à haut potentiel. Pour le Corporate, les équipes d'AMEN BANK misent sur le renforcement de l'activité « conseil », et le développement de la Banque d'affaires et des montages financiers en consolidant la synergie avec les sociétés du groupe.

Cette stratégie serait effectuée grâce à des plans d'action visant l'amélioration de la qualité des services à travers la formation continue du personnel, ainsi que l'amélioration du parcours Réclamation par la mise en place d'une nouvelle application informatique permettant des meilleures fonctionnalités.

Il est prévu que la Banque poursuive sa politique de développement ciblé de ses engagements. Il convient de signaler également que la stratégie de la Banque tend vers l'augmentation de sa part de marché relative aux crédits Retail (professions libérales, TRE, etc.) tout en consolidant celle relative aux entreprises.
Certains secteurs seront ciblés en priorité tel que les projets de Green Finance, les exportations, les investissements étrangers (aéronautique, composantes automobile), le secteur de l'industrie agroalimentaire, le segment Retail, etc.

Les financements seront octroyés en respect de la politique Risques (lignes de défense, secteurs cibles, …) La Banque maintiendra une adéquation entre les emplois et les ressources et le respect des ratios règlementaires LCR et LTD.

Un des principaux défis de la Banque consiste en l'amélioration de son taux de créances classées en conformité avec sa stratégie de résolution des créances classées ainsi que de son taux couverture des créances classées notamment en prévision de l'entrée en vigueur des normes IFRS. Pour réaliser cet objectif, l'action de la banque est axée sur deux facteurs : la consolidation du provisionnement et l'intensification du recouvrement. Cette stratégie, matérialisée par un nouveau process de recouvrement, et initiée depuis fin 2017, sera consolidée par la création d'un fonds de restructuration outre le fonds de retournement « INKADH » créé en 2021.

AMEN BANK poursuivra ses efforts dans la maitrise de ses charges notamment par l'externalisation de certaines activités, la poursuite de l'automatisation de certaines tâches et la restructuration et l'optimisation de son réseau d'agence, avec une extension ciblée en adéquation avec le nouveau maillage du réseau.

En parallèle, et conformément à son plan stratégique de transformation NEXT, le réseau évolue vers la spécialisation par des locaux dédiés au segment Retail, aux entreprises et également des espaces de Libre-Service Bancaire « LSB » et s'investit dans une digitalisation poussée des services de banque électronique permettant d'améliorer le parcours client, de sauvegarder la qualité de services et de réduire les coûts d'exploitation.

6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2023-2027 par rapport aux informations prévisionnelles 2020-2024

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2022 par rapport aux prévisions du BP figurant dans le document de référence « AMEN BANK 2020 »

En kDT	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Ecart	Taux de réalisation	Commentaires
Créances à la clientèle	6 870 351	6 889 784	19 433	100,3%	Réalisations conformes aux prévisions.
Dépôts et avoirs de la clientèle	6 609 424	6 990 819	381 395	105,8%	Réalisations plus élevées que les prévisions le surplus ajustera les prévisions de 2023.
Emprunts et Ressources Spéciales	1 032 837	825 551	(207 286)	79,9%	La dégradation de la notation souveraine a impacté considérablement l'encours des ressources extérieures.
Portefeuille titres commercial	157 041	72 286	(84 755)	46,0%	Reclassement des emprunts obligataires souscrits vers le portefeuille d'investissement.
Portefeuille d'investissement	1 873 589	2 296 013	422 424	122,5%	Reclassement des emprunts obligataires souscrits vers le portefeuille d'investissement et révision de l'enveloppe des BTA, emprunt national et des fonds gérés.
Valeurs immobilisées	272 209	397 473	125 264	146,0%	Cet écart sera compensé au cours de la période 2023-2027.
Marge nette d'intérêts	251 657	178 442	(73 215)	70,9%	Révision de la politique risque au niveau de l'octroi des crédits.
Commissions nettes	127 717	120 397	(7 320)	94,3%	Taux de réalisation proche des prévisions.
Produit net bancaire	532 903	494 860	(38 043)	92,9%	Impacté principalement par la marge d'intérêts.
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	125 500	118 575	(6 925)	94,5%	Taux de réalisation proche des prévisions.
Frais de personnel	147 317	140 456	(6 861)	95,3%	Taux de réalisation proche des prévisions.
Charges générales d'exploitation	49 161	47 686	(1 475)	97,0%	Taux de réalisation proche des prévisions.
Résultat net	178 246	154 879	(23 367)	86,9%	Impacté principalement par la marge d'intérêts.

6.2.2. Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2023 – 2027 par rapport aux informations prévisionnelles 2020 – 2024 publiées au niveau du document de référence « AMEN BANK 2020 »

Dépôts et avoirs de la clientèle

En kDT	2023			2024			Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	
Dépôts et avoirs de la clientèle	7 592 557	7 589 260	(3 297)	8 913 893	8 298 471	(615 422)	Révision des prévisions en matière de collecte des dépôts pour 2024.

Emprunts et ressources spéciales

En kDT	2023			2024			Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	
Emprunts et ressources spéciales	1 051 115	828 948	(222 167)	1 011 924	785 472	(226 452)	Les projections de 2023 et 2024 ont été révisées suite aux réalisations de 2022.

Créances sur clientèle

En kDT	2023			2024			Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	
Créances sur clientèle	7 635 497	7 367 694	(267 803)	8 725 798	7 995 428	(730 370)	En cohérence avec la révision des prévisions des dépôts.

Portefeuille titres

En kDT	2023			2024			Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	
Portefeuille titres commercial	128 491	19 335	(109 156)	113 923	19 915	(94 008)	Impacté par le reclassement des emprunts souscrits.
Portefeuille d'investissement	1 995 317	2 404 631	409 314	2 138 557	2 559 574	421 017	Impacté par le reclassement des emprunts souscrits et la révision de l'enveloppe des BTA, emprunt national et des fonds gérés.
Portefeuille titres	**2 123 808**	**2 423 966**	**300 158**	**2 252 480**	**2 579 489**	**327 009**	

Capitaux propres

En kDT	2023			2024			Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	
Total capitaux propres	1 529 639	1 426 515	(103 124)	1 779 036	1 588 992	(190 044)	Adoption d'une politique de distribution de dividendes adaptée au bon niveau de solvabilité affiché.

Produit Net Bancaire « PNB »

En kDT	2023			2024			Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	
Marge nette d'intérêt	298 355	201 919	(96 436)	362 065	253 738	(108 327)	Révision de la politique risque au niveau de l'octroi des crédits.
Commissions nettes	155 004	134 895	(20 109)	185 673	149 052	(36 621)	En cohérence avec la révision des prévisions en matière de collecte des dépôts et d'octroi des crédits.
Revenus du portefeuille titres	160 752	219 055	58 303	164 940	226 014	61 074	Révisions adaptées à la modification de l'enveloppe des fonds gérés et aux estimations actuelles des sorties au cours de 2023 et 2024.
PNB	**614 111**	**555 869**	**(58 242)**	**712 678**	**628 804**	**(83 874)**	

Charges opératoires

En kDT	2023			2024			Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	
Frais de personnel	164 366	155 481	(8 885)	184 901	169 399	(15 502)	Ajustement des prévisions par les réalisations de 2022.
Charges générales d'exploitation	53 869	53 616	(253)	59 707	58 308	(1 399)	Non significatif.
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	17 916	12 998	(4 918)	15 964	14 968	(996)	Non significatif.
Charges opératoires	**236 151**	**222 095**	**(14 056)**	**260 572**	**242 675**	**(17 897)**	

Résultat net

En kDT	2023			2024			Commentaires
	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	Ancien Business Plan	Nouveau Business Plan	Ecart	
Résultat net	230 964	178 549	(52 415)	289 118	228 540	(60 578)	Résultante.

6.3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2023 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2023

La confrontation des réalisations au 30/06/2023 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2023 telles que publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les taux de réalisation suivants :

Période	Au 30 juin 2023	Prévisions année 2023	Taux de réalisation
1- Produits d'exploitation bancaires	**567 228**	**1 133 398**	**50,05%**
- Intérêts et revenus assimilés	366 397	762 476	48,05%
- Commissions en produits	71 165	151 867	46,86%
- Revenus du portefeuille	129 666	219 055	59,19%
2- Charges d'exploitation bancaires	**288 555**	**577 529**	**49,96%**
- Intérêts encourus et charges assimilées	280 946	560 557	50,12%
- Commissions encourues	7 609	16 972	44,83%
3- Produit net bancaire	**278 673**	**555 869**	**50,13%**
4- Autres produits d'exploitation	**326**	**1 569**	20,78%
5- Charges opératoires :	**103 046**	**222 095**	**46,40%**
Dont ;			
- Frais de personnel	74 524	155 481	47,93%
- Charges générales d'exploitation	24 186	53 616	45,11%
6- Structure du Portefeuille	**2 444 240**	**2 423 966**	**100,84%**
- Portefeuille- titres commercial	26 776	19 335	138,48%
- Portefeuille d'investissement	2 417 464	2 404 631	100,53%
7- Encours des créances à la clientèle	**6 991 939**	**7 367 694**	**94,90%**
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	**7 505 478**	**7 589 260**	**98,90%**
Dont ;			
- Dépôt à vue	2 190 234	2 257 249	97,03%
- Epargne	2 302 612	2 347 665	98,08%
9- Emprunts et Ressources Spéciales	**766 842**	**828 948**	**92,51%**
10- Capitaux propres (**)	**1 247 688**	**1 426 515**	**87,46%**

On constate que les principaux indicateurs d'activité réalisés au 30/06/2023 sont en phase avec les prévisions fin 2023 telles que prévues au niveau du Business Plan 2023-2027.

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.
L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir d'Amen Bank pour la période 2023 – 2027 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2022 audités et certifiés. Les prévisions de la banque et les hypothèses sous-jacentes de la période 2023 - 2027 ont été approuvées par le Conseil du Surveillance du 25/05/2023.

6.4.1. Les hypothèses de prévision retenues

Le plan prévisionnel est construit sur la base d'un ensemble d'hypothèses en rapport avec le contexte général du marché mais aussi en tenant compte des besoins et de la stratégie de la banque.

Rubrique	Hypothèse retenue
LES EMPLOIS	
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT passeront de 446 MD à fin 2022 à 499 MD à fin 2027.
Créances sur les établissements bancaires et financiers	Le taux de croissance annuel moyen pour les créances sur les établissements bancaires et financiers sera de 27%.
Créances sur la clientèle	Pour le poste créances sur la clientèle, le taux de croissance annuel moyen sera de 8,6% pour la période 2022-2027. Cette évolution tient compte d'un stock de créances à radier, sur 5 ans, pour 365 MD. Au cours de la période du BP, la banque maintiendra une adéquation entre les emplois et les ressources à travers le respect des exigences règlementaires relatives au Ratio « Crédits/Dépôts ».
Les provisions & Agios Réservés sur créances classées	• Une dotation nette d'agios réservés de 57 MD sera affectée à l'année 2023. Ensuite une réduction annuelle de 5 MD est prévue pour les années suivantes pour atteindre une enveloppe de 37 MD pour l'année 2027. • Les provisions en couverture du risque de crédit seront constituées d'une dotation nette de 124 MD pour les deux premières années et de 120 MD pour le reste de la période du BP. • Le stock des provisions collectives passera de 148 MD à fin 2022 à 486 MD à fin 2027, soit une dotation globale sur les 5 ans de 338 MD et ce, en prévision du sort des crédits de report et de l'entrée en application des nouvelles règles de provisionnement édictées par les normes IFRS, prévue pour l'année 2023. • Le ratio de couverture par les provisions et les agios atteindra 95,94% en 2027.

Rubrique	Hypothèse retenue
	• Le taux des créances classées sera de 6,52% en 2027 afin de se conformer aux nouvelles mesures pour la prévention et la résolution des créances non performantes édictées par la circulaire BCT 2022-01 grâce au recouvrement, les radiations et l'évolution des engagements sains.
Le portefeuille titre	
Le portefeuille titres commercial	Maintien d'un stock de titres de placements de l'ordre de 22 MD pour la période prévisionnelle.
Le portefeuille titres d'investissement	• Durant 2023 -2027 : Réinvestissement des tombées en principal et en intérêts du portefeuille BTA et emprunt national. • Le stock des obligations privées passera de 66 MD à fin 2022 à 17 MD à fin 2027 et ce compte tenu d'une souscription annuelle à des nouveaux emprunts pour 5 MD. • Le taux d'évolution des fonds gérés est tributaire du résultat de la période en raison de la politique d'optimisation fiscale de la banque via le placement dans des fonds gérés. • Les titres participatifs seront totalement amortis à fin 2024. • Le taux de croissance annuel moyen des titres de participation serait de 8,10%. Celui des parts dans les entreprises associées serait de 5% et celui des parts dans les entreprises liées serait de 14,71%.
Les valeurs immobilisées	Les immobilisations d'exploitation brutes passeraient de 226 MDT en 2022 à 336 MDT en 2027 tandis que les immobilisations hors exploitation passeraient de 276 MDT en 2022 à 203 MDT en 2027. Cette évolution est expliquée essentiellement par les éléments suivants : - La poursuite de la mise en place du plan de transformation stratégique à travers : la professionnalisation des agences et l'ouverture de centre d'affaires Tunis Sud, l'acquisition des GAB multifonctions et simples, l'acquisition des outils informatiques. - La poursuite de la stratégie d'acquisition des biens en recouvrement des créances associée au rehaussement de la cadence de cession de ces biens via la filiale Gest- Immo. - La mise en place d'un nouveau système d'information qui s'étalera sur la période 2025-2027.

Rubrique	Hypothèse retenue
Les autres actifs	Les autres actifs passeront de 163 MD à fin 2022 à 203 MD à fin 2027, soit une évolution moyenne de 4,5%.
LES RESSOURCES	
Banque centrale et CCP	Les dettes envers la Banque Centrale de Tunisie passeront de 815 MD à fin 2022 à 440 MD à fin 2027.
Dépôts & Avoirs des établissements Bancaires & Financiers	Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers passeront de 242 MD à fin 2022 à 314 MD à fin 2027, soit une croissance de 5% pour ceux des établissements bancaires et de 10% pour ceux des établissements financiers.
Dépôts de la clientèle	Un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 9,8% des dépôts et avoirs de la clientèle sur la période 2022-2027 et ce, afin de collecter 4 142 MD répartie comme suit : • Durant les cinq prochaines années, la banque prévoit de collecter 1 861 MD des dépôts à vue soit un taux de croissance annuel moyen de 13,4%. • Quant à l'épargne, une enveloppe additionnelle entre 2022 et 2027 de 1 139 MD est fixée comme objectif soit un taux de croissance annuel moyen de 8,6%. • Un taux de croissance annuel moyen des placements à terme en dinars de 7,6% pour la période 2022-2027, soit une enveloppe additionnelle de 1 091 MD. • Un taux de croissance annuel moyen des placements à terme en devises de 4,4% pour la période 2022-2027, soit une enveloppe additionnelle de 52 MD.
Emprunts et ressources spéciales	
Emprunts obligataires	Une enveloppe totale de 300 MD sera émise sur la période 2023-2027, dont 40 MD réalisée en 2023.
Ressources spéciales	La mobilisation d'une enveloppe de 275 MD de ressources extérieures et de 80 MD de ressources budgétaires durant les cinq prochaines années.
Autres Passifs	Les autres passifs passeront de 231 MD à fin 2022 à 270 MD à fin 2027.
CAPITAUX PROPRES	
Le Capital et les réserves	

Rubrique	Hypothèse retenue
Le Capital	Augmentation du capital par incorporation des réserves pour le porter de 132.405.000 dinars à 174.600.000 dinars. Cette augmentation de 42.195.000 dinars sera opérée en deux phases comme suit : ✓ Première phase : A hauteur de 18.915.000 dinars par l'émission de 3.783.000 actions nouvelles. Ces actions seront attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à concurrence de 1 action nouvelle gratuite pour 7 anciennes. Cette première phase aura lieu durant l'exercice 2023 avec une date de jouissance commençant à partir du 1er janvier 2023. ✓ Deuxième phase : A hauteur de 23.280.000 dinars par l'émission de 4.656.000 actions nouvelles. Ces actions seront attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à concurrence de 2 actions nouvelles gratuites pour 13 anciennes. Cette deuxième phase aura lieu durant l'exercice 2024 avec une date de jouissance commençant à partir du 1er janvier 2024.
Les réserves	Un Pay Out de 37% pour 2023, de 39% pour 2024 et de 40% pour les exercices 2025 à 2027.
L'EXPLOITATION	
Les produits d'exploitation bancaire	
Les intérêts et revenus assimilés	• Un taux de croissance annuel moyen de l'ordre 10,9% pour les intérêts et revenus assimilés sur les opérations avec les établissements bancaires, les établissements financiers et la BCT. • Le rendement moyen des crédits à la clientèle sera de 9,3% en 2023, 9,1% en 2024 et 8,9% en 2025, 2026 et 2027. Cette variation est indexée à l'évolution du TMM. Le rendement bilanciel des crédits atteindra un taux de 8,9% en 2027 soit une marge nette d'intérêts de 3,5%. • Un taux de croissance annuel moyen des autres Intérêts et revenus assimilés de 4,3%.

Les commissions reçues	Le taux de croissance annuel moyen des commissions sera de 11,5%. Cette évolution sera la résultante de la poursuite du plan de transformation à travers l'élargissement de

	l'offre de la Banque Digitale, l'enrichissement des produits de la Bancassurance, le développement des activités Banque d'Affaires et Banque de Détail et le lancement d'une branche de Finance Islamique et d'une branche de Private Banking.
Gain sur portefeuille Titres et des opérations financières	• L'évolution annuelle moyenne des gains sur les titres de placement côtés serait de 4,6%. • L'évolution annuelle moyenne des gains sur opérations de change serait de 4,6%.
Revenus du portefeuille d'investissement	Le taux de croissance annuel moyen des revenus sur titres d'investissement sera de 7,2%.
Les charges d'exploitation bancaire	
Intérêts encourus et charges assimilées	Le coût des ressources bilanciel prévisionnel sera de 6,1% pour 2023, 5,8% pour 2024, 5,5% pour 2025 et 5,4% pour 2026 et 2027.
Commissions encourues	La Banque prévoit un taux de croissance annuel moyen de 8%.
Produit Net Bancaire	Un taux de croissance annuel moyen de 12,1% est attendu pour le PNB.
Les charges opératoires	
Masse salariale	Une augmentation de la masse salariale avec un taux moyen sur la période de 9,6%, tenant compte de l'effet des augmentations salariales et du renforcement du capital humain de la banque.
Frais généraux	Le taux annuel moyen d'évolution des charges générales d'exploitation sera de 9,7%.
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	Le taux de croissance annuel moyen sera 15,5% et ce compte tenu des investissements prévus.
Dotations aux provisions	• Une dotation annuelle nette aux provisions sur créances de 124 MD pour les exercices 2023 et 2024 et de 120 MD pour les exercices 2025 à 2027. • Les dotations aux provisions sur autres éléments d'actif et pour risques et charges seront de 1,5 MD pour 2023 et de 2,5 MD à compter de 2024. • Une dotation nette pour couvrir les dépréciations éventuelles des valeurs des titres sera de 7,5 MD par année.
Autres produits d'exploitation	Une évolution moyenne des autres produits d'exploitation de 22,9%.

Résultat Net et impôt	• Un résultat net de 178,5 MD en 2023 et qui va atteindre 394,9 MD à fin 2027, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 20,6% au cours de la période 2022-2027. • L'impôt sur les bénéfices a été calculé selon l'optimisation fiscale.

6.4.2. Les emplois de la banque

6.4.2.1. Les créances nettes sur la clientèle

Les crédits sur la clientèle de la Banque augmenteraient annuellement d'un taux moyen de 8,6% pour atteindre les 10 425 744 kDT à fin 2027 contre 6 889 783 kDT à fin 2022.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Comptes débiteurs	1 195 537	1 213 634	1 320 816	1 439 133	1 583 373	1 741 930	7,8%
Crédits sur ressources ordinaires	6 324 887	6 814 159	7 383 136	8 012 530	8 795 283	9 528 992	8,5%
Crédits sur ressources spéciales	453 407	514 949	557 524	604 637	663 441	716 870	9,6%
Engagements bruts (incl. Impayés)	**7 973 831**	**8 542 742**	**9 261 476**	**10 056 300**	**11 042 098**	**11 987 792**	**8,5%**
Provisions	(748 883)	(800 883)	(856 883)	(912 883)	(968 883)	(1 064 883)	7,3%
Agios réservés	(335 165)	(374 165)	(409 165)	(440 165)	(466 165)	(497 165)	8,2%
Engagements nets	**6 889 783**	**7 367 694**	**7 995 428**	**8 703 252**	**9 607 050**	**10 425 744**	**8,6%**
Taux de croissance annuel des engagements bruts		7,13%	8,41%	8,58%	9,80%	8,56%	
Taux de croissance annuel des engagements nets		6,94%	8,52%	8,85%	10,38%	8,52%	

6.4.2.2. Le portefeuille titres

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Titres de placement à revenus variables	21 723	19 335	19 915	20 512	21 128	21 762	0,0%
Emprunts	50 563	-	-	-	-	-	-100,0%
Portefeuille-titres commercial	**72 286**	**19 335**	**19 915**	**20 512**	**21 128**	**21 762**	**-21,3%**
BTA & emprunt national	1 269 906	1 284 144	1 340 252	1 393 054	1 414 061	1 431 328	2,4%
Emprunts et titres participatifs	69 480	63 448	56 058	23 847	20 125	17 200	-24,4%
Fonds Gérés	697 371	784 411	877 128	969 399	1 130 546	1 339 692	13,9%
Parts dans Les Entreprises associées	150 852	158 395	166 315	174 630	183 362	192 530	5,0%
Parts dans Les entreprises Liées	9 221	13 971	14 949	15 996	17 115	18 313	14,7%
Parts dans les Entreprises avec Conventions de Rétrocession	19 764	10 844	9 195	9 195	-	-	-100,0%
Titres de Participation	79 418	89 418	95 677	102 374	109 541	117 209	8,1%
Portefeuille d'investissement	**2 296 013**	**2 404 631**	**2 559 574**	**2 688 496**	**2 874 749**	**3 116 271**	**6,3%**
Total Portefeuille Titres	**2 368 299**	**2 423 966**	**2 579 489**	**2 709 008**	**2 895 877**	**3 138 033**	**5,8%**
Taux de croissance		2,35%	6,42%	5,02%	6,90%	8,36%	

6.4.2.3. Les immobilisations

Les immobilisations connaîtraient une légère décroissance entre 2022 et 2027. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen de la période des valeurs immobilisées brutes sera de -0,1%.

Les investissements de la banque sur la période 2022 – 2027 se détaillent comme suit :

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 – 2027
Immobilisations incorporelles	282	367	386	20 405	20 450	20 497	135,66%
Immobilisations corporelles	148 193	41 537	41 881	37 235	38 034	38 856	-23,49%
Total investissements	**148 475**	**41 904**	**42 267**	**57 640**	**58 484**	**59 353**	**-16,76%**

Les immobilisations de la banque connaîtraient l'évolution suivante :

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 – 2027
Immobilisations incorporelles	12 026	12 393	12 779	33 184	53 634	74 131	43,87%
Immobilisations corporelles	490 273	516 810	466 382	468 617	466 651	465 507	-1,03%
Amortissements	-104 445	-102 470	-107 746	-119 632	-131 883	-144 507	6,71%
Provisions sur immobilisations	-381	-381	-381	-381	-381	-381	0,00%
Valeurs immobilisées	**397 473**	**426 352**	**371 034**	**381 788**	**388 021**	**394 750**	**-0,14%**

6.4.3. Les ressources de la banque

6.4.3.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle

En matière de ressources clientèle, la banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 9,8%, ce qui porterait l'encours des dépôts de 6 990 819 kDT à fin 2022 à 11 133 179 kDT à fin 2027.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Dépôts à vue	2 049 292	2 484 927	2 746 794	3 167 303	3 538 006	3 909 973	13,8%
En %	*29,31%*	*32,74%*	*33,10%*	*34,55%*	*34,68%*	*35,12%*	
Variation		*21,26%*	*10,54%*	*15,31%*	*11,70%*	*10,51%*	
Epargne	2 245 407	2 347 665	2 566 209	2 825 872	3 139 942	3 384 272	8,6%
En %	32,12%	30,93%	30,92%	30,83%	30,78%	30,40%	
Variation		4,55%	9,31%	10,12%	11,11%	7,78%	
Dépôts à terme	2 696 120	2 756 668	2 985 468	3 173 891	3 523 914	3 838 935	7,3%
En %	*38,57%*	*36,32%*	*35,98%*	*34,62%*	*34,54%*	*34,48%*	
Variation		*2,25%*	*8,30%*	*6,31%*	*11,03%*	*8,94%*	
Total dépôts de la clientèle	**6 990 819**	**7 589 260**	**8 298 471**	**9 167 066**	**10 201 862**	**11 133 179**	**9,8%**
Variation		*8,56%*	*9,34%*	*10,47%*	*11,29%*	*9,13%*	

6.4.3.2. Les emprunts et ressources spéciales

L'encours des emprunts et ressources spéciales passerait de 822 551 kDT en 2022 à 708 393 kDT en 2027, soit un taux d'évolution annuel moyen de -3%.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Emprunts obligataires	308 920	387 958	337 096	296 660	282 660	276 426	-2,2%
Variation		*25,59%*	*-13,11%*	*-12,00%*	*-4,72%*	*-2,21%*	
Ressources spéciales	516 631	440 990	448 376	450 356	433 314	431 967	-3,5%
Variation		*-14,64%*	*1,68%*	*0,44%*	*-3,78%*	*-0,31%*	
Total emprunts et ressources spéciales	**825 551**	**828 948**	**785 472**	**747 016**	**715 974**	**708 393**	**-3,0%**
Variation		*0,41%*	*-5,24%*	*-4,90%*	*-4,16%*	*-1,06%*	

6.4.3.3. Les capitaux propres

Les capitaux propres passeraient de 1 302 173 kDT en 2022 à 2 264 568 kDT en 2027, enregistrant une croissance de 11,7% sur la période prévisionnelle.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Capital social	132 405	151 320	174 600	174 600	174 600	174 600	5,7%
Variation		14,29%	15,38%	0,00%	0,00%	0,00%	
Réserves et fonds social	893 487	975 244	1 064 450	1 203 859	1 372 554	1 573 657	12,0%
Variation		9,15%	9,15%	13,10%	14,01%	14,65%	
Primes d'émission	120 979	120 979	120 979	120 979	120 979	120 979	0,0%
Variation		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Autres capitaux propres	423	423	423	423	423	423	0,0%
Variation		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Résultat reporté	1	1	1	1	1	1	0,0%
Variation		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Résultat de l'exercice	154 879	178 549	228 540	281 158	335 172	394 909	20,6%
Variation		15,28%	28,00%	23,02%	19,21%	17,82%	
Total capitaux propres	**1 302 173**	**1 426 515**	**1 588 992**	**1 781 020**	**2 003 728**	**2 264 568**	**11,7%**
Variation		9,55%	11,39%	12,08%	12,50%	13,02%	

Le montant des dividendes à distribuer annuellement évoluerait comme suit :

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Capital	132 405	151 320	174 600	174 600	174 600	174 600	5,7%
Résultat de l'exercice	154 879	178 549	228 540	281 158	335 172	394 909	20,6%
Dividendes	**54 207**	**66 063**	**89 131**	**112 463**	**134 069**	**157 964**	**23,9%**
% de la valeur nominale	*40,94%*	*43,66%*	*51,05%*	*64,41%*	*76,79%*	*90,47%*	*17,2%*
Taux de distribution	*35,00%*	*37,00%*	*39,00%*	*40,00%*	*40,00%*	*40,00%*	*2,7%*

6.4.4. Les résultats d'exploitation

6.4.4.1. Le Produit Net Bancaire « PNB »

La marge d'intérêt

La marge d'intérêt atteindrait un montant de 400 046 kDT en 2027, soit un taux de croissance annuel moyen de 17,5% durant la période 2022 – 2027.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Intérêts et revenus assimilés	652 221	762 476	822 897	875 848	963 277	1 056 729	10,1%
variation		*16,90%*	*7,92%*	*6,43%*	*9,98%*	*9,70%*	
Intérêts encourus et charges assimilées	473 778	560 557	569 159	580 886	614 786	656 683	6,7%
variation		*18,32%*	*1,53%*	*2,06%*	*5,84%*	*6,81%*	
Marge d'intérêt	**178 442**	**201 919**	**253 738**	**294 962**	**348 491**	**400 046**	**17,5%**
variation		*13,16%*	*25,66%*	*16,25%*	*18,15%*	*14,79%*	

Commissions nettes

Les commissions nettes enregistreraient une augmentation annuelle moyenne de 12% pour atteindre 211 711 kDT à la fin de 2027.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Commissions perçues	136 562	151 867	167 661	187 312	212 109	235 440	11,5%
variation		11,21%	10,40%	11,72%	13,24%	11,00%	
Commissions encourues	16 165	16 972	18 609	20 139	21 833	23 729	8,0%
variation		4,99%	9,65%	8,22%	8,41%	8,68%	
Commissions nettes	**120 397**	**134 895**	**149 052**	**167 173**	**190 276**	**211 711**	**12,0%**
variation		12,04%	10,49%	12,16%	13,82%	11,27%	

Revenus sur portefeuille

Les gains sur portefeuille titres afficheraient une hausse moyenne de 6,3% pour atteindre 265 475 kDT à fin 2027 contre 196 021 kDT en 2022.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	48 024	45 953	47 332	48 752	52 164	55 816	3,1%
variation		-4,31%	3,00%	3,00%	7,00%	7,00%	
Revenus du portefeuille d'investissement	147 997	173 102	178 682	188 465	198 701	209 659	7,2%
variation		16,96%	3,22%	5,48%	5,43%	5,51%	
Revenus sur portefeuille	**196 021**	**219 055**	**226 013**	**237 217**	**250 866**	**265 475**	**6,3%**
variation		11,75%	3,18%	4,96%	5,75%	5,82%	

Le PNB croîtrait ainsi de 12,1% sur la période 2022 – 2027.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Marge d'intérêt	178 442	201 919	253 738	294 962	348 491	400 046	17,5%
variation		13,16%	25,66%	16,25%	18,15%	14,79%	
Commissions nettes	120 397	134 895	149 052	167 173	190 276	211 711	12,0%
variation		12,04%	10,49%	12,16%	13,82%	11,27%	
Revenus sur portefeuille	196 021	219 055	226 013	237 217	250 866	265 475	6,3%
variation		11,75%	3,18%	4,96%	5,75%	5,82%	
Produit Net Bancaire	**494 860**	**555 869**	**628 803**	**699 352**	**789 633**	**877 232**	**12,1%**
variation		12,33%	13,12%	11,22%	12,91%	11,09%	

6.4.4.2. Les frais généraux

Les frais généraux atteindraient 317 112 kDT à la fin de l'année 2027 contre 197 602 kDT au 31/12/2022, soit un taux de croissance annuel moyen de 9,9%.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Frais de personnel	140 456	155 481	169 399	185 647	203 068	221 749	9,6%
variation		*10,70%*	*8,95%*	*9,59%*	*9,38%*	*9,20%*	
Charges générales d'exploitation	47 686	53 616	58 308	63 039	69 145	75 905	9,7%
variation		*12,43%*	*8,75%*	*8,11%*	*9,69%*	*9,78%*	
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	9 459	12 998	14 968	15 476	17 367	19 458	15,5%
variation		*37,41%*	*15,16%*	*3,39%*	*12,22%*	*12,04%*	
Total charges opératoires	**197 602**	**222 095**	**242 675**	**264 162**	**289 580**	**317 112**	**9,9%**
variation		*12,40%*	*9,27%*	*8,85%*	*9,62%*	*9,51%*	

6.4.4.3. Le Résultat Brut d'Exploitation

Le résultat Brut d'Exploitation atteindrait 562 027 kDT en 2027 contre 297 939 mDT en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13,5%.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Produit Net Bancaire	494 860	555 869	628 803	699 352	789 633	877 232	12,1%
variation		*12,33%*	*13,12%*	*11,22%*	*12,91%*	*11,09%*	
Autres Produits d'exploitation	681	1 569	1 648	1 730	1 816	1 907	22,9%
variation		*130,45%*	*5,00%*	*5,00%*	*5,00%*	*5,00%*	
Frais généraux	197 602	222 095	242 675	264 162	289 580	317 112	9,9%
variation		*12,40%*	*9,27%*	*8,85%*	*9,62%*	*9,51%*	
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	**297 939**	**335 343**	**387 775**	**436 920**	**501 869**	**562 027**	**13,5%**
variation		*12,55%*	*15,64%*	*12,67%*	*14,87%*	*11,99%*	

6.4.4.4. La dotation aux provisions

Une dotation aux provisions de 126 539 kDT serait prévue pour l'année 2027 contre 118 484 kDT en 2022.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Dotations nettes aux provisions / Crédits à la clientèle et pour risques et charges	118 575	122 147	123 798	119 950	120 102	120 102	0,3%
variation		*3,01%*	*1,35%*	*-3,11%*	*0,13%*	*0,00%*	
Dotations nettes aux provisions / Portefeuille Titres	(91)	6 626	6 582	6 536	6 488	6 437	-334,4%
variation		*-7 383,89%*	*-0,66%*	*-0,70%*	*-0,74%*	*-0,78%*	
Total Dotations aux provisions	**118 484**	**128 773**	**130 380**	**126 486**	**126 589**	**126 539**	**1,3%**
variation		*8,68%*	*1,25%*	*-2,99%*	*0,08%*	*-0,04%*	

6.4.4.5. Résultat net de l'exercice

Le résultat net de la banque atteindrait 394 909 kDT à fin 2027 contre 154 879 kDT réalisé à la fin de l'année 2022.

Le ratio de profitabilité (résultat net/PNB) se situerait à 45,02% en 2027 contre 31,30% en 2022.

Le ratio de rentabilité de l'actif (ROA) passera de 1,49% en 2022 à 2,61% à fin 2027.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Produit Net Bancaire	**494 860**	**555 869**	**628 803**	**699 352**	**789 633**	**877 232**	**12,1%**
Charges opératoires	(197 602)	(222 095)	(242 675)	(264 162)	(289 580)	(317 112)	9,9%
Coût de risque	(118 484)	(128 773)	(130 380)	(126 486)	(126 589)	(126 539)	1,3%
Autres produits d'exploitation	681	1 569	1 648	1 730	1 816	1 907	22,9%
Résultat d'exploitation	**179 455**	**206 571**	**257 395**	**310 435**	**375 280**	**435 488**	**19,4%**
Solde en gain / perte des autres éléments ordinaires	(1 099)	(5 664)	(740)	(813)	(6 049)	(1 127)	0,5%
Impôts sur les bénéfices	(21 624)	(20 592)	(25 895)	(28 463)	(34 058)	(39 452)	12,8%
Solde en gain / perte des autres éléments extraordinaires	(1 854)	(1 765)	(2 220)	-	-	-	-100,0%
Résultat net de la période	**154 879**	**178 549**	**228 540**	**281 158**	**335 172**	**394 909**	**20,6%**
Résultat Net / Capitaux propres (ROE)	11,89%	12,52%	14,38%	15,79%	16,73%	17,44%	
Résultat Net / Total Actif (ROA)	1,49%	1,59%	1,90%	2,18%	2,39%	2,61%	
Résultat Net / PNB	31,30%	32,12%	36,35%	40,20%	42,45%	45,02%	

6.4.4.6. Risque et couverture

L'évolution des engagements de la banque au cours de la période (2022-2027) serait comme suit :

- Le total des engagements augmenterait à un taux annuel de 9,7%, alors que les créances classées diminueraient de 2,8%/an ;

- Les provisions et agios réservés augmenteraient de 2,5% pour atteindre 1 051 593 kDT en 2027.

En kDT	2022R	2023P	2024P	2025P	2026P	2027P	TCAM 2022 - 2027
Créances classées	1 261 178	1 254 250	1 222 650	1 162 043	1 069 616	1 096 135	-2,8%
Engagements (bilan + hors bilan)	10 579 509	11 402 273	12 476 020	13 833 845	15 324 007	16 799 744	9,7%
Taux de créances classées	**11,92%**	**11,00%**	**9,80%**	**8,40%**	**6,98%**	**6,52%**	
Encours des Provisions et agios réservés	928 915	971 793	1 010 993	1 019 193	997 893	1 051 593	2,5%
Taux de couverture	**73,65%**	**77,48%**	**82,69%**	**87,71%**	**93,29%**	**95,94%**	

6.5. Les états financiers prévisionnels 2023 – 2027

6.5.1. Bilans prévisionnels

En kDT	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
ACTIF						
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP ET TGT	445 812	479 824	484 622	489 469	494 363	499 307
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	142 141	393 344	411 145	429 780	449 288	469 713
AC3- Créances sur clientèle	6 889 783	7 367 694	7 995 428	8 703 252	9 607 050	10 425 744
AC4- Portefeuille-titres commercial	72 286	19 335	19 915	20 512	21 128	21 762
AC5- Portefeuille d'investissement	2 296 013	2 404 631	2 559 574	2 688 496	2 874 749	3 116 271
AC6- Valeurs immobilisées	397 473	426 352	371 034	381 788	388 021	394 750
AC7- Autres actifs	163 260	162 706	164 333	167 957	172 361	203 211
TOTAL ACTIF	**10 406 769**	**11 253 886**	**12 006 051**	**12 881 253**	**14 006 961**	**15 130 759**
PASSIF						
PA1- Banque centrale et CCP	815 324	915 588	819 858	638 447	517 009	440 209
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	242 370	255 242	268 832	283 185	298 346	314 366
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	6 990 819	7 589 260	8 298 471	9 167 066	10 201 862	11 133 179
PA4- Emprunts et ressources spéciales	825 551	828 948	785 472	747 016	715 974	708 393
PA5- Autres passifs	230 533	238 334	244 426	264 520	270 041	270 043
TOTAL PASSIF	**9 104 597**	**9 827 371**	**10 417 059**	**11 100 234**	**12 003 233**	**12 866 190**
CAPITAUX PROPRES						
CP1- Capital	132 405	151 320	174 600	174 600	174 600	174 600
CP2- Réserves	893 487	975 244	1 064 450	1 203 859	1 372 554	1 573 657
CP2- Prime d'émission	120 979	120 979	120 979	120 979	120 979	120 979
CP3- Autres capitaux propres	423	423	423	423	423	423
CP3- Résultat reporté	1	1	1	1	1	1
CP6- Résultat de l'exercice	154 879	178 549	228 540	281 158	335 172	394 909
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 302 173**	**1 426 515**	**1 588 992**	**1 781 020**	**2 003 728**	**2 264 568**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	**10 406 769**	**11 253 886**	**12 006 051**	**12 881 253**	**14 006 961**	**15 130 759**

6.5.2. Etat de résultats prévisionnels

En kDT	**2022 R**	**2023 P**	**2024 P**	**2025 P**	**2026 P**	**2027 P**
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**984 804**	**1 133 398**	**1 216 571**	**1 300 377**	**1 426 252**	**1 557 644**
PR1 Intérêts et revenus assimilés	652 221	762 476	822 897	875 848	963 277	1 056 729
PR2 Commissions reçues	136 562	151 867	167 661	187 312	212 109	235 440
PR3 Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	48 024	45 953	47 332	48 752	52 164	55 816
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	147 997	173 102	178 682	188 465	198 701	209 659
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**(489 944)**	**(577 529)**	**(587 768)**	**(601 025)**	**(636 619)**	**(680 411)**
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	(473 778)	(560 557)	(569 159)	(580 886)	(614 786)	(656 683)
CH2 Commissions encourues	(16 165)	(16 972)	(18 609)	(20 139)	(21 833)	(23 729)
PRODUIT NET BANCAIRE	**494 860**	**555 869**	**628 803**	**699 352**	**789 633**	**877 232**
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(118 575)	(122 147)	(123 798)	(119 950)	(120 102)	(120 102)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	91	(6 626)	(6 582)	(6 536)	(6 488)	(6 437)
PR7 Autres produits d'exploitation	681	1 569	1 648	1 730	1 816	1 907
CH6 Frais de personnel	(140 456)	(155 481)	(169 399)	(185 647)	(203 068)	(221 749)
CH7 Charges générales d'exploitation	(47 686)	(53 616)	(58 308)	(63 039)	(69 145)	(75 905)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(9 459)	(12 998)	(14 968)	(15 476)	(17 367)	(19 458)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**179 455**	**206 571**	**257 395**	**310 435**	**375 280**	**435 488**
PR8 /CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(1 099)	(5 664)	(740)	(813)	(6 049)	(1 127)
CH11 Impôt sur les bénéfices	(21 624)	(20 592)	(25 895)	(28 463)	(34 058)	(39 452)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**156 732**	**180 314**	**230 760**	**281 158**	**335 172**	**394 909**
PR9 /CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extra - ordinaires	(1 854)	(1 765)	(2 220)	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**154 879**	**178 549**	**228 540**	**281 158**	**335 172**	**394 909**

6.5.3. Etat des flux prévisionnels

En kDT	**2022 R**	**2023 P**	**2024 P**	**2025 P**	**2026 P**	**2027 P**
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION						
Produits d'exploitation bancaire encaissés	815 693	960 296	1 037 890	1 111 912	1 227 551	1 347 984
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(473 728)	(577 529)	(587 768)	(601 025)	(636 619)	(680 411)
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	20 863	(238 331)	(4 210)	(4 282)	(4 347)	(4 405)
Prêts et avances/Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(762 063)	(600 057)	(751 532)	(827 774)	(1 023 899)	(938 796)
Dépôts /Retraits de dépôts de la clientèle	631 072	598 441	709 211	868 595	1 034 797	931 317
Titres de placement	(51 421)	52 951	(580)	(597)	(615)	(634)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(127 565)	(155 481)	(169 399)	(185 647)	(203 068)	(221 749)
Autres flux de trésorerie provenant de l'exploitation	16 804	172 648	(56 759)	(45 903)	(72 351)	(118 361)
Impôts sur les sociétés	(21 624)	(20 592)	(25 895)	(28 463)	(34 058)	(39 452)
Flux De Trésorerie Net Provenant / Affectes De L'exploitation	**48 031**	**192 345**	**150 956**	**286 816**	**287 388**	**275 492**
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT						
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	142 479	173 102	178 682	188 465	198 701	209 659
Acquisitions/Cessions et revenus portefeuille d'investissement	(114 316)	(115 243)	(161 525)	(135 458)	(192 741)	(247 959)
Acquisitions/Cessions sur immobilisation	(136 773)	(38 205)	45 021	(22 758)	(20 129)	(22 716)
Flux De Trésorerie Net Provenant / Affectes Des Activités D'investissement	**(108 610)**	**19 654**	**62 178**	**30 249**	**(14 169)**	**(61 016)**
ACTIVITE DE FINANCEMENT						
Emission d'action	-	-	-	-	-	-
Emission d'emprunts	40 000	140 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Remboursement d'emprunt	(45 759)	(60 962)	(100 862)	(90 436)	(64 000)	(43 766)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(94 973)	(75 641)	7 387	1 980	(17 042)	(1 347)
Dividendes versés et mouvements fonds social et retraite	(38 948)	(54 207)	(66 063)	(89 131)	(112 463)	(134 069)
Flux De Trésorerie Net Provenant / Affectes De L'activité De Financement	**(139 680)**	**(50 810)**	**(109 538)**	**(127 587)**	**(143 505)**	**(129 182)**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(200 259)	161 189	103 595	189 478	129 714	85 294
Liquidités et équivalent de liquidité en début d'exercice	**(335 353)**	**(535 612)**	**(374 423)**	**(270 828)**	**(81 350)**	**48 364**
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXCERCICE	**(535 612)**	**(374 423)**	**(270 828)**	**(81 350)**	**48 364**	**133 658**

6.6. Indicateurs de gestion et principaux ratios prévisionnels

6.6.1. Indicateurs de gestion

Indicateurs d'Activité						
	2022 R	**2023 P**	**2024 P**	**2025 P**	**2026 P**	**2027 P**
Total du Bilan	10 406 769	11 253 886	12 006 051	12 881 253	14 006 961	15 130 759
Crédits à la clientèle	6 889 783	7 367 694	7 995 428	8 703 252	9 607 050	10 425 744
Dépôts de la Clientèle	6 990 819	7 589 260	8 298 471	9 167 066	10 201 862	11 133 179
Portefeuille Titres	2 368 299	2 423 966	2 579 489	2 709 008	2 895 877	3 138 033
Capitaux Propres	1 302 173	1 426 515	1 588 992	1 781 020	2 003 728	2 264 568
Fonds Propres avant résultat de l'exercice	1 147 294	1 247 966	1 360 452	1 499 861	1 668 556	1 869 660

Indicateurs d'Exploitation						
	2022 R	**2023 P**	**2024 P**	**2025 P**	**2026 P**	**2027 P**
Chiffres d'affaires	984 804	1 133 398	1 216 571	1 300 377	1 426 252	1 557 644
Marge d'intérêt	178 442	201 919	253 738	294 962	348 491	400 046
Commissions Nettes	120 397	134 895	149 052	167 173	190 276	211 711
Revenus du Portefeuille Titres et opération fin.	196 021	219 055	226 013	237 217	250 866	265 475
Produit Net Bancaire	494 860	555 869	628 803	699 352	789 633	877 232
Charges opératoires	197 602	222 095	242 675	264 162	289 580	317 112
Résultat d'Exploitation	179 455	206 571	257 395	310 435	375 280	435 488
Résultat Net	154 879	178 549	228 540	281 158	335 172	394 909

6.6.2. Principaux ratios

Ratios de Structure						
	2022 R	**2023 P**	**2024 P**	**2025 P**	**2026 P**	**2027 P**
Fonds Propres / Total Bilan	11,0%	11,1%	11,3%	11,6%	11,9%	12,4%
Fonds propres /crédits	16,7%	16,9%	17,0%	17,2%	17,4%	17,9%
Dépôts / Total Bilan	67,2%	67,4%	69,1%	71,2%	72,8%	73,6%
Crédits / Total Bilan	66,2%	65,5%	66,6%	67,6%	68,6%	68,9%
Ratios de Rentabilité						
	2022 R	**2023 P**	**2024 P**	**2025 P**	**2026 P**	**2027 P**
Rentabilité des Fonds Propres "R O E"	13,5%	14,3%	16,8%	18,7%	20,1%	21,1%
Rentabilité des Actifs "R O A"	1,5%	1,6%	1,9%	2,2%	2,4%	2,6%
Rentabilité des Fonds propres avant impôts	15,4%	16,0%	18,7%	20,6%	22,1%	23,2%
Marge d'Intérêts / P N B	36,1%	36,3%	40,4%	42,2%	44,1%	45,6%
Commissions Nettes / P N B	24,3%	24,3%	23,7%	23,9%	24,1%	24,1%
Revenus Portefeuille Titres / P N B	39,6%	39,4%	35,9%	33,9%	31,8%	30,3%
Rendement des crédits à la clientèle	8,4%	9,3%	9,1%	8,9%	8,9%	8,9%
Coût des Ressources	5,6%	6,1%	5,8%	5,5%	5,4%	5,4%
Marge nette	2,9%	3,2%	3,3%	3,4%	3,5%	3,5%

Ratios de Productivité						
	2022 R	**2023 P**	**2024 P**	**2025 P**	**2026 P**	**2027 P**
Coefficient d'Exploitation	39,9%	40,0%	38,6%	37,8%	36,7%	36,1%
Commissions Nettes / Masse Salariale	85,7%	86,8%	88,0%	90,0%	93,7%	95,5%
Masse Salariale / P N B	28,4%	28,0%	26,9%	26,5%	25,7%	25,3%

6.7. Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville - 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn
A member of mgi worldwide

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE 2023-2027

A l'attention des actionnaires de Amen Bank

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur l'examen des informations financières prévisionnelles de Amen Bank qui couvrent la période 2023-2027 tels qu'annexés au présent rapport.
Nous avons effectué l'examen des informations financières prévisionnelles de Amen Bank comprenant les bilans arrêtés aux 31 décembre 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027, les états de résultats et les états des flux de trésoreries pour les exercices 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027, ainsi qu'un résumé des principales hypothèses de leurs établissements.

Les principaux paramètres de ces états se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027
Produits Nets Bancaires	555 869	628 803	699 352	789 633	877 232
Résultat d'exploitation	206 571	257 395	310 435	375 280	435 488
Résultat Net	178 549	228 540	281 158	335 172	394 909
Total Bilan	11 253 886	12 006 051	12 881 253	14 006 961	15 130 759

Il est entendu que les informations financières prévisionnelles ainsi que le rapport que nous délivrerons à leur sujet seront communiqués aux institutions et organismes concernés par le projet d'émission d'un emprunt obligataire. Ces informations financières prévisionnelles ne peuvent être utilisées à des fins autres que celles ci-dessus indiquées.

1- Responsabilité de la direction pour les informations financières prévisionnelles

Les prévisions sont fondées sur des hypothèses que la direction estime être appropriées, c'est-à-dire des hypothèses raisonnables et justifiables qui reflètent l'ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite les plus probables.
La banque, ses dirigeants et ses administrateurs assument seuls la responsabilité de l'élaboration des hypothèses et de l'établissement des prévisions.
Les prévisions sont établies et présentées conformément au système comptable des entreprises qui est également adopté pour la préparation des états financiers annuels historiques.
Les prévisions sont établies sous la responsabilité du Directoire qui a préparé une note interne détaillée décrivant les procédures suivies pour l'établissement des prévisions, les hypothèses sur lesquelles les prévisions sont fondées, une analyse de la mesure dans laquelle les prévisions sont basées sur des résultats réels, et une comparaison des informations prévisionnelles importantes avec des informations comparables tirées des prévisions et des résultats réels des exercices précédents.

BDO
BDO TUNISIE
La tour BDO, Bloc E - International City Center 3
Centre Urbain Nord, 1082 Tunis
Tél : +216 70 221 600
Fax : +216 71 753 153
www.bdo.tn

GAC AUDIT & CONSEIL
A member of mgiworldwide
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville - 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn

2- Notre responsabilité

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie relatives à la mission d'examen d'informations financières prévisionnelles, dont notamment l'International Standard on Assurance Engagement ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.
Notre mission ne vise pas, ni ne peut viser l'expression d'une assurance quant à la probabilité de réalisation des prévisions financières.

3- Opinion sur l'examen d'informations financières prévisionnelles

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu, qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement établies sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

Tunis, le 19 Juin 2023

Les commissaires aux comptes

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide

Chiheb GHANMI